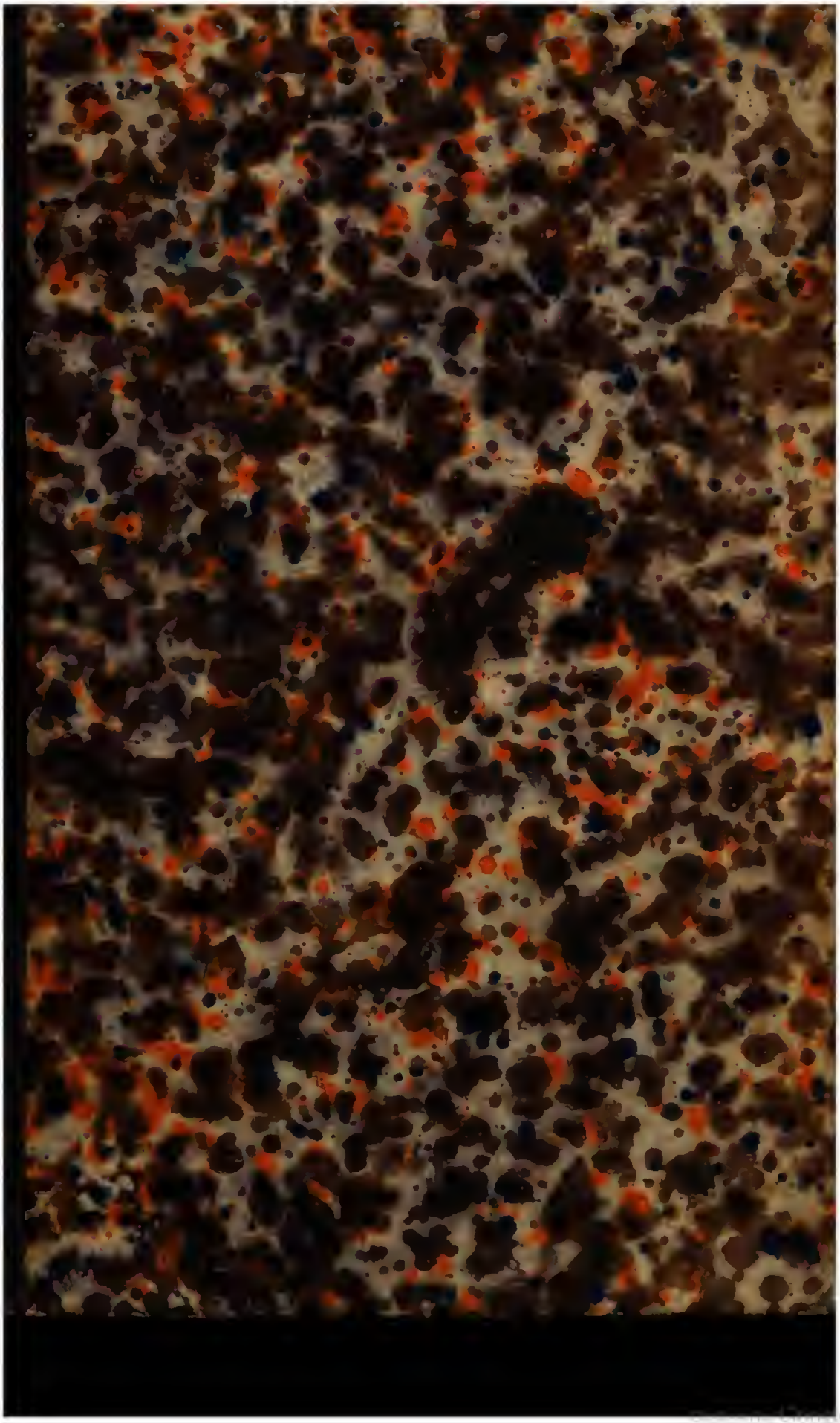

3773

Digitized by Google

MÉMOIRES

DU

COMTE JOSEPH DE PUISAYE.

584367

MÉMOIRES

DU

COMTE JOSEPH DE PUISAYE,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL, ETC. ETC.

QUI POURRONT SERVIR À

L'HISTOIRE DU PARTI ROYALISTE FRANÇOIS DURANT LA DERNIÈRE RÉVOLUTION.

Ipse liberavit me de laqueo venantium et à verbo aspero. (Psal.)

TOME I.

Bibliot. Nation. Napoli FONDO PALATINO

A LONDRES:

De l'Imprimerie de COX, FILS et BAYLIS,
Great Queen Street, Lincoln's-Inn-Fields,

Et se trouve chez E. HARDING, No. 18, Pall-Mall; et DULAU et Cᴱ., Soho-Square.

1803

AVIS.

Les deux premiers volumes de ces Mémoires, à l'exception de quelques notes, ont été écrits au Canada, loin du lieu de la scène qui doit fixer encore longtemps les regards du monde. La continuation, qui comprend les détails de ma négociation en Angleterre, ceux de la paix de la *Prévalaye*, de l'expédition de *Quibéron*, et l'histoire du parti royaliste armé en France, jusqu'à mon départ pour l'Amérique, sera rendue publique aussitôt, ou à mesure que ma santé me le permettra.

Quelque chose qui puisse m'arriver, les doubles des pièces justificatives

sont entre les mains d'amis qui prendront ce soin à mon défaut. Ces pièces sont en grand nombre et portent avec elles, les caractères de leur authenticité.

On auroit de la peine à se figurer l'étonnante quantité de Mémoires qui ont été écrits sur le parti royaliste. J'en ai vu d'effrayantes collections, et j'ai même des copies d'un assez grand nombre de ces pièces pour pouvoir aisément me former une idée du reste. Je ne sais ce qu'en veulent faire ceux qui les conservent. Celui qui écrira l'histoire de la révolution Françoise, aura sans doute, bien assez à faire pour discerner la vérité, sans qu'on jette encore sur son chemin, des amas de conjectures, et de fables dictées par l'intérêt, par les mécontem-

contentemens particuliers, par l'esprit d'intrigue, par la peur, ou par la faim, qui retrouvés au bout d'un siècle, pourroient acquérir ce degré de confiance que donne la vétusté.

Les propriétaires de ces recueils, s'ils veulent ne pas se rendre coupables de la propagation de l'erreur, n'ont à choisir qu'entre une précaution et un préservatif. La première de les publier dès aujourd'hui ; le second d'écrire au haut de chaque pièce, le nom de son auteur.

MÉMOIRES

DU

COMTE JOSEPH DE PUISAYE.

INTRODUCTION.

Porté par caractère et par choix à une vie tranquille et retirée, j'ai été jeté malgré moi, dans les affaires publiques. Ce que d'autres souvent recherchent avec passion, j'ai fait inutilement tout ce qui a été en mon pouvoir pour l'éviter : j'ai donc cédé à ma destinée. Lancé dans une carrière difficile, je l'ai parcourue à travers les dangers et les dégoûts de tous les genres. Je ne puis attribuer le mérite d'en être sorti, qu'à une Providence bienfaisante, qui a veillé comme miraculeusement sur moi. Elle semble m'avoir

préservé, pour m'imposer une dernière tâche, celle de publier ce que j'ai pu observer des moyens dont elle se sert pour disposer du sort des empires et des hommes.

D'autres motifs plus humains sans doute, mais cependant impérieux, me déterminent à cette publication.

Comme tous ceux qui se sont trouvés dans des situations à-peu-près semblables à la mienne, j'ai eu un petit nombre d'amis, un beaucoup plus grand nombre d'ennemis; ces derniers ont élevé un cri presque universel de calomnie jusques sur mes moindres actions; ils ont cherché par un système suivi de diffamations, de persécutions même, à détacher de moi les premiers. Je dois donc regarder comme sacré, le devoir qui m'est imposé de justifier aux yeux du public, la confiance dont mes amis m'ont honoré, et l'estime constante que des hommes généreux, dont la conscience ne sait pas céder à la crainte d'une fausse et passagère opinion publique, n'ont pas cessé de me témoigner, malgré les clameurs d'une multitude trompée par des relations perfides et mensongères.

Parmi

Parmi ceux-là il en est un surtout, dont le nom ne frappe jamais ma pensée, sans éveiller en moi les sentimens les plus vifs de vénération, d'attachement et de reconnoissance. Ni l'élévation connue de son caractère, ni ses vertus publiques et privées n'ont pas empêché le souffle de l'envie de tenter de s'attacher à lui, à cause de moi. Je dois donc par un exposé fidèle des faits, donner à connoître si j'étois digne de l'amitié qu'il m'a accordée, et de la confiance dont le gouvernement Britannique m'a honoré.

Une famille respectable, plusieurs maisons illustres, à qui je tiens par les liens du sang ; une fille unique, encore en bas âge, qu'une mort prématurée a privée des soins de sa mère, et à qui la révolution n'a laissé, au lieu des leçons d'un père, que sa réputation, exigent qu'elle soit pure et sans taches. Si j'ai tardé long-temps à remplir l'obligation dont je m'acquitte aujourd'hui, c'est que des raisons d'intérêt public, ou que du moins j'ai jugées telles, s'y sont opposées jusqu'à présent.

Tout ce qui, par sa publicité, auroit pu nuire au succès de projets, bien ou mal conçus, dont

j'avois le secret, j'ai dû le taire ; et ne pouvant plus servir autrement que par mon silence, une cause à laquelle je m'étois dévoué, je lui ai, par ce délai, fait une sacrifice de plus ; bien assuré d'ailleurs, que si le repos et la vie même, d'un homme de bien sont quelquefois entre les mains des méchans, son honneur s'élève au-dessus de leurs atteintes ; et la honte qu'ils prétendent attacher à leurs diffamations, ne manque presque jamais de retourner à sa source.

D'un autre côté, il eut été difficile de rendre compte de bien des événemens, sans désigner au moins par quelque endroit, les personnes qui y ont eu une part principale ; ainsi tant que le système de persécution, qui a désolé la France, a subsisté, c'eut été courir le risque d'exposer ces personnes généreuses à la fureur d'un gouvernement tyrannique, pour prix de leur dévouement à la religion et aux lois de leur pays.

Aujourd'hui que les affaires semblent avoir changé de face ; qu'un rayon d'espoir et de paix luit sur ma malheureuse patrie ; que les animosités et la défiance paroissent devoir bientôt faire place à la confiance et à la concorde ; ce motif n'a plus

plus la même force, à l'égard de tous; et cet inconvénient étant circonscrit à un plus petit nombre, est plus facile à éviter. Ma santé d'ailleurs épuisée par tant d'épreuves et de travaux, ne me permet pas d'espérer de longs jours; je veux donc profiter du temps qui me reste; et j'aurai assez vécu, si j'apprens que l'Europe jouit d'une paix durable, et si j'emporte avec moi, l'estime de ceux, à l'opinion desquels j'attache quelque prix.

Dans un siècle qui a vu sur sa fin, plus d'événemens extraordinaires que plusieurs des siècles précédens réunis; où toutes les passions mises en fermentation, ont développé tant de talens supérieurs, et produit tant de grandes actions et tant d'hommes célèbres dans tous les partis, et chez toutes les nations; lorsque les plus grands intérêts occupent et agitent exclusivement tous les esprits et tous les cœurs, par leurs rapports immédiats avec les intérêts particuliers; que tous les yeux sont fixés sur ceux-là seulement, qui sont à la tête des affaires; et qu'enfin la vie de plusieurs hommes suffiroit à peine pour parcourir le recueil immense d'écrits de tous les genres, par lesquels

lesquels chacun s'est cru en droit de fixer l'attention publique, sur ses observations, sa politique, ses aventures ou son roman ; je n'aurois certainement pas eu la présomption d'en solliciter un regard, si d'autres n'avoient pas pris si souvent, le soin de l'appeler sur moi.

Les journaux, et Dieu seul sait combien, et de combien d'espèces la révolution Françoise en a produits ! ceux du parti auquel j'ai été opposé ; ceux du parti contraire aux personnes qui m'ont accordé quelqu'estime ; ceux enfin, dont les rédacteurs indifférens sur le choix de ce qui est adressé à leurs presses vénales, ne savent calculer que le prix du paragraphe ou de la ligne, n'ont pas cessé, tant que j'ai été à la tête d'une armée royaliste, de chercher à égarer l'opinion publique sur mon compte. Les pamphlets, avec et sans nom d'auteur, m'ont pris encore plus particulièrement à tâche. Je n'ai point répondu aux journalistes, j'avois autre chose à faire. Je savois d'ailleurs qu'il étoit parmi ceux de la première classe, des hommes estimables et utiles ; je me suis reposé sur le temps, du soin de les éclairer, et sur leur probité de celui d'éclairer les autres.

Quant

Quant à ceux qui ont vendu leur plume pour m'injurier dans leurs gazettes, ou me calomnier par quelques pamphlets, ils sont accoutumés au mépris.

Mais il a été imprimé à Londres, il y a quelques années, un ouvrage, dont l'auteur qui est Anglois, paroît vouloir faire un dépôt de matériaux pour l'histoire *. J'avoue que j'ai été surpris de trouver dans une pareille collection, la copie, mot à mot, d'une petite brochure, sans nom d'auteur, qui fut publiée sous un titre supposé † immédiatement après l'affaire de *Quibéron*, par un pauvre François qui paroît, à force de contradictions, s'être tellement efforcé de rendre ses impostures sensibles, qu'il y auroit de la dureté à lui reprocher, ainsi qu'à deux ou trois autres, dans le même cas, le petit bénéfice qu'ils ont retiré de leur travail.

Mais j'attends de la justice de l'auteur Anglois, qu'il voudra bien lire, avec quelque attention, les mémoires que je donne aujourd'hui. Il en

* The Political State of Europe for the year 1795, vol. x. London, 1796.

† Lettre d'un Officier à bord de la Pomone.

en a pris l'engagement, en livrant à la prévention du public, un homme qu'il ne connoît pas, sur la foi d'un misérable qui n'ose pas même se nommer ; et quand il les aura lus, j'ai la confiance que je ne dois pas lui en demander davantage.

Un personnage * plus connu, et célèbre par ses talens, dans un écrit aussi imprimé à Londres, vers le même temps, s'est livré à quelques réflexions sévères sur les royalistes François et sur les auteurs de cette malheureuse expédition ; les débats du Parlement d'Angleterre ont prouvé qu'il n'étoit pas le seul membre de ce corps, qui eût partagé l'erreur répandue alors par mes ennemis ; et le poids de leur opinion a certainement contribué à l'accréditer.

Le cas que je fais de cette opinion, et mon estime pour un gouvernement, par les efforts constans duquel, il m'est démontré que l'Europe a du moins vu reculer sa ruine ; et que la France, elle-même, a échappé à une destruction totale, qui ne pouvoit pas manquer de s'étendre à ses voisins, à une époque où son feu révolutionnaire étoit

* Mr. Erskine.

étoit encore loin de s'être absorbé par sa propre action, et où ses moyens intérieurs de salut n'avoient pas été mûris par le temps, seroient seuls, une justification suffisante de la publicité que je donne à cet ouvrage.

C'est un de ces faux axiomes trop généralement répétés sur parole, que l'on ne doit point publier les mémoires de son temps; qu'écrire l'histoire de son siècle, c'est *disséquer les vivans*, et donner de nouveaux alimens aux haines et aux animosités.

Je conviens que je suis loin d'adopter cette opinion. Plût au ciel que tous ceux qui écrivent, s'accordassent pour disséquer les fripons et pour rendre justice aux honnêtes gens! Ce sont ceux-là qui se nourrissent d'animosités et de haines. Cet aliment convient à leur constitution: mais l'honnête homme cherche la vérité; et où trouver, comment trouver la vérité, si vous attendez que les preuves soient anéanties, que les témoins aient cessé d'exister? Si elle n'est pas publiée au milieu de ces témoins, qui ont vu, entendu, pris part aux faits; et dont l'assentiment ou la dénégation peuvent seuls, mettre la postérité en état de pro-

noncer sur le plus ou le moins d'exactitude des relations, lorsqu'elles auront été soumises à la discussion des contemporains ?

Bien des gens, pour se soustraire à un jugement qu'ils redoutent, affectent de dédaigner la censure de leur temps, et en appellent à la postérité. Il est assurément fort commode pour certaines personnes de s'en remettre au jugement d'un tribunal, devant lequel elles sont assurées de ne jamais comparoître. Pour moi, j'estime mon siècle ; s'il a produit de grands crimes, il a fait éclater aussi de grandes vertus : et si par hasard, mon nom, à la suite des événemens auxquels j'ai pris quelque part, parvient jusqu'à nos descendans, c'est avec la bonne opinion de mes contemporains que je désire qu'il y parvienne. Je compte, assurément pour peu de chose, le jugement de la postérité, si elle ne prononce que sur les feuilles informes de quelque écrivain de parti, ou sur la foi d'historiens postérieurs, comme nous sommes réduits à le faire, à l'égard de la plupart des hommes et des faits des histoires anciennes.

Dans les révolutions, comme celle qui vient d'agiter l'Europe, il est un temps, sans doute, auquel

quel la vérité est couverte d'un nuage épais. Alors l'esprit de parti suppose tout, exagère tout, défigure tout. Ce moment n'est pas celui qu'un homme de sens choisira pour faire entendre sa voix.

Voilà pourquoi ceux qui, dans les temps de troubles, règlent leurs discours et leurs actions sur les opinions du moment, et se laissent intimider par la crainte du blâme présent, ou séduire par l'appât de quelques applaudissemens ou de quelques avantages passagers, ne manquent presque jamais de mal parler ou de mal agir.

Mais lorsque les esprits commencent à se rapprocher ; lorsque les erreurs réciproques se dissipent et que les préventions s'affoiblissent ; lorsque l'homme d'un parti vient à concevoir qu'il peut y avoir des honnêtes gens dans le parti opposé, et des fripons dans le sien, et réciproquement ; alors le voile qui couvroit la vérité, se soulève insensiblement ; et celui, n'importe de quel parti il ait été, qui a la noble assurance de soumettre ses actions au jugement de ses contemporains, est certain de trouver, parmi ceux-là même qui se sont livrés aux plus fortes préven-

tions, des censeurs désintéressés et des juges impartiaux.

On se tromperoit si l'on inféroit de ce que j'ai dit, que mon objet est de fatiguer mes lecteurs, par un détail minutieux des procédés de mes ennemis personnels, ou de la conduite de ceux de qui j'ai eu à me plaindre, sous le rapport des intérêts dont j'avois pris la direction. Ces sortes de discussions, selon moi, sont beaucoup plus propres à embrouiller la vérité qu'à l'éclaircir. Donner une connoissance exacte et raisonnée des faits, voilà tout ce que je me propose. Comme dans toute ma conduite, j'ai toujours eu les choses en vue, beaucoup plus que les personnes, il en sera de même dans l'exposition que j'en ferai.

J'ai mis, entre l'époque de ma retraite des affaires, et le temps auquel je commence à écrire, un intervalle suffisant pour calmer les ressentimens et pour dissiper les préventions auxquelles j'aurois pu me laisser aller. Trois années de séjour sur une terre, jusqu'ici étrangère aux troubles de l'Europe, et l'interdiction que je me suis imposée, de presque tout commerce avec

les

les hommes, ont laissé un champ libre et vaste à mes réflexions. D'ailleurs si l'on m'a suscité beaucoup d'ennemis, je puis dire avec sincérité, que je n'ai été l'ennemi de personne ; et le sentiment le plus sévère, si c'en est un, que j'aie pu conserver à l'égard de quelques-uns, est une paisible indifférence.

Si dans les querelles qui divisent les particuliers, on doit donner beaucoup à la foiblesse de la nature humaine, il est juste de lui attribuer davantage dans les dissentions qui déchirent les empires. Peu d'hommes ont assez de force pour être entièrement les maîtres de leurs opinions, de leurs sentimens, et d'eux-mêmes ; peu sont capables de se faire des principes suivis, et de se diriger constamment d'après ces principes. L'amour du bon et du juste est naturellement dans le cœur de l'homme; mais cet amour-là même, dirigé par une conscience erronée, peut le conduire à toutes les iniquités, à tous les forfaits. C'est le fanatisme le plus à redouter, le plus terrible dans ses effets ; celui que les novateurs et les factieux savent si bien allumer et attiser ; ou plutôt, c'est la source de tout fanatisme, n'importe

porte quels soient son prétexte, ou son objet ! J'ai vu des hommes qui avant la révolution, étoient en possession de l'estime et du respect de leurs concitoyens ; une pratique constante des vertus religieuses et sociales, les en avoit rendus dignes ; j'ai vu, depuis ces mêmes hommes couverts de crimes, et s'en applaudir hautement, comme d'actions utiles et méritoires. Je dirai plus, ils étoient de bonne foi !

Cette observation humiliante, mais trop vraie, sur le cœur humain, ne peut pas, dans l'esprit de celui qui a pris l'habitude de penser et d'agir d'après lui-même, être compatible avec des sentimens de haine et de vengeance. Il plaindra les malheureux instrumens dont on se sera servi pour attenter à son repos, à son honneur, à sa vie ; et ne trouvera dans de pareilles entreprises, qu'une confirmation de ces principes, et un motif de plus, pour s'y affermir.

En même temps que je livrerai à l'oubli, ces êtres insignifians qui, sous la main d'autres guides, se seroient peut-être portés au bien, avec la même facilité avec laquelle ils se sont portés au mal, ce sera pour moi, une jouissance bien douce,

douce, lorsque le récit des événemens amènera sous ma plume les noms de quelques-uns de ceux qui ont donné tant de grands exemples de fermeté, de courage et de dévouement, et qui, par leurs vertus, ont justifié la nation Françoise, du reproche qui lui a été trop généralement fait, de s'être rendue coupable des crimes de quelques scélérats. Au milieu des horreurs que je serai forcé de décrire, le lecteur ne me saura pas mauvais gré, sans doute, si je fais passer sous ses yeux, quelques-unes de ces scènes touchantes dont j'ai été tant de fois le témoin ; dont le souvenir consolant sera toujours présent à mon cœur, et qui sont faites pour réconcilier les plus misantropes, avec l'espèce humaine.

En entreprenant d'écrire mes mémoires particuliers et l'histoire de ma vie, c'est le testament que je veux laisser à mes amis et à ma famille, pour qui je suis mort depuis si long-temps ; et je suis bien assuré de l'intérêt de ceux à qui je les destine ; mais comme, en les donnant au public, je n'ai pas le droit de compter sur la même indulgence, je n'aurai pas non plus la présomption de l'occuper uniquement de moi.

Appelé

Appelé dès le principe de la révolution, à prendre part aux affaires publiques, je me suis réduit, pour ainsi dire, au rôle d'observateur, tant qu'il m'a été prouvé que mes travaux ne pouvoient être d'aucune utilité à mon pays ; et je n'ai commencé à agir, que lorsque j'ai pu raisonnablement croire à des apparences de succès. Il est donc possible que ce que la chaleur de l'action n'auroit pas permis à d'autres de saisir, ne soit pas échappé à mes observations. Je ne prétens assurément pas écrire l'histoire de la révolution Françoise, pas même celle du parti que j'ai suivi, mais je puis laisser des matériaux utiles ; et à mesure que j'avancerai dans le récit de ce qui me concerne, jeter un coup d'œil sur les événemens coïncidens, et rendre compte de la manière dont j'ai envisagé les choses, des réflexions qu'elles m'ont suggérées, et des conséquences que j'en ai tirées pour ma conduite.

On ne doit s'attendre à trouver, dans cet écrit, ni l'ordre ni la précision méthodique qui conviennent à l'histoire. Je n'ai ni le temps, ni l'habitude, ni peut-être l'inclination de me livrer à un travail trop régulier, qui d'ailleurs ne rem-

pliroit pas mieux mon objet. Une vie long-temps agitée, et une santé qui s'affoiblit chaque jour, me donnent quelques droits au repos et à l'indulgence. J'écrirai ce que j'ai vu, ce que j'ai pensé, comme je l'ai vu, comme je l'ai pensé ; et je rendrai compte de mes opinions, de mes observations, et de mes sentimens, comme de mes actions.

La longue et sanglante guerre que j'ai eue à soutenir, sera, sans doute, l'objet principal de ces mémoires ; objet qu'il est d'autant plus intéressant de faire connoître, que, hors ceux qui y ont pris une part au moins indirecte, il n'est personne qui ait eu à cet égard, des notions plus qu'imaginaires. Si cette ignorance absolue, où presque tout le monde a été, de l'état réel des choses dans les provinces insurgées, n'eut occasionné que les erreurs et les fictions qui ont amusé l'oisiveté, et donné de la pâture à la malveillance, pendant nombre d'années ; il seroit inutile d'en parler : mais s'il est arrivé qu'elle ait produit des méprises importantes dans la direction du conflit qui a intéressé le monde entier ; conflit qui sans cela se seroit terminé peut-être d'une manière désirable

pour le présent, et solide pour l'avenir, c'est une leçon utile qu'il appartient à l'histoire de recueillir et de transmettre.

Les détails d'une guerre de tous les jours, de toutes les heures, de tous les momens, n'offriroient au lecteur qu'un tableau monotone, et qu'une suite fatigante de répétitions: je me bornerai donc à des échantillons et à des masses. Mais lorsque l'on considérera que ce combat obstiné a duré pendant six années entières, et cela contre des généraux et des troupes, dont personne ne conteste les talens militaires, le courage et l'activité ; on se formera facilement une idée de ce qu'auroit pu exécuter le parti royaliste, s'il n'avoit pas été trop souvent, je ne dirai pas seulement dépourvu de moyens, qu'il n'étoit pas en mon pouvoir de créer ou d'obtenir, mais encore privé de la faculté d'user de ceux qui lui étoient propres.

Quant à moi, quelque soit le jugement que les hommes impartiaux porteront sur mes opinions et sur ma conduite, j'ai la parfaite confiance, qu'ils rendront justice à mes intentions Durant les terribles convulsions qui ont tourmen

té

té ma patrie, je n'ai pas désespéré de son salut. J'ai résisté au fort de l'orage, et ses coups les plus violens ont grondé sur ma tête : je n'ai pas cédé : mais la voix de la raison, celle de l'humanité m'ont arraché du lieu d'une scène, où il ne s'offroit plus à mes tristes réflexions, de compensations possibles pour le prix du sang dont elle étoit inondée. Tout celui qui auroit été versé depuis cet instant, auroit rejailli sur moi ! Je m'en suis lavé les mains ; et dans ces trop fréquentes alternatives de paix et de guerre, de conciliation et de mauvaise foi, de fraternité et d'égorgemens, je n'ai point à me reprocher d'avoir jamais composé avec les bourreaux de l'humanité, ni de m'être soumis aux tyrans de mon pays.

Enfin on remarquera aussi dans le cours de cet ouvrage, que, par un principe profondément gravé dans mon esprit et dans mon cœur, je donne aux hommes une beaucoup moindre part dans les événemens, que celle que l'orgueil ou la haine leur attribuent d'ordinaire ; que je suis pénétré de la consolante idée que celui qui a créé cet univers, n'en a pas abandonné le soin au hasard, ni aux caprices, aux foiblesses, aux pas-

sions des hommes; qu'il dispose à son gré des empires, renverse ou relève les trônes, récompense ou punit, dès ce monde, où les méchans sont les bourreaux des méchans, et où l'homme juste, au sein des persécutions, des tourmens, et de la mort même, trouve dans le calme de son âme, des consolations, une force, et un courage que Dieu seul peut lui donner.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

DU

COMTE JOSEPH DE PUISAYE.

LIVRE PREMIER.

En réfléchissant sur ce que l'histoire n'a pu qu'imparfaitement nous transmettre des temps reculés ; et en comparant l'état des empires qui ont successivement occupé quelques parties de ce globe, avec la situation actuelle des pays qui en ont été le siége ; en considérant cette circulation lente, mais régulière, de la barbarie et de la civilisation, des talens et de l'industrie, des sciences et des arts, du pouvoir et du luxe, de la corruption et de la destruction ; il est difficile de se refuser à penser que le monde politique et moral se gouverne par des lois aussi précises que le monde

monde physique ; que les grandes révolutions des sociétés, semblables à ces astres qui ne se montrent sur l'horizon qu'après un intervalle de plusieurs siècles, ont aussi leurs périodes fixes et leur retour déterminé ; et que c'est le concours de ces lois physiques et morales, qui en élevant au milieu des déserts, de nouveaux empires et des cités florissantes ; ne laisse errer sur les emplacemens de ceux que le temps a détruits, que les tristes générations de quelques malheureux, échappés de leurs ruines.

A quelle volonté, à quelle force humaine, en effet, pourroit-on attribuer, sans témérité, ces phénomènes moraux, ces prodiges de frénésie, dont tant de peuples ont donné des exemples, et qui ont éclaté si récemment parmi nous ? Comment expliquer ces irruptions, si j'ose m'exprimer ainsi, de principes subversifs de tout ordre, de toute paix, de tout bonheur public ou individuel ; cette crédulité, ce délire qui s'emparent subitement d'un peuple immense ; cet acharnement qui ferme son esprit à la voix de la raison, son cœur aux cris de la nature ; cette fièvre qui, en engourdissant ses sens, lui ôte jusqu'au

qu'au sentiment de son intérêt, jusqu'à l'instinct de sa propre conservation ; ou qui, dans la fureur de ses accès, le porte à se déchirer de ses propres mains ! Docile seulement aux directions de ceux qui s'efforcent de l'exaspérer et d'aggraver ses souffrances, il ne reconnoît la voix des hommes, dont il a éprouvé la sagesse de leurs conseils et l'utilité de leurs services, que pour les sacrifier à sa rage. Immolant bientôt à leur tour, ses imprudens ou perfides conseillers, pour en suivre de plus furieux ; il se crée chaque jour de nouvelles idôles qu'il mettra en pièces le lendemain ; et ne cesse de se rouler dans le sang et dans le crime, que lorsque l'ardeur du mal, et ses propres forces épuisées par une succession de crises plus ou moins violentes, le laissent enfin à la disposition de celui, qui entreprendra d'achever sa guérison, ou de lui donner des fers.

Mais ce n'est pas seulement la classe inférieure du peuple, qui éprouve les terribles effets de cette contagion. Elle agit avec non moins d'activité sur un grand nombre de ceux pour qui l'éducation, l'instruction, un rang distingué dans la société, et tous les avantages du hasard et de

la fortune, sembleroient devoir être d'infaillibles préservatifs. Elle porte aux actions non-seulement les plus barbares, mais les plus extravagantes, des hommes qui, quelques jours auparavant, jouissoient de tout le calme de la raison. Sans entrer dans le détail des atrocités dont l'histoire ne s'occupera que trop, combien d'hommes en France, qui n'auroient pas voulu croire à ce qu'elle nous dit du cheval de Caligula, désigné consul, et qu'on a vus prosternés aux pieds d'une prostituée, placée toute nue sur les autels de la Divinité, et lui rendre un culte public! Quel nom donner à ce renversement de toutes les idées de tous les principes, sur lesquels peut reposer la portion de bonheur qu'il est permis à l'homme d'espérer sur la terre? Si l'on ne convient pas, que c'est une maladie dont le germe est inhérent au corps politique, et qui, à quelque période marquée de sa durée, se développant sous des symptômes, peut-être différens, prépare et précipite l'instant de sa dissolution!*

Plus

* On remarquera peut-être que la révolution Françoise est loin d'avoir produit un tel effet sur la France. Dieu veuille

Plus on médite avec attention les traditions anciennes et modernes; plus on est convaincu que les hommes ont été et seront toujours les mêmes. Ce sont toujours les mêmes passions, les mêmes foiblesses, la même ignorance et la même présomption; et si l'histoire du cœur humain offre quelques variétés dans les moyens, ce ne sont que de légères circonstances qui, mises de côté, ne laissent apercevoir aucune différence sensible dans les causes, ni dans les résultats.

J'avoue que cette façon de voir ôteroit beaucoup de l'importance que l'homme s'attribue dans la direction des événemens, et laisseroit moins de prétextes à ceux qui ne peuvent envisager les choses qu'en y attachant la figure ou le nom de tel ou tel individu, à qui ils se hâtent d'en attribuer tout le mérite, ou d'en imputer toute la faute: mais n'est-ce pas assez pour les forces de l'huma-

veuille que je me sois trompé! Ce vœu sera jusqu'à mon dernier soupir le plus cher à mon cœur: mais malheureusement, il n'y a que le temps qui puisse répondre à cette objection, dans le sens général dans lequel elle peut être proposée. Dans celui dans lequel j'ai parlé, il est manifeste que jamais corps politique n'a éprouvé une dissolution plus complète que la monarchie Françoise.

nité, que de lui abandonner les détails, et le mérite ou le démérite des actions subordonnées ? Il est loin de ma pensée de chercher à affoiblir l'horreur dû crime, encore moins le respect qui est dû à la vertu ; mais parce que je connois la loi et le tribunal qui condamnent mon semblable à la mort, en éprouvai-je pour cela, moins de répugnance pour le bourreau qui le torture, et moins de vénération pour le ministre qui le console ?

Si vous descendez à l'examen des causes morales, subalternes et immédiates, qui troublent la tranquillité d'un état, il s'en présente une de qui, selon moi, dérivent toutes les autres. Cette cause est la foiblesse des gouvernemens.

Un bon gouvernement peut, en quelque façon, être considéré comme une digue que les hommes réunis en société sont convenus d'opposer aux efforts déréglés de leurs passions réciproques, de manière à n'être privés d'aucuns des avantages de leurs mouvemens bien ordonnés. Cette digue, n'importe quelles soient sa construction ou sa forme, doit avoir une force toujours égale : autrement, soit qu'elle cède, ou soit qu'elle comprime

comprime outre mesure, devenue incapable de résistance, elle sera entraînée par le torrent. Or en matière de gouvernement, comme en beaucoup d'autres, tout ce qui est moins ou plus que force, est foiblesse.

C'est cette foiblesse, compagne de l'ignorance et de la présomption, qui met l'entêtement à la place du caractère, l'orgueil à la place de la dignité, les intrigues à la place des talens; qui prend l'incrédulité pour du génie, le fanatisme pour de la religion, les basseses pour du zèle, la violence pour de la fermeté, la jactance pour du courage, les sages conseils pour des manques de respect, le relâchement de l'autorité pour de la modération, le pardon des crimes publics pour de la clémence, ou enfin l'oppression et la violation de tous les droits pour la science de gouverner.

C'est elle qui laissant se détendre dans ses mains débiles, les ressorts du gouvernement, fournit les mécontens de prétextes, et les factieux d'audace; et soit qu'elle oppose une tardive et timide résistance, ou qu'elle se laisse aller à leurs cris, elle ne fait que multiplier leurs forces,

étendre le champ de leurs entreprises et accélerer sa ruine et leurs succès.

C'est cette foiblesse qui, sur le déclin des états, remplit les cours d'une foule d'êtres serviles et méprisables, dont la bassesse n'égale que leur avidité, la lâcheté que leur insolence, et la stupidité que leur orgueil. Ces courtisans, pour qui le mot d'honneur est un masque, celui de vertu un ridicule ; et qui ne pouvant juger la conduite des autres que par leurs propres sentimens, trouvent sans cesse dans leurs cœurs, des motifs tout prêts pour calomnier les bonnes actions, et pour en dénaturer le principe : si le malheur d'un état est parvenu à ce point, qu'un prince honnête et bon par caractère, soit environné de tels individus ; les heureuses qualités de son esprit et de son cœur ne seront que des obstacles de plus à l'accès de la vérité près de lui. Réduit à penser et à agir par eux, il n'apercevra l'abîme qu'ils auront creusé sous ses pas, qu'au moment de sa chute, et de leur lâche désertion.

C'est cette foiblesse qui a jeté la France dans l'anarchie sous les rois fainéans, qui l'a mise

à

à deux doigts de sa perte sous le roi Jean, livrée sous Charles VI., déchirée sous Henri III., ébranlée sous les dernières années de Louis XIV., dégradée sous Louis XV. et jetée sous son vertueux et infortuné successeur, dans les effroyables convulsions qui ont agité le monde, et dont il n'est encore donné à personne d'entrevoir les derniers effets.

La France depuis l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules, jusqu'à celle de la dernière révolution, avoit toujours été gouvernée par des rois. Un si long espace de temps a sans doute produit des variations dans cette forme de gouvernement : mais comme il n'est pas de mon sujet d'examiner ces variations, ni leurs causes, dont l'énumération seule m'entraîneroit trop loin ; il me suffit de dire que le principe fondamental de la constitution, qu'avoient apportée nos pères, avoit placé l'exercice du pouvoir législatif dans le concours nécessaire de la volonté du monarque, et du consentement des assemblées de la nation. Quelques changemens qui ayent été successivement introduits dans la composition de ces assemblées, et quelques atteintes qui ayent été portées à l'application de ce principe ; il n'a pas

cessé

cessé un instant d'être considéré par tous les François indistinctement, comme la base essentielle de la monarchie. Cette constitution leur étoit commune avec les autres peuples du nord, lorsqu'ils se partagèrent ces immenses contrées, que l'orgueil impuissant de Rome décrépite croyoit avoir condamnécs à des siècles de barbarie et d'infécondité.

Heureux celui qui a su plus particulièrement conserver une forme de gouvernement, qui est encore aujourd'hui la source, comme elle est le soutien de ses prospérités; et qui n'y a apporté que les changemens commandés par le temps, et par l'intérêt de sa sûreté et de sa gloire.

Depuis long-temps la France avoit perdu cet avantage : elle n'avoit conservé de sa constitution, que les mots : la distinction des ordres n'existoit plus que de nom, le clergé avoit perdu son crédit, et la noblesse son pouvoir.

Cet illustre et ancien appui des prérogatives des rois et des droits des peuples, étoit trop souvent devenu la terreur des uns, et le fléau des autres. Car il n'est pas d'institutions, quelque utiles qu'elles soient, qui ne dégénèrent en abus ;

mais

mais il faut réformer les abus, et non pas altérer, encore moins détruire les institutions. La cause du peuple fut, comme d'ordinaire, le prétexte dont les rois se servirent avec sueeès pour diminuer la puissance de la noblesse, et le ministère de Riehelieu acheva ee que Louis XI avoit eommencé. La violence et la ruse furent mises alternativement en œuvre : plusieurs de eeux qui avoient résisté à la force, ne résistèrent point à l'attrait des honneurs et des riehesses, qui furent le prix du sacrifice de leur liberté ; ni aux appas d'une cour qui, dédaignant la noble simplieité des sièeles précédens, avoit mis à sa plaee toutes les recherches d'un luxe, jusqu'alors inconnu. Aussi vît-on bientôt, des hommes accoutumés à une vie dure et frugale, auparavant livrés à tous les cxerciees, qui en fortifiant le corps, le rendent plus propre aux fatigues de la guerre, ayant vécu jusqu'alors, comme autant de souverains, dans leurs châteaux, qui en garantissant leur sûreté, maintenoient le respeet que l'appareil du pouvoir inspire, et l'influenee sur les esprits qui en est la suite ; changer insensiblement leurs forces physiques contre des grâces efféminées,

leur

leur sobriété pour des tables somptueusement servies, leurs armures pour des modes, leurs forteresses pour des maisons de plaisance, et leur fière et antique indépendance contre des pensions, des titres sans pouvoir, et des grandeurs factices.

Cette révolution fut l'ouvrage de peu de temps ; et quoique un très-grand nombre de familles nobles, n'eussent été ni soumises, ni séduites, l'effet n'en fut pas moins général.

Il arrive souvent que lorsqu'un état, un ordre, une société quelconque sont attaqués par le plus puissant des moyens, qui est la division soufflée dans leur sein, ceux qui se sont honorés par une plus longue résistance, en portent plus particulièrement la peine : la raison en est que ceux qui sont devenus les auxiliaires de l'ennemi commun, cherchent volontiers à humilier des hommes, dont la conduite est un reproche de la leur.

Tel fut le sort de la partie de la noblesse Françoise, qui préféra sa liberté aux faveurs de la cour ; et c'est de là qu'étoit venue cette distinction, non expresse, à la vérité, mais néanmoins réelle,

réelle, de *noblesse de cour*, et de *noblesse de province*, à laquelle les uns et les autres attachoient réciproquement une certaine idée de fierté.

Quoiqu'il en soit, l'intervalle qui sépara ces deux classes, ne pouvoit pas manquer de s'accroître; les familles, desquelles descendent toutes ces maisons d'une origine illustre, qui couvroient encore les provinces, à l'époque de la révolution, ne tardèrent pas en grande partie, à tomber dans la pauvreté, et par conséquent dans l'oubli. Cela devoit arriver; car rien ne s'opposant plus aux volontés des favoris, toutes les places lucratives, tous les emplois qui donnent la considération qui est attachée à l'exercice de l'autorité; toutes les *grâces* en un mot furent réservées exclusivement aux nobles de la cour; tandis que les partages des successions, le surcroît des dépenses, nécessité par le luxe, qui s'étoit introduit jusques dans les campagnes, et le service militaire, qui étoit presque tout à leurs frais, diminuoient considérablement le patrimoine des autres, et souvent le consumèrent totalement.

Réduits à habiter les ruines de leurs châteaux démantelés par le temps, sans avoir les

moyens de les réparer, il ne resta à beaucoup d'eux que la fierté de leur naissance, et rien pour en soutenir la dignité.

Des deux seuls moyens d'acquérir des richesses, qui sont la faveur ou l'industrie, ils s'étoient interdit l'un, le préjugé leur défendoit l'autre.

Livrés exclusivement au métier des armes, leurs fortunes qu'ils auroient pu améliorer par quelques spéculations utiles et honorables, ne faisoient qu'éprouver de nouvelles réductions, toutes les fois que le service de la patrie les appeloit sous les drapeaux; toujours fidèles au sentiment qui leur avoit fait préférer *l'honneur à tout*, ils n'ont pas cessé de sacrifier à ce maître impérieux, leur patrimoine et leur sang, comme ils lui avoient sacrifié les restes de leur existence politique; et nous verrons bientôt comment leur dévouement sublime, en mettant le comble à leur gloire, a mis le comble à leurs malheurs.

Ce préjugé contre le commerce ne fut pas le seul. Le plus grand nombre dédaigna tout ce qui, selon eux, n'avoit pas de rapport avec l'état militaire. Soit que ce fut l'effet de ce dédain chez les uns, soit défaut de moyens pécuniaires

chez

chez les autres, ils rejetèrent de l'éducation de leurs enfans, tout ce qui pouvoit avoir rapport aux sciences, aux arts et à toutes les connoissances libérales; et comme c'est une des misères attachées à l'ignorance, de mépriser dans les autres, les avantages dont elle est privée, ils s'accoutumèrent à regarder comme au-dessous d'eux, l'exercice des emplois civils, les fonctions du barreau, celles de la judicature et du sacerdoce inférieur. Enfin tout ce qui peut gagner à un homme cette estime et cette considération de détail, si l'on peut parler ainsi, qui finissent par lui donner une influence réelle sur ses semblables.

Les nobles de la cour ne dédaignèrent pas à ce point, les connoissances utiles: des richesses considérables, et l'ambition des premières places, leur firent sentir la nécessité, en même temps qu'elles leur donnoient les moyens de les acquérir, du moins superficiellement. C'est ce qui produisit encore beaucoup de grands hommes de cette classe, sous le règne de Louis XIV, et quelques hommes instruits sous les règnes suivans. Néanmoins lorsque le crédit et la faveur furent totalement livrés à la brigue et aux cabales, et que les

choses furent portées au point, que le mérite même devint un titre d'exclusion, et souvent de disgrâce; occupés la plupart, uniquement de leurs intrigues, ils s'abandonnèrent à la même ignorance, voilée seulement sous ces manières aisées que donne un commerce habituel de complimens et de tromperies, et sous un jargon *important* et *léger* qui n'en imposoit pas long-temps.

Possesseurs d'immenses propriétés territoriales, la plupart étoient à peine connus de leurs vassaux; et tel qui auroit pu lever dix mille soldats sur ses terres, s'il en eut fait son séjour ordinaire, et qu'il les eut vivifiées par la seule consommation de son oisive opulence, ne s'est pas, au moment du danger, trouvé assez de crédit pour disposer de quelques valets.

Je ne dois pas omettre une cause particulière qui a précipité la décadence de la noblesse Françoise, et la perte, presque absolue de son influence. Ce fut la prodigalité avec laquelle on multiplia les ennoblissemens, et principalement le mode qui s'introduisit dans les derniers siècles, de les obtenir, ou de les accorder. Cette cause demande quelques développemens.

L'existence

L'existence de toute société dépend essentiellement de l'équilibre de ses forces physiques et morales : plus cet équilibre est parfait, et mieux la société est ordonnée.

La force physique réside dans la classe qui est gouvernée, parce qu'elle est la plus nombreuse ; elle ne se déplace jamais.

La force morale qui se forme des conventions, de l'instruction, de l'opinion et de l'influence, réside ou doit résider dans la classe qui est appelée à participer au gouvernement ; elle est susceptible de se déplacer, en raison des variations que peuvent subir les élémens qui la composent.

La force physique, inerte de sa nature, ne se meut que par l'impulsion de tout, ou de partie de la force morale ; elle la suit aveuglément dans ses divisions et dans ses alternatives. Le mélange de ces deux forces produit une confusion plus ou moins dangereuse, en proportion de ce qu'il est plus ou moins sensible. Le meilleur gouvernement seroit celui où elles seroient parfaitement distinctes et séparées. C'est de ce mélange que résultent le plus souvent l'anarchie, les guerres civiles, la ruine

ruine des états, ou les changemens de gouvernement. Il est deux manières de participer au gouvernement de son pays, l'une directe et l'autre indirecte ; la première consiste dans l'exercice de quelques fonctions publiques, quelqu'élevées ou quelques subordonnées qu'elles soient ; la seconde gît dans les moyens d'influence secondaire, tels que les richesses, les distinctions, les honneurs, l'instruction, les talens, les écrits et l'exemple. Si un trop grand nombre de ceux qui, à défaut d'aucun de ces moyens, ne sont appelés par la nature des choses, qu'à faire partie de la force physique, se trouve rangé dans la classe, en qui est supposée résider la force morale, et *vice versâ* ; alors l'équilibre cesse, les ressorts et les rouages sont gênés dans leurs mouvemens, et la machine se détraque.

Il importe donc à une administration sage de prévenir cette fusion, en enrichissant dans toutes les occasions la classe supérieure, de tout ce qui, par de grands talens et par de grands services, s'est montré capable de contribuer au salut et à la gloire de l'état ; tandis que demeurés dans la classe inférieure, ces talens y deviennent non-seulement inutiles, mais peuvent y

être

être dangereux. Tel doit être le principe invariable des ennoblissemens, des pensions, des récompenses publiques, et de toutes ces concessions, qui en distinguant le mérite, ne peuvent avoir d'autre objet légitime, que le bonheur et la gloire de l'état. On sent quelle force doit lui donner une classe ainsi composée, qui ne se recrute que du patriotisme, des talens, et de la vertu. Une telle institution excitera le respect, et non les murmures; elle inspirera l'émulation et non pas l'envie.

On peut, sans être accusé de partialité, rendre cette justice à l'Angleterre. C'est ainsi qu'en plaçant sur les premiers siéges de son sénat, et qu'en appelant aux distinctions, aux honneurs, aux récompenses pécuniaires et à l'exercice des premières fonctions, ceux qui se sont désignés par leurs services; elle prolonge sa durée, qui, avec de telles mesures, devroit être éternelle, s'il étoit des établissemens humains qui fussent impérissables.

Nos pères nous en avoient donné l'exemple; mais lorsque le luxe avec sa rapidité ordinaire, eut fait des progrès effrayans, et que les besoins de

de nos Rois se furent accrus en raison de l'avidité des courtisans, la cour devint comme un encan public, où tout fut livré à prix d'argent; et la noblesse fut à vendre. Quelquefois elle fut ouvertement le prix d'une somme déterminée; dans d'autres temps, on trouva plus décent de l'attacher à la possession de quelques charges, le plus souvent sans fonctions; et chacune de ces charges avoit son tarif particulier: aux unes étoit attachée la noblesse, purement personnelle; à celles-ci la noblesse héréditaire; l'hérédité n'étoit donnée à celles-là qu'après un certain nombre d'années de gestion, ou même après un exercice de plusieurs générations: il y en eut, comme on voit, pour toutes les bourses et pour tous les goûts; en proportion de la richesse, ou de la vanité des acheteurs. Ceux qui avoient acquis, bien ou mal, une somme d'argent, couroient en foule à cette pompe aspirante, que l'on décoroit du nom d'*administration* des *finances*; y recevoient en échange, un parchemin; et quittoient la classe du peuple, pour se placer dans l'ordre de la noblesse, assez communément dédaignés par l'un, et méprisés par l'autre.

Ce

Ce pas une fois fait, l'argent tint lieu de tout ; et chacun mesura sur son or, son mérite et ses prétentions. Cette multiplicité de nouveaux nobles portoit un coup fatal à l'état, mais comme l'effet que l'on s'étoit promis de l'humiliation de la noblesse, étoit prochain ; et que les malheurs, qui devoient en être le résultat, n'étoient aperçus, s'ils le furent, que dans l'éloignement, chose assez ordinaire, le présent fut préféré à l'avenir, et on se contenta de pallier les mécontentemens par des distinctions d'opinion ; de là vinrent ces différences puériles d'ennoblis, de nobles, de gentilshommes, noblesse d'épée, noblesse de charges, de robe, &c. &c. Mais surtout la distance que l'on crut avoir mise entre les titres anciens et ceux de nouvelle création. Dès lors les plus riches ne se contentèrent plus d'un rang que toutes ces distinctions avoient décrédité ; il leur fallut de l'ancienneté : et l'ancienneté fut aussi à vendre. On acheta des ancêtres. Des familles réduites à la misère, livrèrent leurs titres pour quelqu'argent ; il n'y eut que des noms de baptême à changer. On commerça de généalogies comme de terres. Des titres supposés défièrent la sévérité des plus ha-

biles vérificateurs : à défaut de tout cela, la cour distribua des dispenses, et telles familles qui étoient nouvelles la veille, devenoient anciennes, le lendemain, *par ordre* *.

Et comme on a remarqué dans tous les temps, que lorsque les empires sont sur leur déclin, la vanité s'efforce de couvrir la foiblesse, sous des dénominations pompeuses, qu'elle met à la place de la réalité ; les titres des dignités nobles furent prodigués à un excès tellement ridicule, que chacun pouvoit à sa fantaisie, se choisir un titre comme un habit ; et que l'on pourroit dire, sans trop se hasarder, que ce système *d'égalité*, cette maladie sociale qui confond tous les rangs, avoit fait son premier coup d'essai en France, sur l'ordre de la noblesse. Enfin le titre de *prince*, même, commençoit si fort à se multiplier, qu'encore un peu de temps, on eut compté peut-être, dans le royaume, autant de princes que d'anciens gentilshommes.

C'est

* Ces deux mots exprimés ainsi P. O. étoient placés en tête du certificat, que le généalogiste de la cour avoit reçu l'ordre de délivrer aux personnes favorisées, qui ne pouvoient pas faire les preuves de noblesse exigées pour les honneurs de la cour.

C'est à cet état de confusion et de dépérissement qu'étoit parvenu l'ordre de la noblesse Françoise.

L'histoire du clergé est, à peu de choses près, la même. Observez cette différence cependant, que celui du second ordre, composé d'autres élémens que le haut clergé, et moins rédouté de la cour, a dû par son affinité avec la classe du peuple dont il étoit tiré ; par la nature de ses fonctions, qui le mêloient sans cesse avec lui ; par la fixation d'un revenu invariable, mais modique, qui le garantissoit du luxe, en même temps que du besoin ; enfin par quelques études, la plupart bornées à la vérité, mais suffisantes pour l'exercice de son ministère ; conserver plus de confiance, et par suite une influence plus réelle sur les classes inférieures.

Je ne sais s'il est utile de répéter ici, ce que j'ai déjà dit, qu'en parlant des choses, mon intention n'est point de parler des personnes ; on aura, sans doute assez remarqué le soin que je prends de donner aux exceptions toute la latitude qui leur appartient. Oui, sans doute, depuis que le clergé et la noblesse avoient été privés de la réalité de leurs attributions politiques, ces deux ordres

ont produit un grand nombre d'hommes distingués par leurs talens et par leurs services; et c'est peut-être l'époque de notre histoire, où le clergé du premier ordre ait montré le plus de régularité, et fait éclater le plus de vertus. Mais les vertus des particuliers ne préviennent pas toujours les maux publics. Obligé de décrire des malheurs, à Dieu ne plaise que j'ose en imputer la faute à ceux qui en ont été les respectables victimes. Il est des causes générales qui se développent dans le cours des générations, et aux effets desquelles, l'homme ne peut pas résister. Telle est la nature des choses. Toutes les associations, tous les ordres, et les empires les mieux affermis, qui ont péri avant nous, ont péri par ces mêmes causes. Les hommes de toutes les classes et de tous les pays, qui liront un jour l'histoire des malheurs de la France, n'auront qu'à changer, avec les noms, quelques circonstances, que l'éloignement des lieux et des temps, et la diversité des succès, offrent toujours, sous des points de vue différens, ils liront l'histoire de leurs pères, ou celle de leurs descendans, ou peut-être la leur.

Les déplacemens de la force morale sont lents et

et imperceptibles dans leurs progrès; et quand elle a passé d'une classe d'hommes à une autre, l'habitude et les apparences luttent encore long-temps contre la réalité. C'est un monument antique, dont les ruines restent suspendues, quoique le temps en ait miné la base, et tel fut, durant un siècle, l'état de la France.

Tandis que la cour n'étoit occupée que du soin de diminuer le pouvoir des deux premiers ordres de l'état, elle ne s'apercevoit pas que c'étoit détruire le sien; et que l'équilibre qu'elle cherchoit à rompre d'un côté, tendoit nécessairement à se replacer d'un autre.

Du sein des familles plébeiennes s'élevoit un ordre formidable, qui devoit successivement recueillir les pertes que faisoient journellement les premiers; et qui devenu maître des forces morales de la société, seroit par la nature des choses, mis tôt ou tard, à la place de ceux qui les laissoient échapper de leurs mains.

La découverte de l'Amérique avoit changé la face de l'Europe. (Il n'est donné à personne de prévoir à quel point elle la changera encore!) Et l'introduction du commerce en France fut

l'époque

l'époque d'une révolution mémorable dans le sort de la classe qui portoit le nom de peuple.. L'ignorance fit place à l'instruction; celle-là se réfugia chez l'ordre à qui le commerce étoit interdit; celle-ci devint le partage de ceux qui s'y livrèrent. Les avantages réels dont les premiers ordres avoient joui, s'écouloient imperceptiblement dans les mains du troisième; tandis que les autres ne se réservoient que des avantages brillans et utiles, mais conventionnels. Les besoins du luxe tiroient incessamment d'un côté, pour reverser de l'autre; les premiers se bornoient à consommer; les derniers mettoient toute leur application à acquérir.

Bientôt à des générations riches et instruites dans la classe du peuple, succédèrent des générations plus instruites et plus riches; l'éducation des enfans se perfectionna: chaque âge développa de nouveaux moyens, produisit de nouveaux établissemens: et toutes les places, tous les emplois publics, qui exigeoient de l'érudition et de l'application, furent abandonnés au tiers état, ou à la partie de l'ordre du clergé qui n'avoit pas de *prétentions plus élevées*. L'étude des sciences

sciences et l'exercice des arts libéraux leur furent livrés exclusivement; ce furent eux qui remplirent les universités, les colléges, les académies, et toutes les sociétés savantes. Si les grands y occupèrent quelques places, ce fut la plupart, à titre de protecteurs. Judicature, finances, barreau, médecine, administration, fermes, et recettes générales et particulières, ministère de la religion dans les villes et dans les campagnes, manufactures, toutes les professions enfin, qui mettent en rapport avec le peuple, et en mesure d'obtenir ou de subjuguer sa confiance, furent dévolues à une classe qui, quoiqu'encore dans son sein, cessoit par le fait même, d'en faire partie, et formoit dans l'état, sans qu'on voulut s'en apercevoir, un ordre distinct qui, sans attributions politiques, en accaparoit néanmoins toute la force morale.

Avec tant de moyens de prépondérance réelle sur les fictions auxquelles étoient réduits les deux premiers ordres; il étoit facile de juger, dans le cas où ils seroient placés un jour dans la balance politique, quel côté devoit l'emporter sur l'autre.

Est-

Est-ce cette observation qui avoit éloigné sous quelques règnes précédens, jusqu'à la pensée de convoquer les états-généraux ? Il est permis de douter que ce fut la seule.

Est-ce la même observation qui a fait recourir en dernier lieu, à cette mesure salutaire et juste en elle-même, mais impolitique et déplacée, vu les circonstances, sans des précautions indispensables qu'on a négligées, ou dont on n'a pas senti la nécessité ? Le lecteur sera peut-être, à même d'en juger par la suite.

Cependant tous les ordres de l'état n'envisageoient pas, sans regrets, cet oubli de leurs droits et cette longue privation de leur exercice. Un phantôme de représentation nationale avoit été laissé à quelques provinces unies à la couronne par capitulation ou par contrat : mais la cour toujours timide, en raison de sa foiblesse, avoit restreint les priviléges des *pays d'états* à quelques règlemens d'administration subalterne, et à quelques *représentations*, dont le sort fut le plus souvent d'être repoussées par des menaces, ou réprimées par des *lettres de cachet*. C'est à cette ombre de liberté néanmoins, que peut être attribuée[s]

tribuée l'énergie qui se faisoit plus particulièrement remarquer dans ces provinces : et l'usage que plusieurs en ont fait en s'armant contre la tyrannie des comités et des clubs, et en combattant pour leur religion, pour leurs lois, et pour leur prince légitime, avec un dévouement et une constance, jusqu'ici sans exemples, doit rappeler à ceux qui gouvernent, cette vérité trop souvent oubliée, que la conservation des droits des sujets, est l'appui le plus solide de l'autorité souveraine.

Le reste de la France ne jouissoit pas même de ce foible avantage : mais il restoit encore une sorte de contrepoids qui soutenoit en quelque façon l'équilibre, c'étoient les parlemens.

L'histoire qui dissipe d'un souffle ces échafaudages d'intrigues et de calomnies, que peu d'hommes ont le courage d'essayer de renverser, tant qu'ils supportent les échafauds des factieux, ou les trônes des usurpateurs et des tyrans ; rendra un jour à ces compagnies illustres la justice qui leur est due, et publiera qu'elles ont été les soutiens de la monarchie chancelante, dont elles ont retardé l'écroulement jusqu'à la dernière heure de

leur existence. Les parlemens n'eurent primitivement d'autres fonctions que celle d'assister nos rois dans l'exercice de la plus belle de leurs prérogatives, la répartition de la justice. A ces fonctions la longue suspension des états-généraux en fit ajouter d'autres : et ces corps devinrent comme autant de *commissions intermédiaires*, dépositaires, pour ainsi dire, du droit inhérent aux trois ordres de la nation, de consentir les lois et d'accorder les subsides. Toute irrégulière que fut cette attribution, et tout vicieux que parut ce simulacre de représentation ; le respect pour la vérité oblige de dire que les parlemens de France en ont rempli les devoirs avec cette fermeté, cette justice, et ce courage, qui les ont honorés à toutes les époques, où le royaume s'est trouvé dans des circonstances difficiles, et c'est ce qu'on devoit attendre de la manière dont ils étoient composés.

Nul motif d'intérêt, de profession, ni de famille, ne m'attache à la cause des parlemens : mais indépendamment de l'obligation qui est imposée à tout homme qui écrit, de n'écrire que ce qu'il pense, puisque je me suis déterminé à fouiller

ler dans ce cahos de causes immorales et dégoûtantes qui ont inondé mon pays de sang ; c'est un soulagement pour moi, de porter ma pensée sur ces corps vénérables qui, au sein de la corruption universelle, étoient devenus le refuge des restes des vertus publiques, qui avoient animé nos ancêtres.

J'ai entendu calomnier les parlemens par le parti de la cour ; cela devoit être ; car la cour qui les craignoit, avoit résolu leur destruction. Je les ai entendu calomnier depuis par le parti contraire ; cela devoit être encore, car le parti contraire avoit besoin de leur perte.

Enfin je les ai vu, tour à tour, victimes du courage et de la dignité, avec lesquels ils se sont opposés aux entreprises de l'autorité arbitraire ; et victimes de leur zèle pour l'autorité légitime.

Si les parlemens ont résisté plus long-temps à la corruption que les autres corps de l'état, les causes en sont sensibles : leur existence politique étoit moins ancienne, et leur composition étoit différente.

Les membres de ces compagnies (à l'exception d'une ou tout au plus de deux qui n'ad-

mettoient que des nobles) étoient pris dans tous les ordres ; et quoique l'exercice de leurs charges associât à celui de la noblesse, les personnes du tiers état qui y étoient reçues ; elles ne les associèrent point au dédain des connoissances et du savoir, dont la plupart des gentilshommes faisoient profession. Ainsi les parlemens furent autant de réunions d'hommes généralement instruits, pour qui l'usage de méditations profondes, l'austérité attachée à l'exercice de la magistrature, et par dessus tout, la connoissance du cœur humain, que donne nécessairement l'habitude des fonctions judiciaires, tant dans les matières civiles, que dans les matières criminelles, étoient autant de préservatifs contre la frivolité, contre l'ignorance, et contre l'immoralité.

Voilà pourquoi ces corps célèbres ont produit un si grand nombre d'hommes illustres, non-seulement dans leur profession, mais encore dans l'administration, dans les conseils d'état, et dans les négociations.

J'ai vu bien des personnes s'étonner de ce que les meilleurs ministres qu'ait eus la France dans les départemens de la guerre et de la marine, aient été

été ce qu'on appeloit des *hommes de robe !* La raison cependant en étoit simple ; et ils auroient obtenu la même célébrité peut-être, dans le commandement des armées : car le généralat et le ministère sont aussi des magistratures. Les administrateurs et les généraux des républiques Grecques et Romaine n'étoient-ils pas leurs magistrats ! L'homme instruit et appliqué peut se rendre en peu de temps, propre à tout : comme l'ignorant, qui se croit exclusivement appelé par la fortune, par la faveur, ou par la naissance, à l'exercice des fonctions publiques, n'est propre à rien.

Parmi les membres des parlemens, comme dans tous les corps, il y avoit assurément des exceptions : et c'est sur ces exceptions qu'ont été construits les ridicules et les calomnies dont on a voulu faire des applications générales.

On ne doit pas douter que par la suite, il ne se seroit nécessairement développé, tôt ou tard, des causes de destruction dans ces compagnies nombreuses : mais leurs institutions devoient les préserver long-temps ; et lorsque la cour qui n'avoit plus que ce seul appui solide, eut la foiblesse

blesse de le craindre, et de vouloir le renverser ; elles ont péri trop tôt pour son salut, mais non pas trop tard pour leur gloire.

La minorité qui suivit le règne de Louis XIV, sous l'administration d'un régent, homme d'esprit, mais trop livré à ses vues ambitieuses et à ses plaisirs ; et le long règne de Louis XV, prince bon par caractère, mais entièrement abandonné aux conseils de ses favoris et aux séductions de ses maîtresses, n'avoient pu que préparer les voies à une révolution, déjà commencée dans les esprits, et en accélérer l'explosion.

Les querelles de religion, jusqu'alors, avoient été les seuls motifs ou les seuls prétextes de la plupart des dissentions intestines, et des guerres civiles, qui avoient de temps à autre déchiré le royaume. Elles parurent vouloir se renouveller : mais le temps étoit passé où de telles discussions avoient pu faire verser le sang des François. Des hommes qui se dirent *philosophes*, jugèrent qu'il seroit plus sage de repousser ces querelles par le ridicule, que par la violence : ils avoient raison : mais ils ne s'en tinrent pas là. Du mépris de quelques foux entêtés, ils passèrent au

mépris

mépris de tous les ministres, et du mépris des ministres à celui du culte. Ils s'efforcèrent d'y entraîner le peuple avec eux. Alors il s'établit entre les *beaux esprits* * une sorte de confédération, pour sapper la religion de l'état, ou plutôt toutes les religions, par leurs fondemens. La France et l'Europe furent inondées de pamphlets et de libelles qui ne respiroient que l'impiété, l'athéisme, le renversement de la morale publique, la subversion des lois, et la destruction de tous les liens sociaux; et comme dans les matières abstraites, il est des questions dont le *pour* et le *contre* peuvent être traités avec quelque apparence de raison;

* Une des causes de la pauvreté qui est reprochée, quoique trop généralement, à la langue Françoise, se trouve dans cette facilité avec laquelle on s'est prêté, de siècle en siècle, à revêtir de noms décens et honnêtes, des choses et des hommes qui ne l'étoient pas: l'erreur passée, le mot a été décrédité comme l'objet auquel il avoit été emphatiquement appliqué, et relégué à la populace; et dans les dictionnaires, marqué d'un astérique, signe de la flétrissure qu'il avoit encourue: mais il n'a été remplacé par aucun équivalent. Si cette délicatesse qui peint l'esprit de la nation, subsiste encore, ou si elle renait comme on doit l'espérer, la dernière révolution nous aura fait perdre un quart de nos expressions les plus nobles. Il est vrai qu'elle nous en a donné d'autres; j'ignore si le temps et l'usage les naturaliseront. Je doute néanmoins du succès de plusieurs.

son ; et que la réflexion d'ailleurs, n'est pas toujours la compagne du génie littéraire ; des hommes de talens supérieurs ne dédaignèrent pas d'employer leurs plumes, et tout le feu d'une imagination brûlante, à la composition d'écrits séduisans qui furent bientôt dans les mains de tout le monde.

La célébrité que ces ouvrages acquirent à leurs auteurs, engendra une foule d'écrivains obscurs, qui confondant l'utile avec le nuisible, et le mauvais avec le bon, se firent un métier de déclamer indistinctement, contre tout ce que la sagesse suprême a ordonné pour maintenir l'harmonie de la société, et la paix parmi les hommes : ceux-là se disoient sages aussi.

Comme si le sage, qui a pénétré autant qu'il est donné à l'homme de le faire, dans les secrets de la nature, pouvoit observer sans admiration, et contempler sans respect, cet enchaînement merveilleux de causes et d'effets, agissant et réagissant, entre eux, avec une précision, un ordre, un régularité qui proclament leur auteur :

Comme si celui qui n'a pas perdu toute lueur de bon sens, ne savoit pas que découvrir, sans pré-

précautions, aux ignorans et aux foibles, les erreurs accidentelles dont le temps et les passions des hommes enveloppent la vérité, c'est anéantir leur vénération pour elle : et qu'ébranler leur croyance sur des points susceptibles d'être contestés, c'est provoquer leurs doutes, à l'égard de l'essentiel et du vrai, qu'il n'est pas au pouvoir de tous de discerner.

Un forcené croit s'être aperçu le premier, que la chaîne qui retient un lion furieux est composée d'anneaux. Empressé de se glorifier de sa prétendue découverte, il en détache un ; et devient, avec les gardiens imprudens qui l'ont laissé agir, victime de sa témérité. Voilà la sagesse du dix-huitième siècle !

Ce déluge d'écrits immoraux et impies faisoit cependant des ravages prodigieux : et tout ce qui n'attaquoit pas directement l'autorité de la cour, circuloit avec une sorte d'impunité. Quelques arrêts de temps à autre, prononçoient à la vérité, quelques peines légères contre les auteurs, et condamnoient les livres au feu : mais les auteurs se glorifioient de la persécution. Car lorsque l'autorité s'affoiblit, les idées ne sont plus les mêmes,

et les choses changent de nom. Un gouvernement bien ordonné commande le respect: un gouvernement qui ne l'est pas, provoque à la résistance: celui-là *punit*, celui-ci *persécute*; et plus il montre de foiblesse, plus le commun des hommes croit montrer de courage à le braver.

Les livres brûlés le matin se retrouvoient le soir exposés en vente, dans toutes les places publiques, avec la différence qu'ils avoient reçu de cette flétrissure, une valeur quadruple, et une circulation plus rapide. Et comme sous ce règne de futilités, tout devenoit *à la mode*, la philosophie, car c'est ainsi qu'on nomma cette manie de tout nier, de tout renverser, et de ne rien construire, devint *à la mode*, à son tour.

C'est ainsi que du sein de la cour, l'esprit d'irréligion et le mépris des principes avoit passé dans les villes: bientôt des boudoirs, des toilettes, et des tables, il passa dans les antichambres; et fut enfin porté à un tel point, que dans les classes supérieures, il devint aussi ridicule de parler en mal des religions et de leurs ministres que d'en parler en bien: on abandonna ce *travers* aux valets!

Et

Et c'est à cette école que se sont formés ces orateurs des rues, dont l'éloquence grossière mais véhémente a entraîné la lie du peuple François, à toutes les horreurs, que de telles causes ne pouvoient pas manquer de produire.

Le Duc de *Choiseuil*, que l'on pourroit appeler le dernier ministre de la monarchie (car ceux qui depuis lui, ont apporté quelques talens et quelques vertus publiques au ministère, n'y ont pas été soufferts assez long-temps, pour qu'on puisse les ranger dans cette classe) ; le Duc de *Choiseuil* avoit fini par succomber à des intrigues. Les parlemens étoient détruits : et leurs membres dispersés sur la surface du royaume, offroient aux peuples, le spectacle de magistrats irréprochables, devenus les martyrs de leur attachement à leurs devoirs, et punis pour leur fidélité. Il est difficile de dire qui l'emporta, dans l'esprit de la nation, ou de l'intérêt pour leurs personnes, ou du mépris pour ceux qui eurent le déplorable courage de les remplacer ; ou enfin de l'indignation qu'excita l'acte d'autorité dont ils étoient les victimes. Enfin Louis XV. mourut : et au mécontentement général succédèrent les espé-

rances que devoient inspirer le caractère et les vertus privées de son successeur.

Plus j'approche de la scène imposante et terrible qui va s'ouvrir, et plus mon cœur frémit au retour d'horribles souvenirs ! Le sang des augustes victimes fume encore. Celui de trois millions de mes concitoyens, celui de tant d'hommes si interéssans par leurs sentimens, par leur constance, et par leur valeur, à qui j'étois uni par les liens de l'amitié ; de cette amitié que n'est jamais si vive que lorsqu'elle est le résultat de dangers communs et de la similitude des fortunes : et dont la perte laisse le petit nombre de ceux qui ont survécu, *seuls*, pour ainsi dire, au milieu de leurs contemporains ; la privation, je ne dirai pas de mes propriétés (je n'en ai jamais regretté le sacrifice), mais celle de la douceur de veiller à l'éducation de ma fille, et du plaisir d'embrasser ma famille ; toutes ces pensées affectent trop vivement mon esprit et mon cœur, pour que j'ose me confier aux mouvements d'indignation qu'elles y excitent ; mais l'intérêt de la vérité m'arrache un cri ; c'est que c'est à une horde de courtisans sans talens comme sans pudeur,

deur, qui se sont culbutés les uns sur les autres depuis un siècle, que ceux qui ne considèrent que les causes subalternes, doivent imputer les infortunes de la Famille Royale, et les désastres de la France ; que ce sont ces hommes méprisables qui, d'un prince né pour être le meilleur et par-conséquent le plus heureux des rois ; et d'une princesse faite, par la réunion de toutes les qualités aimables, pour recueillir les hommages et l'amour du monde, en ont fait deux êtres tellement misérables, que le comble de leurs malheurs les a rendus plus sacrés encore, que le rang dont leurs stupides conseils les ont précipités. Envain chercheront-ils à se justifier, en accusant les scélérats qui ont ramassé momentanément, le pouvoir échappé de leurs mains : la postérité abhorrera en eux, les auteurs directs de tous les forfaits ; elle ne verra dans les autres que d'exécrables bourreaux.

Personne ne monta sur le trône dans des circonstances plus favorables pour obtenir l'attachement des peuples, que Louis XVI : car plus le gouvernement qui a précédé laisse de souvenirs fâcheux, plus il est facile à celui qui succède

de

de se faire aimer. Aussi dès ses premiers pas, après son accession à la couronne, ce prince fût-il environné de l'affection universelle. Elevé trop peu de temps sous les yeux d'un père vertueux, qu'une mort prématurée avoit enlevé à l'espoir des François; son éducation confiée à des mains foibles, resta pour ainsi dire, abandonnée à lui-même. Si cet abandon le priva des avantages utiles et brillans que l'instruction seule peut donner, du moins laissa-t-il sans altération les qualités qu'il tenoit de la nature. La probité, la droiture, l'amour de la vertu, de la justice, de l'ordre et de l'économie, firent la base de son caractère; une modeste défiance de lui-même, le porta trop souvent à suivre, de préférence au sien, l'avis d'hommes qu'il supposoit aussi honnêtes et plus instruits que lui. Aussi peut-on assurer que presque tout ce qui fut fait d'utile et de bon sous son règne, doit être attribué à son cœur. Louis XVI. n'eut point de favoris, et la France accoutumée depuis près de cent ans, à être gouvernée par les caprices des maîtresses, vit avec enthousiasme, l'amour exclusif de son jeune

souverain,

souverain, pour une Reine qui faisoit les délices de la nation.

Les conseils du règne précédent firent place à des ministres dont le choix parut généralement approuvé; les parlemens furent rappelés; la question préparatoire, usage barbare, qui absout le coupable effronté, et qui condamne l'innocence timide, fut abolie; et les serfs furent affranchis dans les domaines particuliers du Roi. Tout annonça la détermination de travailler efficacement à la réforme des abus, dont le monstreux excès avoit, quelque temps auparavant, pronostiqué, comme prochaine, la ruine de l'état.

Mais ces abus sous lesquels toutes les classes gémissoient, étoient en même temps, la source de l'opulence, de la grandeur, et de l'impunité des courtisans. La misère des peuples étoit devenue leur patrimoine; l'humiliation de tous les ordres, les droits de leur orgueil; et le bouleversement de toutes choses, leur refuge! On dut s'attendre à des oppositions d'autant plus à redouter de leur part, que cette espèce d'hommes ne sait agir que par des voies obliques.

Heureux

Heureux ceux de nos rois, qui avoient la sagesse de se contenter de l'étendue d'autorité nécessaire pour faire le bonheur de leurs peuples, maintenir le respect qui est dû à la personne sacrée du souverain, et à la majesté du rang suprême ! Ils n'étoient pas privés de la félicité la plus ineffable dont l'humanité soit susceptible, celle d'avoir des amis. Mais l'amitié est incompatible avec un pouvoir sans bornes ; il semble que la Providence ait mis l'isolement du cœur, comme en opposition aux illusions attachées à sa jouissance. Plus le monarque est absolu, et plus la confiance, et par suite la vérité s'éloignent de lui : s'il lui reste un moyen de la connoître, sur les rapports de ceux qui l'entourent ; c'est de ne croire que le contraire de ce qu'ils lui disent.

Le caractère du Roi étoit connu ; son austérité garantissoit, en quelque façon, sa candeur : mais sa confiance et son attachement pour la Reine, furent entre ses vertus, celles que l'on crut les plus propres à être tournées avec avantage contre ses projets ; tous les efforts furent bientôt dirigés vers cette princesse.

Jeune,

Jeune, aimable, belle, et Reine, souveraine presque absolue d'un grand empire, par l'amour de son époux, et par l'adoration des peuples. Qu'un ange descende du ciel; qu'il soit environné d'êtres perfides par essence, et trompeurs par profession, qui prendront auprès de lui, le masque de toutes les vertus; qui, au moindre de ses sourires ou de ses gestes, s'empresseront de former un concert d'applaudissemens, de cris d'admiration, de transports; qui seront humains, bons, compatissans, désintéressés, au premier mot qui sortira de sa bouche; qui verseront des larmes lorsqu'il s'attendrira sur l'infortune, et se montreront prodigues, lorsqu'il parlera de la soulager; qui s'enthousiasmeront au récit d'un acte de vertu, s'indigneront à celui d'une mauvaise action, ou feindront de ne pas la croire possible; dont les visages mobiles comme leur esprit, et toute l'habitude de leurs corps souple comme leur caractère, passeront, avec la rapidité de sa pensée qu'ils sauront deviner, à l'expression subite des sentimens, et des mouvemens de l'âme les plus opposés; qui n'offriront à son choix pour remplir les places, ou à sa générosité pour répandre des

bienfaits, que des personnes supposées en être dignes par de prétendus talens, ou par de prétendus services, qu'il ne sera pas en son pouvoir de vérifier ; qui paroîtront, en écartant de lui les hommes utiles, n'avoir d'autre intérêt à cœur, que celui de son bonheur et de sa gloire ; qu'il y ait enfin une telle conspiration de déceptions et d'intrigues parmi tout ce qui l'approchera, que presque jamais, un être vertueux ne puisse s'offrir à ses regards, ni sa voix frapper son oreille ; et qu'il résiste, s'il le peut !

Comme sous le règne précédent, la disposition des places, des bénéfices, des pensions et des emplois d'autorité ou de profit, fût bientôt encore dans les mains des courtisans. Mais divisés en petites factions, les places des ministres leur parurent un terrain trop glissant. Avides seulement de faveurs et d'argent, ils s'arrangèrent pour en recueillir le profit, sans en courir les hasards, et préférèrent l'avantage d'en disposer, au danger de les occuper. La seule qualité qui leur parut nécessaire pour déterminer leurs choix, fut une servile complaisance. De là cette foule de secrétaires d'état, et de contrôleurs généraux, qui

se sont succédés en si peu de temps : car la durée de leur gestion devoit être mesurée à l'étendue de leur déférence pour les patrons dont ils étoient les *créatures* ; mot qui devint à la mode et qui rend parfaitement l'idée qu'elle exprime.

Il arriva de là que les hommes de mérite, qui savoient ce qui en étoit, refusèrent des places où il n'y avoit ni bien à faire, ni avantages honorables à espérer ; et que ceux qui ne le savoient pas, se hâtèrent de les abandonner, après une courte expérience.

Un ministre de la guerre,* aimé de l'armée, avoit à force de dégoûts, été forcé de quitter son département ; on lui substitua un officier général de quelque réputation militaire, qui, pour des mécontentemens particuliers, s'étoit retiré depuis long-temps en Dannemarck, où il jouissoit d'une considération jusqu'alors méritée.

M. de St. Germain à un caractère austère, joignoit, dit-on, une grande simplicité de mœurs. Cette dernière qualité le fit choisir par ceux à qui il falloit un ministre facile ; l'un et l'autre le dé-

 signoient

* Le Marquis de Monteynard.

signoient au Roi qui vouloit faire un bon choix: mais tout le monde y fut trompé; car il parut que cet officier n'étoit revenu du fond du nord à la cour de France, que pour montrer ce qu'on devoit savoir; qu'il est très-possible d'être en même temps, bon soldat, homme incorruptible, et ministre inepte.

L'armée Françoise étoit à cette époque en aussi bonne situation qu'elle pouvoit être, après une longue paix: mais pour donner une idée des causes particulières, auxquelles doit être attribué le changement rapide qui s'est opéré dans sa forme et dans son esprit, il est néeessaire de reprendre les choses de plus haut.

Avant que les puissances de l'Europe, soit en défiance, soit à l'imitation les unes des autres, se fussent déterminées à entretenir des troupes toujours sur pied; le service militaire en France, étoit à la charge personnelle et aux frais de la noblesse. Au premier signal, les seigneurs des fiefs rassembloient leurs vassaux, sous leurs bannières particulières, et ces petites troupes réunies sous celle du seigneur supérieur, équivaloient à peu près, à ce que sont aujourd'hui les régimens.

De ces différens corps se composoient une ou plusieurs armées, suivant l'exigence des circonstances, et la guerre terminée, chacun rentroit dans ses foyers.

Il paroît que dans la formation d'une armée toujours *sur pied*, on chercha à ne s'écarter de ce plan, qu'autant que la différence de la nouvelle méthode, avec l'ancienne, le rendoit nécessaire.

Quoique les nobles fussent à ce moyen, déchargés de l'obligation du service personnel, auquel furent substituées des taxes, pour pourvoir à l'entretien de l'armée : on leur attribua néanmoins les commandemens tant supérieurs que subalternes. Mais comme il y eut beaucoup moins de commandemens, ou de places d'officiers qu'il n'y avoit de gentilshommes, en état de porter les armes, un grand nombre d'entre eux fût réduit à l'inaction*, et la noblesse qui faisoit chaque jour de nouvelles

* Les variations successives qu'a éprouvées la composition de l'armée Françoise, ne sont pas de mon sujet. Je ne fais qu'indiquer celles qui y ont le plus de rapport. On remarquera seulement ici, que je n'entends parler à cette époque que de l'infanterie : les compagnies d'hommes d'armes qui donnoient de l'emploi à un grand nombre de nobles, ayant continué de subsister encore très-long-temps sur le même pied:

nouvelles pertes, éprouva à cette époque, celle d'une portion considérable du pouvoir, dont son autorité sur la force publique lui conserva cependant le reste encore long-temps.

On ne peut pas se dissimuler quelle force devoit donner à l'armée Françoise, cette formation de troupes, composées de soldats, sous la conduite de chefs nés et élevés parmi eux; qui devoient leur être chers, soit par leurs bienfaits, soit par l'habitude de les voir, de les servir, de n'avoir entendu dès le berceau, que leurs noms, que le récit des exploits de leurs pères. Chaque vétéran rentré dans ses foyers, entretenoit ses enfans de ses campagnes, de ses actions particulières; et toujours le nom du seigneur y étoit attaché. Chaque soldat croyoit voir, dans son vieux capitaine, un héros; dans son fils un homme destiné à le devenir; et ils se trompoient rarement.

Je serois fâché que l'on prit ici le change, et qu'on me soupçonnât de vouloir justifier les abus de la féodalité. Toutes les formes de gouvernement sont susceptibles d'abus: dans ces sortes de matières, on confond trop souvent les noms avec les choses. Si l'on y réfléchissoit bien, on

on trouveroit, peut-être, entre deux gouvernemens bien ordonnés, plus de rapports, et plus de ressemblance que l'on n'en aperçoit d'ordinaire, sous des formes qui semblent diamétralement opposées. Il est facile de se livrer à des déclamations pour ou contre : tant qu'une nation est heureuse au-dedans, et respectée au-dehors, elle a selon moi, la meilleure forme de gouvernement qu'elle puisse avoir ; et celui qui cherche à la changer, de quelque prétexte spécieux qu'il s'efforce de couvrir son ambition secrète, est ou un fou qu'il faut lier, ou un monstre qu'il faut étouffer. Cette règle est simple ; elle est en même temps celle des réformes ou des améliorations que le temps commande, et sur lesquelles, ceux qui tiennent les rênes de l'état, ne doivent pas se laisser prévenir, ce qui est le malheur le plus terrible, et qui frappe souvent plusieurs générations, s'il n'entraîne pas la destruction de l'empire. Otez les noms des hommes, des classes, et des places ; et vous verrez, en dernier résultat, que tous les peuples, lorsqu'ils ont été florissans ou lorsqu'ils ont été misérables ou opprimés, l'ont

l'ont été par des institutions, ou par des abus à-peu-près semblables.

Pour conserver à la nouvelle méthode les avantages de l'ancienne, les corps qui formèrent l'armée, furent divisés en *compagnies*, dont l'administration, et même une sorte de propriété, fut abandonnée aux capitaines, avec une rétribution suffisante pour leur entretien.

Tant que ce plan fût suivi, et que l'importance et le revenu attachés à l'emploi de capitaine, purent satisfaire l'ambition et les désirs d'un homme de mérite ; peu cherchèrent à quitter ce rang, pour en briguer un plus élevé : et comme c'est de la composition de cette classe d'officiers, que dépend la force d'une armée, la France retira longtemps de celle-ci, les plus grands avantages. Les compagnies furent, comme auparavant, formées et recrutées des vassaux des seigneurs, ou des propriétaires de fiefs, devenus capitaines. Indépendamment du sentiment naturel, qui attache plus particulièrement l'homme, à ceux parmi lesquels il est né, l'intérêt personnel devenoit un nouveau garant de la bonne conduite du chef envers

envers ses soldats. Les pertes d'hommes, occasionnées par la désertion, ou par les maladies, étoient au compte de celui-là : il falloit donc que, par des soins assidus, et par de bons traitemens, il s'appliquat à les éviter. Ceux-ci de leur côté s'efforçoient de mériter la bonne opinion d'un homme duquel dépendoit, non-seulement le plus ou le moins d'agrément de leur situation actuelle ; mais dont ils envisageoient encore la protection, après leur retraite dans leurs familles, et le bon témoignage qu'il rendroit d'eux à leurs concitoyens, comme la récompense de leurs services et de leur valeur. De cette réciprocité d'intérêts naissoit une réciprocité de confiance, qui garantissoit la sûreté de l'état au dehors, tant qu'ils combattoient pour lui, et sa tranquillité au dedans, lorsqu'ils étoient rentrés dans la classe des citoyens. Tant il est vrai de dire qu'une institution essentiellement bonne, dans une partie de l'administration, étend toujours, au moins indirectement, ses avantages à toutes les autres.

Cette formation fût, à peu de changemens près, maintenue jusques bien avant, sous le règne de Louis XV ; mais comme l'avidité des gens de

cour excédoit de beaucoup les revenus, déjà immenses, de la couronne ; et que les jouissances de la paix firent bientôt perdre de vue, les besoins de la guerre ; tous les soins se portèrent vers les opérations de finances ; et l'on ne parla plus que d'économies ; si toutefois, on peut appeler de ces noms, des mesures mesquines et mal entendues, pour obtenir quelqu'argent, sans bruit, et sans *remontrances* ; et des retranchemens sur toutes les choses nécessaires, pour fournir aux prodigalités d'un faste extravagant. On n'ignoroit assurément pas, que si les finances sont le soutien et l'aliment de tous les ressorts du gouvernement, la consistance et la force de ces ressorts en sont une source intarissable ; et que la véritable économie consiste à prodiguer les trésors de l'état, pour tout ce qui est utile à ses intérêts et à sa gloire, comme à retrancher sévèrement tout ce qui ne l'est pas. Mais lorsque les hommes sont divisés d'intérêts, il arrive souvent, que s'ils s'accordent facilement sur les principes et sur les mots, ce n'est que pour donner plus de force ou de faveur, aux conséquences opposées qu'ils en tirent, ou aux idées différentes qu'ils y attachent.

J'ai

J'ai vu des hommes pour qui les expressions *d'intérêt* de *l'état, intérêt public, intérêt du prince,* étoient parfaitement synonimes de leur *intérêt personnel.* Ils ont le secret de s'identifier avec le gouvernement, avec le souverain, avec la religion même. Si vous refusez de flatter leurs caprices, de vous livrer à leurs inepties, de partager leurs sottises, ou leurs iniquités; vous n'êtes plus qu'un mauvais citoyen, un sujet rebelle, un impie. Ces individus à qui la nature semble avoir refusé, jusqu'à la faculté de produire une idée, de faire une action utile; quand ils se sont insinués dans l'esprit de quelque personnage puissant, ne prouvent que trop qu'ils n'ont pas la même inaptitude pour le mal.

L'esprit d'économie ayant été entendu dans le sens qu'ils attachèrent à ce mot; les réformations se portèrent partout où elles ne devoient pas se porter; et la force publique reçut un coup fatal, par la suppression de la propriété des compagnies. C'est de cette époque que tous les anciens militaires n'hésiteront pas de dater les premiers commencemens de la désorganisation de l'armée,

dont la force fut sacrifiée à quelques sordides spéculations sur le vêtement et sur le pain du soldat.

Revenons à M. de St. Germain: on s'attendoit avec quelqu'apparence de raison, qu'un vieux militaire qui n'ignoroit pas les mécontentemens de l'armée; qui lui-même s'étoit livré au sien avec peu de réserve; qui enfin connoissoit le mal; y apporteroit le remède: on se trompa, car soit que ce ministre ait été contrarié dans ses projets, soit que l'homme, quel qu'il soit, qui a parcouru une longue carrière, réduit au souvenir de ses premières forces n'en soit que moins propre à en parcourir une nouvelle; on peut dire, avec vérité, que sa courte administration avoit détruit la force de l'armée Françoise, en en détruisant l'esprit: et l'on seroit tenté de penser que le génie désorganisateur qui planoit alors sur la France, s'est servi de ses imbécilles mains, pour pulvériser les restes de cet antique ciment, qui tenoit encore toutes les parties suspendues ensemble.

La propriété des compagnies des troupes à cheval, à quelques modifications près, étoit demeurée aux capitaines: il se hâta de la leur enlever.

Les

Les capitaines et les officiers subalternes étoient déjà peu satisfaits d'un rang considérablement déchu, et d'appointemens trop modiques pour fournir même, à leurs premières nécessités : il en réduisit plus de la moitié à un grade inférieur, et à des appointemens plus modiques encore.

Les régimens étoient autant d'écoles où la jeunesse faisoit l'apprentissage de son métier : là, dans des grades subalternes, elle se faisoit connoître du soldat, acquéroit son estime et sa confiance ; prenoit l'habitude et le goût de l'état auquel elle étoit destinée ; et se disposoit ainsi à remplir des emplois plus élevés. Soit par des *réformes* réelles, soit par des réformes fictives, il renvoya chez eux un grand nombre des plus jeunes officiers. Ceux-ci retirés dans leurs provinces, pour y attendre dans l'oisiveté, un remplacement éloigné, y oublioient ce qu'ils avoient appris ; perdoient l'habitude de la subordination ; et lorsqu'ils étoient appelés à leur tour à occuper les places vacantes, ils y arrivoient peu propres à en remplir les devoirs, et ne trouvoient que

des

des soldats auxquels ils étoient étrangers, et de qui ils n'étoient pas connus.

Car il est à observer qu'une des suites de la suppression de la propriété des compagnies, fut que les soldats qui avoient rempli le temps de leurs engagemens, se prêtèrent beaucoup plus rarement qu'autrefois, à en souscrire de nouveaux, pour servir sous des capitaines qui ne pouvoient plus prendre en eux le même intérêt. Or tout le monde sait la différence qui est entre un soldat vétéran, dans toute la force de l'âge, et un soldat de nouvelle levée.

L'armée Françoise a montré, dans tous les temps, ce qu'on doit se promettre de la discipline militaire, quand elle est calculée sur le caractère national. Le soldat François jusques là, avoit été conduit par l'honneur, et tout, jusqu'aux punitions, en portoit l'empreinte : M. de St. Germain introduisit la discipline du nord, et l'armée fut conduite à coups de plat *de sabre* *.

Le

* On se figureroit difficilement à quel point fut portée l'indignation générale lors des premiers essais de cette honteuse innova-

Le mérite militaire ne consista plus que dans l'art des évolutions d'esplanade, et dans la science des positions du corps, et celle des costumes. Des instructeurs Allemands et des colonels de vingt ans, osoient torturer d'anciens officiers vénérables par leurs cicatrices : et la moindre plainte, l'impossibilité même, de plier leurs corps usés, à des exercices qui n'avoient de mérite, que celui de la nouveauté, furent souvent punies des peines les plus sévères ! C'étoit ainsi qu'il se faisoit des réputations militaires, en temps de paix ; et que des courtisans ou des protégés, acquéroient le nom d'hommes de guerre, pour avoir fatigué, dégoûté des corps entiers, ou tourmenté quelques recrues.

Jusqu'alors l'entrée du service militaire dans le grade d'officier, avoit été ouverte aux personnes

---

innovation : mille traits plus frappans les uns que les autres, durent en montrer le danger ; mais la foiblesse ne connoît que l'entêtement et la violence. Je n'en citerai qu'un seul, qui a été connu de toute la France : un caporal chargé d'infliger cette punition à un de ses camarades, s'étant excusé d'abord, en reçut une seconde fois l'ordre ; il obéit et n'eut pas plutôt achevé, qu'il se précipita sur la pointe de son sabre, ne voulant pas, disoit-il, survivre à cette dégradation !

sonnes du tiers-état, à qui leur fortune et leur éducation y donnoient des droits : le ministre statua que nul ne seroit désormais admis, qu'il n'eut fait preuve de quatre générations de noblesse.

Ainsi non content de laisser une injure à demeure à l'ordre entier du peuple, il parvint à faire une classe particulière et très-nombreuse de mécontens, en isolant de tous les ordres, ceux qui, soit par la perte, soit par la nouveauté de leurs titres, se trouvèrent exclus du seul état que le préjugé leur avoit réservé.

Enfin, (et c'est ce qui a le plus matériellement contribué peut-être à la première explosion de la révolution,) la personne de nos Rois étoit environnée d'une garde nombreuse, qui, par sa composition, valoit seule une armée : cortége imposant de la majesté royale ; rempart fidèle contre les entreprises des factieux ; et troupe formidable au dehors, dont la valeur avoit décidé des victoires. Il la supprima presqu'en entier.

Je ne fais aucunes réflexions sur cette série d'inepties barbares : les événemens auxquels elles ont trop contribué, en suggèrent une foule que le lecteur

lecteur de nos jours est apportée de faire, et que l'histoire développera.

On observera seulement, de la facilité avec laquelle le Roi se prêtoit à se dépouiller de tout ce qu'il croyoit malheureusement ne lui être que personnel, combien droites et généreuses étoient ses intentions; puisque ce prince ne cherchoit de faste, que dans le soulagement des peuples, dont il croyoit que les autres s'occupoient aussi sincèrement que lui, et de sûreté que dans leur amour.

Enfin M. de St. Germain fut renvoyé, et depuis lui, nul n'a vu, ou nul n'a voulu voir le danger de tant de funestes opérations; depuis lui, à la vérité, l'histoire du ministère en général offre plutôt, une suite de noms, qu'une suite de ministres.

D'après l'exposé que je viens de faire des causes sensibles auxquelles j'attribue la décadence de la monarchie; il étoit facile à tout homme doué de quelque esprit d'observation, de prévoir sa ruine prochaine; si l'on ne se hâtoit d'employer des mesures, propres du moins à la retarder. Mais au milieu des alarmes publiques, le gouvernement étoit assoupi dans une fatale sécurité; et le Roi ne connut

jamais la véritable situation des affaires ; soit que ses conseils ne la connussent pas eux-mêmes, ce qui est vraisemblable ; soit qu'ils se crussent capables de résister au torrent dont ils n'avoient pas su calculer l'impétuosité, ce qui ne l'est pas moins ; car plus les hommes sont ignorans et foibles, plus ils ont de confiance dans leurs lumières et de présomption dans leurs forces.

On peut dire qu'à cette époque, la révolution étoit faite dans les esprits, et préparée dans les choses. Ceux-là seuls, qui tenoient le timon de l'état, pouvoient encore en retarder l'explosion ou même en diriger le cours : mise une fois en mouvement, il étoit au-dessus de toutes les forces humaines, d'y apporter le moindre obstacle.

C'est ainsi qu'un rocher que le temps et d'autres causes naturelles ont presque détaché du sommet d'une montagne escarpée, peut à force de travaux et de soins, conserver long-temps son assiette, ou être déplacé sans fracas. Mais s'il se précipite par son propre poids, ce ne seront pas les efforts, ou les jeux de quelques enfans qui pourront accélérer ou ralentir la rapidité de sa chute.

Quand

Quand les choses en sont à ce point, il ne manque plus que des occasions ou des prétextes, or il est deux causes dernières et immédiates, qui fournissent les uns et qui font naître les autres : ces causes sont l'abus de la religion et l'abus des deniers publics.

De la première naît le sentiment de l'oppression dans la foi ; de la seconde le sentiment de l'oppression dans la liberté ; l'une et l'autre produisent un fanatisme également redoutable.

J'ai déjà parlé de la religion, en indiquant les causes générales de la révolution : j'aurai sans doute lieu de parler de ses rapports avec les détails. Il est maintenant nécessaire de s'arrêter un moment sur les finances.

Le premier devoir, le devoir le plus sacré qui soit imposé à chaque membre de toute société, est sans contredit, de contribuer dans une exacte proportion de ses forces, de son industrie, et de sa fortune, au maintien de l'objet fondamental et premier de l'association, qui est la sûreté de sa personne et de sa propriété. Aussi dans les sociétés, où ce principe n'a pas été perdu de vue ; où la destination et l'emploi de l'impôt sont sou-

mis à la sanction et à l'examen de ceux qui le paient ; où le contribuable sait qu'il ne paie que ce qu'il doit payer ; où il est assuré que l'impôt ordinaire est toujours le même dans la proportion des variations qu'éprouve la valeur des propriétés, et que l'impôt extraordinaire, quelqu'exorbitant qu'il soit, cessera avec le besoin, dont lui-même est le juge ; on voit la presque généralité des citoyens verser au trésor public, avec autant d'alacrité que de confiance, la portion de leur propriété qui leur garantit l'autre ; il n'en est pas de même chez les nations, à qui le droit de consentement et d'examen a été enlevé.

Chez les premières, l'administration des finances exige à la vérité, de grands talens et de grandes lumières, et cela parce qu'elle doit être extrêmement simple. Soumise au jugement de tous, il faut qu'elle soit à la portée de tous. Connoissance approfondie et détaillée des besoins et des ressources, équité dans la répartition, facilité dans la recette, économie raisonnée dans la dépense, et surtout, ordre, précision et clarté dans les comptes ; toutes ces choses, en même temps qu'elles sont les bases et le caractère d'une bonne

admi-

administration, sont autant de sources intarissables pour le trésor public, et de moyens de tranquillité pour l'état.

Dans les autres, ce n'est ni la confiance, ni la conviction de sa nécessité qui commandent l'impôt : c'est une autorité arbitraire. Ce n'est pas toujours la justice qui le répartit ; c'est trop souvent le caprice. Ce n'est pas l'économie qui en employe le produit, c'est la faveur ; ce n'est pas le besoin qui le limite : car il n'a d'autres bornes que la volonté de ceux qui en règlent l'étendue et la durée.

Quand un peuple est réduit à cette triste situation, c'est alors que l'administration des finaces devient une *science* ou un *art*.

Si les noms de science et d'art, n'offrent à l'esprit, que l'idée de la connoissance ou de l'imitation des choses dans leur plus grande simplicité, c'est assurément abuser étrangement des mots : car la *science* ou *l'art* des finances, pris dans le dernier sens, ne sont autre chose que la recherche et la pratique des moyens d'embrouiller d'obscurcir, et d'obstruer par une multiplication prodigieuse de ressorts compliqués, de calculs abstraits,

abstraits, et de systèmes confus, des opérations qui ne demandent que de la précision et de l'exactitude ; et de soustraire ainsi à la pénétration et aux murmures des contribuables, les abus, les dilapidations, et les exactions de tous les genres.

Voilà la *science* ou *l'art* qui ont conduit à leur développement complet, les semences de destruction, que le concours de tant de causes générales avoit fait germer dans le sein de la monarchie Françoise.

Le revenu de l'état, qui dès le règne de Louis XV., excédoit de beaucoup celui des plus riches monarques de l'Europe, s'étoit accru d'un tiers sous son successeur. Une dette de quelques centaines de millions, objet de peu d'importance, pour une nation puissante qui donne ; mais effrayant pour un peuple dont les propriétés sont soumises à des taxes arbitraires, parut être la seule cause du mécontentement général ; elle devint l'unique objet des sollicitudes du gouvernement, en même temps que le prétexte d'hommes qui, se partageant en idée, les dépouilles de ceux qu'une révolution précipiteroit de leurs places ; n'aspiroient pour la plu-

plupart à les renverser, que pour faire leur profit des mêmes abus.

Dans toutes les circonstances semblables, il est des êtres que le hazard place sous un tel point de vue, à côté des événemens; qu'ils se persuadent à eux-mêmes, et qu'ils ont peu de peine à persuader aux autres, que ce sont eux qui les amènent ou qui les dirigent. Alors le bénéfice des avantages qui peuvent en résulter est envisagé par eux, comme une proie certaine; et par le commun des hommes, comme une récompense méritée. C'est ce qui fait que non-seulement les révolutions, mais même les séditions, les émeutes et les révoltes ont aussi leurs courtisans; et comme cette espèce, n'importe sous quelle forme elle se produise, est toujours la même, ceux-là ne sont ni moins vils ni moins dangereux.

Un tel désordre dans les finances ne pouvoit être justifié par aucun prétexte. Plusieurs années de paix au dehors; une longue et parfaite tranquillité au dedans, devoient avoir produit des économies considérables, et rempli les coffres de l'état: mais ces coffres étoient le tonneau des Danaïdes.

Danaïdes. La voracité de quelques hommes en avoit fait un gouffre que toutes les richesses de la nation n'auroient pas été capables de combler. Il sembloit que plus les symptômes du mal approchant se manifestoient ; et plus ils s'efforçoient d'en accélérer le développement. Frappés de cet esprit de vertige qui précède la chute des empires, ils ne firent plus qu'ajouter erreurs sur erreurs, fautes sur fautes, inepties sur inepties. La France touchoit à une convulsion dont tout sembloit se réunir pour annoncer les approches : mais cette convulsion ne pouvoit éclater que par le soulèvement du peuple, et par le concours de l'armée : et ce fût dans cette alarmante situation, que le monde étonné vit le souverain d'une monarchie, devenue presque absolue, favoriser sous main, la révolte des sujets de ses voisins,* et détacher une partie de son armée, pour aller prendre au delà des mers,† des leçons d'insurrection.

Cette dernière démarche principalement, ne put être conseillée que par une ineptie notoire.

---

* La Hollande et le Brabant.

† L'Amérique-Septentrionale.

toire. Car elle étoit aussi impolitique pour le repos de la France, qu'inique à l'égard de l'Angleterre, et qu'inutile pour les Etats-Unis de l'Amérique, qui n'avoient pas besoin d'un secours étranger. Au surplus il est connu que l'avis personnel du Roi fût entièrement opposé à cette mesure, dont la droiture et l'esprit naturels de ce prince lui démontrèrent l'injustice et les inconvéniens.

J'ai dit que la dette, ou le *deficit*, comme on la nomma, étoit devenu l'objet exclusif de l'attention publique. Bientôt tous les conseils, toutes les conversations, tous les projets, ne furent dirigés que vers les moyens de l'acquitter pour gagner du temps ; ou vers ceux d'en tirer parti, pour obtenir la réforme des abus, ou pour culbuter le gouvernement ; selon les frayeurs, les espérances, ou les calculs de chacun.

Cependant l'effet du mal étoit absolument pris pour sa cause. Loin d'attribuer le dérangement des finances, au désordre de toutes les parties de l'administration, on fit précisément le contraire : on pensa qu'en remédiant à celui là, on auroit remédié aux autres : au lieu de détourner des sources, on voulût arrêter un torrent : et la place de contrô-

leur-général devint pour ainsi dire, le premier ministère.

Parmi ceux qui ont exercé cet emploi il en est deux qui appartiennent à l'histoire : M. Necker et M. de Calonne.

M. Necker, riche banquier, et calculateur habile, fut produit comme l'homme propre à rétablir la balance entre les besoins et les revenus : je ne doute pas qu'il n'y eut réussi, si l'on eut voulu le laisser faire. Deux moyens se présentoient : l'un d'égaler la recette à la dépense, et l'autre de réduire la dépense au niveau de la recette ; le premier n'étoit praticable qu'en soumettant à l'impôt, les propriétés qui en étoient exemptes par priviléges ; et à une égale répartition, celles qui lui étoient soustraites par la faveur : le second ne pouvoit s'obtenir que par la suppression ou la réduction, du moins, des profusions de toutes espèces, comme pensions, gratifications ; enfin tout ce qui, sous quelque nom, et sous quelque forme que ce fut, ne servoit qu'à alimenter le faste excessif des courtisans. Il paroit que M. Necker s'étoit déterminé pour l'un et pour l'autre. Le Roi et sa famille furent au devant

de

de toutes les réformes qui les intéressoient personnellement : mais on ne devoit pas s'attendre que cet exemple seroit généralement suivi : et M. Necker fut renvoyé ; emportant dans sa retraite, l'affection du peuple, et la haine des gens de cour : heureux s'il n'eut pas conservé trop de confiance dans l'une, et plus de ressentimens que de mépris pour l'autre.

M. de Calonne, homme de beaucoup d'esprit, d'un caractère généreux et élevé ; plus fait par l'exercice de sa profession au maniement des affaires publiques, et plus propre par son éducation, à se faire aux manières de la cour, apporta au ministère des vues aussi droites que celles de son prédécesseur ; mais avec des moyens différens. Aussi parut-il un réformateur plus dangereux ; et sa disgrâce fût-elle le fruit d'intrigues plus *travaillées*.

Perdre un ministre, un général, un homme en crédit, étoit devenu un mot, en même temps qu'un talent à la *mode*. Comme autrefois nos pères apprécioient leur gloire par le nombre des services qu'ils avoient rendus à leur pays ; il

s'étoit formé une classe d'êtres, qui n'apprécioient la leur, que par le nombre d'hommes en place, qu'ils avoient *perdus :* cela étoit la mesure de leur importance, comme celle des respects dont ils étoient l'objet, en raison de ce qu'ils étoient plus ou moins redoutés. On les voyoit environnés d'une cour d'adulateurs subalternes, toujours disposés à applaudir à leurs oracles, et empressés d'aller les publier : or ces oracles étoient chaque jour, quelques calomnies nouvelles, ou quelques louanges outrées sur le compte de ceux qu'il falloit *perdre* ou *faire valoir :* le résultat de ces louanges ou de ces calomnies répandues par mille bouches, et bientôt répétées, soit méchamment, soit niaisement, à la cour et à la ville, revenoit sous des formes différentes jusqu'à l'oreille du prince ; et la déception ainsi filtrée préparoit les voies à la faveur ou à la disgrâce.

Cette manière de *perdre* les hommes utiles, devroit être usée à force d'être mise en œuvre : cependant elle ne manque presque jamais l'objet immédiat de ceux qui l'emploient. Un homme de

de mérite, un homme d'esprit est très-souvent la dupe ou la victime d'un sot ou d'un fripon, qui en a déjà fait d'autres, par les mêmes moyens. Seroit-ce parce que incapable lui-même, de céder à de pareilles suggestions, il n'en peut pas croire le succès possible ; ou parce que l'amour-propre, ce flatteur à qui peu de personnes résistent, diminue à ses yeux le mérite de ceux qui ont été dupes ou victimes avant lui, et le conduit plus sûrement au piége, en lui exagérant le sien ?

Cette réflexion me paroît applicable à toutes les circonstances, à toutes les situations de la vie ; et me semble pouvoir rendre compte de ce que l'expérience nous apprend, que les exemples de ceux qui ont précédé, sont toujours en pure perte pour ceux qui succédent.

Quoiqu'il en soit, M. de Calonne fut congédié : le Roi perdit en lui un ministre fidèle, et la nation un administrateur habile. Les esprits néanmoins avoient été tellement prévenus contre lui, qu'il fut regretté d'un très-petit nombre ; et son renvoi fut accompagné de procédés, dont l'inconvénance et la dureté n'ont servi depuis qu'à

qu'à faire éclater sa grandeur d'âme et sa vertu: J'aurai sans doute occasion d'en parler plus tard.

Comme un malade abandonné des médecins, ou qui s'est dégoûté d'eux, se jette avec crédulité dans les bras du premier venu, qui aura su flatter ses désirs, par l'espoir d'une guérison facile et prochaine ; l'administration du royaume fut livrée à un homme que l'habitude des souplesses conduisit à la tête des affaires ; et à qui la soif du chapeau de cardinal donna la hardiesse de s'en charger.

M. de St. Germain avoit apporté à l'armée la discipline du Nord ; l'archevêque de Sens apporta à la première place du gouvernement l'esprit d'un pédant de collége ; et celui de M. de Lamoignon, son collaborateur, parut avoir été jeté dans le même moule. Ils tranchèrent sur tout, décidèrent de tout: nul obstacle n'ébranla leur présomption, nulle prévoyance ne balança leurs projets ; nul respect pour les formes, ombres des restes de la liberté publique, pour qui du moins jusqu'alors on avoit affecté quelques égards, n'arrêtèrent ces hommes vains et inconsidérés. Les remontrances solennelles et uniformes de tous

les

les parlemens du royaume, ne furent pour eux qu'une gêne, dont il leur parut facile de se débarrasser : et la destruction de ces grands corps fut résolue une seconde fois. Ils n'eurent pas même la pudeur de leur en substituer d'autres, comme on avoit fait à la première ; mais ils entreprirent de donner de leur chef à la France, une constitution dont le plan despotique et mesquin, comme ses auteurs, ne servit qu'à démontrer qu'elle n'en avoit plus.

Personne n'éprouve une vénération plus profonde que moi, pour les ministres de la religion, pour ces prêtres respectables, qui par la nature de leurs fonctions, tenant dans leurs mains tant de liens secrets qui attachent encore plus les hommes aux hommes, et les citoyens à l'état, que toute la force des lois, se contentent de la vaste moisson de biens qu'il est en leur pouvoir de recueillir et de distribuer ; qui nourris dans les principes, et formés aux connoissances nécessaires à un état auquel le maniement des affaires publiques est étranger, ne perdent pas de vue, que leur caractère, leurs idées, leurs goûts, leurs vertus, leurs passions même, sont imbibés

imbibés de son esprit, et qu'il ne dépend pas d'eux de s'en dévêtir. Restraints aux fonctions saintes auxquelles ils se sont consacrés, ce sera d'eux que ressortiront, comme d'une première source, la prospérité, la paix et la force des empires ; ce sera par leurs écrits, par leurs leçons et par leurs exemples, que les états se peupleront de bons citoyens, de sujets fidèles, et de défenseurs invincibles. Cette tâche est assez glorieuse, et la vénération, la confiance et l'affection des peuples sont une assez douce récompense.

Mais si une fausse ambition les égare ; s'ils cessent de se croire propres à une profession qu'ils ont choisie, qu'ils ont exercée, dans l'âge où la raison est dans toute sa force ; alors ils en porteront l'esprit partout ; un esprit vicié, corrompu, et d'autant plus dangereux qu'il sera plus déplacé.

Je ne parle pas de cette multitude d'individus obscurs, qui répandus partout, calomnient par leurs scandales, l'état dont ils portent l'habit, et auquel ils prétendent appartenir : les vertus que la masse du clergé de France, quoique divisée sur certains points, a fait éclater, au sein de la

la persécution, n'ont reçu que plus d'éclat, par le débordement de cette écume impure.

L'embarras toujours croissant avec le désordre des finances, avoit rappelé M. Necker à la tête de ce département: il fut bientôt investi de l'autorité de premier ministre.

M. Necker est encore vivant: lui seul peut-être, est en état de rendre un compte exact de lui-même: loué avec enthousiasme par les uns, reproché avec fureur par les autres, il n'a pas encore été porté sur lui de jugement qui n'ait été marqué du sceau de la partialité. Je ne doute pas que la révolution Françoise n'eut éclaté sans lui: placé au sommet de l'édifice, dans l'instant marqué pour son écroulement, si ce n'eut pas été lui, c'en eut été sans doute un autre.

Mais ceux qui voient en M. Necker la cause directe de la révolution (et le nombre en est grand), lui reprochent leurs pertes et leurs malheurs; des millions d'individus, citoyens, sujets, pères, époux, amis, parens, lui redemandent des propriétés, une patrie, le sang de leur Roi, celui de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs amis, de leurs frères. S'il a péché par présom-

ption, ou par imprévoyance, car il n'y a que des forcenés qui puissent lui avoir attribué l'intention de causer une partie des maux qui ont désolé la France; il est puni puisqu'il a survécu; et s'il n'est pas coupable, il est d'autant plus à plaindre, que ce n'est pas de son siècle, qu'il peut attendre la proclamation de son innocence.

J'ai dit plus haut que M. Necker, lors de sa première entrée dans l'administration, y avoit apporté des intentions pures, et des talens. Les méditations de sa retraite n'avoient pu que développer les uns, sans altérer les autres: mais elles durent aussi lui faire sentir qu'il étoit impossible à un ministre d'opérer le bien, s'il n'avoit pas une force supérieure à opposer aux obstacles qu'il étoit assuré de rencontrer, et aux difficultés que jeteroient sans cesse dans sa route, des hommes qui ne vouloient exister que par le désordre.

Je suppose donc que ce fut dans cette vue, qu'il demanda et qu'il obtint une étendue d'autorité, qu'il crut suffisante pour contenir les efforts de ses ennemis, et que le Roi jugea nécessaire pour assurer le bien de l'état. Il connoissoit mal

les

les courtisans : mais il ne tarda pas à reconnoître son erreur, pour se livrer à une plus pernicieuse encore ; car toute sa conduite a prouvé depuis, qu'il ne songea qu'à opposer à la faveur de la cour, celle du peuple, sur laquelle il fonda trop inconsidérémment ses espérances et ses projets.

Les assemblées des *notables*, dont je n'ai pas parlé, parce qu'elles furent à-peu-près insignifiantes, avoient proposé de convoquer les états-généraux du royaume : les parlemens les demandèrent. Aussitôt le cri d'*états-généraux* vola de bouche en bouche, sur tous les points de la France. Le mouvement subit que ce cri excita dans tous les esprits ; le changement qu'il apporta dans toutes les idées, la multiplicité des projets qu'il fit éclore, l'empressement avec lequel on fit céder le soin des affaires particulières, au désir de s'instruire des affaires publiques, et les occupations les plus frivoles à la fureur de les discuter ; durent apprendre que, si les François avoient été long-temps privés de l'exercice de leurs droits politiques, ils ne les avoient pas pour cela perdus de vue ; et que la saine majorité de la nation n'attendoit que le moment de les ressaisir.

Mais dans la situation où le temps et la nature des choses avoient conduit la France, il étoit facile de voir que la crise à laquelle elle touchoit, seroit d'autant plus dangereuse et d'autant plus difficile à diriger, qu'elle étoit préparée de plus loin : M. Necker eut le courage de l'entreprendre : il n'avoit pas consulté ses forces.

On a dit avec vérité, que qui assemble le peuple, l'émeut*. On pourroit ajouter que celui qui émeut le peuple, est rarement celui qui le dirige ; et n'est jamais celui qui finit par le maîtriser. Cette considération seroit utile pour refréner l'ambition excessive dont le propre est toujours d'opérer trop ou trop peu ; et pour contenir l'esprit d'innovation, dont les premiers instrumens ne manquent jamais d'être ou des dupes ou des victimes ; si l'un et l'autre étoient capables de réfléchir.

C'est ainsi que le suprême régulateur, en faisant servir l'imprévoyance et la présomption des hommes, à l'exécution de ses décrets éternels,

a

* Mémoires du Cardinal de Retz.

a placé la peine à côté du crime le plus détestable par sa nature, et le plus effrayant par ses suites : celui par lequel l'homme s'efforce de détruire la paix de la société qui a protégé son enfance et l'accroissement de ses forces; et ne se sert des bienfaits qu'il en a reçus, que pour déchirer son sein et pour briser tous les liens qui l'unissent.

Comme une nation trop ignorante de ses droits, pour se contenir dans leurs justes limites, et trop peu habituée à les exercer pour connoître ses véritables intérêts, ne pouvoit pas être mise en mouvement, sans impulsion ; aussi ne pouvoit-elle pas se conduire sans guides. Or les François n'avoient à choisir d'une part, qu'entre des êtres qu'ils regardoient, non sans quelque raison, comme les auteurs de leurs maux, ou des hommes formés aux affaires à la vérité, mais sur le compte desquels on avoit pris soin, comme je l'ai dit, d'égarer l'opinion publique ; et de l'autre part, entre des individus, dont la droiture et la probité ne suffisoient pas pour compenser les inconvéniens de leur inexpérience, ou des spéculateurs abstraits qui ne pouvoient que les égarer.

Tout

Tout cela devoit être prévu : rien de cela ne le fut. M Necker trop fraîchement blessé des obstacles qu'il avoit rencontrés de la part des courtisans, parut ne s'être précautionné que contre eux : il se jeta à corps perdu dans les bras du tiers-état, de la reconnoissance duquel ses intentions, ses promesses, et peut-être la candeur de sa vie privée lui furent de foibles garans. Il crut pour s'être mis en garde contre quelques ennemis, qu'il n'auroit plus d'inimitiés à redouter ; et se persuada que désormais il alloit réaliser sans obstacles, des desseins d'autant plus propres à éblouir son ambition, que je crois qu'ils étoient dirigés vers le bien public, mais sans moyens suffisans pour l'opérer.

Il ignoroit que le peuple, si facile à contenir en détail, lorsque de bonnes lois, ou l'habitude d'obéir, assurent sa soumission, ou sa tranquillité ; hors de là, n'est plus qu'une hydre, qui compte autant de têtes, qu'il a de membres capables de l'agiter ; que celles qui se montrent les premieres sont rarement les plus dangereuses ; qu'en apaiser quelques-unes, soit en les caressant, soit en rassasiant leur voracité, c'est donner naissance à une

une multitude de nouvelles, qu'il est impossible de satisfaire toutes ; et qu'une seule suffisoit pour le dévorer.

Il ignoroit que les courtisans qu'il redoutoit uniquement, seroient toujours sur son chemin, sous une forme ou sous l'autre, partout où l'autorité se porteroit ; que ce n'est point aux personnes qu'ils s'attachent, mais au pouvoir et aux richesses ; que ce sont là les seuls objets qu'ils recherchent, n'importe où ils résident ; qu'ils quittent celui qui les a possédés aussitôt qu'ils sont passés en d'autres mains, à moins qu'il n'y ait quelqu'apparence qu'il puisse les ressaisir un jour : semblables à ces animaux immondes qui restent attachés sur les corps dont ils ont causé la destruction, tant qu'une proie plus succulente ne vient pas frapper leur odorat, et se mettre à leur portée !

Depuis près de quatre siècles* les états-généraux du royaume avoient été composés de députés pris en nombre à-peu-près égal, dans le clergé, dans la noblesse et dans le tiers-état.

Les

* Etats de 1301. Règne de Philippe le Bel.

Les trois ordres investis séparément d'une étendue égale de pouvoir, délibéroient à part ; et chacun d'eux avoit le droit de s'opposer aux effets des résolutions prises par les deux autres.

M. Necker jugea qu'une telle composition ne répondroit point à ses vues : il ne vit qu'oppositions de la part de la noblesse et du clergé, et disposa tout pour les rendre inutiles. N'osant pas trancher ouvertement sur le mode des délibérations, il crut avoir gagné beaucoup d'être parvenu à mettre en question cet article fondamental de l'ancienne constitution Françoise ; et après avoir attribué au tiers-état, un nombre de députés, double de celui de chacun des premiers ordres ; il s'arrangea de manière que la majorité des représentans du clergé, dût être prise dans la classe qui étoit tirée du *tiers*, en appelant aux élections un grand nombre d'ecclésiastiques, qui jusqu'alors n'y avoient pas été admis.

Ces précautions prises, il laissa aux états-généraux ainsi composés, à décider s'ils délibéreroient par ordre ou par tête, sans indiquer néanmoins la forme de cette première délibération.

C'est

C'est de cette confusion, jetée à dessein dans les préliminaires de l'acte le plus important qui puisse occuper une nation, que M. Necker espéra de faire ressortir le bien qu'il se proposoit ; et c'est d'elle que sont découlés tous les maux qu'il étoit peu capable d'empêcher, puis qu'il ne l'avoit pas été de les prévoir.

Qu'on se porte maintenant à la situation de la France, à l'époque de la convocation des états-généraux. N'étoit-il pas d'autres mesures, des mesures moins hasardeuses et plus praticables, pour éloigner encore long-temps la crise dont elle étoit menacée ? n'étoit-il pas possible d'obtenir la réforme des abus, sans donner aux malintentionnés, et aux factieux, une occasion et des moyens, dont il étoit dans la nature des choses, qu'ils cherchassent à profiter ?

Je suppose que l'on se fut déterminé tout de bon, à la plus sévère économie ; que toutes les dépenses inutiles eussent été supprimées, sans réserve ; que les impôts les plus onéreux par leur nature et par leur répartition, eussent été retirés ; que les priviléges pécuniaires, dont les ordres du clergé et de la noblesse offroient la remise, eussent

été supprimés ; qu'enfin on eut voulu se borner, sous le règne de Louis XVI, aux revenus plus que suffisans de celui de Louis XV ; alors le *déficit* eut été plus que comblé ; et les abus qui pesoient plus particulièrement sur la classe du peuple eussent été réformés.

Sans doute cette manière vive et tranchante présentoit des obstacles : mais ces obstacles ne furent-ils pas exagérés ?

A l'époque, de laquelle je parle, on peut dire, avec vérité, que tous les François étoient mécontens, si vous en exceptez le petit nombre de ceux qui jouissoient du désordre ; or, cette mesure n'auroit pesé que sur eux. Tous les ordres, tous les états, toutes les classes réunies pour seconder les intentions connues du Roi, auroient environné de confiance et de forces, l'auteur de cette réforme, contre les intrigues d'hommes qui seroient devenus d'autant plus méprisables et d'autant moins à craindre, qu'ils auroient fait entendre plus de réclamations.

Je suppose que par des règlemens sages et conformes au génie national, on eut rappelé l'armée à son ancienne forme et à son ancien esprit.

Je

Je suppose que ces opérations eussent été accompagnées de la reconnoissance solennelle, du droit inhérent à la nation de consentir les lois et l'impôt, par ses représentans; et de la convocation des états-généraux à un intervalle de quelques années, mais à une époque fixe; que durant cet intervalle on eut donné plus d'extension aux fonctions des états, et des administrations des provinces; qu'on en eut fait autant d'écoles, où les citoyens de tous les ordres se seroient instruits des intérêts de leur pays, se seroient formés à l'art des délibérations; et par une conduite et des talens éprouvés, auroient pu se désigner au choix des électeurs; où le peuple se seroit habitué à être témoin sans danger, et juge, sans influence, des discussions publiques; et à se mettre en garde contre les séductions de l'éloquence, et contre les piéges des sophismes; qu'enfin ces mêmes assemblées se fussent occupées sans relâche, à retrancher les abus de détail; et cela sous la surveillance d'un ministère vigilant et intégre. Je ne doute pas qu'à l'époque fixée, les états-généraux n'eussent unanimement con-

couru à achever une œuvre aussi heureusement commencée; et à mettre à la place du plus horrible bouleversement, une révolution douce et sans secousses, qui auroit assuré pour long-temps le bonheur de la nation, et pour toujours la gloire du monarque et celle de ses conseils.

Il est facile, dira-t-on, de former des projets après les événemens; j'en conviens: aussi ceci n'est-il malheureusement qu'une supposition: les états-généraux furent convoqués dans la forme que je viens de dire, pour le mois de Mai, 1789.

J'ai abrégé, autant qu'il m'a été possible, le détail que j'ai cru devoir donner de mes opinions, et de mes idées sur ce qui a précédé la révolution Françoise. Quelque loin que je sois remonté, je ne crois rien d'étranger à mon objet. En soumettant ma conduite au jugement de mes contemporains, je leur dois compte des motifs qui l'ont dirigée: autrement ils ne seroient pas en état de prononcer. Je ne prétens pas que ma manière de voir ait été la meilleure: heureux celui qui dans ce siècle d'atrocités, n'a que des erreurs

reurs à se reprocher ; mais si j'ai erré, je désire du moins que l'on sache que ce n'a été, ni par intention ni par défaut de réflexion.

Je commencerai le livre suivant par les détails de ce qui me concerne.

FIN DU LIVRE PREMIER.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

DU

COMTE JOSEPH DE PUISAYE.

LIVRE SECOND.

Je suis né à Mortagne au *Perche*, d'une famille qui, comme beaucoup d'autres, a la prétention de ne le céder à aucune, pour le lustre et pour l'ancienneté de son origine.

Oderic Vital, en parlant du mariage de *Roger* Comte du *Perche* avec *Adélaïde de Puisaye* *, vers le dixième siècle, rapporte que le père de cette princesse étoit issu des plus nobles chefs des Francs. Dès avant cette époque, d'après le même

* Post interfectam Mabiliam, aliam Rogerius duxit uxorem, nomine Adelaim, Hugonis de *Puisatio*, qui de *nobilissimis Francorum proceribus* erat filiam. Oderic-Vitalis, &c.

même auteur, la dignité de grand sénéchal héréditaire du *Perche*, avoit été inféodée à la terre de *Puisaye*, située dans ce comté, comme celle du comté de Champagne à celle de Joinville, &c.

La conformité des noms Latins *, dans les anciennes chartes, a fait croire que cette maison est la même que celle dont les historiens modernes ont traduit improprement le nom par celui de *Puiset*; et qui, durant le siècle suivant, se rendit célèbre par ses longues guerres contre les Rois de France, et par les malheurs qui les terminèrent au commencement du douzième.

On lit dans les *Recherches historiques*, que Jean de *Puisaye* (ainsi écrit) étoit tuteur † de Thomas de *Bar*, à la fin du treizième siècle; et qu'il accompagna son pupille, lors de son entrée solennelle à *Liège*, le jour de la purification de l'an 1300. La parenté qui existoit entre Hugues *de Puiset* et les Comtes de *Corbeil* ‡, ceux

* *Puisatium, Puisaensis*, &c.

† *Mainbourg* dans la langue du pays.

‡ Hugues *de Puiset* étoit l'héritier du Comté de *Corbeil*, sur lequel il céda ses droits à Louis le Gros, dont il avoit été

ceux de *Blois* et de *Bar*, induit à penser qu'une branche de cette maison, s'étoit réfugiée chez les derniers, et contribue à etablir ce que la conformité de nom dans des temps plus reculés, indique suffisamment.

Que cela soit, ou non; les seigneurs de *Puisaye* au *Perche*, ont toujours conservé la possession de la terre de leur nom dans ce comté, avant et depuis le mariage de la Comtesse *Adélaïde*. Cette possession n'a éprouvé qu'une seule interruption; et cela pour une cause semblable à celle, à qui j'ai fait, sans retour, *le sacrifice des miennes*.

Henri V, Roi d'Angleterre, devenu en quelque façon, maître du royaume de France, ayant privé de leurs propriétés, tous ceux qui avoient

---

été le prisonnier, pour prix de sa liberté. Les Comtes de *Blois* et de *Bar* le secondèrent souvent de leurs personnes, et de leurs troupes, dans tout le cours de la guerre qu'il eut à soutenir; mais le premier n'étant pas arrivé à temps, lors du dernier siége du château du *Puiset*, que le Roi commandoit en personne, il fût forcé de céder, et mourut dans le cours d'un voyage qu'il avoit entrepris de faire à la terre sainte. Quoique l'histoire parle encore de ce château du *Puiset*, sous quelques règnes suivans, elle ne laisse voir aucnne trace des seigneurs de ce nom, qui ayant cessé d'être souverains, n'ont joui depnis ce temps, que d'un rang secondaire; et se sont confondus dans la classe de la noblesse sujette.

suivi le parti de l'héritier légitime de la couronne; le comté du Perche qui y avoit été uni, fût donné au Comte de *Salisbury;* et la terre de *Puisaye*, celles de la *Mesnière*, de la *Coudrelle*, et autres, qui composoient le patrimoine des seigneurs de *Puisaye*, furent partagées entre *Cornouailles*, et *Bertrand Pepin*, seigneurs Anglois. Mais lorsque Charles VII fût rentré dans ses droits; Denis de *Puisaye*, mon dixième aïeul, recouvra ses propriétés, par ce qu'il avoit, est-il dit dans les lettres du prince, *toujours suivi le parti du Roi:* et les usurpateurs ne conservèrent que quelques titres qui sont encore en Angleterre.

A l'époque de la dernière révolution, ces terres appartenoient au Marquis de *Puisaye*, mon frère aîné; et faisoient partie de plusieurs fiefs réunis en marquisat, sous le nom de *Puisaye;* distinction accordée à cette maison, comme le portent les lettres d'érection, *à cause de son ancienne noblesse.*

Cette longue et constante préservation d'une partie de leur fortune première, n'a pas cessé de fournir à mes pères, les moyens de subsister avec honneur, sans être obligés de recourir aux faveurs

de

de la cour, ou d'en consommer les restes. Devenus les sujets des Rois de France, ils se sont tous montrés fidèles aux devoirs que ce titre leur avoit imposés. Satisfaits d'une vie indépendante, ils vécurent retirés sur leurs terres: mais ils en sortirent toutes les fois que l'intérêt de leur pays, et les ordres du souverain les appelèrent aux armes. On voit leurs noms sur les rôles de guerre et d'arrière-banc; mais on ne les trouve sur aucun registre de gratifications ni de pensions. Appliqués dans leur retraite, à mériter l'estime de leurs concitoyens, par des exemples, et leur affection par des services, j'ose dire qu'ils se les sont transmises, comme une succession non interrompue: et c'est à cela que je dois attribuer la portion honorable que j'en ai personnellement recueillie, dans un temps, et même à un âge, où je ne pouvois pas encore avoir assez fait pour l'obtenir.

Ceux qui me connoissent personnellement, ne m'accuseront pas de chercher à faire un vain étalage du rang de mes pères, et des avantages de ma naissance. Je n'ai jamais considéré ces avantages, en moi, et par la même raison, dans les

autres, que comme un surcroit de devoirs : et si je parle des exemples que j'ai reçus, c'est afin que l'on juge si je les ai suivis. Un homme qui apporte en naissant, une obligation plus spéciale que les autres, de parcourir la carrière de la vie avec honneur, loyauté, générosité, et grandeur d'âme, est bien vil à mes yeux, lorsqu'il ose avouer sa naissance, et qu'il se trouve hors de la ligne qu'elle lui a tracée. Ceux qui veulent particulariser toutes les causes des révolutions, peuvent s'attacher à celle-ci, et jeter ensuite un regard autour d'eux, ou sur eux-mêmes.

Je ne partage sur la noblesse, ni les préjugés barbares de quelques personnes qui n'en connoissent que les priviléges ; ni l'entêtement de celles qui n'en veulent considérer que les abus. L'utile et le bon sont toujours placés entre deux excès opposés ; or, en toute matière, ce n'est gueres qu'aux extrêmes que les discussions s'attachent. Voilà ce qui fait que, plus long-temps on discute, et plus on est éloigné de s'entendre. Si l'on pouvoit donner aux choses, des noms tellement précis, qu'il fût impossible de se tromper, ou de tromper les autres, sur la valeur des idées qu'ils exprimeroient,

roient, tout le monde seroit bientôt d'accord. Par-dessus cela, il faudroit encore de la bonne foi : mais dans les querelles qui divisent les hommes, comment trouver de la bonne foi, puisque c'est toujours son absence qui les cause, ou qui en prolonge la durée !

Sans parler de ces noms célèbres dans l'antiquité, dont quelques récits mêlés de fables, nous ont transmis la mémoire ; quand on vient à réfléchir que les derniers goujàts des armées Grecques et Romaines, estimèrent leur rang dans la société, fort au-dessus de celui des chefs des peuplades qu'ils appeloient barbares ; et qu'il n'a fallu qu'une révolution de quelques siècles pour ensevelir dans le plus profond oubli, la postérité de tant d'hommes illustres, dont on ne retrouve pas de traces, et qui cependant existe parmi nous, et couvre aujourd'hui la surface du monde connu, la plupart dans des situations obscures ou abjectes ; lorsque l'on considère que, par la nature irrésistible des choses, le même sort attend les arrières neveux de ceux qui, de nos jours, occupent les rangs les plus élevés : on ne peut pas ne pas être humilié de l'orgueil, que

quelques hommes attachent au hasard, qui les a fait descendre peut-être de quelque esclave heureux ; tandis que, selon toute apparence, ils comptent, parmi leurs valets, des descendans de ses maîtres.

Mais si l'on envisage l'institution de la noblesse, sous ses rapports essentiels avec l'existence d'un gouvernement bien organisé ; la chose s'offrira sous un point de vue différent.

Dans ce siècle où l'on s'est efforcé de soumettre les passions des hommes à la théorie des abstractions, et leurs mouvemens déréglés à la précision de calculs spéculatifs ; où une ambition ignorante a été entraînée par une ambition perfide, à substituer des principes absurdes, aux axiomes que l'observation de plusieurs âges avoit consacrés ; on a reproché à M. de *Montesquieu*, cette proposition devenue proverbe : *Point de noblesse, point de monarchie.*

Que l'on veuille s'entendre, peut-être conviendroit-on de la vérité de celle-ci : *point de noblesse, point de société.*

L'égalité, ce vernis dont l'ambition se sert, pour dorer le frein qu'elle présente à la stupidité,

est

est une chimère qui, dans tous les temps, a été et sera employée avec succès, pour égarer la multitude, et pour l'enrôler sous les enseignes des factions. Les hommes ne naissent point égaux ; et l'homme hors de la société n'a de soutien que dans sa force individuelle ; mais il n'a point de droits ; car la nature est essentiellement variée dans ses œuvres ; et les *droits* ne peuvent être que les résultats des conventions. C'est dans cette inégalité-là même, que se trouve la cause fondamentale et première de toute société ; parce qu'elle procure au foible la protection du fort, et qu'elle oppose à l'abus des forces de celui-ci, la réunion de celles de plusieurs. L'inégalité sociale ou civile, conséquence nécessaire de l'inégalité physique ou naturelle, a donc dû commencer avec la première association. Dans ses principes, la société n'eut à balancer que des forces individuelles et physiques ; mais bientôt l'inégalité d'intelligence et de génie amena le besoin de conseils et de guides ; et celui-ci produisit des forces fictives ou morales, qui, soit isolées, soit réunies, mais toujours inégales entre elles, durent tracer cette multiplicité de lignes disparates, sur les-

lesquelles sont placées les différentes classes ; et sans que nulle réunion d'hommes ne peut, non-seulement subsister, mais pas même être conçue. Ce fut dans cette proportion, que chacun contribua au maintien de l'ordre, et de la sûreté publique, et qu'il obtint un droit inégal à la protection de tous ; en raison de ce qu'il apporta plus ou moins de moyens pour protéger les autres ; et qu'il acquit plus ou moins d'objets à mettre sous la sauvegarde générale ; or, il n'est pas douteux que chaque pas que fit l'association vers son accroissement, n'ait dû nécessairement graver de plus en plus ces lignes de démarcation, entre les hommes, qu'avoit tracées la nature.

Il résulte de là que *l'égalité* de *droits* que donne la société, pour balancer l'inégalité trop prononcée des facultés naturelles ; est une égalité purement relative ; un bienfait qui garantit, à chaque individu, la jouissance tranquille de lui-même, et de ce qu'il possède ; soit qu'il soit fort ou foible ; intelligent ou borné ; instruit ou ignorant ; riche ou pauvre ; que c'est cette égalité conventionnelle qui est placée, comme une barrière entre les droits des uns, et les atteintes des autres ;

autres ; que c'est elle qui est le garant de toutes les inégalités qui constituent l'essence de la société ; que ces inégalités peuvent bien changer de noms, de place et d'objets, par des bouleversemens, que des causes générales produisent avec le temps ; mais qu'elles ne peuvent jamais être anéanties, sans que la société ne le soit avec elles.

Il résulte encore de là que, comme les gouvernemens qui conservent le plus de formes de liberté, sont plus rapprochés de la nature, dans ce sens qu'ils exigent moins de sacrifices des facultés naturelles ; il doit être, et il est dans le fait, beaucoup moins d'égalité parmi les citoyens, sous ces gouvernemens, que sous ceux qui s'en éloignent davantage.

Je n'ai pas besoin de parler des sociétés où l'esclavage a lieu ; ni de celles, chez qui un accroissement considérable de population, ayant permis d'en supprimer le nom et la forme, la majeure partie des habitans, privés de l'exercice des droits politiques, est employée aux travaux réservés ailleurs aux esclaves. Ici l'inégalité est trop saillante, pour qu'il soit nécessaire de l'indiquer.

Qu'étoient en effet les républiques Grecques,

que l'éloignement et le témoignage de leurs propres historiens nous ont rendues si célèbres? sinon de petites réunions de nobles, qui commandoient à des troupeaux d'esclaves *.

Qu'étoit la république Romaine, cette maîtresse du monde, qui par le souvenir de sa splendeur, par ses institutions, par ses usages, par ses vices même, et par les vestiges de son langage, qui sont confondus dans tous les idiomes de l'Europe, a laissé aux nations les plus florissantes aujourd'hui, des marques de ses fers; sinon un peuple de nobles inégaux entre eux, qui commandoient au reste de la terre.

L'égalité entre les hommes, autant qu'il est possible de la supposer, ne peut exister et n'existe en effet, que sous une seule forme de gouvernement,

* Je voudrois bien que les partisans du gouvernement démocratique, dans les sens différens qu'on a donnés de nos jours, à ce mot, s'accordassent pour en produire une définition exacte. Jusque-là, l'expérience de tous les siècles nous prouve qu'il ne peut pas y avoir de démocratie sans esclavage; si l'on excepte quelques bourgades, à qui l'on ne donnera pas sérieusement, le nom d'empire. Or, s'il est vrai que l'esclavage soit si nécessaire à la liberté ainsi entendue; assurément, l'immense majorité de l'espèce humaine, est intéressée à ce que ce système ne prévaille pas.

ment, si c'en est une, c'est le despotisme ; que ce soit celui d'un seul, ou celui de plusieurs : parce que là tout est esclave ; je n'en excepte pas même le chef. Et ce gouvernement, s'il peut convenir à quelque chose, ne peut convenir qu'à une société naissante, ou à une société décrépite.

Ce fut en appelant les esclaves à la liberté, et aux armes, qu'après avoir inondé la république Romaine du sang de ses citoyens, l'esprit de tyrannie parvint enfin à la détruire, et à régner sur ses ruines. Ce fut, en multipliant les affranchissemens, avec une profusion jusqu'alors sans exemple, que Constantin prépara la chute de l'empire, dont on le regarde comme le fondateur. L'égalité qui confond tous les rangs, n'a été, n'est, et ne sera jamais, sous quelques couleurs séduisantes qu'on puisse la présenter, que l'avant-coureur du despotisme, ou de la destruction ; et l'ennemi le plus dangereux qu'ait à redouter la liberté publique.

Je demande aux états qui prétendent jouir de la forme de gouvernement la plus libre, s'il n'est pas chez eux, plus d'inégalités réelles, que chez les autres. Qu'ils donnent aux choses ou

aux hommes les noms qu'ils voudront : qu'ils appellent tous les individus, *citoyens*, *gentilshommes*, &c. Je demande si le *citoyen* ou le *gentilhomme* propriétaire de plusieurs millions, et le *citoyen* ou le *gentilhomme* qui vend à celui-ci, ses sueurs et sa liberté journalière pour un écu ; se croyent de bonne foi placés, l'un et l'autre, sur le même échelon dans l'ordre social ? Je demande s'ils ont une influence égale sur les élections ; ce qui veut dire sur la confection et sur l'exécution des lois : car c'est là l'unique point où gissent l'égalité ou l'inégalité politiques ; et s'ils pensent que leurs enfans apporteront en naissant, des droits absolument égaux ? tel est en effet, la différence des gouvernemens *libres*, à ceux qui ne le sont pas ; qu'ici les inégalités ne sont que fictives, parce qu'elles dépendent de la volonté des hommes ; tandis que là, elles sont réelles, parce qu'elles ressortent de la nature des choses ; et qu'elles doivent y être plus marquées, en proportion de ce que les conventions sociales s'en écartent moins. Je demande à ces états *libres*, si leurs magistrats, leurs riches négocians, leurs orateurs, les chefs de leurs armées, tous ceux enfin qui sont

accoutumés

accoutumés à l'exercice de l'autorité, qui de toutes les habitudes est la plus facile à prendre, et à l'ascendant que donnent sur le commun des hommes, les talens, les richesses, et le pouvoir; n'ont pas formé dans leur sein, une classe distincte, en qui résident plus ou moins, solidement, leurs forces morales; et qui n'est autre chose qu'un ordre de noblesse.

Cette noblesse, dira-t-on, n'a pas les abus de l'hérédité. Non; il n'y a pas encore d'hérédité conventionnelle ou légale: ceci est l'affaire d'un décret; mais il y a hérédité de fait. La nature et l'opinion, plus fortes que les lois, l'ont constituée et la constituent chaque jour. Pouvez-vous penser sérieusement, que vos législateurs, vos généraux, vos sénateurs, vos magistrats, vos ministres, &c. puissent contempler dans l'avenir leurs arrières neveux, portant leurs noms, sans quelques rayons de la gloire qu'ils croient y avoir attachée? et les peuples qui passent si rapidement de l'admiration à l'idolâtrie, ne tromperont point leurs vœux secrets. C'est ici, qu'échouent les froids calculs des spéculateurs abstraits, et des législateurs de *clubs*. Je le répète:

appelez

appelez la noblesse du nom qu'il vous plaira ; ne lui donnez point des priviléges odieux ; soumettez-la, comme aux beaux jours de Rome, à une censure salutaire ; voilà tout ce qu'il est en votre pouvoir de faire : car malgré vous elle se formera dans votre sein. Confondue dans la foule, elle sera dangereuse par ce mélange ; car elle aura une tendance naturelle à en sortir. Mais en la distinguant du reste des citoyens, vous recueillez le double avantage, d'avoir en elle une barrière puissante à opposer à la tyrannie qui s'avance à grands pas, lorsque l'égalité lui aplanit le chemin ; en même temps qu'une classe de citoyens, intéressés à ajouter à l'honneur de leurs pères, par de nouveaux services. Vous avez cru changer vos anciennes institutions ; vous n'avez changé que des noms et des hommes ; et après des années de troubles, de désordres, et d'effusion de sang, vous vous apercevrez que les choses seront les mêmes.

On me pardonnera cette digression : mes réflexions journalières font la douceur et l'occupation de ma retraite : et je m'aperçois que je m'y

m'y livrerai souvent, dans le cours de cet ouvrage.

Le Marquis *de Puisaye de la Coudrelle*, mon père, étoit fort jeune lorsqu'il quitta le service militaire. Il avoit été élevé dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire du Roi, d'où il étoit sorti pour prendre le commandement d'une compagnie de cavalerie. Après avoir servi, avec honneur, dans les campagnes du Maréchal de Saxe, et particulièrement à *Fontenoy* et à *Roucour*, il avoit reçu la croix de Saint Louis, qui à cette époque étoit encore exclusivement la récompense et la marque des services effectifs. L'espoir d'un avancement rapide, et surtout ses liaisons intimes avec le fils du ministre de la guerre*, l'un de ses compagnons d'armes, ne stimulèrent point son ambition. Il avoit pour principe, qu'un gentilhomme devoit tout son sang à sa patrie pendant la guerre ; mais qu'une vie indépendante et employée à se rendre utile à ses concitoyens, et à faire le bonheur de ses vassaux, quand sa fortune lui en donne les moyens,

* Le Marquis de Voyer d'Argenson.

moyens, est celle qui lui convient à la paix. Cette opinion étoit alors partagée par beaucoup de seigneurs, assez riches pour se passer de grâces et de faveurs; et trop fiers pour acheter, par le sacrifice de leur indépendance, une élévation factice, à laquelle ils attachoient peu de prix. C'étoit pour cela qu'assez généralement, dans plusieurs provinces, les cadets étoient entièrement consacrés, soit au service militaire, soit à l'état ecclésiastique; et que les services des aînés, qui étoient les héritiers de la principale partie du patrimoine des familles, se bornoient à quelques campagnes. Cette opinion et cet usage n'étoient ni sans fondement, ni sans utilité.

Comme aîné de sa maison, mon père fut revêtu, à la mort du sien, de la charge de grand bailli d'épée, qui étoit héréditaire dans sa famille, et qui lui donnoit la prééminence sur les trois ordres, et sur la magistrature de la province: à cette distinction s'étoit jointe la possession d'un bien considérable, avantage qui fut doublé par son mariage avec ma mère, héritière d'une fortune à peu près égale.

De

De cinq enfans provenus de ce mariage, quatre garçons et une fille, l'un est mort après avoir fait, dans l'Inde, toute la guerre de 1798; quatre ont survécu aux horreurs de la révolution: et je suis le dernier d'entre eux.

Cette raison jointe à quelques dispositions précoces que l'on crut remarquer en moi, engagea mes parens à me destiner à l'état ecclésiastique. Il se trouva un évêque assez complaisant pour se prêter à leurs vues: et je reçus la *tonsure* à l'âge de sept ans. On prétendit que cela ne m'engageoit à rien. Je n'ai pas laissé cependant de reconnoître le contraire, par les petites difficultés qu'il m'a fallu surmonter depuis, pour quitter un état, auquel je ne me suis pas cru propre; et quoique j'aie la certitude que mes parens n'avoient en vue que mon élévation et ma fortune, j'ai appris par cette expérience, que le mieux est de n'intervenir dans le choix d'un état pour ses enfans, que par des conseils qui, en les aidant à discerner leurs inclinations, soient de nature à n'en pas gêner la liberté.

Le soin de ma première éducation dans la maison paternelle, fut confié à un ecclésiastique respectable et suffisamment instruit ; qui avoit été le précepteur de mes deux frères aînés. Le troisième, plus âgé que moi d'un petit nombre d'années, devint mon compagnon d'études, et mon ami. Condamnés sans doute, à ne plus nous revoir, je veux, lorsqu'il lira cet écrit, qu'il se confirme dans l'opinion qu'il n'a certainementpas perdue, que j'ai toujours vécu, et que je mourrai le sien. Ceux qui parcourront ces mémoires, ne trouveront sans doute pas mauvais, que je me serve de cette voie, la seule qui me soit restée, de communiquer avec les amis de ma jeunesse, avec les compagnons de mes travaux, de mes dangers, et de mes peines ; enfin avec tout ce qui m'est encore cher, et à qui je le suis. Le lecteur qui seroit assez chagrin pour s'en offenser, peut laisser le livre à cet endroit ; car ce n'est pas son estime que je cherche.

Si je m'abstiens de consigner dans cet ouvrage, des noms insignifians, méprisables, ou odieux, toutes les fois que le besoin de constater la vérité ne surmontera pas mon dégoût, et n'y forcera pas ma plume ; on doit s'attendre qu'il sera

sera un dépôt consacré au souvenir de ceux qui, par leur conduite, et par leurs vertus, m'ont imposé des obligations, dont il n'est pas en mon pouvoir de m'acquitter autrement.

M. *le Comte*, c'est le nom de mon précepteur, a laissé en moi, de telles traces de ses premières leçons, que je n'ai jamais rencontré un homme vertueux, sans penser à lui. A une simplicité et à une modestie qui paroissoient peut-être excessives, il joignoit une grande franchise, et une sorte d'indépendance de caractère qui lui faisoit dédaigner tout ce qui n'est pas fait pour satisfaire l'homme, à qui Dieu seul suffit. Sa piété solide sans ostentation, et fervente sans être chagrine, en même temps qu'elles m'ont inspiré un respect qui est comme né avec moi, pour tous les ministres qui lui ressemblent ; ont mis à côté dans mon cœur, un dégoût qui tient de l'horreur, pour ces misérables qui prétendent agir par religion, lorsqu'ils n'agissent que par l'impulsion de leurs intérêts ou de leurs passions. Vils sycophantes, qui ont porté plus de coups funestes aux bases de la morale publique, que le

philosophisme le plus déhonté ; qui se prévalent de quelques pratiques extérieures pour faire circuler, avec plus de facilité, le poison de la calomnie ; et d'autant plus sévères dans les élans de leur zèle hypocrite, qu'ils croient en faire un moyen d'écarter le soupçon de leurs crimes secrets.

C'est à lui que je suis redevable de ces sentimens religieux, dont il a cultivé le germe dans mon âme ; et qui dans le cours d'une vie cruellement agitée, ont soutenu mon courage et mes forces, au-delà de ce que j'aurois pu l'espérer ; et m'ont donné une constance dont je suis loin de m'attribuer le mérite !

Mr. *le Comte* existe sans doute encore : je sais qu'il n'a pas quitté la France pendant la révolution. Qu'il apprenne donc ici, que mon respect et mon attachement pour lui, sont toujours les mêmes. Que ceux qui ont exposé leur vie, pour soustraire les dernières années de ce vieillard vénérable, à la persécution et aux tourmens, reçoivent les expressions de ma vive gratitude ; si toutefois le sentiment délicieux qui

qui ne manque jamais d'accompagner et de suivre des actions de cette nature, leur permet d'y mettre quelque prix.

J'étois âgé de neuf ans, lorsque nous fûmes envoyés, mon frère et moi, à un collége de province.* Nous le quittames après deux ans, pour celui de *Séez*, qui étoit sous les yeux de l'évêque ; celui-ci ayant désiré qu'on me rapprochât de lui. J'achevai dans ces deux maisons, mes humanités et ma rhétorique, dans l'espace de quatre années. Mes deux frères aînés étoient placés depuis long-temps dans des régimens. Celui qui ne m'avoit pas quitté, fut destiné à la même carrière : et nous nous séparâmes, lui pour se rendre à sa garnison, et moi pour aller continuer mes études dans un séminaire à Paris. Je me rappelle que la douleur de m'éloigner de lui, et le chagrin d'être réservé à une autre profession, se confondirent dans mes regrets.

Cependant les succès que j'avois obtenus, dans mes premières classes, avoient flatté mon amour-

* Le Collége de Laval.

amour-propre, et m'avoient donné du goût pour l'étude, pour laquelle on me trouvoit une extrême facilité. Quoique celle de la philosophie, et de la théologie scolastiques n'eut pas beaucoup d'attraits pour moi, je ne laissai pas de m'y livrer, faute de mieux ; et je fus d'autant plus remarqué parmi mes compagnons ; qu'étant plus jeune qu'eux tous, on avoit pour moi plus d'indulgence.

Le séminaire où j'avois été placé, étoit sous la direction de la congrégation de *Saint Sulpice*. Je trouvai dans le supérieur un homme d'un vrai mérite, comme l'étoient généralement tous les membres de cette société d'ecclésiastiques pieux et instruits, voués par choix comme par état, à l'éducation de la jeunesse : emploi trop peu considéré dans les états qui penchent vers leur ruine ; mais qui devroit être le premier en honneur, chez les peuples, qui ont le sentiment de leurs forces et la volonté de les conserver.

Cet honnête homme ne tarda pas à s'apercevoir que mon inclination pour m'instruire étoit plutôt l'effet d'une disposition naturelle, que le caractère

caractère de la vocation, qu'on m'avoit gratuitement supposée ; et je lui dois la justice de dire que loin de chercher (ce qui étoit assez commun), à m'engager dans une profession pour laquelle je ne me sentois aucun goût, il fut le premier, lorsque je parvins à l'âge d'entrer au service, à seconder mes vues, et à soutenir la petite portion de courage dont j'avois besoin, pour m'exposer au chagrin que mon changement d'état devoit causer à mes parens. J'avois environ dix-sept ans, lorsque je quittai cette maison, où je me rappelle avec plaisir, que je ne suis jamais retourné depuis, sans y porter un sentiment de reconnoissance, et sans y recevoir des démonstrations d'amitié, qui n'étoient pas affectées.

Madame *de Cormery*, mère de la mienne, femme qui dans l'âge le plus avancé, avoit conservé toute la force et toute l'amabilité d'un esprit supérieur et cultivé, vivoit à Paris : sa maison étoit le *rendez-vous* constant d'une société nombreuse et choisie, dont à quatre-vingt-quatre ans, elle faisoit encore les délices. Liée d'amitié avec

avec plusieurs maréchaux de France*, et avec un grand nombre d'officiers-généraux, il lui étoit facile de satisfaire le désir que je lui avois souvent témoigné de suivre la carrière des armes. Le souvenir de quatre ou cinq de ses sœurs, qui avoient dans son jeune âge été sacrifiées à sa fortune, et forcées de passer leurs vies dans des couvens, ne pouvoit que peser sur un âme aussi noble et aussi sensible que la sienne. Elle ne pensoit jamais sans indignation à cet usage barbare qui a immolé tant de victimes à l'orgueil, et sans attendre de moi de nouvelles instances, elle se déclara ma protectrice, et me fit obtenir une sous-lieutenance, dans le régiment de cavalerie du Comte de *la Marche*, depuis Prince de *Conti*. Je partis pour aller le rejoindre.

Le passage subit de l'état de séminariste, à celui d'officier de cavalerie, est une de ces disparates de la vie, dont j'ai éprouvé tant d'autres par la suite. La difficulté, l'impossibilité même, où je me figurai d'abord être, d'acquérir tout ce qui

* Les Maréchaux de Brissac, d'Harcourt, de Clermont-Tonnerre, etc.

qui me manquoit, pour ressembler à mes nouveaux camarades; et les comparaisons, peu à mon avantage, que je faisois journellement d'eux à moi, me firent presque regretter la démarche que j'avois faite. Si le hasard m'eut placé parmi des hommes, comme il s'en trouve trop fréquemment, qui se plaisent à dégoûter les jeunes gens par d'importunes et fades plaisanteries, et à décourager l'inexpérience par des ridicules poussés à l'excès, j'aurois été très-malheureux; car mon caractère, peut-être trop fier, ne m'auroit pas permis de rester long-temps avec eux, et encore moins de retourner à l'état que j'avois quitté.

J'étois loin d'avoir rien de semblable à craindre. Le Comte de Boullainvilliers, colonel-commandant, étoit un officier plein d'honneur, et d'une extrême amabilité: et je trouvai un corps d'officiers composés d'hommes de la meilleure éducation, unis entre eux par un commerce habituel de prévenances, et de services réciproques. Non-seulement je rencontrai toute l'indulgence qui m'étoit si nécessaire; mais bientôt j'obtins des conseils, et je ne tardai pas à acquérir des amis.

C'est là que j'ai contracté une liaison de reconnoissance et d'attachement avec M. de *Canclaux*, alors major du régiment de la *Marche*, et qui voulut être mon *Mentor*. *Canclaux*, homme rempli de mérite et de vertu; également chéri et respecté des officiers et des soldats; et que, par une de ces bizarreries si communes dans les troubles civils, j'ai eu à combattre depuis, comme général de l'armée opposée par le *Comité de Salut Public* aux armées royalistes.

M. de Canclaux est un de ces nombreux exemples qui prouvent, que les hommes ne choisissent pas toujours le parti qu'ils embrassent; qu'il est des circonstances irrésistibles qui décident leur destinée, et qui leur assignent malgré eux, le rôle qu'ils ont à remplir. Si cette observation étoit généralement saisie, peut-être seroit-elle propre à calmer cet esprit irréfléchi de haine et de vengeance qui a trop souvent prolongé les querelles publiques, et les malheurs de l'humanité.

Je ne fus pas long-temps sans éprouver que mes premières études n'avoient pas été aussi inutiles que je l'avois craint d'abord. J'en retirai cet

cet avantage, qu'elles me rendirent plus facile l'acquisition de connoissances d'un autre genre. Aux exercices militaires, et à l'étude des arts d'utilité et d'agrément, je joignis celle des langues étrangères, et la lecture des auteurs anciens et modernes. Depuis ce temps même, il s'est écoulé peu de jours de ma vie, dont je n'aie pas consacré quelques heures à cette dernière occupation, à moins que le défaut absolu de livres quelconques, ne m'en ait forcément privé. Ainsi je parvins, en moins de temps que je ne l'aurois cru, à me trouver à peu près de *pair* avec ceux des jeunes gens de mon âge, qui avoient reçu une éducation complète, et qui en avoient voulu profiter. Je commençai dès lors à me croire plus propre à mon nouvel état ; ayant conçu pour lui un goût vif, mais raisonné, je me promis de m'y livrer avec toute l'application qui pourroit me conduire à un avancement, que j'envisageois moins comme un objet de fortune, que comme une situation propre à acquérir des talens et de l'honneur ; car je suis loin de disconvenir que mon cœur ne fut ouvert à l'ambition. Prise dans ce sens, je ne désavouerai ni le mot ni la chose.

C'est une suite nécessaire de la corruption des peuples, que les mots qui, dans leurs beaux jours, exprimoient des idées honnêtes et des sentimens louables, s'appliquent, dans leur décadence, à tous les vices opposés : comme les noms des hommes qui s'illustroient alors, par leurs services et par leurs vertus, continuent d'être portés trop souvent, par des êtres dégénérés qui les avilissent.

Au surplus, ces projets ou ces chimères ne flattèrent pas long-temps mon imagination. Quatre ans n'étoient pas encore écoulés depuis mon entrée au service, que M. de St. Germain, comme je l'ai dit, fut appelé au ministère de la guerre. J'étois un des plus jeunes sous-lieutenans de l'armée : je fus parconséquent enveloppé l'un des premiers dans les nombreuses réformes qu'il lui fit subir, avec la certitude de n'être replacé que dans six ou huit ans au plutôt. J'avois peu d'espoir que mon père, qui n'avoit pas cessé d'être mécontent de mon changement d'état, se prêta à faire quelques sacrifices d'argent pour me procurer un emploi en activité de service ; ce qui d'ailleurs étoit devenu très-difficile, à raison du nombre

nombre considérable d'officiers que les nouvelles ordonnances avoient réduits à l'inaction. Je ne trouvai rien de mieux à faire que d'employer la liberté qui m'étoit rendue, à continuer de m'instruire; et ma garnison étant aux portes de l'Allemagne, je me retirai avec un ami, dans une petite ville du duché des *Deux-Ponts*, pour m'y perfectionner dans la langue du pays.

J'avois passé près d'un an à *Bergzabern*, lorsque Madame de *Corméry*, qui ne perdoit pas mes intérêts de vue, me manda de me rendre auprès d'elle à Paris. Le neveu * d'un de ses intimes amis venoit d'être associé au ministère de la guerre; et elle avoit obtenu de lui pour moi, la promesse d'une compagnie de cavalerie. Elle pensoit que ma présence hâteroit l'accomplissement de cette promesse. Effectivement, quelque temps après mon arrivée, je reçus du ministre, un brevet de capitaine de dragons, au régiment de *Lanan*. Mais si ce brevet me donna un grade de plus, il ne changea rien à l'inaction de ma première situation. Ces commissions de capi-

* Le Prince de Montbarrey.

taine

taine avoient été imaginées, comme je crois l'avoir rapporté, pour procurer quelque argent au trésor royal ; et il en fut distribué une si grande quantité, qu'il se trouva en France une armée de capitaines, sans fonctions et sans emploi. Le régiment seul, auquel je fus destiné, qui, comme les autres, avoit été réduit à quatre compagnies, en reçut dix-neuf ou vingt, dont je fus le dernier, parce que j'étois le moins ancien de service. Ainsi par la bizarrerie de cette institution, je devins capitaine *réformé*, avant d'avoir été capitaine, et sans l'espoir raisonnable de l'être effectivement, avant l'âge auquel ce rang ne pouvoit plus me convenir. De ce moment je me dégoûtai d'une situation qui ne me donnoit qu'un vain prétexte de consommer ma jeunesse dans une oisive inutilité. J'avois quitté ma province à l'âge de neuf ans ; et je n'y avois paru depuis, qu'à de très-longs intervalles, et seulement pour quelques instans. Après un séjour assez long à Paris, et un voyage de quelques semaines, à mon nouveau régiment, le désir de faire connoissance avec mes parens, et avec mes concitoyens, me fit prendre le

parti

Digitized by Google

parti de me retirer parmi eux ; et je revins à *Mortagne* en 1781 ou 1782.

A mon arrivée dans le *Perche* je m'y trouvai dans une position extrêmement embarrassante. Mon père avoit eu autrefois, un procès considérable à soutenir contre l'ordre de la noblesse de cette province, pour quelques droits honorifiques, attachés à la charge de grand bailli d'épée. Et comme ce procès s'étoit terminé à son avantage, cette raison jointe à celle de sa durée, qui dans les querelles particulières comme dans les querelles publiques, éloigne les rapprochemens en mesure de ce qu'elles se prolongent, avoit élevé entre lui et les nobles, quoique presque tous ses parens, une inimitié que l'on regardoit comme irréconciliable. Ils étoient ce qu'on appeloit décidément *brouillés*, et ne se voyoient jamais.

Cette circonstance étoit comme indifférente à mon père, qui habitoit presque toujours *Paris* : mais il n'en étoit pas ainsi de moi, qui n'ayant pris aucune part à ces anciennes animosités, dont je jugeois d'ailleurs les causes très-frivoles, étoit fort éloigné d'en sentir aussi vivement les restes ; et encore plus de leur sacrifier l'agrément de ma

vie.

vie, en me privant du commerce d'hommes intéressans, à beaucoup d'égards, et respectables sous tous les rapports.

D'un autre côté, j'avois à redouter le ressentiment de mon père, dont mon changement d'état m'avoit fait faire une première épreuve ; et que je savois n'être pas encore parfaitement calmé.

Dans cette perplexité, je conçus le dessein de me faire l'intermédiaire d'une réconciliation générale ; et à l'aide du Vicomte de Puisaye, mon frère, qui s'étoit joint à moi, j'y réussis, même au delà de mon espoir ; soit qu'après une vieille querelle, usée par le temps, les hommes, lorsqu'ils s'estiment réciproquement, ne soient plus retenus que par les foibles liens d'un amour propre, également honteux, de résister ou de céder ; soit que cette entreprise m'eut concilié l'intérêt de mes parens et de mes concitoyens ; je ne trouvai en eux que facilités, marques d'estime, encouragemens et le concours d'une volonté générale. Je saisis l'occasion de l'un des voyages que mon père avoit la coutume de faire, de temps en temps, à ses terres ; et je fus récompensé de mes efforts, en apprenant, de lui, qu'il les approuvoit. J'eus

le

Digitized by Google

le plaisir de le voir jouir encore des embrassemens de ses anciens amis, dont il avoit été privé depuis plus de vingt ans; et de pouvoir me dire que c'étoit mon ouvrage. Il s'arracha, pour la première fois, avec douleur, d'un pays, que depuis ce temps, il ne visitoit plus que par nécessité. C'étoit la dernière fois que nous devions le voir. Il nous fût enlevé durant un voyage qu'il fit à une des terres de Madame de *Corméry*, que j'avois perdue quelques mois auparavant; et dont il étoit allé recueillir la succession.

Cette double perte m'ayant livré totalement à moi-même; et ma portion de l'héritage de mon père, quoique celle d'un cadet, étant suffisante pour assurer mon indépendance; je me déterminai à passer mes jours, au sein de mon pays natal, bien résolu de renoncer pour toujours au service militaire qui sur le pied, sur lequel il étoit réglé depuis M. de St. Germain, n'offroit rien de satisfaisant à mon esprit, ni de séduisant pour le genre d'ambition dont j'aurois été susceptible. Retiré à *Mortagne* pendant quatre ou cinq années, ces années ont été les plus heureuses de ma vie; il étoit peu de petites villes, en France, qui eus-

sent réuni, au même degré, tous les agrémens d'une société aimable et choisie. J'avois l'avantage d'y être accueilli avec quelque distinction : et je ne me rappelle jamais sans reconnoissance, les témoignages flatteurs de considération et d'attachement, dont toutes les classes indistinctement m'ont honoré.

Lorsque l'institution des assemblées provinciales eut été étendue à toutes les parties de la France, qui avoient perdu le droit d'assembler leurs *Etats*; je reçus de mes concitoyens des trois ordres, la première marque publique de confiance qu'il fut en leur pouvoir de donner, par la place de procureur syndic du clergé et de la noblesse, à laquelle ils m'appelèrent. Quoique les fonctions de cet emploi fussent d'un genre absolument étranger aux occupations de ma vie entière, je m'y livrai avec gratitude, et je n'omis rien pour les remplir avec succès.

Je n'avois pas encore remis cette commission de capitaine, que son inutilité me rendoit chaque jour plus à charge. Je me hâtai alors d'envoyer ma démission au Vicomte *de Durfort*, devenu colonel du régiment de *Lanan*, pour la faire

faire accepter au ministre. Je n'étois pas connu de cet officier ; et quoique les colonels fussent assez ordinairement désireux d'avoir des emplois ou des titres vacans, pour y faire nommer leurs amis, il refusa de la recevoir, et mit dans son refus des manières si flatteuses pour moi, que je n'ai pas cessé d'y être sensible. Je me plais à rappeler ce trait, dont M. *de Durfort* n'ignore pas qu'il n'a pas tenu à moi, si dans un autre temps, je ne lui ai pas donné un témoignage plus efficace de ma reconnoissance.

Toutes les représentations qui me furent faites, ne pouvant rien changer à ma détermination, mes amis me représentèrent les désagrémens qui résulteroient pour moi, d'une retraite prématurée du service, avant d'avoir obtenu la croix de St. Louis. Quoique cette décoration perdit chaque jour de son prix, par sa multiplicité et par l'abus journalier qui en étoit fait, en la prodiguant indifféremment aux intrigues comme aux services ; néanmoins l'opinion publique avoit fait une sorte d'inconvenance de quitter la carrière militaire, avant d'en être revêtu. Cette considération me détermina à donner les mains à la pro-

position qui me fut faite, d'acheter, dans la maison militaire du Roi, une charge qui, en me conduisant promptement au grade de colonel, devoit abréger de dix ans le temps que j'aurois dû l'attendre comme capitaine.

J'ai dit que le Maréchal de *Brissac* étoit intimement lié avec Madame de *Corméry*. J'avois eu, pendant mes différens séjours à Paris, l'occasion de le voir presque tous les jours, chez elle ; il m'avoit pris en amitié ; et jusqu'à sa mort, il avoit pris plaisir à me recevoir familièrement chez lui, moi et mes amis, qu'il m'avoit donné la liberté de lui amener lorsque je le voudrois.

A l'époque de laquelle je parle, le Duc de *Brissac*, son fils, étoit commandant de la compagnie de Cent-Suisses de la garde du Roi. Depuis quelques années Louis XVI avoit attaché aux emplois de ce corps, des grades militaires supérieurs, comme à ceux des compagnies de ses gardes à cheval. Mais ces derniers avoient été favorisés par une ordonnance, qui exigeoit, des officiers proposés pour les remplir, les preuves de noblesse requises pour les honneurs *de la cour*. On appeloit ainsi, celui d'être présenté à la famille royale,

royale, de monter dans les carosses du Roi, et de le suivre à la chasse. Je ne fais aucune réflexion sur cette exclusion qui écartoit de la personne du souverain une partie considérable de la noblesse Françoise et tout le reste de la nation ; elle se confond dans les causes particulières de nos malheurs. Quoiqu'il en soit, le Duc de *Brissac* désiroit ardemment d'obtenir le même privilége, pour le corps dont il étoit le chef ; et déjà il avoit exigé de plusieurs officiers qu'ils se fissent *présenter*, avant de les admettre ; je produisis en conséquence chez le généalogiste de la cour, les titres à l'appui des *preuves* demandées, et je reçus le brevet de l'emploi, que je me proposois de n'occuper que le temps nécessaire à mon objet, et qui m'a procuré les avantages désirés, sans même que je l'aie exercé. Cette circonstance de ma vie s'est trouvée par la suite, d'une grande utilité, pour les officiers des Cent-Suisses du Roi, et pour le Duc de Brissac, à qui j'ai procuré en 1791, le remboursement des finances de leurs charges, montant à peu près à trois millions, que, selon toutes les apparences, ils auroient perdus sans moi.

Parmi les premiers, tous gens de mérite et d'une

d'une excellente éducation, j'ai eu deux amis à qui je resterai toujours ataché : MM. de *Paschal* et de *Beauvois*, maréchaux de camp, dans la société desquels j'ai trouvé tout ce qu'on doit se promettre d'hommes qui, à l'esprit et à l'amabilité, qui contribuent à la douceur de la vie, joignent toutes les qualités d'une belle âme. Je ne sais pas ce que l'un et l'autre sont devenus, je les ai perdus de vue, depuis la fin de l'*assemblée constituante*. Puissent-ils être un jour les heureux témoins du retour de l'ordre et de la paix dans leur patrie ! De tous les vœux que je puis faire pour eux, je suis certain que c'est là le plus conforme à leur cœur.

Le Duc de *Brissac* étoit un homme rempli d'honneur, sentiment héréditaire, et porté au plus haut degré dans sa famille. Il s'est sacrifié à son devoir. Louis XVI ne l'aimoit pas ; et lorsque la plupart de ceux qui se disoient les amis de ce Prince infortuné, l'ont abandonné, M. de *Brissac* est resté inébranlable à son poste. *Vous y périrez*, lui disoit-on : *Je le sais*, répondoit-il, et *j'y demeurerai*. Effectivement il fut une des victimes massacrées dans l'avenue de Versailles, par

les

les cannibales qui les avoient arrachés des prisons d'*Orléans*; parce que les formalités de leur code barbare étoient trop lentes encore pour la soif du sang qui les dévoroit. Ce n'étoit qu'un prélude de celui qui devoit inonder la France; assez d'autres donneront les détails de tant d'horreurs qui ne pourront être écrites, ni lues, que lorsque le laps des temps aura pu permettre d'en douter.

Le malheureux Duc de *Brissac* montra jusqu'à la fin, ce courage et cette intrépidité qui sont inséparables du principe qui avoit dirigé sa conduite. Assailli par une multitude d'assassins, et sans armes, il lutta long-temps contre leurs efforts, et ne succomba qu'après avoir été percé de mille coups.

Il avoit été prévenu à temps de l'atroce procédure qui devoit lui être intentée. Il pouvoit fuir: il avoit en sa possesion des sommes considérables qui l'auroient mis à l'abri du besoin, n'importe où il se fût retiré: je venois de lui faire toucher huit cents mille francs pour le prix de sa charge; il ne manquoit ni de moyens, ni de prétextes. Il a préféré une mort glorieuse, et a laissé un nom pur et un grand exemple.

Voilà

Voilà de ces traits que tous les partis s'empresseront de recueillir, lorsque le délire et l'engouement seront dissipés ; et que l'ivresse des succès, ou la crainte des vainqueurs auront cessé d'étouffer la voix de ce sentiment, qui dilate le cœur de l'homme, au récit d'un acte héroïque ; et de cet hommage secret qu'il rend forcément, tôt ou tard, à la vertu.

Le Duc de Brissac n'avoit pas l'amitié des courtisans ni des faiseurs de réputation ; il étoit honnête homme.

Vers le milieu de l'année 1788, j'épousai la fille et unique héritière du Marquis de *Ménilles* en Normandie. Ce mariage m'ayant mis en possession d'une fort belle terre, mais à qui le défaut de soins, et les désordres qui accompagnent trop souvent une longue minorité, avoient rendu la présence du propriétaire indispensable ; je fus obligé, bien à regret, de quitter la province du *Perche*, pour me fixer en Normandie ; et je remis à mes compatriotes, l'emploi dans l'administration, que m'avoit confié leur estime. Ils m'en donnèrent un nouveau témoignage, en nommant pour me rem-

remplacer, un gentilhomme de mes amis, que j'avois pris la liberté de leur recommander.

J'avouerai, d'ailleurs, que mon caractère, ami de l'indépendance et de la retraite, me faisoit éprouver une sorte d'éloignement pour les affaires publiques. Tout ce que j'étois, depuis long-temps, à portée d'observer des mouvemens qui agitoient les esprits ; des inquiétudes qui se manifestoient dans leurs dispositions ; du mécontentement et des murmures presqu'universels, que l'on ne se donnoit plus la peine de cacher ; enfin des fausses mesures, et des fautes sans nombre que le gouvernement accumuloit chaque jour, m'avoit fait pressentir l'approche d'une scène nouvelle, dont je n'étois pas désireux d'être acteur. Je vivois ainsi, depuis un an, partageant mon loisir entre la campagne, et *Paris*, lorsque la cour annonça la détermination de convoquer les *états-généraux*.

J'ai déjà parlé de l'effervescence générale qui suivit cette convocation. Je n'hésite pas à dire qu'elle fût le signal de la commotion qui a ébranlé l'Europe ; et qui après une succession de secousses, plus ou moins disparates et rapides, finira peut-

être par la destruction de sa puissance et de sa liberté; sans qu'elle sache aujourd'hui, dans quelle partie du monde se forgent les fers qui lui sont destinés *.

De ce moment, le changement qui s'étoit opéré par degrés dans l'opinion publique, éclata sans ménagemens. Le long intervalle qui s'étoit écoulé, depuis la dernière réunion des états-généraux, avoit fait perdre de vue, jusques aux formes prescrites, ou adoptées par l'usage, pour la tenue de ces assemblées solennelles. Le ministre, sous le prétexte de s'environner de lumières, invita tous les citoyens, à rendre publics le résultat de leurs recherches. Ainsi de la contrainte d'une censure arbitraire, les imaginations Françoises passèrent, sans milieu, à un excès de liberté dont il n'étoit pas difficile de prévoir les effets. Bientôt une nuée d'écrits, de tout genre, se déborda

* Lorsque je parlerai des établissemens du Canada, à la suite de ces mémoires, si j'en ai le temps; j'essayerai de développer cette idée, que je ne crois pas sans fondement. En attendant, je prie qu'on ne prenne pas le change. Je partage avec toute l'Europe la sécurité dans laquelle elle est à l'égard des *Américains*, mais je ne confonds pas les *Américains* avec l'*Amérique*.

sur toutes les parties du royaume ; et fit pleuvoir des milliers des pamphlets politiques, et de projets *d'instructions* à donner, par les assemblées électorales, à leurs *députés*. De tous les auteurs anciens et modernes qui ont écrit, ou qui ont essayé d'écrire sur l'origine des sociétés, et sur le droit public, il n'en est pas un qui n'ait été tiré de la poussière des bibliothéques ; et publié par extraits, ou par lambeaux noyés dans des réflexions, et défigurés par des commentaires dont l'extravagance ne pouvoit être égalée, que par celle de l'empressement avec lequel ils étoient accueillis. Des hommes qui, jusqu'alors, avoient végété dans une oisive ignorance ; d'autres qui s'étoient appliqués à des études purement spéculatives, mais qui n'avoient pas les premiers élémens de la connoissance pratique du cœur humain ; ni de ces frottemens, de ces obstacles insurmontables que la nature oppose à chaque pas, à l'exécution de plans compassés, et à l'application d'idées exactes ; se transformèrent en professeurs de *publicisme ;* et inondèrent les pays où ils avoient quelqu'espoir d'obtenir les suffrages, des copies de leurs productions.

Des écoles particulières et publiques furent ouvertes, dans la capitale, et dans les provinces. Ce sont ces mêmes écoles qui, transformées en autant de cavernes d'antropophages, sous le nom de *clubs*, ont vomi depuis, tant de maux sur la terre. C'étoit là que des êtres qui avoient consumé leurs longues années dans des intrigues; et que des jeunes gens, à peine sortis de l'enfance, venoient prendre des leçons d'éloquence et de *philosophisme*; c'étoit de là qu'ils se répandoient dans les provinces, pour subjuguer l'admiration des électeurs, par un flux de mots scientifiques ou nouveaux, dont l'orateur ne savoit pas plus la signification que l'auditoire; et captiver les suffrages, par l'étalage d'une érudition souvent acquise en moins de quinze jours.

Car si l'objet général de ceux qui croyoient avoir donné la première impulsion à l'esprit public, et qui se flattoient de le diriger, étoit de se choisir des instrumens propres à leurs desseins; l'objet particulier du grand nombre n'étoit autre chose que de frayer à leur ambition, une route nouvelle; dès qu'ils s'étoient aperçu que l'ancienne alloit leur être fermée.

La

La cour étoit partagée en plusieurs *partis*; celui du principal ministre, qui avoit pour lui l'opinion populaire, et l'abandon du Roi, devoit être incontestablement le plus fort: et les autres s'affoiblissoient encore, en se divisant. Le premier se promettoit de maîtriser les états-généraux, en offrant des avantages réels à ceux, à qui, par le mode de convocation dont j'ai parlé, il avoit assuré une majorité nombreuse; les autres se flattoient de les *influencer* par de petites menées et par de sourdes intrigues; armes familières à des hommes nourris dans une molle indolence, et depuis long-temps habitués à ne point rencontrer d'obstacles; mais dont toute la vertu se dissipe, lorsque le voile des illusions est déchiré. Aucun ne négligea rien pour faire tomber sur ses partisans, ou sur soi-même, le choix des assemblées électorales.

J'étois si loin de chercher à prendre la moindre part personnelle aux affaires; que je me décidai à ne pas me montrer, au temps des élections, dans aucun des pays, où mes propriétés me donnoient le droit de suffrages. Je m'y fis représenter par procureur, et lorsque la plupart

des

des nobles de la cour et de la capitale, qui n'avoient pas l'espoir d'être nommés à Paris, quittoient cette ville, pour aller solliciter dans les provinces l'honneur d'être leurs représentans, j'y arrivais de mon côté, pour y chercher, en me confondant dans la foule, la tranquillité qu'un homme, qui ne vouloit se mêler de rien, étoit assuré d'y trouver.

Comme j'ai toujours été dans l'usage de me faire des principes de conduite, dont je ne m'écarte, autant qu'il est possible, que lorsqu'il m'est démontré que je suis dans l'erreur ; je pensois, comme je le pense encore aujourd'hui, que celui qui s'offre spontanément, et sans le mérite de services éminens, publiquement reconnus, aux suffrages de ses concitoyens, pour fixer sur sa personne, un choix duquel dépendent la paix, la sûreté, le bonheur et l'existence même de l'état, et des particuliers ; doit être mû par un excès d'orgueil, ou par un excès de vertu, dont je ne me sentois pas capable. Car il faut ou qu'il se croie le plus digne, en même temps que le plus propre à défendre leurs véritables intérêts, sans que cela soit ; ou qu'il se sacrifie, si cela est, aux

suites

suites terribles d'une responsabilité envers les autres et envers lui-même, dont il est difficile de calculer l'étendue. Je me rappellois les précautions sans nombre, que les peuples les plus renommés pour leur sagesse, prennoient, au temps de leur gloire, pour s'assurer de bonnes élections ; et les malheurs qui ont toujours suivi l'abandon ou le mépris de ces précautions. L'exercice du droit de choisir ses représentans, est sans contredit, l'acte le plus important qui puisse occuper une nation : mais cette importance cesse d'être généralement sentie chez les peuples qui sont arrivés à l'âge de la corruption ; comme elle ne l'est pas encore chez ceux qui ne sont pas sortis de l'enfance : aussi peut-on dire hardiment, qu'à ces deux époques opposées, cet exercice ne convient ni aux uns ni aux autres. Mais en admettant le contraire, je voudrois que chaque individu, dont on sollicite le suffrage, suivit une règle bien simple, et à la portée de tous ; qu'il se demandât, si le candidat qui lui est présenté, ou qui s'offre lui-même, lui inspire assez de confiance, pour qu'il n'hésite pas à remettre entre ses mains le soin de sa fortune et de sa famille ;

car

car nul ne doit être assez stupide pour douter que ces deux objets ne soient mis essentiellement et immédiatement dans la dépendance du choix qu'il va faire.

Je sens très-bien que cette règle supposeroit aux hommes, des vertus qui malheureusement ne sont communes qu'à des époques passagères dans la durée des empires. Ennemi des idées spéculatives, je ne veux pas tomber dans le défaut que que je reproche à d'autres. Je sais qu'il faut s'accommoder aux temps et aux circonstances : mais lorsque les temps et les circonstances exigent des ménagemens, c'est du moins une indice de foiblesse ou de maladie : et l'on peut assurer, ou que l'état ne parviendra pas à son accroissement, ou qu'il s'avance à grands pas vers sa fin.

Je suis cependant bien éloigné de blâmer toute espèce d'influence sur les élections ; car plus le peuple est nombreux, et moins les individus se connoissent respectivement ; plus la classe qui est livrée à des travaux journaliers, doit être supposée honnête et simple : et plus elle est susceptible de se laisser séduire par des dehors trompeurs, par le faux éclat de vertus affectées,

ou

ou par des services intéressés. Il importe donc qu'elle soit éclairée ; mais cela par des hommes qui ayent déjà fait leurs *preuves*, et qui ayent acquis, à bon droit, son estime. C'étoit ainsi que les candidats présentés au peuple, et depuis au sénat Romain, ne s'offroient aux suffrages, qu'accompagnés de protecteurs illustrés par de longs services, et en possession d'une confiance méritée. Ce genre d'influence est loin de ressembler aux intrigues, aux brigues et aux cabales qui causèrent, par la suite, l'avilissement et la ruine de la république ; comme elles ne manqueront pas de causer ceux des états que les mêmes circonstances entraîneront, tôt ou tard, à les imiter.

Quelque réfléchie que fut ma répugnance ; un événement que j'étois loin d'avoir prévu, la dissipa totalement. Quoique j'eusse quitté le *Perche*, pour fixer irrévocablement mon domicile ailleurs ; quoique l'ordre de la noblesse de cette province, plus nombreux en proportion, que dans les autres baillages, n'eut eu qu'un député à nommer ; que ses suffrages eussent été sollicités par des hommes en faveur et en crédit ; qu'enfin

il y eut parmi mes compatriotes plusieurs sujets plus capables, par leurs talens, de remplir cette mission, et plus susceptibles par leur âge, et par leurs services, d'en être honorés : ils voulurent jeter les yeux sur moi, et je fus nommé, étant absent, et sans aucune démarche de ma part, le représentant de la noblesse de la province du *Perche* aux états-généraux de France, dans le cours du mois d'Avril 1789. Je ne m'attendois à rien moins, lorsque le Vicomte de *Puisaye*, mon frère qui, comme grand bailli d'épée, avoit présidé l'assemblée générale des trois ordres, et l'assemblée particulière de la noblesse, où j'appris qu'il s'étoit conduit avec une impartialité qui lui mérita la satisfaction et les éloges de tous, m'adressa le procès-verbal de ma nomination, et les instructions ou *cahiers* qui y étoient joints.

Cette distinction unique dans son genre, ne me trouva point insensible à tout ce qu'elle avoit d'honorable ; car de douze cents députés qui composoient la représentation d'un grand empire, j'étois vraisemblablement le seul qui eut été choisi avec une telle réunion de circonstances. J'en fus d'autant plus flatté, que cette manière

étoit

étoit, en tout, conforme à mes principes ; et j'acceptai avec gratitude ce que je n'aurois pas recherché par ambition. Je ne songeai plus qu'à me pénétrer des objets, dont la confiance de mes concitoyens se reposoit sur moi, et qu'à étudier les moyens de remplir dignement leurs intentions.

Le *cahier* d'instructions qui me fut adressé, a été malheureusement perdu dans le pillage que le château de *Menilles* a éprouvé depuis ; mais la substance s'en est assez conservée dans ma mémoire, pour que je puisse en extraire ici les principaux articles.

Avant tout, je dois observer, que quoique je n'aie pris aucune part à la rédaction de ces instructions, puisque je ne fus pas présent à l'assemblée qui les adopta ; je les trouvai telles que je les eusse rédigées moi-même ; et je déclare que si je ne les eusse pas jugées ainsi ; rien n'auroit été capable de me déterminer à me rendre au vœu de mes compatriotes, quelqu'honorable d'ailleurs, et quelque flatteur qu'il ait été pour moi.

Je consigne ici cette déclaration, afin

 que

que ceux qui, dans un temps postérieur, ont cherché à jeter sur mes opinions publiques, quelques aspersions de leur bile, sachent bien qu'il n'est pas dans mon caractère, de me couvrir d'un mandat, ou d'un prétexte quelconque. Dans toutes les variations que la révolution Françoise a produites ou éprouvées, mon opinion a toujours été la même, parce qu'elle n'est pas fondée sur les circonstances, ni sur les personnes, mais sur des principes. Ennemi des abus qui ont causé la ruine de la monarchie Françoise; plus ennemi des excès qui l'ont suivie; si l'extirpation des uns m'a paru être le seul moyen efficace de maintenir l'autorité légitime, et les droits de tous; j'ai cherché, dans la répression des autres, celui de les rétablir, et je ne puis que m'honorer de n'avoir à compter, parmi ceux de mes ennemis qui n'ont jamais été trompés sur mon compte, que des êtres accoutumés à se repaître de corruption, ou des monstres abreuvés de sang.

La noblesse du Comté du *Perche* étoit principalement composée de familles d'ancienne extraction. Depuis l'union de ce pays à la couronne

couronne de France, aucune pour ainsi dire, ne s'étoit portée à la cour ; presque tous les gentilshommes jouissant d'une fortune aisée, et plusieurs d'une fortune considérable, savoient allier les devoirs de sujets avec la dignité d'une vie indépendante ; généralement aimés et respectés par leurs concitoyens des autres ordres, il n'y eut point entre eux, de ces altercations qui, en les divisant d'intérêts dans d'autres provinces, y avoient trop préparé ces funestes animosités, qui ont éclaté depuis. L'orgueil des gens de cour indignoit leur fierté ; les abus d'une administration arbitraire avoient excité leurs mécontentemens ; et les changemens apportés à la formation et au gouvernement de l'armée, n'avoient pas trouvé faveur auprès d'hommes qui étoient presque tous militaires. Ils attribuoient les maux auxquels l'état étoit en proie, à l'abandon et au mépris des principes de l'antique constitution, qui avoient fait la gloire de la monarchie Françoise, tant qu'ils avoient été respectés : ils n'y voyoient d'autres remèdes qu'un retour franc et invariable à ces principes.

C'étoit

C'étoit d'après ces considérations, que la noblesse du *Perche* chargeoit son représentant,

1°. De faire, en son nom, l'abandon absolu de tous les priviléges pécuniaires.

2°. De maintenir les distinctions honorifiques, comme liées essentiellement à la constitution de l'état.

3°. Elle lui défendoit de consentir à aucun impôt, emprunt, ou levée d'argent, sous quelque prétexte que ce pût être, avant que cette constitution ne fut irrévocablement reconnue, et son exécution garantie, pour l'avenir.

4°. Elle en proclamoit comme bases fondamenta

La forme de gouvernement monarchique.

L'hérédité de la couronne, de mâle en mâle, en la personne de l'aîné, dans la maison de Bourbon.

La division de la nation en trois ordres; clergé, noblesse et tiers-état.

Le droit de consentir les lois et l'impôt, inhérent essentiellement aux états-généraux du royaume,

royaume, composés de la représentation de ces trois ordres.

Le retour fréquent, et à des époques fixes, des assemblées d'états-généraux.

5°. Elle exprimoit son vœu pour que les délibérations fussent prises par *ordre*, et non par *tête*; à moins que la majorité de la chambre de la noblesse n'en décidât autrement.

6°. Elle ajoutoit, par correctif, un pouvoir général à son député d'agir, en tout, selon qu'il le jugeroit plus convenable, et plus avantageux pour le bien général.

Il peut se faire qu'après un intervalle de douze années, j'aie, en transcrivant ces articles, apporté quelque changement, soit dans l'ordre, soit dans les dispositions originales: mais quant au fond et à l'esprit, ils sont absolument les mêmes.

Enfin après quelques documens d'une moindre importance, qui avoient pour objet, des intérêts locaux, et particuliers; il avoit été ajouté un article très-remarquable, par lequel il étoit défendu au député, qui seroit nommé, de recevoir aucune grâce, faveur, ou promotion, de la

part

part de la cour, avant l'expiration de six années révolues, à partir du jour de la clôture des états-généraux.

Cette injonction adoptée à la majorité, fut néanmoins supprimée, par un motif de délicatesse, et sur l'observation que l'ordre de la noblesse devoit s'en rapporter à l'honneur de son représentant.

C'en est assez pour faire connoître quelles étoient les dispositions des esprits : la suppression de ce dernier article n'étoit propre qu'à lui donner plus de force sur le mien; et je me traçai, dès ce moment, la règle de conduite que je me proposai de suivre.

Il n'est que trop commun de trouver des hommes qui ne savent pas, ou qui ne veulent pas identifier en eux-mêmes, ou dans les autres, la personne d'un député, avec le caractère de représentation dont il est revêtu. De là naît une multitude d'opinions erronées, et d'actions préjudiciables au bien général. Tel homme qui par tous les moyens qu'il a pu mettre en œuvre, est parvenu à obtenir les suffrages des électeurs; -t-il à peine atteint l'objet de ses vœux; que

rien

rien n'est plus loin de sa pensée, que les intérêts de ceux qui lui ont abandonné leur confiance. Loin de sentir tout le poids de la responsabilité qui pèse sur lui; il ne contemple cet ensemble imposant de devoirs, que comme un droit personnel à la considération publique; et comme une position propre à acquérir des honneurs, des richesses, ou de la célébrité; selon que l'ambition, la cupidité, ou l'amour-propre dominent le plus son âme. Aussi son suffrage ou sa voix appartiennent-ils d'avance, au parti qui, dans son opinion, ou d'après ses calculs, présente le plus de possibilités de les satisfaire. L'histoire et l'expérience, ce moyen, presque infaillible, de juger de la véracité de l'histoire, en offrent de trop nombreux exemples. C'est cette facilité à disposer de son opinion, suivant les circonstances, qui ouvre la porte aux importunités indiscrètes, dont sont assaillis ceux à qui la confiance de leurs concitoyens a donné quelque part aux délibérations publiques. C'est à cette funeste disposition de l'esprit humain, que doit être attribué le système de *partis*, qui

divise les assemblées délibérantes; comme la naissance du préjugé absurde, qui tend à asservir la pensée d'un homme, à l'opinion ou à l'intérêt de quelques autres. Je déclare que, non-seulement, j'ai toujours vu, avec un profond mépris, ces engagemens tacites ou exprès, par lesquels un être pensant renonce à l'exercice de ses facultés morales; mais que j'ai regardé comme autant d'injures, les sollicitations, même les plus indirectes. Il est louable de chercher à éclairer ceux qui sont, ou que l'on croit être dans l'erreur, c'est souvent un moyen de s'éclairer soi-même; et il est juste de se rendre aux démonstrations de la raison; mais le sacrifice de son propre jugement, est la plus haute lâcheté qui puisse dégrader une créature raisonnable.

Je crois que cette manière de voir, est le sentiment naturel d'une âme droite. Peut-être paroîtra-t-elle exagérée à quelques personnes: je n'en serai pas surpris. J'ai vu tant de gens qui avoient le malheur de ne pas croire à la probité; et tant d'êtres foibles qui cherchoien

à se persuader que la pratique en est inutile, dans les temps de corruption, parce qu'ils n'avoient pas le courage de s'y dévouer.

On ne me soupçonnera pas d'avoir ici en vue, ces divisions dans les assemblées nationales, dont le temps et l'expérience ont démontré les avantages : ces *oppositions*, de qui résultent un plus grand concours de lumières, et plus de maturité dans les délibérations. Je n'y vois au contraire, lorsqu'elles se tiennent dans les bornes que l'utilité générale leur prescrit, qu'un contrepoids nécessaire dans la balance politique ; un moyen constitutionnel d'en maintenir l'équilibre ; et surtout un exemple salutaire aux *partis* subalternes qui, si la chose publique est en danger, reçoivent d'elles, le signal de suspendre toutes les querelles domestiques, pour se serrer autour de l'intérêt commun.

Dans ces derniers temps, où l'on a abusé de tout ; où comme dans toutes les circonstances semblables, chacun a donné aux opinions et aux choses, les couleurs les plus favorables à ses vues particulières ; on a souvent cité cette loi de *Solon*, qui déclaroit infâmes ceux des citoyens

qui, dans les troubles civils, ne se seroient pas rangés à l'un ou à l'autre des *partis*.

Tout homme qui est assez malheureux pour vivre dans un siècle, où sa patrie est en proie aux déchiremens d'une guerre intestine, connoît, par sa propre expérience, la sagesse de cette loi : mais il est extravagant d'en vouloir faire l'application aux partis qui s'élèvent dans les assemblées délibérantes.

Lorsque les citoyens viennent à s'armer les uns contre les autres ; alors il semble que toute l'énergie, tout le courage de la nation, se partage subitement, pour se porter aux deux extrémités. Depouillez la chose des prétextes et des noms ; l'objet des uns sera d'acquérir ; celui des autres de conserver ou de récupérer. Car en dernier résultat, toute guerre civile n'est qu'une suite de combats entre ceux qui n'ont rien, ou qui n'ont pas assez à leur gré, soit de richesses, soit de distinctions, soit de priviléges, ou d'autorité, contre ceux qui, selon eux, ont beaucoup ou trop de tout cela. L'intervention d'un fanatisme quelconque, peut apporter quelque diversité dans la forme, ou dans les détails ; mais elle

elle n'en apporte aucune dans le principe. Or ces deux classes d'hommes sont loin de faire la plus forte partie de la nation : il reste entre elles une immense majorité numérique, qui se compose, tant des citoyens possesseurs et satisfaits d'une fortune médiocre qu'ils peuvent espérer de conserver, en ne se mêlant de rien, que de ceux qui vivant des produits abondans de leur industrie, doivent redouter un état de troubles, qui les prive de la faculté de l'exercer. Ajoutez à cela les calculs timides de l'irrésolution, de la fausse prudence et d'un intérêt personnel mal entendu. Cette masse se grossira d'une foule d'hommes riches et même en crédit, qui se flatteront de la possibilité de se soustraire aux troubles, aux dangers, et aux suites des événemens de la guerre, en caressant adroitement tous les partis, et en attendant, pour se montrer ouvertement, que la victoire ait déclaré le plus fort.

Il est évident que si cette partie, la plus nombreuse de la nation, étoit stimulée à sortir de son inertie, par quelques motifs plus puissans, que ceux qui l'y retiennent ; une telle jonction

jonction de forces à l'un ou à l'autre des partis, feroit, ou que la guerre civile n'auroit pas lieu ; ou qu'elle seroit de peu de durée.

Or il n'y auroit point à craindre que cette masse vint à se diviser. Car étant formée, comme je l'ai dit, de citoyens qui ne sont retenus que par la crainte de compromettre leur repos, leurs propriétés, ou leur vie : s'ils sont forcés de combattre, ils n'hésiteront point à choisir le plus certain, et à préférer l'ancien gouvernement qui leur en laissoit la jouissance, aux hasards de celui qu'on voudra lui substituer.

Ainsi comme tout changement de gouvernement, lorsqu'il ne s'opère pas par des voies légales, mais qu'il est le résultat d'une guerre intestine, ne peut jamais, quelques soient les avantages contingens qu'il promet aux générations à venir, compenser les maux inévitables qu'il verse sur la génération présente ; une loi, qui attacheroit la note d'infamie à la neutralité, dans les troubles civils ; qui livreroit à la vengeance des vainqueurs, quels qu'ils fussent, les spectateurs oisifs des maux de leur patrie ; et qui

qui leur feroit supporter, à eux seuls, tous les frais de la guerre, seroit sagement calculée, pour en prévenir la naissance, ou pour la supprimer dès le principe.

A la vérité, il se forme aussi dans les assemblécs délibérantes, une scission entre les deux extrêmes, mais cette scission est salutaire; et la masse qui est placée entre eux, loin de pouvoir être accusée d'une coupable inertie, doit être considérée comme un régulateur utile, qui, en tempérant la chaleur des discussions, garantit la sagesse des résultats.

On sent assez que je n'entends parler ici, que des tcmps de calme; car lorsque la guerre civile éclate, et que le sang des citoyens a coulé, je ne vois plus, dans les corps délibérans, que de vains et dangereux simulacres, propres à donner seulement, une apparence de légalité à tous les crimes. Aveuglément soumis aux volontés du plus fort; toujours prêts à condamner ou à absoudre à son gré; foibles et impuissantes machines dans les mains des vainqueurs qui se succèdent; ils suivent servilement toutes les alternatives des revers ou des succès. Déifiant aujourd'hui leurs

bourreaux

bourreaux triomphans, et demain, s'ils sont vaincus, les envoyant à la mort, chargés d'imprécations; ils ont donné, dans tous les siècles, et chez toutes les nations, de tristes et convaincantes preuves de la foiblesse, pour ne pas dire de la lâcheté de l'espèce humaine; tels furent les sénats des républiques Grecques, subjugués par leurs tyrans; le sénat de Rome, sous les hâches des triumvirs et des successeurs d'Auguste; le parlement d'Angleterre, durant les longues querelles des maisons d'York et de Lancastre; et sous les bayonnettes des soldats de *Cromwell*; la stupide *Convention* Françoise, sous les couteaux des bouchers de *Roberspierre*; telles ont été, et telles seront toutes les assemblées délibérantes, dans les mêmes circonstances. Cette vérité humiliante résulte de la nature des choses, mais elle devroit servir à convaincre du moins qu'un gouvernement qui n'a pour appui que le secours de la philosophie et du raisonnement, est moins durable encore que celui qui n'est fondé que sur la force, et que les peuples ne peuvent être heureux, que lorsqu'un mélange sagement proportionné de l'un et de l'autre, peut leur garantir la

douceur

douceur et la stabilité de celui sous lequel ils vivent.

Dans les guerres civiles, les combats que se livrent les citoyens entre eux, n'ont qu'un unique but; dans les assemblées délibérantes les discussions s'attachent successivement à une multitude d'objets; là les motifs apparens ou réels qui dirigent un parti, sont toujours les mêmes; ici les questions qui sont agitées, varient sans cesse; un parti armé, aux yeux de celui qui l'embrasse, ou qui le combat, a décidemment tort ou raison; un parti délibérant peut avoir tort dans mille occasions, et raison dans mille autres. Un honnête homme, un homme de courage s'attache invariablement au drapeau qui le guide: mais il n'est qu'un sot, ou qu'un lâche, qui puisse s'engager à suivre toujours l'opinion d'un individu, ou d'une réunion d'individus quelconque, contre les conseils de sa raison, et les cris de sa conscience.

J'avois trouvé, dans cette suite de réflexions, un préservatif suffisant contre tant de misérables sophismes, trop souvent employés avec succès, pour porter des hommes simples à se mentir à eux-mêmes, sous le prétexte du bien public. En

acceptant la députation aux états-généraux, je ne me séparai point du caractère qui m'avoit été déféré. Je considérai dès lors mon opinion personnelle, comme la propriété de mes commettans. Assuré qu'elle seroit amplement éclairée, par les discussions publiques; je me promis d'éviter tout ce qui pourroit la séduire, en refusant constamment d'assister à des discussions particulières. Je pris avec moi-même l'engagement de n'être d'aucun *parti*; et pour conserver mon suffrage indépendant comme ma raison, en même temps que je m'interdis toute espèce de *club*, de *société populaire*, *&c.* Je me prescrivis la loi de ne pas me présenter à la cour, tant que dureroit la tenue des états-généraux; et de n'accepter pas même une invitation à *dîner* chez les ministres. Ceux qui ont fréquenté les uns et les autres, et je crois que presque tous les députés ont été dans ce cas, savent s'ils m'y ont souvent rencontré.

Les instructions de mes commettans et mon opinion particulière tendoient à une réforme efficace et stable des abus, et au retour des anciens principes de la monarchie Françoise. Député de l'ordre de la noblesse, je me considérai comme le repré-

représentant d'un ordre que notre antique constitution avoit placé entre le trône et le peuple, pour maintenir un équilibre sans lequel il n'est point de gouvernement. J'étois donc, par sentiment et par devoir, également ennemi de l'autorité arbitraire et de l'anarchie, de la licence et du despotisme, de l'oppression et de la révolte. C'est entre ces extrêmes, que se traçoit la route que j'avois à suivre ; et quoique je ne m'en dissimulasse ni les difficultés, ni le danger, j'entrepris d'y marcher.—Douze années de malheurs n'ont point changé en moi ces dispositions, parce que je n'impute pas aux principes, les maux qui dérivent de l'abus que l'ineptie et la méchanceté peuvent en faire. Constamment attaché à ces principes dans le cours d'une longue et pénible carrière ; la haine et les persécutions des hommes forcenés de tous les partis, m'ont été une preuve consolante que je ne m'en suis pas écarté. Comme j'ose avoir la confiance qu'elles me seront un titre à l'estime de ceux qui ne savent pas voir d'un œil sec, les désastres de leur patrie, et qui éprouvent un égale horreur pour les excès de tous les genres qui en sont la source.

Tel je suis aujourd'hui à cet égard, et tel étois-je à la fin d'Avril 1789, lorsque je me rendis à Versailles pour l'ouverture des états-généraux.

MÉMOIRES

DU

COMTE JOSEPH DE PUISAYE.

LIVRE TROISIÈME.

L'HISTOIRE des états-généraux de 1789 ne sera pas une tâche facile à celui qui aura le courage d'écrire celle de la fin du siècle dernier. La multiplicité prodigieuse de journaux, de pamphlets et de publications de tous les genres, que l'avidité, l'ignorance, la soif pitoyable d'une célébrité passagère, et l'esprit de parti, ont accumulés dans une proportion, jusqu'alors inouïe, opposeront long-temps des difficultés insurmontables à ceux qui, les premiers, essayeront de porter la lumière dans ce cahos. L'écrivain qui se bornera à l'exactitude des faits principaux, qui sont la partie matérielle

térielle de l'histoire, s'exposera, s'il néglige les détails, à ne pas saisir les ressorts cachés, et les causes secrètes qui en sont la partie morale et l'esprit ; et s'il se livre à cet examen, il courra le risque presque inévitable, de s'égarer dans un labyrinthe de contradictions, de mensonges et d'erreurs. L'expérience et la connoissance du cœur humain, que donne une longue révolution à ceux qui l'ont observée de près, sont les seuls guides qui pourront le diriger. Heureuse cette partie de la postérité qui, privée des secours d'un flambeau qui coûte si cher, sera réduite à douter de sa véracité ! Les douze dernières années que nous avons vécu, ont produit des faits tellement invraisemblables, qu'elles ont dû lever nos doutes, sur bien des circonstances de l'antiquité, que nous ne pouvions regarder jusqu'ici que comme des fables atroces.

Mais je laisse ces réflexions qui m'entraîneroient hors de mon objet, et qui sembleroient me conduire à un travail fort au-dessus de mes forces. Je n'écris point l'histoire des états-généraux. Privé de matériaux de toute espèce, j'abandonne cette entreprise à ceux qui, livrés à un genre

de

de vie moins actif que n'a été le mien, ont recueilli de leurs méditations, cet esprit de sagesse et d'impartialité, qui apprécie les choses à leur juste valeur, et que manque rarement de donner à l'homme la contemplation des maux publics, quand elle est jointe au sentiment des siens.

Réduit au seul secours de ma mémoire, je me bornerai à extraire des souvenirs qu'elle me fournira, ceux qui me paroîtront indispensables, pour remplir le but que je me suis proposé.

Quelques manœuvres qui eussent été employées, de tous les côtés, pour *influencer* les élections, il est vrai de dire qu'elles obtinrent peu de succès. La nation Françoise libre, un seul moment, dans l'expression de sa volonté, déploya son véritable caractère : car il ne peut y avoir qu'une grossière et chagrine stupidité qui veuille fouiller dans les horreurs de l'anarchie, qui a suivi cette époque, pour en chercher les véritables traits. A l'exception de quelques intrigans, qui parvinrent à surprendre la confiance des assemblées électorales, les suffrages s'étoient généralement réunis sur des hommes recommandables par leur probité, par la pureté de leurs intentions, et même

même par des talens, (circonscrits à la vérité, comme la sphère dans laquelle ils avoient vécu jusques-là).

Celui qui pour jeter des doutes sur cette vérité, assez universellement reconnue aujourd'hui, voudroit s'appuyer des actes contradictoires, impolitiques, injustes, insensés même, qui sont émanés de cette assemblée, et de tous les maux qui en ont été la suite, se réduiroit à prouver qu'il connoît mal les effets du conflit des passions, parmi une nombreuse réunion d'hommes; surtout lorsqu'ils n'ont pas l'habitude pour préservatif, et l'expérience pour guide.

A mon arrivée à *Versailles*, j'y rencontrai le député du clergé et les deux députés du tiers-état de ma province.

Le premier étoit un bon curé, en qui ses confrères, profitant de la faveur accordée au clergé subalterne, pour écarter le clergé supérieur, dont ils croyoient avoir à se plaindre à tort ou à raison, avoient voulu récompenser quelques services particuliers, et de longues années d'une conduite exemplaire. Cet homme respectable se nommoit M. *le François*, il a montré beaucoup de fermeté

dans

dans ses principes, et n'a pas démenti la bonne opinion que l'on avoit eue de lui.

Les députés du tiers-état étoient M. *Bailleul*, avocat estimé à *Bellesme*, et M. *Margonne*, négociant à *Nogent*. L'un et l'autre avoient été membres de l'administration provinciale, en même temps que moi.

Margonne étoit un jeune homme, plein de vertu et de sentimens élevés. Il vit avec un enthousiasme qui fut de peu de durée, les premiers jours de la révolution ; mais il ne tarda pas à en prévoir les suites funestes. Attaqué d'une maladie, à laquelle se joignit un fond de chagrin, il mourut à Paris dans le cours de l'assemblée constituante, estimé et regretté des amis que lui avoit fait son excellent caractère ; et j'étois de ce nombre.

Bailleul,* avec des connoissances étendues

* M. *Bailleul* dont je parle ici, seroit sans doute très-fâché d'avoir rien de commun avec un nommé *Bailleul*, qui a grossi de son nom la liste des bouchers de *Robespierre*, sous le titre de *représentant du peuple*. Ils ne sont ni parens, ni certainement amis. La conformité des noms, et l'honneur de mon ancien collègue exigent cette note.

dans sa profession, étoit remarquable par beaucoup de candeur et de modestie. Son attachement aux devoirs de sa mission, le rendit ami des idées nouvelles, mais sans exagération; il ne se livra cependant à aucun parti; et durant trois ans que nous avons vécu familièrement ensemble, j'ai toujours reconnu en lui l'amour du bien et la haine des excès. J'ai appris depuis qu'au temps du comité de *salut public*, il a été en butte à quelques persécutions; et que dans le court intervalle de modération, qui donna une ombre de liberté aux électeurs, il a été nommé une seconde fois le représentant de sa province, au conseil des *cinq cents*. Cela ne m'a point surpris, un homme tel que je l'ai connu, a droit à l'aversion des scélérats, comme à la confiance des honnêtes gens.

En acceptant le choix que la noblesse du *Perche* avoit fait de moi pour la représenter aux états-généraux, je m'étois proposé de lui rendre, aussitôt qu'ils auroient été terminés, un compte détaillé de la conduite que j'y aurois tenue, et des motifs qui l'auroient dirigée. J'avois fait, en conséquence, un recueil suivi de notes, pour venir au secours de ma mémoire. Ce recueil s'est perdu,

comme l'occasion d'en faire usage. Je ne m'en tiens pas moins obligé à ce devoir ; et les détails dans lesquels je vais entrer, auront principalement pour objet, de m'en acquitter aussi exactement que les circonstances me le permettent. Je veux que mes commettans apprennent, que quelques qu'ayent été les maux sous lesquels les uns ont succombé, et les autres gémissent encore ; je n'ai rien négligé de ce qui a été en mon pouvoir, pour les en garantir, tant que j'ai été leur représentant ; comme ils n'ignorent pas que, depuis que j'ai été rendu à moi-même, j'ai cherché toutes les occasions de les adoucir pour ceux que le hasard a mis à ma portée ; en même temps que j'ai souvent exposé ma vie, pour les faire cesser, à l'égard de tous ; et quoique l'impossibilité d'un retour à l'ordre de choses qui pourroit leur permettre de porter sur mes actions un jugement collectif, me soit démontrée, depuis plusieurs années, je désire qu'eux et leurs descendans dispersés, sachent long-temps, que je m'honorois de penser qu'ils auroient pu placer leur confiance en des mains plus habiles, mais non pas plus fidèles.

Il étoit sans doute de la plus haute impor-

tance, pour le salut de l'état, comme pour les intérêts particuliers des provinces, d'entretenir toute la concorde et toute l'union possibles, entre les membres des trois ordres, dans les députations respectives.

De ces dispositions particulières seroient résulté un esprit général de conciliation ; une force de confiance, contre qui les efforts des factions et des intrigues seroient venues se briser ; et de qui seuls, pouvoit ressortir le bonheur de la nation.

Quelque difficile, quelque opposée, peut-être, que soit à la nature humaine, une réunion si désirable de sentimens, entre douze cents individus ; il n'est pas moins sensible que, renfermée dans les bornes de la possibilité, les efforts que l'on pouvoit faire pour l'obtenir, eussent produit alors des effets salutaires.

Dans toutes les affaires que les hommes ont à agiter et à régler entre eux, la conviction de la raison a moins de part aux résultats, que les intérêts de l'amour-propre. Ceci est une vérité peu honorable pour notre espèce ; mais c'est une vérité qui s'est manifestée, et qui se manifestera, dans toutes les négociations, dans toutes les délibérations,

libérations, dans tous les accords, et dans tous les traités publics ou particuliers, faits ou à faire, quelque heureux ou quelque grand, quelque rusé ou quelque habile, que soit un homme : quels que soient son rang, son caractère, le rôle qu'il joue dans le monde, sa réputation ou sa célébrité ; il a toujours quelques endroits foibles ; et même n'en eût-il qu'un, vous êtes assuré de le trouver ; c'est son amour-propre. Plus cette disposition du cœur est cachée, et plus facilement elle maîtrise celui qui l'ignore, ou qui ne se la suppose pas. Car ce n'est que par amour-propre, que l'homme se persuade, ou qu'il cherche à persuader aux autres qu'il n'en a pas. Voilà pourquoi celui qui parvient à inspirer aux personnes avec qui il a à traiter, cet ensemble de sentimens, dont on ne sait pas se rendre compte ; mais qui produit une prévention involontaire en sa faveur ; est toujours assuré d'obtenir l'avantage. Cette prévention est un effet de l'amour-propre de celui qui l'éprouve : car elle vient, ou de ce qu'il trouve une conformité apparente ou réelle, de ses opinions, de ses sentimens, et de ses idées, avec les opinions, les sentimens, et les idées de celui qui l'inspire ; ou

de

de ce qu'il croit remarquer en lui, une certaine disposition à déférer à ses lumières, ou mille autres circonstances semblables: mais surtout une modestie sans affectation: or comme on l'a remarqué souvent, si les hommes sont d'accord que de toutes les vertus, la modestie est la plus intéressante, il n'en faut pas chercher d'autre raison, si ce n'est qu'elle laisse en entier les droits ou les prétentions de l'amour-propre des autres. Je n'entends pas parler ici de cet abandon hypocrite, de ces complaisances serviles, et de ces basses flatteries, appâts grossiers qu'employent un sot ou un fripon pour en tromper d'autres; mais d'une noble franchise, caractère distingué d'une âme élevée, qui sait reconnoître et faire valoir, dans les autres, les avantages qu'ils tiennent de l'instruction, du hasard, ou de la nature, sans craindre de déprécier, pour cela, ceux qu'elle en a reçus.

Autant ce guide impérieux de l'homme, l'amour-propre ainsi ménagé, peut le porter au bien, et à des actions utiles et louables; autant, s'il est choqué, sera-t-il capable de l'entraîner à la fureur de tous les excès contraires. Telle fut une

une des causes principales et immédiates des animosités qui ont éclaté, entre les ordres de l'état, et qui n'ont pas même trouvé leur terme dans la destruction des deux premiers.

Frappé de ces considérations, je puis me rendre le témoignage de ce que je n'ai rien négligé, pour entretenir la bonne intelligence qui existoit déjà entre mes collègues et moi; et qui, pendant le cours des trois années que j'ai passées avec eux, n'a pas éprouvé la moindre altération.

Ainsi, tandis que les dissentions de beaucoup d'autres, donnoient dans leurs provinces le signal du massacre des nobles, et de l'incendie de leurs châteaux; j'ai eu la consolation de pouvoir attribuer à notre union constante, la conservation des personnes et des propriétés de mes commettans, tant que j'ai été leur représentant. C'étoit alors le seul service qu'il fut en mon pouvoir de leur rendre.

Cependant les députés des provinces se rendoient à Versailles, de toutes les parties du royaume. C'étoit un spectacle nouveau, et digne d'admiration, que de voir dans les galeries, et dans les appartemens du Roi, d'un côté ce mélange

lange d'hommes étrangers les uns aux autres; plus étrangers encore à l'éclat du faste bruyant qui les environnoit: et de l'autre, une foule de courtisans persuadés, avec leur légèreté ordinaire, de la facilité qu'ils auroient à les diriger à leur gré; s'empressant de mettre en œuvre auprès d'eux, toutes les caresses, toutes les souplesses, et tous les rafinemens de leur métier; et s'égayant, après les avoir quittés, sur ce qu'ils appeloient leur ignorance et leur bonhomie, par des pasquinades, des singeries et des calembours *, mot aussi barbare que la chose qu'il exprime.

Je me suis souvent rappelé une observation qui

* Ce qu'on appelle un *calembour*, n'est pas même de ces pointes d'esprit, ou de ces équivoques de pensée, qui surprennent quelquefois le rire. C'est quelque chose de plus niais que tout cela; c'est une équivoque purement matérielle, qui résulte de l'application du sens d'un mot ou d'une phrase, dans la manière de parler ordinaire, à tout ou à plusieurs parties coupées ou réunies d'autres mots, qui ayant à peu près la même consonnance, ont néanmoins une signification tout à fait opposée. On en fit courir de toutes les espèces, et même de fort sales, qui furent répétés, par les gens à la mode, comme quelque chose de très-ingénieux. J'ai connu quelques imbécilles qui passoient leur vie à torturer des mots pour acquérir ce nouveau genre de mérite. Ils m'étonnoient moins que ceux qui avoient la complaisance de leur sourire.

qui me frappa dans ce temps: la plupart des députés des provinces, nourris loin de la capitale, habitués à vivre dans la simplicité d'un état médiocre, n'avoient de la cour et des grands, que des idées fausses ou imparfaites. L'homme, par une disposition naturelle, et utile au maintien de l'ordre social, s'exagère aisément le mérite de ce qu'il voit de loin, et de ce qui est placé au-dessus de lui. Les dignités, les emplois élevés, les décorations, et les costumes qui en sont les signes, donnent ordinairement dans son esprit, plus de valeur à ceux qui en sont revêtus, qu'ils n'en ont réellement: et il étoit peu d'individus, au fond des provinces, en qui la vue d'un cordon, ou l'énonciation d'un titre, n'excitassent un mouvement involontaire de respect. La plupart des députés, dont je parle, ne s'étoient point dépouillés de cette disposition, dont j'ai longtemps remarqué les impressions dans plusieurs, mais le rapprochement gâta tout. Dès que les gens de cour eurent substitué à leurs airs hautains, des communications trop familières, et qu'ils furent obligés d'énoncer leurs pensées sans le secours d'un secrétaire ou d'un commis; l'illusion

se dissipa ; les respects furent remplacés par plus que de l'indifférence ; et les petits piéges, que de petites intrigues avoient préparés à la simplicité, ne servirent qu'à faire naître un esprit de défiance, dont quelques hommes plus adroits sûrent faire leur profit.

Enfin les états-généraux s'ouvrirent le 5 Mai 1789, avec toute la solennité convenable à une aussi grande occasion. Je ne rappele cette circonstance indifférente en elle-même, qu'à cause des réflexions profondes que fait naître son rapprochement avec les événemens qui l'ont suivie.

Cette salle magnifiquement décorée ; ces galeries remplies d'une foule de spectateurs de l'un et de l'autre sexe ; les douze cents députés de la nation Françoise, revêtus des costumes respectifs des ordres qu'ils représentoient ; le Roi environné de sa famille et de sa maison, dans tout l'appareil d'une pompe majestueuse ; ce trône, ces habits pontificaux, ces panaches flottans, ces acclamations, ces battemens de mains, cet élan d'enthousiasme, et ce concert de bénédictions et de vœux, ne furent qu'une illusion passagère, un spectacle trompeur ; semblable

à ces

à ces décorations théâtrales qui, après avoir offert à l'œil séduit, le séjour de la paix, du bonheur et de la gloire, disparoissent en un instant, pour faire place à des instrumens de supplice, à du sang, et à des tombeaux !

Quand je réfléchis que, de tous les projets, de toutes les spéculations, de toutes les espérances, ou de tous les désirs, soit légitimes ou coupables, qui remplissoient alors tous les esprits ou les cœurs, aucun n'a été réalisé ! quand je rapproche, dans ma pensée, la confiance présomptueuse de tant d'individus que j'ai vus s'agiter, dans tous les sens, pour attacher leur fortune, ou leurs noms aux événemens, et pour régler les destinées de leur pays, avec la fin misérable de la plupart d'entre eux ; et que je considère que le petit nombre qui est sorti de ce gouffre, est loin de pouvoir attribuer son salut, aux calculs de sa prévoyance ; je me demande comment il est des êtres assez stupides, pour ne pas reconnoître la main d'une providence qui entraîne tout dans l'exécution de ses décrets ; et assez aveugles, pour chercher, ailleurs que dans le maintien de l'ordre, qui émane essentiellement d'elle, le bonheur qui

est si rarement le partage de l'ambitieux qui tend, ou qui parvient à le renverser.

Le jour de l'ouverture des états-généraux vit le comble de la grandeur momentanée de M. Necker, et parconséquent, le commencement de sa décadence. Par une nouvelle infraction aux antiques usages qui attribuoient au Chancelier seul, la fonction d'énoncer les intentions du Roi ; le garde des sceaux* qui en faisoit l'office, ne parla que quelques instans, pour la forme ; et le principal ministre occupa la scène, par un discours dont la lecture dura quatre ou cinq heures. Dans quelque circonstance que ce soit, il est difficile de parler aussi long-temps, et d'obtenir une approbation générale. Cela doit être, à plus forte raison, lorsque l'on a à faire à une réunion d'hommes dont les intérêts et les volontés sont en opposition ; et ce fut le sort de M. Necker. Applaudi par ceux à qui l'enthousiasme du moment ne laissoit pas le calme nécessaire à la réflexion,

* M. de Barentin, magistrat intégre, dont la constance et la dignité soutenues au milieu des peines et des privations qui ont accompagné son long exil, suffisent pour le recommander à l'estime de la postérité.

réflexion, il mécontenta généralement les autres ; donna de nouvelles espérances à ses ennemis, et refroidit un grand nombre de ses partisans. La question du vote *par ordre* ou *par tête*, qu'il eut été facile de décider, par la seule expression de la volonté du Roi, à qui l'immense majorité des députés, libres alors, et non subjugués par les clameurs d'une populace, que l'on n'avoit pas encore eu le temps, ni les moyens de former à la sédition, n'auroit pas résisté, fut à peine effleurée ; et la manière ambigue dont le ministre en parla, fut plus propre à jeter de nouvelles semences de division, qu'à produire une conciliation désirable. Ce n'est pas tout : par suite de ce plan d'indécision, et par une de ces ruses mesquines qui donnent la mesure de ceux qui les employent, on avoit eu soin de construire dans l'enceinte du local destiné aux états-généroux, deux salles particulières pour le clergé et pour la noblesse, avec l'affectation de n'en point indiquer pour le tiers-état d'autre que celle qui portoit le nom de *salle des états-généraux*. Tout le monde sait quelles furent les suites de ces précautions insidieuses. On est étonné de

voir

voir que c'est avec de pareilles misères que l'on parvient à renverser un empire : mais lorsqu'un empire est sur le penchant de sa ruine, et qu'il n'est plus étayé que par un échaffaudage frêle et usé ; c'en est assez de petits hommes, et de petites choses, pour précipiter son écroulement.

Néanmoins l'ordre du clergé et celui de la noblesse se réunirent séparément le lendemain, chacun dans le lieu qui lui avoit été préparé ; et les députés du tiers-état se rendirent à la salle des *états-généraux*.

Je suivis l'ordre auquel j'appartenois.

Il s'en falloit de beaucoup que je connusse tous les députés de la noblesse : et j'étois étranger à plusieurs. Je me bornai, d'abord, suivant ma pratique assez constante, même dans le cours ordinaire de la vie, à observer ceux à qui j'allais avoir à faire. J'avoue que cette réunion d'hommes choisis par l'ordre le plus distingué de l'état, n'offrit point à mes observations ce que mon imagination se l'étoit figurée.

Un petit nombre de gens de la cour, remarquables par des noms, du crédit et des richesses ; mais accoutumés à jouir de tous ces

avantages sans étude et sans trouble ; quelques jeunes gens ardens, en qui de l'esprit naturel, et même des talens ne compensoient pas le défaut d'instruction et de maturité de jugement, et qui ne voyoient dans la circonstance qu'un moyen d'acquérir de la célébrité ; d'autres qui, sous des dehors d'importance et de gravité, cachoient, les uns la foiblesse de leurs moyens personnels, et les autres l'incertitude de leur choix, jusqu'à ce que le succès eut déclaré le parti du plus fort : au milieu de cela, une masse respectable et incomparablement plus nombreuse que le reste, d'hommes loyaux et vertueux, tous animés par des sentimens d'honneur, et par des vues droites et pures ; mais plus faits, pour la plupart, à la tactique militaire qu'à celle des délibérations, et plus propres à affronter des dangers, qu'à dénouer des intrigues. Tel me parut, à quelques exceptions près, l'ensemble de la députation de l'ordre de la noblesse.

Après une vérification provisoire des pouvoirs de chacun, opération qui produisit beaucoup de petits procès, dans la décision desquels il me parut qu'il se montra plus de partialité que

de

de justice ; la première question importante qui fut agitée fut de savoir si l'on devoit s'en tenir à cette vérification particulière, ou si les pouvoirs des députés de la noblesse devoient être soumis à l'examen des trois ordres de l'état.

Ce fut, alors, que se manifesta cette scission de la chambre de la noblesse qui, sous les noms de *majorité* et de *minorité*, la divisa, dès ce moment, en deux *partis* prononcés.

La majorité qui étoit déterminée à maintenir le vote *par ordre*, rejeta la vérification en commun ; fondée sur ce que la première question lui paroissoit une conséquence nécessaire de la seconde : ce motif au contraire, en étoit un de plus pour décider la partie de la minorité qui vouloit le vote *par tête* : tandis que celle qui étoit attachée au vote par *ordre*, ne trouvoit pas, entre les deux questions, cette dépendance qui alarmoit les uns, et qui encourageoit les autres.

Cette dernière opinion étoit aussi la mienne ; elle me paroissoit alors, comme elle me paroît encore aujourd'hui, être fondée sur des motifs d'équité, de devoir, et même d'intérêt.

D'équité :

D'équité: car nul ne peut sans injustice, refuser à des hommes qui doivent prendre la même part que lui, à une transaction quelconque, la preuve du droit qu'il a d'y intervenir, soit en son nom personnel, soit au nom d'un autre.

De devoir; car celui qui n'est que délégué, s'expose à trahir la confiance de ses commettans, s'il néglige de s'assurer par lui-même, de la validité des titres de ceux qui se présentent, pour traiter avec lui.

D'intérêt enfin: il falloit être aveugle pour ne pas s'apercevoir du changement rapide que le laps de quelques jours avoit opéré dans les dispositions de plusieurs députés du tiers-état et du clergé; et de toutes les manœuvres qui étoient employées par l'esprit de sédition, à qui il ne manquoit plus qu'un prétexte, pour se changer en audace. Tous les instans perdus d'un côté, à débattre une question frivole, étoient mis à profit de l'autre, pour exciter le peuple, et pour corrompre l'armée. La chambre de la noblesse étoit accusée hautement de l'inaction des états-généraux; la disette de vivres qui, d'ordinaire est, à la fois, la cause et le produit des émeutes

populaires; que s'imputoient mutuellement tous les partis (et qui fût, vraisemblablement, augmentée par les intrigues concurrentes, quoique séparées, de plusieurs), fût attribuée à cette inaction. Aux maux dont l'ordre de la noblesse étoit menacé, il ne se présentoit que deux préservatifs: il falloit ou courir aux armes, avant qu'elle fût dépouillée du peu de moyens qui lui restoient de prendre ce parti, avec quelque espoir de succès; ou bien se hâter d'opposer aux progrès des factieux, la représentation nationale, sous son nom accoutumé, et sous ses antiques formes. On sait quels obstacles le premier de ces moyens avoit à rencontrer, dans les incertitudes et dans la foiblesse de la cour; et le second ne pouvoit se trouver que dans une prompte et volontaire vérification des pouvoirs en commun; puisque, par cette opération, les états-généraux alloient être déclarés constitués, à l'unanimité des trois ordres distincts, qui auroient reconnu la validité de leurs pouvoirs respectifs comme tels. Ce qu'une vérification séparée, vu les circonstances dans lesquelles l'état se trouvoit, n'auroit pas produit.

Ainsi

Ainsi loin de penser que la vérification commune pût être destructive de la distinction des ordres, comme plusieurs le prétendirent ; il me parut qu'elle étoit peut-être, le seul moyen qui restât de la préserver.

Je dois même convenir que j'eusse considéré la question du *vote* par *tête*, ou du *vote* par *ordre*, comme absolument indifférente, si la composition des députations des trois ordres eut été telle, que la balance nécessaire eut pu être maintenue entre eux : mais le doublement des députés du tiers-état, et le choix d'une partie de ceux du clergé, devoient s'y opposer, dans l'esprit de tout homme qui n'est pas absolument étranger aux premières notions d'une organisation sociale ; et qui redoute également la tyrannie d'un seul et le depotisme de plusieurs.

Aussi, lorsque cette question fût discutée dans la chambre de la noblesse ; et elle le fût à plusieurs reprises, et sous différentes formes ; je n'ai jamais manqué, en me déclarant pour la vérification en commun, de manifester mon opinion pour le *vote par ordre*, différant ainsi de

la majorité dans une question, et de la minorité dans l'autre.

Tant que les séances particulières de la chambre de la noblesse ont eu lieu, je les ai suivies avec exactitude. Je n'ai pas manqué d'y développer mon avis, sur les différens objets qui y ont été agités; et je puis dire que je n'ai été dirigé, ni par le désir, ni par la crainte, de plaire ou de déplaire à personne. J'avois reçu de la nature, et de mon goût pour l'étude, une facilité sans doute égale à celle de beaucoup d'individus que j'ai vus empressés de rechercher une célébrité précaire, dans des *motions*, des opinions imprimées, ou de longs discours. Un principe, ou peut-être un amour-propre différent, fut le régulateur de ma conduite; je désirois sincèrement le bien de mon pays, je ne dissimulerai pas cependant que j'aurois ambitionné l'honneur d'y contribuer ostensiblement; mais les choses en étoient venues au point, où toute délibération prolongée devenoit non-seulement inutile, mais encore dangereuse, en ajoutant à la perte d'un temps précieux.

L'esprit

L'esprit de parti qui s'étoit emparé de cette assemblée dès le premier moment, ne faisoit que s'accroître chaque jour : et la voix de la raison n'avoit plus de pouvoir, sur des hommes qui se taxoient mutuellement de mauvaise foi, ou qui annonçoient hautement leur détermination invariable, pour des mesures diamétralement opposées. Si donc je me suis fait un devoir d'énoncer mon opinion, je l'ai toujours fait en peu de mots, mais avec la fermeté propre à celui qui ne suit que les lumières de son propre jugement et les mouvemens de sa conscience. Je voyois avec la plus vive douleur, la représentation de la noblesse Françoise, dans le moment où elle n'auroit pas eu trop de toutes ses forces, que l'union la plus intime, entre ses membres, pouvoit seule faire ressortir, entretenir dans son sein une division funeste, que tous les partis s'efforçoient d'y souffler, par des vues totalement contraires ; et aller ainsi, quoique par des voies différentes, se présenter, sans défense, aux coups dont elle étoit menacée.

La

La cour, ou plutôt une partie de la cour, commençoit à s'apercevoir de la faute énorme qu'elle avoit commise, en donnant les mains à cette convocation prématurée, et sans formes, des états-généraux. Le principal ministre fort de la foiblesse du Roi, et enivré de la faveur populaire, vouloit poursuivre son ouvrage; et ceux qui n'avoient pour objet que de satisfaire leurs vengeances, ou leur ambition, croyoient n'y pouvoir réussir qu'à l'aide d'un bouleversement général.

Les divisions de la chambre de la noblesse servoient également toutes ces vues différentes.

C'est l'ordinaire des révolutions, que lorsque les liens politiques et moraux, qui retiennent chaque individu, à la place qui lui est assignée dans l'ordre social, viennent à se relâcher ou à se rompre, l'esprit de faction acquiert une vitesse de mouvement, et une force d'action multipliées, en raison incalculable de la lenteur et de la foiblesse de ceux qui gouvernent. Comme il y a souvent plus de danger, pour ceux qui se sont une fois élevés contre les dépositaires du pou-

pouvoir, à chercher leur sûreté dans le repentir, que dans la poursuite de leurs entreprises; leur activité s'accroît, dans la double proportion de la crainte et de l'espoir; tandis que ceux-là ne s'aperçoivent pas que l'opinion qui, dans de telles circonstances, fait plus de chemin en peu de jours, qu'elle n'en fait en un siècle, dans des temps ordinaires, est déjà trop loin d'eux, pour qu'ils puissent la ramener ou même la suivre. Habitués à l'exercice de l'autorité, et à une prompte et entière soumission à leurs volontés, loin de se hâter de mettre en œuvre des mesures égales à l'exigeance du moment, ils se reposent, avec une confiance aveugle, sur des moyens usés; et ne connoissent d'autres ressorts que ceux qu'ils ont jusques-là fait mouvoir avec succès; ils se perdent, en s'obstinant à suivre une ancienne routine, devenue sans pouvoir et sans effet. Tel seroit un homme qui, privé subitement de la faculté d'entendre, s'épuiseroit sur le clavier d'un instrument, dont on auroit enlevé les cordes, et croiroit en tirer les mêmes sons qu'auparavant.

La

La cour ne voyoit de salut que dans la prompte dissolution des états-généraux ; et elle avoit peut-être raison : mais les hommes ineptes qui l'avoient conduite sur le bord du précipice, étoient incapables de concevoir, et de diriger un de ces coups d'éclat, où, dans les grandes occasions, le succès manque rarement de suivre le courage. Propres uniquement à faire jouer des intrigues, la résistance de la chambre de la noblesse, et les tergiversations de celle du clergé parurent à leur imprévoyance, être des moyens d'autant mieux calculés ; que si les états-généraux venoient à se dissoudre de cette manière, loin d'en encourir le reproche, ils conserveroient au contraire le mérite d'avoir consenti à ce qu'ils eussent été appelés ; et tout le ridicule de leur nullité retombant sur le principal ministre, comme tout l'odieux de leur séparation sur les deux premiers ordres de l'état ; ils y gagneroient encore un surcroît d'autorité.

M. Necker qui jouissoit des honneurs du triomphe, avant que la victoire fut décidée, ne pouvoit envisager, dans la réussite de ce dessein, que l'anéantissement de tous ses plans, et une

disgrâce

disgrâce honteuse. La réunion des trois chambres, en une seule, de quelque manière qu'elle s'opérat, quoiqu'il eut cependant préféré qu'elle eut été volontaire, lui étoit indispensable; et il ne négligeoit rien pour exciter la minorité de la noblesse, par tous les moyens qui étoient en son pouvoir.

Quant aux autres, ils ne pouvoient atteindre leurs fins, que par l'humiliation de la noblesse et du clergé, parmi lesquels ils devoient compter presque autant d'ennemis que de membres; et par la destruction de leur influence. Or pour y parvenir, il leur falloit une réunion forcée. Leurs intérêts étant en ce point à peu près les mêmes que ceux du ministre; ils faisaient cause commune avec lui, bien décidés à le renverser lui-même, aussitôt qu'ils n'auroient plus besoin de son secours.

Tous ces partis avoient des agens répandus dans les trois ordres, et surtout parmi les deux premiers, tant dans la minorité que dans la majorité. Car ce fut alors que commença à se montrer cette classe d'hommes, qui s'est si fort multipliée depuis, que nous avons vus successivement,

à toutes les époques, se montrer ouvertement pour le plus fort, sous le prétexte de servir secrètement le plus foible : croyant, par cette duplicite, se ménager des récompenses dans toutes les chances du succès ; et mettre leurs personnes à couvert du danger, quelque chose qui pût arriver. Espèce d'êtres communs à tous les temps de troubles ; amis plus dangereux, qu'ils ne seroient redoutables ennemis ; moins méprisés malheureusement qu'ils ne sont méprisables ; et d'autant plus effrontés, que l'impudence est le caractère ordinaire de la lâcheté, qui croit n'avoir rien à craindre.

Parmi ces agens divers, tant ceux qui étoient de bonne foi, dans leurs opinions, que ceux qui, indépendamment de l'avantage de se maintenir entre tous les partis, n'envisageoient que les places, les honneurs, et les richesses, dont chacun de ces partis flattoit leur avidité ; il en étoit un petit nombre qui étoient seuls dans le secret des chefs. Ceux-ci avoient à leurs ordres, tous les agens subalternes que l'intérêt, la confiance, la vanité, flattée de fausses confidences, la petitesse de vouloir se montrer des personnages importans, ou d'autres moyens semblables, plus ou moins efficaces

caces sur le commun des hommes, mettoient à leur disposition, soit immédiate, soit par l'intermédiaire de leurs seconds. Réunis plus ou moins fréquemment en petits comités, ils étoient chargés de diriger, comme invisiblement, des conciliabules ou des *clubs* plus nombreux : et quoique plusieurs de ces derniers différassent les uns des autres, par des nuances d'opinion ; néanmoins les résultats devoient être ramenés, autant que possible, au but commun, par le directoire secret, dont les subalternes ignoroient l'existence. C'étoit dans ces petits comités, que se formoit ou se rectifioit, suivant les circonstances, un plan de tactique générale, qui par des moyens différens, adoptés à la diversité des opinions, devoit néanmoins parvenir aux mêmes fins. C'étoit là que se préparoient les *motions*, souvent contradictoires, à faire dans les différentes chambres. Vouloit-on jeter du ridicule ou de l'odieux sur le parti opposé ; un agent placé dans ce parti, étoit chargé de faire une proposition propre à remplir cet objet. Etoit-il question d'éviter quelque résolution, que l'on savoit être projetée par les adversaires : on en mettoit la *motion*, dans la bouche

d'un membre publiquement connu pour être du parti contraire, dans la persuasion qu'elle seroit rejetée, par la défiance qu'inspireroit, à des hommes prévenus, la personne de l'auteur. C'étoit ensuite, dans les assemblées secondaires, que chacun venoit chercher l'avis tout formé, qu'il devoit s'efforcer de faire prévaloir dans la chambre respective à laquelle il appartenoit; et que se distribuoient les différens rôles, pour la séance publique du lendemain. Ceux qui avoient, ou qui se croyoient quelque talent pour la parole, étoient chargés d'appuyer les *motions*, adoptées par le club; et les autres plus modestes ou plus sincères, étoient réservés à manifester leur improbation ou leur approbation, par des applaudissemens ou par des clameurs.

Personne, au surplus, n'est étranger à toutes les petites manœuvres qui ont été employées, de tout temps, pour maîtriser les assemblées délibérantes. Il me suffit de dire qu'elles eurent lieu dès les premiers jours des états-généraux; et qu'elles furent mises en œuvre, en même temps, par tous les partis. J'ai assisté moi-même à deux de ces assemblées, en deux différentes occasions, dont

dont je parlerai plus tard, et j'ai reçu un grand nombre d'invitations de la part de plusieurs, auxquelles mes principes d'indépendance d'opinion ne m'ont pas permis de me rendre.

On ne doit pas s'étonner, d'après cela, de l'uniformité constante du nombre des membres de la majorité et de la minorité de la noblesse. Je dois cependant répéter hautement, que j'ai reconnu comme je reconnois encore, que la plus grande partie de l'une et de l'autre étoit composée d'hommes pleins d'honneur, et dont l'ambition avoit le bonheur de leur pays pour objet. Il en est que l'esprit de parti s'est acharné à calomnier. J'en ai connu intimement plusieurs, que trois années d'un commerce particulier, ou d'observation de leur conduite, m'ont mis à portée de juger. Ces mémoires ne sont point destinés à être une nomenclature, ni un recueil d'éloges ou de blâmes personnels; mais à travers tous les hasards qu'il m'étoit réservé de courir, je me les suis rappelés et je me les rappelle encore avec un vif intérêt. Ils ont été, pour la plupart, victimes d'événemens qu'il n'avoit été donné à personne de prévoir; et parmi ceux qui

qui ont survécu, il en est, sans doute, qui ayant réuni à des talens naturels, le fruit de douze années d'expérience et de malheurs, n'en seront que plus propres à servir leur pays, et à se rendre utiles à l'humanité. Si j'ai souvent exposé ma vie pour le parti que j'ai cru le meilleur, je n'ai jamais partagé ces sentimens injustes et inconciliens qui font taire la raison, et qui éloignent tout retour. J'estime l'honneur et la bonne foi ; je réserve le mépris et l'horreur pour la perfidie et pour le crime, partout où je les trouve, et je n'ai de haine pour personne : car je ne veux pas me punir des fautes des autres.

Que pouvoient cependant des hommes qui n'avoient que leur courage individuel et leur probité, à opposer à une telle complication d'intrigues ? La question de la vérification des pouvoirs, cette pomme de discorde qu'auroit voulu ramasser peut-être celui qui l'avoit jetée à dessein, au milieu des trois ordres de l'état, s'il en eut été temps encore, loin de se décider d'une manière désirable, ne faisoit que prolonger les divisions, et qu'ajouter à l'exaspération des esprits. La chambre de la noblesse accumuloit *arrêtés* sur

arrêtés,

arrêtés, dans des termes plus ou moins inconcilians, et déclaroit ainsi la guerre, avant d'avoir réfléchi même aux moyens de la soutenir: la chambre de la noblesse, à la vérité, avoit plus l'air d'un conseil de guerre tumultueux, que d'une assemblée librement délibérante sur les intérêts de l'état. La plupart des discours sembloient, plutôt, appeler aux combats, qu'à la discussion paisible de questions politiques ou constitutionnelles. Il n'est pas un trait de courage de la noblesse Françoise, dans tous les âges de la monarchie, qui ne fut rappelé avec emphase, et applaudi avec enthousiasme. Pas un de ces mots héroïques, devenus proverbes, et consacrés par l'histoire, qui ne fut appliqué à tout propos, et à toute question. On ne prodiguoit pas envain le mot d'honneur, parmi des hommes habitués, et déterminés à tout sacrifier pour lui; et qui avoient plus de valeur que de logique. Enfin les choses en étoient portées à ce point, que plusieurs attachoient, dans leur esprit, une note d'infamie à l'opinion contraire à la leur. Tout cela, peut-être, eut offert quelque utilité, si les effets avoient pu répondre aux paroles: mais le langage qui convient à la force, est

ridicule

ridicule quand il n'est suivi que de l'irrésolution et de la foiblesse. On eut inutilement cherché un chef dans la famille royale; puisque le Roi étoit personnellement opposé à toute voie de fait; il ne se présentoit pas un homme assez entreprenant, je dirai plus, assez en mesure d'inspirer la confiance nécessaire, pour conduire une entreprise, qui d'ailleurs auroit été taxée de révolte. Pas un magasin, pas une place d'armes, nulle union, nul concert, nulle intelligence, possibles entre ceux qui, en se déclarant les chefs, auroient, par le fait même, excité des murmures, des jalousies, des rivalités interminables. On étoit loin de prévoir qu'avant peu de temps, l'armée entière seroit soustraite à la disposition du Roi: et comment l'auroit-on prévu? puisque des événemens qui ne devoient pas tarder huit jours à éclater, n'étoient pas même rangés dans la classe des choses possibles.

La preuve que je considérois les choses alors, sous le point de vue sous lequel je les envisage aujourd'hui, se trouve consignée dans une brochure que je fis imprimer au mois de Juin 1789, et qui fut distribuée à tous les députés des trois ordres,

ordres, en forme de lettre adressée à chacun d'eux. Il ne m'en est pas resté un exemplaire, mais il est possible qu'elle se retrouve dans les mains de quelqu'un.

Je n'ai jamais douté cependant, que si à cette époque, le Roi eut pris la détermination d'agir avec vigueur, il eut sauvé avec gloire, sa personne et l'état ; si surtout il se fut empressé de consolider son ouvrage, en donnant volontairement, à ses sujets, la satisfaction de leurs justes griefs. Mais puisque cette conduite ne fut pas jugée praticable ; il falloit donc en venir, de bonne foi à une conciliation, pendant qu'il en étoit encore temps, et transiger du moins, dès qu'on ne vouloit pas combattre.

J'irai plus loin : et je dirai que dans cette supposition, il n'y auroit pas eu de combats à livrer. Il y a loin, sans doute, de l'effervescence première, et des mouvemens désordonnés d'une multitude, qui n'a pas encore perdu l'instinct de craindre et d'obéir, et qui n'est soutenue que par les cris de quelques factieux, que la foiblesse du gouvernement enhardit, ou par les intrigues de quelques chefs qui n'osent pas encore se montrer

à la formation imposante et régulière d'un parti que le temps a mûri, et que le génie dirige. Depuis qu'il existe, et tant qu'il existera des sociétés, l'audace des orateurs et des écrivains a toujours pâli, et pâlira toujours devant les armes ; et la populace est rentrée et rentrera dans le devoir, à leur aspect. La charlatanerie du *philosophisme* n'en doit plus imposer à personne aujourd'hui. Le sang qui a inondé l'Europe s'élève contre ces sophismes barbares, décorés du nom de modération. La fin première de toute société est le bonheur des membres qui la composent ; or ce bonheur réside dans l'ordre ; c'est pour le faire observer, que la force publique est confiée à ceux qui gouvernent. Le souverain qui néglige de l'employer, pour son maintien, est coupable comme celui qui s'en sert pour le troubler. La liberté publique est placée entre ces deux excès : hors de là ce n'est plus qu'anarchie ou despotisme.

Au point d'exaltation auquel on étoit parvenu à porter les esprits de la majorité de la noblesse, il n'y avoit pas à espérer d'elle un seul pas rétrograde. D'un autre côté le tiers-état excité

excité par des mesures semblables, se montroit décidé à ne rien céder ; tandis que le clergé indécis sembloit vouloir attendre la fin de la querelle, en y prenant le moins de part possible. Le principal ministre proposa, au nom du Roi, plusieurs plans de conciliation qui ne servirent qu'à faire perdre du temps, et à mettre encore plus à découvert, la foiblesse de la cour. Des commissaires nommés par les trois ordres, d'après le vœu de l'un de ces plans, se rassemblèrent à différentes reprises, tantôt seuls entre eux, et tantôt réunis à d'autres commissaires, nommés par le Roi, pour chercher quelque expédient qui pût convenir à toutes les prétentions. Il ne résulta de ces conférences, qu'une rupture finale *, dont toute la faute fut imputée à ceux de la noblesse. La majorité de cette chambre approuva néanmoins la conduite de ses commissaires par un arrêté, auquel la minorité s'opposa. L'une et l'autre agissoient conséquemment ; car les commissaires s'étoient strictement conformés à leurs

* Le Chr. de Boufflers avoit donné à cette commission, le nom de *commissaires des guerres*.

instructions que la minorité avoit refusé d'adopter. Je crus devoir m'y opposer aussi, par ce que je ne voyois point de tempérament entre la guerre ou la paix.

Si je me suis servi, jusqu'à présent, comme je le ferai, sans doute encore, du mot de *parti*; c'est faute d'expressions propres aux idées que j'ai voulu rendre: car à cette époque il n'y avoit point de parti; et je doute qu'en observant, avec attention, tous les mouvemens qui se sont succédés, dans les commencemens de la révolution, on puisse s'attacher à rien, à qui ce mot puisse réellement convenir. La vérité est que la machine tomboit en dissolution d'elle-même; que toutes les parties principales s'en séparoient comme autant de lambeaux détachés par la corruption, et par la vétusté; que ce qui est demeuré sain, ou qui a conservé quelques forces, s'est long-temps mû, comme spontanément, dans des directions différentes, faute de régulateur; et a successivement passé dans la main du plus entreprenant, quelque dépourvu, d'ailleurs, de moyens et de talens qu'il pût être.

Pour juger sainement d'événemens aussi voisin

voisins encore de nous, que le sont ceux qui ont immédiatement suivi et précédé la révolution Françoise; on ne sauroit trop s'efforcer de se porter, en esprit, à cet intervalle des temps qui dégage la vérité, des préventions, des calomnies, et des erreurs; et de se placer à cette distance qui fait perdre aux petits objets, la proportion colossale, que leur donne un point de vue trop rapproché. Celui qui se mettra, pour ainsi dire, à la place de la postérité, et qui, dépouillé de toute passion, de toute partialité, de tout intérêt relatif ou personnel; au milieu de cette complication de reproches et d'accusations réciproques, d'assertions et de dénégations, de conjectures et de systèmes, d'affections et de haines, d'injures et de fureurs; ne prendra, pour base de ses jugemens, et pour guide de ses recherches, que la nature irrésistible des choses; ne verra, je le crois, dans cette révolution, que la chute d'un grand empire, plutôt miné par des causes naturelles, que bouleversé par des secousses extraordinaires; et s'écroulant, de toutes parts, moins par l'effet de combinaisons secrètes, et d'attaques concertées; que par le manque de liens

liens assez forts pour en resserrer les parties ; ou d'étais assez solides pour les soutenir.

La preuve que tel étoit l'état des choses, en même temps qu'elle en est une conséquence nécessaire, résulte de l'étonnante multiplicité de prétentions que les approches de la révolution firent naître. C'est cette égalité de foiblesse, cette monotonie, si j'ose m'exprimer ainsi, d'impuissance, ou de médiocrité, qui enhardissent l'ignorance et la présomption ; ce sont elles qui donnent le jour à ces petites ambitions individuelles qui comme elles n'oseroient pas se montrer, si quelque reste de force ou de génie en imposoit à leur audace, en démontrent totalement l'absence. Lorsque l'homme ne voit, ou ne croit voir, autour de lui, que des égaux ; la vanité a peu d'efforts à faire pour lui persuader qu'il est, ou qu'il peut se mettre au-dessus d'eux. Pour qu'il consente à se rendre justice à lui-même, et à se contenter de la place, que ses facultés personnelles lui assignent, il faut que la comparaison de facultés et de talens supérieurs le convainque de son infériorité. Ainsi l'on voit des bandes d'animaux carnassiers, se précipiter

sur

sur une proie que la mort leur a livrée, lorsque quelque main soigneuse ne s'empresse pas de la préserver, ou que des animaux plus voraces et plus forts, ne s'approchent pas, pour la leur disputer.

Je me suis souvent rapelé un *mot*, qui a beaucoup de rapport à ce que je viens de dire ; et qui trouve naturellement sa place ici.

Il y avoit cinq ou six jours que la chambre de la noblesse tenoit ses séances. Quoique ce ne soient pas ordinairement les talens les plus brillans qui s'empressent de se montrer les premiers ; cependant les orateurs qui se sont fait le plus connoître, dans l'un et l'autre parti, avoient occupé la scène. Un homme de la cour, auprès de qui le hasard m'avoit placé, me fit part de la satisfaction qu'il éprouvoit, de n'avoir encore rien entendu, disoit-il, *qui pût l'intimider ; et je commence à croire*, ajouta-t-il, *que je serai de force.*

Cette légèreté fit sur mon esprit, une impression que la suite des événemens a été peu propre à effacer. Seroit-il donc vrai qu'il n'a manqué qu'un homme d'un vrai talent, qu'un homme de

génie,

génie, pour *intimider*, pour forcer au silence, ces parleurs à tout propos, qui se sont tant de fois disputé la tribune; et pour détourner de dessus leurs têtes, de dessus de celles de leurs familles, et de leurs concitoyens, une partie des maux que leur sotte vanité y a accumulés? mais cet homme d'un vrai talent, cet homme de génie, a manqué à tout, et partout. De combien de petits traits semblables, tout le monde n'a-t-il pas été le témoin? et quelqu'insignifians qu'ils puissent paroître d'abord, de quel secours le recueil n'en seroit-il pas, à celui qui s'imposera la tâche d'ajouter à l'histoire du cœur humain, le long chapitre, dont la fin du siècle dernier a fourni les matériaux.

Sur ce théâtre on a passé comme en revue, cette première génération d'hommes égarés sur l'insuffisance de leurs moyens; philosophes, publicistes, guerriers, législateurs, victimes et bourreaux, se roulant les uns sur les autres, entraînés tour à tour, dans un tourbillon d'extravagances et de crimes; on a remarqué, sans doute, comme je l'ai déjà dit, des hommes doués de talens et de connoissances utiles, à un très-haut degré; mais ce ne furent que des talens et des connoissances partiels

tiels d'autant plus dangereux, pour les autres et pour eux-mêmes ; que l'orgueil de ce qu'ils possédoient, les aveugloit sur ce qu'ils ne possédoient pas ; et que pliés par habitude, aux principes des sciences et des arts, ou de la profession auxquels ils s'étoient exclusivement livrés, ils en faisoient l'application à tout. Hors cela, quel est celui en qui, durant ces horribles saturnales, l'œil de l'observateur ait démêlé cette prévoyance dans les plans, cette sagesse dans la conduite, cette audace dans l'exécution, cette constance dans les revers, cette circonspection dans les succès, ce talent de manier les esprits, et de s'attacher les cœurs ; cet art d'obtenir la soumission sans complaisance, et de forcer au respect sans dureté ; enfin ce coup d'œil vaste et sûr, qui embrasse, en un instant tous les détails, et surtout cette magnanimité, cette force de l'âme qui caractérisent un homme également propre à préserver la chose publique, ou à la changer utilement.

A-t-on vu des rivaux se disputer, à main armée, la conservation ou la possession de tout ou de partie de l'empire ; fixer les regards de l'Europe sur l'issue d'une querelle ennoblie par la

grandeur de son objet, et intéresser le monde, de quelque côté que se rangeât la victoire, par le développement de quelques grandes qualités.

Enfin, parmi les adhérens de ceux à qui on a voulu donner le nom de chefs de *parti*, a-t-on reconnu quelques réunions d'hommes attachés les uns aux autres, et à leur chef, par ces liens imposans qui, de tous les membres ne forment qu'un tout indissoluble? ont-ils montré l'ensemble, la fermeté, le courage, la générosité, le dévouement, le mépris de la mort, la loyauté, la bonne foi, la fidélité réciproques, la détermination toujours fixe, et jamais démentie, d'affronter les plus affreux tourmens, plutôt que d'exposer leurs associés ou leurs secrets; toutes dispositions sans lesquelles on ne peut pas se former l'idée d'un parti?

Nous n'avons rien vu de semblable à cela; la raison en est que, pour qu'un état soit déchiré par des *partis*, il lui faut même encore quelques vertus publiques: et la France, car je dois appeler de ce nom tout ce qui s'en partageoit les forces morales; la France n'en avoit plus.

Je ne sais quel est celui qui a dit de la révolution Françoise, qu'elle a été la révolution de la

peur!

peur ! Cette dénomination, quelque bizarre qu'elle soit, est la seule qui puisse bien la définir. C'est en effet la crainte des parlemens qui a engagé la cour à recourir à la nation assemblée ; c'est la crainte des oppositions de la noblesse et du clergé, réunies à celles des parlemens, qui l'a décidée à donner au tiers-état, un nombre double de députés aux états-généraux ; c'est la crainte qu'inspirèrent les premières entreprises du tiers-état, ainsi doublé, qui a fait mettre en œuvre tant de fausses mesures pour les maîtriser, ou pour les dissoudre. C'est la crainte qui a demandé l'éloignement des troupes de Paris et de Versailles ; c'est la crainte qui a donné l'ordre de leur retraite : c'est la crainte qui a ameuté la populace de Paris, et qui l'a entraînée à Versailles le 5 Octobre 1789. C'est elle qui a sacrifié les gardes du prince à la fureur de cette vile canaille en enchaînant leur courage ; c'est la crainte qui a provoqué la mesure générale de l'émigration, si inconsidérée, si blâmable dans son principe, et dans ses auteurs ; si admirable et si intéressante dans ses détails, et dans ses victimes. Enfin c'est la crainte du retour et des vengeances des princes et des émigrés

qui a grossi les armées républicaines de plusieurs millions de soldats, qui n'avoient pris aucune part aux crimes de la révolution, et d'un nombre infini d'officiers qui abhorroient les usurpateurs et leurs excès. Enfin, c'est la crainte qui, en élevant d'un côté, une barrière que chaque jour a vu se fortifier, entre l'héritier du trône de France et les François, a rendus vains de l'autre, tous les efforts qui ont été mis en œuvre pour la renverser.

Ces vérités, qui demandent un plus long développement, trouveront assez d'occasions de se reproduire dans le cours de ces mémoires.

En un mot, je n'ai rien vu dès le commencement, dans tout ce qu'on a appelé *parti*, qu'entreprises sans prévoyance, projets sans calcul, cabales sans union, engagemens sans bonne foi, orgueil sans moyens, effronterie sans courage; du bavardage et de la bassesse, de l'hypocrisie et de l'égoïsme, de la jactance et de la lâcheté, de l'impudence et de la perfidie, des intrigues et des assassinats, de la boue et du sang.

Tels

Tels furent les restes de la monarchie Françoise, luttant contre la mort, dans toutes les angoisses de la dissolution.

Qu'au sein de cette longue anarchie, il se soit formé une génération nouvelle, capable d'élever et de consolider un empire, aussi durable et aussi puissant que le fut le premier; que cette combustion générale ait produit ou refondu des matériaux, devenus propres à construire un édifice solide et régulier; cela peut être, car cela est dans la nature des choses, qui n'est que destruction et reproduction.

La révolution Françoise a été, pour tous les habitans de l'Europe, mais principalement pour tous les François, un long et terrible cours d'instruction; et si les pages sanglantes de son histoire doivent offrir un jour tant de leçons utiles à la postérité, quels effets n'ont pas dû produire sur l'âme des contemporains, les événemens dont ils ont été les témoins? Quelles impressions ne doivent pas laisser, dans de jeunes cœurs, étrangers à tout ce qui avoit précédé (et tels sont aujourd'hui tous les François depuis l'enfance jusqu'à la force de l'âge) les scènes plus ou moins horribles

horribles qui se sont passées sous leurs yeux, dans les cités, dans les campagnes, dans les camps, sur les champs de bataille, et jusques dans le sein des familles; scènes dont le souvenir leur est retracé, partout où se portent leurs pas, partout où se fixent leurs regards; puisqu'il n'est pas une partie du territoire François qui en ait été exempte. Si les grands exemples de vertu exercent un empire irrésistible sur les esprits bien disposés, il n'en est point en qui le crime et ses horreurs ne laissent des traces plus ou moins profondes. La France qui compte aujourd'hui tant au-dedans qu'au-dehors des milliers d'hommes, dont le plus grand nombre est peut-être encore caché dans la foule; qui se sont formés à la vertu par l'adversité, à la modération par les privations, aux armes par les combats, à la politique et à la science de gouverner, par le maniement habituel des affaires, et par la publicité des conseils; à la force de l'âme et à de grandes conceptions, par la multiplicité des objets terribles qui n'ont pas cessé de frapper leurs esprits et leurs sens; pour être véritablement heureuse et florissante, n'a plus besoin que

d'un

d'un retour sans réserve, aux principes de religion, de justice et d'humanité, vers lesquels la position actuelle sembleroit la porter par une pente naturelle et nécessaire. Si cela n'arrive pas, il est à craindre, il est plus que probable que, comme l'égalité de foiblesse et de médiocrité a fait éclater sa première révolution ; de même une certaine égalité de forces et de talens, ne la rejette dans de nouvelles convulsions, moins durables sans doute, parce qu'elles seront encore plus violentes ; mais dont elle ne sortira que par parties, devenues la proie d'usurpateurs intérieurs ou étrangers.

Dans l'état de puissance où la France paroît être aujourd'hui ; il peut se faire que, semblable à ces personnes qui, avec les dehors de la vigueur et de la santé, périssent subitement, par des causes inconnues ; elle soit plus près de sa fin qu'on ne peut le penser. J'ose croire que je viens d'indiquer le remède ; et tous les vœux de mon cœur seront pour le succès de ceux qui s'efforceront de l'appliquer.

Un homme qui, par la bassesse de sa conduite, et par l'horreur mêlée de mépris qu'ont inspiré

inspiré ses crimes a mérité, en quelque façon, qu'on lui imputât, comme on l'a fait, les sottises et les forfaits de tous les individus, et de toutes les factions ; c'est le Duc d'Orléans. Quelque répugnance que j'aie à écrire ce nom, il s'est trop attaché aux différentes époques dont il s'agit, pour qu'il me soit permis de le passer sous silence.

Le Duc d'Orléans s'est fait justice à lui-même, en se retranchant de la filiation d'une race auguste, par l'adoption du nom burlesque d'*Egalité*. Il s'est ainsi rendu le domaine immédiat de l'histoire, qui peut en parler aux contemporains, comme elle en parlera aux siècles à venir. Devenu étranger à tout ce qui lui tenoit par des liens sacrés qu'il a brisés, le détail qu'elle fera de ses vices, ne pourra que rehausser l'éclat des vertus de l'intéressante princesse qui fut son épouse ; en même temps qu'il sera un préservatif et un stimulant, tout à-la-fois, pour de jeunes princes, dont un esprit grossier de parti s'est efforcé de flétrir l'enfance, sans réfléchir que leurs actions ne leur appartiennent, que du moment où elles ont pu être dirigées par un jugement

jugement formé, et par une volonté indépendante.

Egalité naquit avec toutes les qualités qui, dans les circonstances ordinaires, peuvent former ce qu'on étoit convenu d'appeler un honnête homme : mais il y joignit les dispositions si funestes et si communes aux Princes dont l'adulation entoure le berceau ; l'indolence d'esprit et la foiblesse de caractère. Sa jeunesse fut celle de la plupart des hommes de son temps nés au sein des grandeurs et des richesses. Uniquement adonné au plaisir, environné de courtisans qui l'y excitoient par leurs serviles complaisances, par des flatteries intéressées, et par leurs exemples, il s'y livra sans réserve. On lui a fait, sous ce rapport, beaucoup de reproches dont plusieurs, dans ce siècle, où la calomnie la plus rafinée n'a pas cessé d'être l'arme favorite de la haine ou de l'envie, ne doivent être n'y crus n'y répétés, faute de preuves. Héritier de la maison la plus prochaine du trône, son père lui donna le constant exemple de la circonspection, que commande cette position critique ; et je trouve, dans la conduite absolument opposée qu'il tint dans ses

jeunes années, la preuve qu'elles furent peu occupées par des désirs ou par des projets ambitieux. Son goût pour les plaisirs de toute espèce ne fit que s'accroître avec l'âge, et que se fortifier par l'habitude. Pour s'y abandonner plus librement il se dégagea, peu à peu, des lois que l'étiquette imposoit à son rang, et bientôt de celles que la décence seule auroit dû lui prescrire. La simplicité, la familiarité même avec lesquelles il se montroit partout, et se mêloit, souvent dans la foule, lui acquirent la faveur populaire à un degré dont la cour fut alarmée. Les plaintes, les reproches, les réceptions froides, ou même désobligeantes, les calomnies, les épigrammes, les chansons et tous ces petits moyens, si fort en usage alors, mais si peu propres à ramener les esprits, furent tour-à-tour mis en œuvre, et ne servirent qu'à lui donner plus de goût pour l'indépendance, plus d'obstination pour le genre de vie qu'il avoit adopté, et vraisemblablement à faire naître en lui le désir d'alléger, sinon de secouer un joug, dont peut-être on lui fit trop sentir le poids.

Rapproché de la couronne par la mort de son père, et devenu maître d'une immense fortune,

tune, à laquelle devoit se réunir un jour toute celle du Duc de *Penthièvre*, dont il avoit épousé la fille ; cette double circonstance, qui le désignoit aux mécontens secrets dont le royaume pulluloit, en grossissant la foule de ses courtisans, exagéra d'un autre côté les appréhensions. Comme il arrive souvent que le soupçon suffit pour faire naître l'idée du crime, de même sa manifestation sans mesure, en produit le désir, et ses injustices y conduisent. Il est donc probable qu'*Egalité* conçut la pensée de restreindre, ou même de partager l'autorité suprême, si l'occasion s'en présentoit. La querelle des parlemens avec la cour ne tarda pas à la faire naître, et il paroît qu'il voulut la mettre à profit. Ce qu'il y a de certain, c'est que, de ce moment, il ne garda plus aucune mesure ; et que, dans cette lutte du despotisme fougueux de quelques ministres imbécilles, contre le courage éclairé des défenseurs de la vraie liberté publique, il se rangea ouvertement du côté des parlemens. Cette démarche qui ajoutoit à sa popularité, fut réprimée par un exil qui ne pouvoit, et qui ne fit que l'accroître ; et c'est sans doute, alors que le désir de se venger,

souvent plus fort que toutes les séductions de l'ambition, se réunit à elles, pour le déterminer à renverser la cour par tous les moyens qu'il pourroit mettre en usage.

La convocation des états-généraux lui en donnoit le choix. Il débuta par publier un écrit, adressé à ses agens dans les baillages, en forme d'instruction à donner à leurs députés aux états-généraux. Cet écrit est un assemblage bizarre de principes et de projets, à qui il a fallu la réalisation de tout ce que l'extravagance des hommes peut concevoir de plus monstrueux, pour leur donner un rang dans l'ordre des choses possibles. Dans le même temps, il sollicita la faveur d'être nommé l'un des membres de cette assemblée; et pour prévenir tout obstacle qui auroit pu s'opposer à son admission, il voulut être nommé en différens lieux à la fois. Il y réussit facilement, et vint prendre place, dans la chambre de la noblesse, parmi les députés du baillage de *Crépy* en *Valois*. Dans toutes les cérémonies publiques, où son rang l'appeloit auprès de la personne du Roi, il affecta de se séparer de la cour, et de se tenir à la place que lui donnoit l'ordre de sa députation.

putation. Toutes ces mesures le rendoient d'autant plus odieux à celle-là, qu'elles attiroient plus directement sur lui les regards et les vœux de la populace : et il est manifeste qu'à cette époque, il se laissa aller à toutes les propositions qui lui furent faites, de l'élever à la dignité de lieutenant-général du royaume, ou à la régence. Mais parmi ses conseils et ses nombreux partisans, il ne s'est pas trouvé un homme qui ait réuni la mesure d'audace et de talens nécessaire pour conduire un projet, dont l'exécution n'étoit que trop facile. Vingt fois la couronne sembla s'offrir à lui d'elle-même ; et vingt fois le défaut de concert entre les membres de cette cabale, qu'on a honoré du nom de *parti* ; leurs rivalités, leur indiscrétion, leur stupide vanité, la bassesse de leurs moyens, la petitesse de leur caractère, l'odieux de leurs personnes, et leur lâcheté, le firent échouer sur les premiers degrés du trône.

Egalité, quoiqu'on en ait pu dire, ne manquoit pas de courage ; mais il manquoit de résolution. Incapable de constance, si son imagination lui montra tout possible de loin, sa foiblesse ne lui fit voir de près, que des obstacles insurmontables.

tables. Hardi pour concevoir, incertain pour entreprendre, timide pour exécuter, il ne fut secondé par aucun de ces hommes dont il étoit environné ; qui ne voyant, dans son élévation, que des dépouilles à partager, ne surent que mettre le feu à l'édifice, pour piller impunément à la faveur du désordre ; et qui, en se donnant pour auxiliaires, un ramas de voleurs, de brigands, et de tout ce que la lie de l'espèce humaine avoit de plus vil, montrèrent assez par le choix de cette milice, qu'elle étoit digne en tout, de tels chefs.

Egalité, après avoir sacrifié à ces misérables, son honneur, sa fortune, et tout ce qui pouvoit faire de lui l'homme le plus heureux de l'Europe, s'abandonna au torrent de tous ses vices : et pour qu'il ne manquât rien à l'horreur et au mépris qu'il devoit emporter de dessus la terre, il mit le sceau à son exécrable célébrité, en prononçant l'arrêt de mort de son parent, et de son Roi, auquel il n'a survécu qu'assez de temps pour savourer, goutte à goutte, la coupe d'ignominie qu'avoient préparée ses forfaits ; et pour terminer sur l'échafaud, où le traînèrent ses complices même, une

vie

vie dont, pour l'honneur de l'humanité, l'histoire offre rarement des exemples.

D'après cette peinture raccourcie, mais que je crois vraie dans tous ses détails; loin d'envisager dans la faction *d'Orléans*, un *parti* auquel on puisse attribuer la chute de la monarchie Françoise; l'homme impartial et sensé, n'y peut voir qu'un produit impur, comme une preuve certaine de l'état de dissolution, auquel le temps et le relâchement de tous les ressorts du gouvernement l'avoient conduite.

Je répète donc, avec assurance, que dans ses premières années, la révolution Françoise n'a rien offert, à qui l'on puisse donner le nom de *parti;* j'ai bien vu des projets, des plans, des systèmes, sans nombre; j'ai vu des milliers de petits hommes persuadés de leur importance, s'agiter de toutes les manières, pour se faire une fortune et un nom, et pour en imposer sur leur nullité; je les ai vus, porter leurs intrigues, de l'assemblée aux bureaux; des bureaux à la cour, chez les ministres, parmi les gardes nationales, dans les faubourgs et dans les rues; se montrant partout, se reproduisant partout, comme les atomes

dans

dans le vide ; et cherchant, à quelque prix que ce fût, à faire parler d'eux : mais je les ai vus la plupart divisés, même par les petits intérêts de leur amour-propre du moment ; j'en ai vu qui n'auroient pas sacrifié une *motion*, un discours quelque déplacés, et quelques nuisibles qu'ils pussent être, à la cause pour laquelle ils se déclaroient ; dans la crainte d'être privés des applaudissemens qu'ils s'en étoient promis ; ainsi, marchant et agissant, sans ensemble, et sans but direct ; ne pouvant s'entendre les uns et les autres ; semblables aux ouvriers de la tour de Babel, ceux qui n'ont pas été écrasés par les ruines que tous ont amoncelées plus ou moins, dans des sens contraires, ont erré dispersés sur la surface de la terre, où ils ont parlé des langages différens, suivant la diversité de leurs opinions, de leurs chimères, et de leur conduite.

Mon sentiment prononcé pour la vérification des pouvoirs en commun m'avoit fait classer, par la majorité de la chambre de la noblesse, dans le parti qui lui étoit opposé, et malgré mes déclarations réitérées pour le *vote* par *ordre*, elle me fit rechercher par ceux qui prétendoient

doient diriger la minorité : soit qu'ils eussent la confiance qu'ils parviendroient facilement à me faire changer de façon de penser, soit qu'ils regardassent cette première conformité de principes avec eux, comme un engagement tacite, et même nécessaire de n'avoir plus d'autre règle que les leurs.

Effectivement il est très-commun de voir les partis d'opinion se fortifier et se grossir par cette seule raison, que l'orgueil offensé par la contradiction, met insensiblement les personnes à la place des choses, et substituant à des discussions que la raison seule devroit éclairer, une lutte de passions et d'intérêts opposés, sépare bientôt les partisans de deux opinions contraires, par un intervalle que peu d'hommes entreprennent de franchir, pour suivre la justice et la vérité dans leurs trop fréquentes alternatives. Or comme c'est en matière d'opinion surtout, que l'amour-propre exerce le plus impérieusement ses droits sur le cœur humain ; il ne faut pas chercher ailleurs, la cause prochaine de l'acharnement et de la durée de presque toutes les querelles qui divisent les hommes.

Les membres de la minorité de la noblesse tenoient depuis quelques temps, des assemblées secrètes : j'y fus invité à plusieurs reprises. Enfin je me laissai conduire, un jour, chez le Marquis de *Montesquiou*, premier écuyer de *Monsieur*, frère du Roi, aujourd'hui Louis XVIII. Je ne fus pas peu surpris d'y trouver, avec les députés de la minorité, un nombre, au moins égal, de ceux qui faisoient publiquement cause commune avec la majorité. Il ne se passa rien de remarquable dans cette séance, qui fut plutôt une conversation par groupes séparés, qu'une conférence générale. Cependant à travers les prétextes, ou les motifs d'intérêt général, dont chacun s'efforçoit de couvrir ses desseins particuliers, il étoit facile de démêler trois intérêts différens. 1°. Ceux qui vouloient introduire la constitution Angloise, et que la perspective de la *pairie* aveugloit sur les difficultés actuelles, qui ne pouvoient pas manquer de faire avorter une entreprise prématurée *.

2°. Ceux

* C'étoit un article de foi politique en France, que la constitution Angloise ne pouvoit pas convenir à un empire *continental*. Je n'examine point jusqu'à quel point cette opinion

2°. Ceux qui, par opinion, et en conformité des instructions expresses de leurs commettans, demandoient le retour de l'ancienne constitution Françoise, dégagée des abus qui la défiguroient. 3°. Enfin ceux qui à la faveur de troubles et de mouvemens quelconques, se promettoient de porter le Duc *d'Orléans* à la lieutenance générale, ou à la régence. Cette dernière classe étoit infiniment moins nombreuse, que chacune des deux autres. La première pouvoit être divisée en trois fractions; les uns mécontens de la cour ne cherchoient, dans un changement d'ordre de choses, qu'un rang dans l'état, et une existence indépendante d'elle, et à couvert de ses atteintes arbitraires; ceux-là enthousiasmés des principes et du nom d'une constitution libre, confondoient dans leurs désirs, avec les avantages personnels qu'ils devoient retirer de son établissement, l'idée de la gloire qui en rejailliroit sur ses fondateurs; tandis que ceux-ci, amis des abus dont ils avoient joui jusques là, mais prévoyant leur destruction

 prochaine,

---

nion pouvoit être fondée, et je n'ai pas le temps de combattre les prétextes qui lui avoient donné crédit, quelque persuadé que je sois du contraire.

prochaine, en cherchoient le dédommagement, en se faisant un mérite de la nécessité, et en offrant leurs noms à la reconnoissance publique, par des sacrifices, en apparence volontaires. La troisième qui n'avoit rien à perdre et tout à gagner, aspiroit à passer du néant à l'existence, de l'état subalbalterne à l'exercice du pouvoir; irréfléchie sur le plus ou le moins de probabilité du succès, comme indifférente sur le choix des moyens.

L'une et l'autre sentoient le besoin de se confondre avec la seconde, qui étoit généralement composée de nobles de province; et chacune espéroit de l'attirer à elle, en lui cachant soigneusement ses desseins ultérieurs.

Ainsi les mots de *constitution* et de *réforme des abus*, à qui s'étoit ralliée la France entière, pour la convocation des états-généraux; furent aussi, le prétexte, ou le lien qui unissoit des hommes agités par tant de projets et tant d'arrière-pensées différentes; lien que les animosités, qu'avoit produites la diversité d'opinion dans les chambres respectives, vinrent resserrer, lorsqu'il cessa d'être assez fort pour les tenir plus longtemps unis. Indépendamment de la foiblesse des

données sur lesquelles portoient les raisonnemens que j'entendis ; et du défaut de calculs et de prévoyance que je remarquai dans les idées de plusieurs ; je dois avouer que mon amour-propre pouvoit suppléer au secours de ma raison. Je ne me suis jamais cru fait pour être le jouet des intrigues ou l'instrument de l'ambition de personne ; cet écrit en fournira souvent la preuve ; et je ne trouvai rien dans cette assemblée, qui fut propre à changer les principes de conduite que j'avois adoptés. Ce fut sur ce ton que j'en parlai à quelques députés, avec qui j'en sortis, et en qui j'avois remarqué de la droiture et de la loyauté. Je me souviens que le Comte de *Lannoy*, député de Flandres, étoit de ce nombre.

Lannoy paroissoit plutôt être occupé de ses plaisirs que du soin des affaires publiques ; cependant il étoit homme de beaucoup d'esprit ; et malgré l'air d'insouciance et le ton de plaisanterie, qui lui étoient familiers, il jugeoit sainement les choses. J'ai été fort lié avec lui pendant les trois années qu'a duré l'assemblée constituante ; et je n'ai point oublié les peintures très-ressemblantes qu'il faisoit des meneurs du moment,

ment, non plus que la manière originale, avec laquelle il faisoit ressortir le contraste de l'importance et de la nullité de plusieurs. S'il a échappé aux assassinats et aux massacres, je désire qu'il trouve ici le témoignage du souvenir que je conserve, des marques d'amitié qu'il m'a données.

Quelques jours ensuite nous retournames chez *Montesquiou*; j'avois remarqué, qu'il ne s'étoit pas trouvé à la dernière assemblée: il fut encore absent de celle-ci, quoiqu'elle fût plus nombreuse et plus régulière. On y proposa d'adopter le *vote*, par *tête*, comme le seul moyen de faire cesser l'inaction des états-généraux, et de prévenir ainsi tous les maux qu'elle pourroit entraîner.

Il faut convenir que l'on avoit laissé arriver les choses à un tel point, que puisqu'on étoit réduit à opter entre des mesures, dont aucune désormais, n'étoit sans danger; celle-là peut-être, étoit celle qui avoit le moins d'inconvéniens: car, toute tardive qu'elle étoit, elle auroit eu du moins le foible avantage de paroître n'avoir pas été entièrement l'effet de la nécessité.

Aussi

Aussi je ne fus nullement surpris de voir accueillir cette proposition à la presque unanimité. Quant à moi, lié comme je l'ai dit par mes instructions et par les principes que j'ai déjà exposés, je ne jugeai pas à propos d'y accéder ; et quoique je fusse loin de blâmer le très-grand nombre de ceux qui l'avoient fait ; je me promis de nouveau, de ne jamais être membre d'aucune de ces assemblées particulières, dont je ne me dissimulois pas dès lors, et dont la suite n'a que trop démontré le danger.

Plus de cinq semaines s'étoient écoulées depuis l'ouverture des états-généraux. Ce temps avoit été trop efficacement employé, d'une part, à amener les députés du tiers-état des provinces, au point où on les vouloit ; à s'assurer de la concurrence de la populace, et de celle des gardes Françoises et des troupes de police, chargées de maintenir le bon ordre dans la capitale ; tandis que, de l'autre, loin de s'être préparé des mesures réelles de répression, la cour ne s'étoit pas même réservé des moyens suffisans de défense. Le tiers-état n'étoit plus retenu que par l'espoir que lui donnoient ses partisans, dans

les

les chambres du clergé et de la noblesse, qu'ils contraindroient bientôt ces ordres à se réunir à lui. Trois ou quatre prêtres du *Poitou* en donnèrent les premiers l'exemple ; et se rendirent à la salle, où les communes étoient assemblées, le 17 Juin, 1789, au milieu des acclamations d'un peuple nombreux qui se pressoit au dehors. On donna à cette démarche tout l'éclat qui fut jugé nécessaire, pour porter l'enthousiasme au plus haut degré ; et ce jour même, l'ordre du tiers-état se déclara constitué, sous le titre *d'assemblée-nationale*, par un arrêté qui acheva de renverser l'antique constitution Françoise ; et dont tous les décrets, qui se sont si fort multipliés depuis, toutes les innovations, tous les troubles qui ont eu lieu, tous les crimes des assemblées subséquentes, toutes les horreurs qui ont souillé la France, et tout le sang qui a inondé une partie des deux mondes, n'ont été que des commentaires nécessaires et des effets inévitables.

Le même jour, la chambre de la noblesse qui s'étoit précédemment constituée, par une vérification particulière, ordonna à chacun de

ses

ses membres de remettre leurs mandats à un certain nombre de commissaires qu'elle chargea d'en faire l'extrait, afin d'en fondre un *tout* qui put être remis au Roi, comme l'expression du vœu général. Cette détermination qui annonçoit celle de se dissoudre aussitôt, et de frapper ainsi les états-généraux de nullité, eut été extrêmement sage, si elle avoit pu être soutenue par la force : et je ne doute pas que le très-grand nombre de ceux qui concoururent à ce qu'elle fut adoptée, ne fussent intimement convaincus de l'efficacité des mesures qu'on leur avoit promis de mettre en œuvre. L'opinion que mes observations m'avoient données du contraire ; opinion qui ne tarda pas à se vérifier, et dont tant de promesses pompeuses, si mal exécutées, si mal remplies depuis, m'ont trop souvent confirmé les principes, m'engagea à m'opposer à cette *motion ;* et je remarquai que dans cette circonstance, la minorité de la noblesse fût infiniment plus considérable qu'elle ne l'avoit été jusques-là.

On donna ensuite lecture de la réponse du Roi aux arrêtés, par lesquels la *chambre* avoit

refusé de souscrire aux plans de conciliation proposés par Sa Majesté; elle se plaignoit des modifications et des réserves que l'ordre de la noblesse avoit mises à ces plans; et finissoit ainsi: " plus de déférence de la part de l'ordre de la " noblesse, auroit peut-être amené la conci- " liation que j'ai désirée."

Ce peu de mots si conformes à mes idées, et aux motifs qui dirigeoient ma conduite, n'est jamais sorti de ma mémoire. A Dieu ne plaise que j'ose accuser des hommes dont le plus grand nombre a toujours eu ma vénération et mon estime, et qui agissoient par les motifs les plus honorables; mais que pouvoit-il arriver de pire que ce qui est arrivé?

La suite des délibérations de la même séance ou de celle du lendemain, eut pour objet la proposition d'une députation à faire au Roi, pour porter aux pieds du trône les hommages de l'ordre de la noblesse Françoise, en même temps que le discours qui devoit être prononcé en cette occasion.

La députation et le discours qui contenoit une apologie du refus d'accéder au plan de con-

conciliation proposé par le Roi, parurent avoir été unis dans la même *motion*, pour embarrasser ceux qui s'étoient opposés à ce refus ; car s'ils adoptoient la proposition ainsi compliquée, ils tomboient en contradiction avec eux-mêmes ; et s'ils la rejetoient, on pouvoit leur imputer envers leurs commettans, et envers le Roi, un tort grave qui étoit loin de leur intention. Pour éviter ce piége, si toutefois c'en étoit un, ils jugèrent nécessaire, en s'opposant à l'*arrêté*, de rendre publics les motifs de leur opposition ; et ils signèrent une protestation que je signai aussi, et qui fut présentée au Roi par trente ou quarante députés. Cette protestation fut proposée par le Baron *Félix de Wimphen*, dont j'aurai occasion de parler bientôt.

Après la démarche éclatante à laquelle les députés du tiers-état avoient été conduits, il n'y avoit plus pour eux à reculer. Le premier acte de cet ordre, ainsi constitué en *assemblée nationale*, fut de déclarer qu'il alloit s'occuper de rechercher les causes de la disette des vivres, et des moyens d'y remédier. Il publia en même temps une adresse aux François, qui fut répandue

par tout le royaume, dans laquelle toutes les ressources d'une éloquence adroite et captieuse furent mises en usage pour légitimer sa conduite, er pour multiplier les partisans et les défenseurs de principes assez séduisans déjà par eux-mêmes, pour captiver la multitude. C'est depuis ce jour trop célèbre, que nous verrons désormais l'assemblée nationale, investie par le fait, de tous les pouvoirs, dont il ne resta au Roi qu'une ombre passagère; communiquer directement avec le peuple; commander aux armées; disposer à son gré des revenus de l'état; adresser ses décrets à toutes les administrations inférieures, et se faire obéir sur tous les points de la France avec l'autorité la plus absolue: tandis qu'il ne resta, au parti de la cour, qu'un désir d'opposition, exaspéré par son impuissance; des projets multipliés, en raison de la facilité avec laquelle le malheur se prête à l'espoir; et des mesures mesquines, telles que des associations secrètes, des pamphlets anonymes, des journaux soudoyés, etc., armes puériles et sans effet de mécontens subalternes. Cet échange de rôles, qu'auront peine à concevoir ceux qui n'en connoîtront pas les

les causes, fut le produit immédiat de six semaines d'irrésolutions, d'incertitudes, et d'une trop aveugle confiance.

Le clergé avoit senti qu'il falloit mettre un terme à ses indécisions. Le 19 Juin il se déclara, pour la vérification *en commun*, par une majorité équivoque, formée de curés et de prêtres d'un rang inférieur, ayant trois ou quatre évêques à leur tête : le surplus de la chambre qui étoit composé d'évêques et d'ecclésiastiques en dignité, prétendit aussi avoir la majorité, et véritablement il s'en falloit à peine, de trois voix pour le nombre ; tandis que le caractère, le rang et l'intérêt des opposans dans leur ordre, mettoient de leur côté un grand poids de considération et d'importance réelle.

Les choses en étoient là, lorsque la cour, qui paroît n'avoir soulevé que dans ce seul moment, le bandeau qui lui cachoit l'abîme prêt à l'engloutir, se décida à faire intervenir l'autorité royale : il n'étoit plus temps.

Le 20 Juin, les présidens des trois ordres furent prévenus de la part du Roi, que son intention étoit de venir, le sur-lendemain, tenir une *séance royale*, dans la salle des *états-généraux* ; et

et que S. M. avoit donné des ordres pour faire disposer le local. Cette salle, comme je l'ai dit, étant celle qui avoit été assignée au *tiers-état*, c'étoit lui interdire toute assemblée ultérieure, jusqu'après la séance royale. Cela n'étoit ni adroit, ni difficile à éluder : les députés de cet ordre, animés, les uns par la crainte qui produit si souvent le courage, les autres par la connoissance de la foiblesse de leurs adversaires, ne trouvèrent en cette démarche qu'un prétexte d'exciter de plus en plus le peuple, en faveur de ses *représentans*. Ils se portèrent, en foule, à un jeu de paume, *rue du vieux Versailles*, et là ils prêtèrent à l'unanimité, le serment de ne jamais se séparer, *avant que la constitution du royaume et la régénération publique ne fussent établies et affermies*.

La séance royale ayant été retardée, d'un jour, l'assemblée du tiers-état se réunit, le lendemain, dans l'église de *Saint Louis*, lieu qui fut jugé plus convenable pour y recevoir la majorité numérique du clergé, qui vint se joindre à ses entreprises et à son serment.

Il est hors de doute, et la suite a prouvé qu'une partie de ces prêtres, qui se séparèrent ainsi

ainsi de leurs chefs et de leurs guides naturels, ne fut conduite à cette démarche, que par des motifs d'intérêt personnel et d'ambition. Mais il seroit injuste de disconvenir que pour la plupart ils furent les dupes de leur inexpérience; et qu'ils crurent participer à un acte de courage, de patriotisme et de vertu. Tant il est vrai que l'amour du bien, quand il est privé du flambeau du discernement et de la raison, peut conduire aux résultats les plus pernicieux. C'est à quoi ne font pas assez d'attention ceux qui, en imputant les malheurs publics, à des hommes, qui n'en ont été que les aveugles instrumens, les mettent dans la nécessité de persévérer dans leurs erreurs, alors même qu'ils viennent à les connoître. Cette réflexion échappe aussi sans doute, à ceux qui, par leurs suffrages, ou par leur autorité, disposent ou concourent à disposer des charges ou des emplois publics. Si vous mettez en place, un ignorant ou un sot, il est inconséquent d'attendre autre chose de lui, que des erreurs ou des sottises.

Enfin la séance royale eut lieu le 23 Juin, 1789. Il reste trop de monumens écrits de cette memorable

mémorable journée, pour qu'il me soit nécessaire d'en donner des détails. Il me suffit de dire que, si la déclaration que le Roi y porta, avoit été publiée six semaines plutôt, elle auroit été reçue avec enthousiasme, par l'immense majorité des députés du tiers-état, et couverte des bénédictions de tous les François; ce qui prouve que l'art de gouverner consiste surtout, à bien juger les époques, à connoître et à saisir les circonstances, et à faire concorder toutes ses actions avec elles.

L'effet que l'on avoit cru pouvoir se promettre de cet acte d'éclat, fut complètement manqué. Le Roi termina la séance par ordonner à l'assemblée de se séparer, et à chacun des ordres de se réunir le lendemain, dans leurs chambres respectives, pour y délibérer *séparément;* et par annoncer que, si les dispositions contenues dans sa déclaration, ne recevoient pas les concours des états-généraux, il étoit détérminé à agir seul, pour le bien des peuples dont il se considéroit comme le véritable représentant, et dont il connoissoit le vœu général, par les mandats qui avoient été donnés aux députés.

députés. " Et je marcherai (ajoutoit-il) vers le " but auquel je veux atteindre ; avec tout le " courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer."

A peine Sa Majesté étoit-elle sortie, suivie des députés de la noblesse et du haut clergé ; que le tiers-état et les prêtres, qui s'étoient réunis à lui, s'écrièrent qu'ils ne quitteroient leurs places que par la puissance *de la bayonnette* *.

Ce cri unanime fut suivi d'un arrêté qui déclara la personne des députés inviolable, et ceux qui attenteroient à cette inviolabilité, *par quelqu'ordre que ce pût être, infâmes, traîtres envers la nation, et coupables du crime capital ;* et que *l'assemblée nationale prendroit toutes les mesures nécessaires pour faire rechercher, pour-*

* Ce fut *Mirabeau* qui fit cette réponse au Marquis de Brézé, qui avoit pris sur lui (assez maladroitement) de rappeler aux députés, restés immobiles sur leurs siéges, l'ordre que le Roi venoit de leur donner.

Ce Mirabeau qui a consommé de son vivant sa célébrité comme sa fortune, avoit un esprit vif et pénétrant, une prodigieuse facilité, une éloquence peu commune, et surtout un débit entraînant. Ses partisans lui ont donné du génie : ils ne réfléchissoient pas que le génie est incompatible avec une âme vénale.

suivre, et punir les auteurs, instigateurs, ou exécuteurs, de ces attentats.

Le silence que la cour garda sur cet arrêté, comparé avec la teneur du discours, et surtout des dernières paroles que l'on avoit mises, quelques minutes auparavant, dans la bouche du Roi, n'a pas besoin de commentaire.

Ce fut là le dernier effort de la royauté expirante, comme la dernière fois que Louis XVI, semblable à une victime parée pour le sacrifice, s'offrit aux regards de ses sujets dans l'appareil de la majesté !

Si la postérité, en lisant l'histoire des convulsions qui ont tourmenté la France, peut apercevoir dans cette longue et dévorante anarchie, quelques traces d'un gouvernement républicain quelconque ; ce sera à partir du jour de la séance royale, et pendant les deux années qui l'ont suivie ; ce qui forme précisément le temps durant lequel elle a conservé le nom de monarchie : parce que, de ce moment, l'autorité flottante et dispersée, faute d'assez de sagesse et de courage, pour la ressaisir, et d'assez d'audace et de talens pour l'usurper, se partagea comme au hasard ;

et

et qu'un reste de modération et de pudeur, fruits de l'habitude et de l'éducation, en ceux qui y participèrent les premiers, dirigea encore les conseils publics, et le choix des electeurs pour la formation des gardes nationales et des corps administratifs.

La cour avoit tellement compté sur le succès de la séance royale, que cette assurance lui fit commettre une faute de plus. M. Necker fut renvoyé: ce renvoi fut un triomphe. Pour ne pas revenir à lui, j'anticiperai de quelques jours, en disant que la populace et l'assemblée le redemandèrent à grands cris. Le ministre ne réfléchit pas que cette démarche de la part des factieux, avoit bien moins sa personne, que l'humiliation de la cour, pour objet. Il revint: et sacrifia ainsi à une illusion passagère, l'honneur durable et les avantages réels d'un refus bien placé. Mais tels sont les hommes: ce que généralement ils jugent le plus mal, est l'époque précise de leur vie, qui doit mettre le sceau à leur réputation.

Il n'est personne à qui cette réflexion puisse mieux s'appliquer qu'à M. Necker. Il

étoit parvenu sans beaucoup d'efforts, à une célébrité que peu de ministres ont atteint : il jouissoit de la faveur populaire, au plus haut degré. Emportant dans sa retraite, une mesure peu commune d'affections et de regrets, il laissoit après lui, une haute idée de son intégrité, de ses talens. La conviction, presque générale, où l'on étoit, qu'il auroit fait le bonheur de la France, s'il ne lui eut pas été enlevé, l'auroit soustrait au jugement partial, mais trop souvent définitif, que prononcent les revers ou les succès. Eut-il assez de confiance en ses forces, pour ne pas voir que le torrent de maux qui venoit de se déborder sur la France, ne pouvoit plus être arrêté par aucune puissance humaine ; ou assez de vertu pour vouloir se sacrifier avec elle ?

La proposition de se rendre en corps, à la chambre du tiers-état, pour y vérifier les pouvoirs *en commun*, avoit été faite le 17 à la chambre de la noblesse par le Duc *d'Orléans :* cette *motion* avoit été secondée par quatre-vingt-quinze députés, nombre à peu près double de ce qu'étoit ordinairement la minorité. Le 25, quarante-six membres

membres de cette minorité s'y réunirent effectivement, et furent suivis le lendemain, par quelques autres. Il est à remarquer que dans ce nombre, il en étoit plusieurs, à qui leurs mandats avoient prescrit la délibération par *tête*: tels étoient les députés de *Franche-Comté*, de *Dauphiné*, de *Ponthieu*, etc. et que d'autres venoient d'y être autorisés, par de nouvelles instructions, comme ceux de *Saint Quentin*, etc. Je demeurai attaché à mon opinion et à mon mandat.

Le 27, sur une invitation pressante du Roi, adressée au président du clergé, et à celui de la noblesse, le reste de ces deux ordres se rendit à la salle générale, après avoir fait, dit-on, des protestations et des réserves particulières.

Je ne les suivis pas encore.

Accoutumé, dans toutes les circonstances de ma vie, à prendre mon parti avec assez de promptitude, ce moment est celui où j'ai trouvé en moi, le plus d'indécision sur ce que j'avois à faire. Mon mandat m'ordonnoit, à la vérité, de me conformer au vœu de la majorité de la noblesse sur le mode de délibération; mais par une clause subséquente, mes commettans s'en rapportoient à moi, sur ce

que

que je jugerois plus utile à leurs intérêts ; et par un premier article, ils me prescrivoient, avant tout, le maintien, ou plutôt le rappel de la constitution Françoise, dont la base fondamentale étoit la distinction des ordres, et leur droit respectif d'opposition ; droit qui, tout intérêt d'ordre à part, est, et a été, dans tous les temps, et dans tous les lieux, la seule sauvegarde de la liberté publique. Je ne pouvois pas me dissimuler que la réunion des trois chambres en une seule, étant le résultat de la force, cette distinction étoit abolie par le fait ; et que tous les pouvoirs se trouvant concentrés dans une assemblée unique, il ne pouvoit en ressortir qu'une déplorable anarchie.

Mon premier dessein fut de donner ma démission et de me retirer en province, pour y observer les événemens ; et pour être à portée de tirer parti des circonstances, que l'état actuel des choses ne pouvoit pas manquer de produire.

Quelques députés de la noblesse m'en avoient donné l'exemple : je suis fâché d'avoir oublié leurs noms ; car ce sont les seuls, à mon avis, qui se soient montrés d'accord avec eux-mêmes, et qui soient exempts du reproche, fondé en raison, quoique

quoique l'on puisse dire, d'avoir sanctionné, les uns par leur présence, comme je l'ai fait; et les autres en prenant une part active aux discussions, et en se livrant à un combat jonrnalier de tribune, la formation d'une assemblée qui, malgré toutes les protestations, et toutes les précautions illusoires, sous lesquelles on a cru se mettre à couvert; n'en a pas moins réuni, dans son sein, la presque totalité des représentans des trois ordres de l'état; et a marché ainsi, chaque jour, à de nouvelles entreprises, secondées et légalisées, en quelque sorte, par le silence, ou par l'opposition de ceux qui les désavouoient.

Je sais, et je me suis dit souvent à moi-même, tout ce que l'on peut dire en leur faveur; mais si le sentiment justifie les personnes, la raison plus sévère condamne la chose. L'histoire consacrera sans doute, les noms de ceux qui ont donné des preuves *désintéressées* de fermeté et de dévouement; elle perpétuera le souvenir de tant de traits de courage qui assurent à ceux qui s'en sont honorés, l'admiration de la postérité; et qui leur garantissent, dès ce siècle, l'estime et même l'intérêt des hommes énergiques de toutes les opinions, aussitôt

tôt que le calme aura succédé aux orages de parti; mais il n'en est pas moins vrai, que déclarer que l'on ne délibère pas, et continuer de faire partie d'une assemblée que l'on dit méconnoître, ne sont, dans le fait, autre chose, que délibérer et la reconnoître.

Je parlai de ma détermination à mes deux collègues du tiers-état, sans leur faire part de mes motifs réels; mais en leur alléguant le mauvais état de ma santé, qui effectivement étoit loin d'être bonne. Ils me représentèrent que, jusques à ce moment, la province du *Perche* avoit joui d'une tranquillité, dont beaucoup d'autres étoient malheureusement privées; que cela pouvant être le fruit de notre union connue; quelque estime qu'ils eussent pour le suppléant *, qui devoit me remplacer, le hasard pourroit faire que ce concert avec lequel nous avions agi jusqu'alors, ne fût plus le même. Ils finirent par m'engager à tenir du moins, aussi long-temps que mes forces me le permettroient. Dans le même temps, je reçus une lettre de deux gentilshommes de ma province

* Le Marquis *de Blainville*.

province, messieurs de *Vansay* et de *Saint Gervais*, qui avoient été nommés par la noblesse du *Perche*, pour correspondre avec moi ; cette lettre contenoit une approbation flatteuse de ma conduite, et m'engageoit, par les mêmes raisons, à ne pas quitter la place qui m'avoit été confiée.

Ces considérations étoient d'un grand poids ; je sentois parfaitement que ne pouvant plus être utile à la noblesse de ma province, comme ordre, peut-être le serois-je, en veillant à la sûreté des individus, que ma retraite risquoit de compromettre. L'occasion s'en présenta bientôt ; et quoique cette circonstance ne soit arrivée que quelques temps après, elle trouve naturellement sa place ici.

Tout le monde sait comme un bruit général d'irruptions prétendues de brigands, fut répandu au même jour, et à la même heure, non-seulement dans toutes les villes, mais jusques dans le moindre village de France. Cette manœuvre qui eut quelque chose de surprenant, par la ponctualité, et par la précision, avec lesquelles elle fut exécutée ; et qui annonçoit, dans ses auteurs, plus d'intelligence que n'en ont montrée depuis, ceux à qui on

l'a attribuée; paroit avoir eu pour objet, d'essayer les dispositions du peuple, et de le contraindre à se former en *gardes nationales*. La frayeur donna lieu à des rassemblemens tumultueux sur tous les points du royaume; et les propriétés des nobles devinrent, en plusieurs endroits, la proie de ces rassemblemens, formés pour protéger la propriété. Celles des nobles du *Perche* fut épargnée; mais il ne put pas se faire qu'il n'y eut quelques émeutes partielles: et ce fut dans l'une d'elles, autant que je puis me le rappeler, que se trouvèrent compromises plusieurs personnes respectables, parmi lesquelles étoient les Comtes de *Savary* et de *Fontenay*; et quelques gentilshommes de rang dans la province, qui s'étoient trouvés là pour rétablir l'ordre.

Le subdélégué de l'intendant d'Alençon, à *Belleme*, jeune homme plus zélé que réfléchi, intenta, à ce sujet, une procédure criminelle; et porta plusieurs décrets de *prise de corps*, notamment contre les personnes dont je viens de parler. Ceux-ci en appelèrent à l'assemblée nationale, et s'adressèrent à mes collègues et à moi: en même temps ils répandirent un manifeste contre l'intendant

tendant et contre son subdélégué. Cet écrit publié à grands frais, et extrait dans tous les journaux qui commençoient à pulluler, excita une fureur générale contre eux : ils s'échappèrent et vinrent à *Paris*. Nous mimes tout en œuvre, pour concilier cette affaire, mais inutilement. Enfin *Bailleul* et moi, car *Margonne* étoit alors attaqué de la maladie dont il est mort, nous obtinmes un décret de l'assemblée, qui ordonna le *rapport* des procédures, et éteignit ainsi ce levain de discorde qui, par un assassinat légal, ou par des voies de fait inévitables, sans cela, alloit donner dans notre province le signal de l'effusion du sang et des massacres.

Ce fait m'a dédommagé du dégoût qui devoit résulter, pour un homme raisonnable, d'être pendant près de trois ans, spectateur passif des débats et des opérations de l'*assemblée constituante*, où je ne crois pas avoir rompu depuis, le silence que je m'étois imposé ; comme le souvenir a fait taire, en moi, le reproche d'y être entré.

Ce fut le 30 Juin, c'est-à-dire, trois jours après la réunion de la majorité de la noblesse à la salle générale, que je vins y prendre séance. Mon

premier soin fut de mettre une protestation particulière sur le bureau ; et je me suis constamment refusé à faire la remise des pouvoirs que je tenois de mes commettans, et qu'on ne trouvera point dans la collection des mandats des trois ordres, déposés aux archives de l'*assemblée constituante*.

Voilà quelle a été ma conduite comme membre de la chambre de la noblesse. A l'exception de quelques factieux bien connus, je ne blâme celle de personne. Cette divergence d'opinion et d'action, inséparables des temps de troubles, et qui aggrave les calamités publiques, est un résultat forcé de la nature des choses ; comme les haines et les animosités funestes qu'elle entraîne à sa suite. Si tous ceux qui ont voulu aller au bien, par des chemins différens, avoient aussi voulu, ou plutôt avoient pu, convaincus de leurs erreurs, et instruits par elles, (car nul n'en a été exempt,) se retrouver et s'entendre ; ils auroient depuis long-temps, mis un terme à la révolution Françoise, par le seul moyen qui termine les révolutions, par une réunion imposante de forces. Loin de là ils se sont poursuivis, déchirés, mis en pièces, partout où ils se sont rencontrés.

trés. Aveugles instrumens de leur propre destruction, ils se sont livrés en détail, à l'ennemi commun, qu'en masse ils auroient terrassé; et ont préféré de s'abîmer dans la gueule béante du monstre, qui a dévoré leurs propriétés, leurs amis, leurs familles et eux-mêmes, à l'avantage de suspendre du moins, de vaines mésintelligences, sinon à la douceur de les sacrifier, et à la gloire de sauver leur pays; mais il étoit impossible que cela fut.

Tous ont fait les mêmes réflexions, tous ont été convaincus de leur vérité; nul ne les a mises à profit. Faut-il d'autres preuves de l'action d'une force supérieure et irrésistible, et d'autres motifs de compatir à la foiblesse humaine ?

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

MÉMOIRES

DU

COMTE JOSEPH DE PUISAYE.

LIVRE QUATRIÈME.

Il est plus facile d'entasser des ruines, que de réparer un ancien édifice, ou que d'en construire un nouveau. Le premier ne demande que des bras, le second exige les connoissances et le génie de l'artiste : chaque pas qu'a fait l'*assemblée constituante*, est une nouvelle preuve à ajouter à celles qui ont rendu cette vérité triviale.

Une aggrégation d'élémens hétérogènes et incompatibles ; des vainqueurs exultant de leur triomphe et des vaincus frémissant de leur défaite ; l'audace du succès, et le ressentiment de l'impuissance ; la crainte des vengeances produisant

duisant chaque jour de nouveaux attentats, et le désir de les exercer, de nouvelles intrigues; toutes les passions humaines déchaînées, et le résultat de leur conflit, proportionné à la foiblesse et à la corruption des temps, au lieu de ces conceptions vigoureuses et de ces actions sublimes qu'elles peuvent produire, lorsqu'elles agissent sur des âmes fortes, se réduisant au développement de vices honteux, et de lâches atrocités; tous les liens politiques et sociaux brisés à la fois; la licence, l'insubordination, la violation des personnes et des propriétés, mises en principes; la religion avilie dans ses ministres; l'autorité dégradée dans la personne du Souverain; les finances de l'état livrées au pillage; la force publique désorganisée, et son emploi détourné à protéger le désordre; les colonies inondées du sang de leurs habitans, et les esclaves armés contre leurs maîtres; des soldats se disputant les membres palpitans de leurs chefs; des parricides arrachés à la vengeance publique, et des citoyens paisibles traînés à la mort, par une poignée de scélérats, que ceux qui viennent de les armer, n'ont déjà plus le pouvoir de contenir;

tenir ; le palais du Roi violé ; ses gardes égorgés sous ses yeux ; son épouse, sa sœur, et lui-même n'échappant aux poignards que pour commencer, de ce moment, à subir le plus long et le plus horrible supplice ; l'assemblée nationale environnée de brigands, qui reçoivent le signal d'un petit nombre de lâches séditieux, qui sont dans son sein ; forcée de s'approprier tous ces forfaits, en en absolvant solennellement les auteurs ; bientôt une association monstrueuse qui ne devoit pas tarder à couvrir la terre de ses crimes et de ses complices, s'élevant du sein de cette assemblée, s'en séparant, devenant sa rivale, la subjuguant, et finissant par la traiter comme elle-même a traité le Monarque, lui dictant impérieusement ses décrets, et ne lui laissant que la honteuse fonction de les publier ; tandis qu'une cabale plus obscure, et non moins atroce, se flattant que la comparaison d'un mal présent et plus violent, frayera le chemin au retour des anciens abus, s'efforce, sous tous les masques, et par tous les moyens, de porter l'assemblée aux plus extravagantes exagérations, et d'entraîner le peuple à toutes les horreurs ;

le Roi contraint, à force d'outrages, de chercher son salut sur une terre étrangère ; ramené prisonnier, avec sa famille, au milieu des injures, des menaces et des hurlemens d'une populace effrénée ; et dans cet état d'humiliation, d'esclavage, et d'angoisses, revêtu du titre dérisoire de *restaurateur de la liberté* ; les représentans de la nation s'éveillant, pour ainsi dire, au milieu des décombres, effrayés de la destruction dont ils ont été les timides instrumens, conduits par dégoût, par lassitude, par crainte, ou par honte, à se décharger d'un fardeau qu'ils sont incapables de supporter plus long-temps ; se hâtant d'adopter une compilation informe de principes spéculatifs et incohérens, que ses auteurs décorent du nom de constitution ; ceux-ci se faisant un mérite auprès du prince, comme auprès des factieux, d'avoir, en négligeant de balancer les pouvoirs, laissé le champ libre au retour de l'autorité arbitraire, comme à la continuation du désordre ; le maintien de cette constitution juré par le Monarque et par le peuple, avant même qu'ils en connussent la contexture ; et comme si ce n'en eût pas été assez des déchiremens intes-

tins

tins que cette constitution rendoit inévitables la plupart des dispositions de cette assemblée esclave ne tendent qu'à appeler sur la France tous les maux d'une guerre étrangère, et à secouer, autour d'elle, le brandon de discorde et de révolte, dont les étincelles ont volé sur toutes les parties du monde connu ; se séparant enfin, après avoir pourvu à ce que ses successeurs ne pussent être que des êtres assez stupides pour faire regretter ses lumières, ou assez féroces pour faire oublier ses crimes.

Tels furent la composition, les opérations, et les résultats de cette réunion de députés, de qui la France attendoit son bonheur, et dont les neuf-dixièmes, dans le principe, furent sincèrement animés du désir de l'effectuer.

Problème peu difficile à résoudre pour celui qui, à la connoissance exacte de l'état des choses, joindra celle du cœur humain.

Mon objet ne pouvant pas être d'entrer dans les détails nécessaires au développement de ce sommaire abrégé de l'histoire de l'assemblée constituante ; je vais me borner à exposer, avec le plus de brièveté qu'il me sera possible, le peu

de faits auxquels je n'ai pas pu me dispenser de prendre quelque part.

Je ne croirai rien hasarder en disant que la réunion des ordres du clergé et de la noblesse, à celui du tiers-état, parut d'abord suffire à ce dernier. J'irai plus loin, et je dirai que les désirs du plus grand nombre ne s'étoient pas portés au-delà ; car la grande majorité n'ayant en vue que des réformes utiles, n'avoit envisagé, dans cette réunion, qu'un moyen de les effectuer sans obstacles. Elle étoit donc alors éloignée, non-seulement de souhaiter, mais même de prévoir les opérations destructives, dont elle alloit bientôt devenir l'aveugle instrument. La distinction des trois ordres fut maintenue, par des places particulières, assignées à chacun d'eux, dans le lieu des séances : elle fut encore marquée par des égards et par des témoignages de respect, de la part du troisième, envers les deux premiers. La présidence de l'assemblée fut déférée, d'abord, à des membres du clergé et de la noblesse ; les premières députations adressées soit au Roi, soit à la capitale, les comités chargés de préparer le travail et les bureaux formés pour le faciliter, furent composés

composés de membres pris, en nombre proportionnel, dans les trois ordres, suivant les dispositions de l'édit de convocation des *états-généraux*. Le clergé fut placé à la *droite* du président ; la noblesse à sa *gauche* ; et le tiers-état occupa le reste de la salle, comme il avoit été pratiqué le jour de l'ouverture, et celui de la séance royale. Enfin d'après les dispositions personnelles que j'ai remarquées dans la majorité des députés du tiers-état, je ne doute pas que, s'ils eussent été livrés à eux-mêmes, et garantis de toute influence étrangère, leurs principes, et les sentimens dont ils étoient animés, n'eussent beaucoup contribué à préserver les délibérations de cette session, des résultats funestes que la conçentration du pouvoir législatif dans un corps unique, doit naturellement produire.

Cette remarque qui n'a dû échapper à personne, fut aisément saisie par tous les partis contraires ; et comme les mêmes mesures peuvent servir également deux excès opposés, et que la modération dont le propre est de s'opposer aux usurpations, avec le même soin qu'elle met à retrancher les abus, n'a pas moins pour ennemi, celui

celui qui croit perdre, que celui qui pense ne pas gagner assez; il se forma comme un accord tacite, entre les deux extrêmes, pour porter l'assemblée nationale à des exagérations, et à des extravagances, au moyen desquelles, les uns espérèrent de trouver la continuation des anciens désordres, dans sa ruine; et les autres, le triomphe de leur ambition sur les débris de la monarchie et de la fortune publique; observation qui peut s'appliquer à presque toutes les pages de l'histoire de la révolution Françoise.

Ainsi les uns et les autres se combattant avec les mêmes armes, mais dans des positions différentes, on pouvoit facilement prévoir quelles seroient les premières victimes des effets de la mine, qu'ils fouilloient aveuglément sous leurs pieds, et qui plus tard devoit tous les engloutir.

La noblesse et le haut clergé de Bretagne, comme je le dirai par la suite, s'étoient refusés à députer aux états-généraux, et cette province n'étoit représentée, à l'assemblée nationale, que par les députés élus par le tiers-état, et par le clergé du second ordre. La résistance des deux premiers ordres avoit produit, dans l'esprit du

troisième, une animosité qui s'étoit déjà manifestée par quelques voies de fait, et qui ne pouvoit que s'exaspérer de plus en plus. Le choix des électeurs tomba, comme c'est assez l'ordinaire, sur ceux qui avoient montré le plus de chaleur pour la querelle commune. Ces députés, hommes sans expérience, quoique pour la plupart instruits, mais pas assez pour se défendre de l'enthousiasme, prirent, dès le commencement des états-généraux, l'usage de s'assembler séparément, à certains jours, dans la vue d'accroître leurs forces par l'uniformité de leur conduite, et de leur correspondance avec leurs commettans ; et surtout par celle des *adhésions*, et des instructions, qu'il leur importoit d'obtenir d'eux.

A ces assemblées secrètes se réunit, peu à peu, un certain nombre de députés des autres provinces : ceux-ci furent d'autant plus favorablement reçus, que ceux-là étoient plus désireux d'acquérir des auxiliaires, et de propager leurs sentimens et leurs principes.

Telle fut l'origine du *Club Breton* devenu si horriblement célèbre, sous le nom de *Jacobins*, et qui depuis a dévoré la plupart de ses fondateurs.

Une

Une pareille association d'hommes entêtés de leurs querelles particulières, et déterminés à tout, plutôt qu'à céder, parut aux *projetteurs*, être un foyer précieux, autour duquel les députés viendroient s'électriser et se dépouiller insensiblement des idées de modération, de justice, et même des sentimens d'humanité, qu'ils avoient apportés de leurs provinces ; en même temps qu'un instrument utile pour subjuguer l'assemblée nationale, et pour prévenir toute résistance de sa part.

Il suivit de là que, non-seulement les factieux qui trouvoient, dans cette association, un si perfide avantage ; mais encore beaucoup de députés qui en prévirent le danger ; non-seulement ceux qui vouloient pousser les choses aussi loin qu'elles pouvoient aller ; mais encore ceux qui étoient guidés, soit par l'espoir d'attacher leur fortune à une révolution dont chacun croyoit qu'il lui seroit facile de fixer les résultats à sa manière et à son gré, soit par le désir même d'en modérer les excès ; s'empressèrent à l'envi de se faire inscrire au *Club Breton*, d'assister et de délibérer à ses séances.

Ce

Ce *club*, bientôt grossi d'une foule d'individus, étrangers à l'assemblée nationale, tant de la capitale que des provinces, ne tarda pas à être plus nombreux, de beaucoup, que l'assemblée elle-même. Il s'étendit avec une rapidité qui seule démontre quelle étoit alors la situation du royaume ; par ces affiliations si connues qui, semblables à des nuées d'insectes venimeux, devoient en ravager et en infecter toutes les parties.

Tout le monde sait que la dénomination de *Jacobins*, leur est venue d'un couvent de religieux de ce nom, dont ils firent le lieu de leurs séances à Paris, lorsque l'assemblée nationale y fut transférée.

C'étoit là cependant, que s'agitoient préliminairement toutes les questions sur lesquelles les représentans de la nation avoient à prononcer : et comme ceux qui étoient étrangers à l'assemblée, (on en comptoit même quelques-uns qui l'étoient à la France,) étoient admis à prendre part aux délibérations ; comme la plupart d'entre eux avoient, sur le plus grand nombre des députés qui en étoient membres, une supériorité remarquable de talens, d'éloquence,

et surtout d'intrigues et de subtilité; et qu'enfin ces derniers, soumis aux décisions de la majorité du *club*, ne devoient pas porter aux délibérations de l'assemblée, d'autre opinion que la sienne; il en résulta que les décrets du corps-législatif ne furent plus autre chose que les arrêtés des *Jacobins*, dont l'assemblée constituante et celles qui ont suivi, ombres infidèles et serviles de la représentation nationale, n'ont été que les échos et les instrumens.

Cette soumission criminelle des députés des baillages, à la majorité d'une assemblée sans caractère et sans pouvoir légal, étoit-elle le résultat d'une obligation expresse imposée par les chefs, à la docilité de la foule ? Je ne l'assurerai pas, du moins pour les commencemens; j'ai même vu quelques membres des *Jacobins* s'élever avec force, au sein de l'assemblée, contre des mesures adoptées par le *club :* mais ces rares exceptions ne pouvoient pas détruire les conséquences nécessaires d'une telle aggrégation.

Et soit que ce fut chez les uns, l'ouvrage de la perversité, qui saisit si promptement le domaine qui lui est propre, dans les cœurs que le défaut

défaut d'occasions seul, en avoit préservés ; ou chez les autres, la suite de cette illusion qu'éprouve un esprit simple, partagé entre les prestiges des erreurs et les murmures de la vérité, situation trop ordinaire à la foiblesse humaine, et qu'une conscience, qui cherche à se rassurer, se décide facilement à prendre pour de la conviction ; il n'est pas moins vrai de dire que, dépouillés de leurs opinions personnelles, de leurs principes et de leurs sentimens primitifs, sur qui seuls s'étoit reposée la confiance de leurs commettans ; ils cessèrent, par le fait, d'être leurs députés, pour devenir les valets du monstre qu'ils ont contribué à produire, et à déchaîner contre leur patrie et contre eux-mêmes. D'autres auront un jour le courage d'écrire l'histoire des *Jacobins**, j'en ai dit tout ce qui pouvoit être nécessaire à mon sujet.

---

* Je serai forcé de me servir de ce mot de *Jacobins* pour désigner les factieux, à qui, quelques différens d'opinions et de principes qu'ils ayent été, on a successivement appliqué cette dénomination, sans trop savoir pourquoi : car j'entends encore répéter tous les jours, et partout : *les Jacobins font ceci, font cela ; les Jacobins ont tel ou tel projet ; les Jacobins sont comprimés aujourd'hui, mais ils veillent, et n'attendent que*

Il est de la justice de dire que les hommes plus honnêtes et plus clairvoyans, qui avoient fait

---

le moment de se remontrer, etc.! Je voudrois qu'on s'accordât pour définir ce qu'on entend par *Jacobins*. Eh! pourquoi toujours des mots qui fixent l'attention sur les personnes, et qui la détournent de la chose? On paroît croire bonnement, que les *Jacobins* sont une secte particulière à ce siècle, des êtres étrangers, jusqu'ici, à l'espèce humaine, et des monstres inconnus aux âges précédens. Que l'on ouvre l'histoire, on trouvera des *Jacobins* partout. Un *Jacobin* est un homme qui n'a rien, ou trop peu, selon lui; qui veut avoir, ou qui veut avoir plus, et à qui tous les moyens sont indifférens. Ici vous les verrez couverts du manteau de la religion, et ce sont les plus adroits: là de celui du patriotisme, et ce sont les plus audacieux. De nos jours, ils ont renversé cette religion, dont l'abus en avoit servi d'autres; et s'ils ont été les plus atroces, ils se sont aussi montrés les plus stupides, parce que celui qui veut acquérir et certainement conserver, est un sot s'il s'efforce de détruire les institutions, sur lesquelles seules pourront reposer solidement la fortune ou l'autorité qu'il convoite, lorsqu'il les aura acquises. Aussi, à peine en sont-ils en possession qu'ils deviennent d'autres hommes; car si un *Jacobin* est celui qui n'a rien, ou pas assez à son gré, cette dénomination cesse de convenir à celui qui a obtenu ce qu'il croyoit lui manquer. Voilà pourquoi nous avons vu tant de générations de *Jacobins*, se précipiter comme les flots de la mer, lorsque chassés les uns par les autres, ils viennent se briser contre les rochers et s'y résoudre en écume. Les *Jacobins* sont donc de tous les temps, et de tous les lieux. Dans un état où les liens sociaux cesseront d'avoir la force nécessaire pour maintenir l'ordre établi, ils y pulluleront comme les vers sur un cadavre; dans

t un

partie de cette association, dans son principe, s'en sont retirés quand ils se sont aperçu qu'il falloit être au-dessous de l'espèce humaine pour la suivre dans ses excès, et au-dessus d'elle pour les contenir.

Quelques-uns d'entre eux essayèrent de former un club rival, à qui on donna le nom de *Feuillans*; dénomination qu'ils reçurent aussi du local où ils s'assemblèrent; mais cette mesure étoit une de celles qui ne réussissent qu'une fois.

Quand vous avez brisé le premier anneau de la chaîne sociale, que la rouille vénérable des temps

---

un état fort de la vigueur de ses institutions, ils n'oseront pas se montrer; ici ils domineront et commanderont à la foule; là ils voleront sur les grandes routes, ou fouilleront dans les poches; traités avec respect, ou pendus, suivant les circonstances; ce seront ces circonstances seules qui décideront de leur sort, ou même de leur réputation. Auguste vaincu n'eut été qu'un *Jacobin*; vainqueur, il devint les délices de Rome; et les *Jacobins* de ce temps, fatigués de *veiller*, sous un gouvernement dont la modération fit la force, prirent le sage parti de s'endormir tout-à-fait.

Un gouvernement qui ne sait pas se garantir des *Jacobins*, est un malade qui ne peut pas préserver ses plaies de la gangrène. Il faut qu'il succombe, non par les ravages des insectes qui ne s'attachent qu'aux chairs mortes, mais par le défaut de chaleur nécessaire pour prévenir la corruption qui les produit.

temps rendoit pour ainsi dire imperceptible aux yeux de tous, il est insensé de vouloir river le second sur vos têtes, et de prétendre le mettre à l'abri des atteintes de ceux qui vous ont aidé, ou qui vous ont vu faire. Il se formera sans doute une chaîne nouvelle ; mais tremblez et craignez les effets de la refonte !

Quoique, par une clause générale insérée dans mes instructions, j'eusse pu considérer, comme illimités, les pouvoirs que je tenois de la noblesse du *Perche*, j'avois cru néanmoins devoir la consulter sur la conduite que j'avois à tenir. La réponse que je reçus fut une approbation de ce que j'avois fait, et l'extension de pouvoirs nécessaires, dans le cas où je ne jugerois pas les premiers suffisans. Cet acte est du 3 Juillet 1789.

La cour avoit cédé trop tard au seul conseil utile qui lui étoit donné depuis long-temps, celui de faire usage de la force ; mais cette mesure devint, par son insuffisance, et par ses délais, plus propre à accélérer sa perte qu'à la prévenir. Quelques bataillons, à qui on donna le nom d'armée, furent rassemblés aux environs de Paris

et

et de Versailles ; et le commandement de cette troupe, dont on a beaucoup exagéré le nombre, fut confié au Maréchal *de Broglie*, vieillard vénérable à qui, sur la fin d'une longue et glorieuse vie, la politique comme la nature devoit prescrire un honorable repos. Des ordres avoient été donnés pour renforcer cette armée, et pour la grossir successivement ; mais la lenteur et les précautions timides dans l'exécution, suites nécessaires de la foiblesse et de l'indécision dans les conseils, avoient anéanti d'avance, l'effet qu'on auroit pu se promettre. Il n'y eut donc assez de troupes, qu'autant qu'il en falloit pour donner aux *meneurs* de l'assemblée, un prétexte spécieux de s'élever contre ce rassemblement, et pas assez pour leur ôter l'envie de le faire. La discussion sur cet objet ne fut prolongée, durant plusieurs jours, que pour faire naître, dans les cœurs irrésolus, le courage désespéré de la crainte. On demanda au Roi le renvoi de ses troupes : il avoit cédé une fois, il fallut céder toujours ; et tout cet appareil se réduisit à faciliter de nouvelles entreprises, et à préparer à la cour de nouvelles humiliations.

La

La levée en armes, de tous les habitans de Paris, la prise de la Bastille, et celle des arsenaux; un enthousiasme frénétique, qui saisît en un instant, jusques aux vieillards, aux femmes, et aux enfans; les fureurs d'une populace déchaînée, que des chefs, qui croyent n'avoir plus rien à craindre, sont aussi peu capables de contenir, qu'ils sont peu disposés à le tenter; le sang de magistrats irréprochables, premières victimes de sa férocité, donnant aussi, le premier signal des assassinats et des massacres; les têtes des hommes vertueux qui s'opposent à ces horreurs, ou qui sont soupçonnés d'être incapables de les approuver, désignées à la proscription; les propriétés des nobles et des prêtres dévastées et livrées aux flammes, dans plusieurs parties du royaume; la France entière devenue un vaste camp, que couvrent quatre millions de soldats; les établissemens publics changés en forges, en fonderies, en manufactures d'armes; les maisons d'instruction et les ateliers même de première nécessité, déserts; les ouvriers de tous genres, et jusques aux élèves, à peine sortis de l'enfance, changeant leurs livres, et les instrumens de leurs métiers contre des armes;

et substituant à leurs études et à leurs travaux journaliers, l'apprentissage des exercices militaires; enfin la disette de toutes choses, et les approches de la famine; voilà quelles furent les suites inévitables de cette série de foiblesses qui, sous le rapport des idées de modération, de bonté, d'horreur de l'effusion du sang, et d'amour pour les peuples, doivent trouver leur excuse dans le cœur de l'infortuné monarque: mais dont la postérité ne manquera pas d'imputer le crime, à l'ineptie ou à la perfidie de ses conseils.

Qui croiroit qu'un tel état de choses eut pu satisfaire les désirs, et convenir aux vues secrètes de deux partis opposés! cependant rien n'est plus vrai; il n'est personne qui n'ait entendu répéter mille fois, ces mots: " plus la commotion sera " violente, et moins elle aura de durée. Plus ils " en feront et plutôt cela finira." Insensés! et quand cela même eut été vraisemblable; qui leur avoit dit que cette commotion se termineroit à leur avantage? ils ignoroient donc que la durée d'une génération n'est qu'un point dans la durée d'un empire; qu'un siècle d'agitations et de troubles n'est, aux yeux de l'histoire, qu'une ma-

ladie, une tourmente passagère; et qu'eux et leurs enfans, peut-être, seroient engloutis dans l'éternité, avant que les jours d'une paix solide et d'une tranquillité durable, vinssent à luire de nouveau sur leur malheureuse patrie!

Mais il falloit aux Jacobins des soldats, et aux mécontens des auxiliaires: et le désespoir cherchoit des ressources, dans la destruction, comme l'audace croyoit y trouver des succès.

Ainsi la France, à cette époque, en proie aux convulsions d'un délire furieux, se déchiroit de ses propres mains, pour guérir les maux qu'elle s'étoit faits.

J'ai dit que le Roi avoit renvoyé M. Necker et les autres ministres: l'assemblée demanda leur rappel; elle le demanda de manière à n'être pas refusée, et elle ne le fut pas. Bientôt ces ministres déplurent à leur tour. Le Roi eut la bonté d'en choisir de nouveaux, au sein même de l'assemblée. Mais il est ordinaire que celui qui a contribué à détruire, soit l'autorité, soit la considération qui est attachée à son exercice, ne saisisse plus, lorsqu'il croit s'en revétir, qu'une ombre trompeuse, à laquelle il s'efforce en vain de donner

ner de la réalité. L'archevêque de *Bordeaux* qui n'étoit pas sans mérite, eut-il réuni tout celui de *l'Hôpital* et de *Séguier*, ne pouvoit s'attendre qu'à une très-foible partie de la considération qui, dans d'autres circonstances, suivoit l'homme le plus ordinaire, appelé à la garde du sçeau de l'état; et le Comte *de la Tour Dupin*, ministre de la guerre, ne dût pas se croire, long-temps, à la place du Duc de *Choiseul*.

Il en fut de ce ministère comme des précédens; et finalement on ne vit plus qu'une foule d'ambitieux imprévoyans, se précipiter les uns sur les autres, à la suite des partis éphémères qui les avoient protégés, et dont il étoit naturel et juste, qu'ils suivissent le sort. La raison de ces élévations et de ces chutes soudaines, dont toutes les révolutions populaires ont fourni tant d'exemples, se trouve dans la nature des choses. Lorsque tout ce qui peut tenter l'ambition ou la cupidité des hommes, est mis à la portée de tous; le premier qui s'empare de la fortune, ou de la place de celui qu'il vient de renverser, donne, par cet exemple, le mouvement à toutes les prétentions, et le signal à tous les efforts. Or, la force

 d'attaque

d'attaque a toujours, en pareil cas, plus d'effet que celle de résistance : car tous les moyens sont égaux à celui qui n'a rien à risquer : mais ils ont cessé de l'être à celui qui, par un retour sur lui-même, en connoît le danger ; et qui a changé d'idées et de principes en changeant de fortune.

A combien d'hommes de nos jours n'auroit-on pas pu appliquer ce mot : *Jacobin pour acquérir, et honnête homme pour conserver.*

Le respect des peuples peut être comparé à ce ciment que le laps des temps durcit, et qui reçoit sa force de sa vétusté. Plus l'origine de l'autorité est ancienne, plus la source du pouvoir est éloignée ; et plus solidement il y demeure attaché. S'il est difficile de le détruire, il est impossible de le remplacer subitement. C'est au temps seul, qu'il appartient de lui donner de la consistance. Voilà pourquoi ceux qui excitent les révolutions, rarement en profitent, et que ceux qui en recueillent les avantages, sont en proie à tant d'inquiétudes, à tant de tourmens secrets ; et sont forcés de se consumer en veilles et en efforts, pour les conserver : car il n'y a qu'une tension continuelle de soins et de forces, qui puisse suppléer

pléer au cours insensible de l'habitude. C'est une voûte nouvellement construite qui doit être soutenue par des étais, jusqu'à ce que le temps ait affermi toutes ses parties ensemble.

Aussi, le ministère cessa-t-il d'être envié par les personnes qui avoient encore quelque considération pour eux-mêmes: et si l'on en excepte, ainsi que cela doit être, le général *Dumourier* *, les ministres

* Je n'ai jamais connu personnellement le général *Dumourier*. Mon jugement à son égard, sera d'autant plus impartial, que j'ai été loin d'être le partisan des mesures qui ont paru l'avoir porté d'abord, à la tête des affaires, et ensuite à celle des armées. Mais toute opinion de parti, mise de côté, on ne peut pas refuser de convenir que sa conduite militaire, et ses écrits, n'ayent manifesté l'homme de beaucoup d'esprit et de talens supérieurs. Son plan, pour renverser la convention, et pour sauver la France et l'Europe, étoit parfaitement calculé ; et quoiqu'il ait échoué dans une partie de l'exécution, il en avoit assez fait pour obtenir la fin qu'il se proposoit. Sa part a été remplie : mais ceux qui avoient un intérêt si pressant de le seconder, n'ont pas fait la leur ; et cette circonstance est une des fautes les plus graves qui ayent été commises dans le cours d'une guerre, où on a comme pris plaisir à les accumuler. Il n'y a pas de doute, qu'à cette époque décisive, la plupart des généraux et des officiers, non-seulement mécontens, mais indignés, et frémissant sous le joug de quelques misérables qui, à la honte éternelle de la France, s'étoient partagé le pouvoir, avoit les yeux fixés sur le sort de *Dumourier* et sur le traitement qu'il recevroit

ministres ne furent, à proprement parler, que les commis des différentes assemblées ; bornés durant les deux premières, au rôle du jeune page, compagnon de l'enfance de Louis XVI, pour être les plastrons des injures et des outrages, qu'un reste de honte n'avoit pas encore permis d'adresser directement au Roi ; et à celui de bourreaux, dans le cours de la troisième.

Ce

---

recevroit au dehors. S'il eût été accueilli et honoré comme la politique, je dirai plus, comme la *justice* l'exigeoit, son exemple auroit été suivi par un grand nombre. Et il ne faut pas être bien pénétrant, pour sentir de quel avantage cela eut été, pour la cause commune. En agissant différemment, on devoit s'attendre à ce qui est arrivé ; on devoit savoir que les François préfèrent la mort aux humiliations, et que placés, même, entre la certitude de tomber sous le couteau de leurs tyrans, et la perspective de mener une vie errante, chez des étrangers qui ne sauroient pas apprécier leurs services, le choix ne seroit pas douteux.

On peut compter aussi ceci, pour une des causes plus qu'indirectes, des défaites si multipliées des alliés ; et on ne risque rien d'avancer que le traitement, qu'ont éprouvé les généraux et les officiers réfugiés, a été vengé plus d'une fois sur ses auteurs, par ceux qui avoient secrètement, et même sans accord, partagé leurs desseins, dont l'indignation a redoublé le courage et l'activité ; et qui, forcés de concentrer en eux-mêmes, tous les moyens d'exécution, n'ont plus songé, depuis ce moment, qu'à agir par eux seuls, et pour eux seuls, comme la suite l'a prouvé.

Ce prince trop bon ne s'en tint pas à toutes les condescendances qu'il avoit crues propres à dissiper les préventions, et à rétablir la confiance. Il se détermina, de lui-même, à une démarche qui a dû prouver que ce n'étoit point au défaut de courage qu'on devoit attribuer la répugnance qu'il a constamment montrée pour les mesures violentes.

Personne n'ignore quelle étoit le lendemain de la prise de la *Bastille*, la situation de *Paris*; quelles étoient la méfiance et les fureurs que l'on avoit soufflées à une populace séditieuse et en armes. Sa Majesté se décida à s'y rendre seule et sans gardes. Il espéroit que cet abandon généreux lui ramèneroit le cœur de ses sujets: il ne l'avoit pas perdu. Mais qu'importe l'amour d'un peuple égaré, quand il n'est plus soutenu par le respect, que le pouvoir, sans lequel il n'est plus de majesté, est seul capable de maintenir. Ses effets peuvent être aussi redoutables, que ceux de sa haine.

Le 16 Juillet, au soir, le Roi fit part de sa résolution à l'assemblée nationale, et l'engagea à en prévenir la capitale, par une députation.

Je fus l'un des membres nommés pour l'ordre

dre de la noblesse : les autres étoient le Comte de la *Châtre* et le Prince de *Poix ;* l'archevêque de Paris fut un de ceux du clergé.

Nous nous mîmes en route, à dix heures du soir.

Quelques nombreuses et quelques horribles qu'ayent été les scènes qui se sont succédées depuis, elles n'ont pas été capables d'effacer de mon esprit, l'impression profonde qu'y a laissée, ce spectacle nouveau, pour moi, des effets d'une révolution populaire. Le premier objet qui frappa nos regards, aux approches de Paris, furent les débris fumans des barrières qui avoient été incendiées la veille : ce silence inaccoutumé, ces rues sales et mal éclairées, des patrouilles composées de misérables couverts de haillons, aux yeux hagards, et à la figure dégoûtante et féroce ; armés de fourches, de couteaux, ou du premier instrument qui leur étoit tombé sous la main ; ivres, la plupart, et marchant sans ordre, ou plutôt errans, comme des spectres dans l'ombre de la nuit ; ou comme des bandes de voleurs qui cherchent leur proie dans les ténèbres ; les marches de l'hôtel-de-ville, rouges encore du sang des mal-

malheureux *Foulon* et *Berthier !* et c'étoit-là, c'étoit le lendemain, lorsque le sommeil, qui retenoit maintenant la multitude assoupie, auroit donné de nouvelles forces à sa fureur, que devoit se rendre le trop confiant, le trop pacifique Monarque, sans autre garde que celle de ses vertus.

Quand j'ai vu, par la suite, ou plutôt, quand j'ai appris que cette ville de Paris, si fière alors, et si impérieuse, a été subjuguée, toutes les fois qu'on l'a tenté, par une poignée de scélérats; que ses habitans comprimés par la frayeur, ou stupéfiés par un lâche égoïsme, se sont laissés égorger, sans défense, plutôt que d'oser se réunir, pour préserver leurs fortunes et leurs vies; je n'ai pas pu me refuser à croire que mille, ou tout au plus deux mille hommes déterminés et bien conduits, ne fussent parvenus à s'en emparer dans cette nuit-là même; et n'eussent mis, sinon un terme, du moins une mesure à la révolution.

Introduits dans la salle de la *municipalité*, nous y trouvâmes trois ou quatre personnes éparses et dormant sur des bancs. Un habitant de St. Domingue, *Moreau de St. Merry*, qu'on nous dit être le président, reçut la députation. L'archevêque

vêque de *Paris*, parla pendant quelques minutes, mais il parloit à des murailles.

Le Duc *d'Aiguillon*, qui avoit la fureur de se montrer partout, et surtout celle de parler en public, n'avoit pas été nommé de la députation ; mais dans l'espoir qu'il le seroit, il s'étoit procuré un discours pour cette circonstance ; et pour ne pas perdre les frais de sa mémoire et de sa bourse, il s'étoit mêlé parmi nous. Ce discours occupa le temps que l'on mit à aller chercher M. *Bailly* et le Marquis de *la Fayette*, qui avoient été nommés la veille, l'un *maire* de Paris, et l'autre *commandant général de la garde nationale*.

M. de *la Fayette* arriva quelques instans après.

On a dit beaucoup de mal de M. *Bailly* et de M. de *la Fayette* ; on en a trop dit pour qu'on puisse tout croire. Les effets de la calomnie, dans le temps de troubles, sont précisément le contraire de ceux qu'elle traîne à sa suite dans les temps ordinaires. Dans les uns elle est avidement saisie par les esprits oisifs ; mais si elle se confond trop souvent avec la vérité, il est du moins possible de la détruire ; et rarement surprend-elle la confiance

confiance de l'homme réfléchi. Dans les autres, elle se multiplie et s'exagère à un tel degré, qu'elle provoque l'incrédulité sur tout. En matière de *parti*, la conformité d'opinions ou d'intérêts dispense trop facilement des vertus, et absout communément tous les vices. Les mots *d'honnête homme*, *d'homme généreux, loyal, grand, bienfaisant*, jusqu'à ceux *d'homme d'esprit* et de *courage*; et ceux de *scélérat*, *fripon*, *monstre*, *lâche*, *idiot*, &c. ne servent qu'à indiquer que celui, à qui on les applique, est, ou n'est pas de la même opinion ou du même parti que celui qui les employe. Et voilà le danger de la calomnie: c'est que l'homme coupable peut longtemps marcher la tête levée, au milieu des accusations les plus graves et les plus méritées; parce que les meilleurs esprits sont réduits à penser que ce sont, peut-être, autant de mensonges. C'est ainsi que l'anarchie reproductive de la corruption, qui lui a donné naissance, ôte à l'homme impartial, jusques aux moyens de distinguer le scélérat d'avec l'honnête homme; jusqu'à ce que le retour de la raison vienne dissiper les préventions, et étendre sur les erreurs

une amnistie générale, dont elle n'excepte que le crime. Heureusement pour l'instruction, comme pour l'honneur de l'humanité, si ce retour est lent, il n'en est pas moins assuré.

Lorsque l'histoire aura extrait des écrits de ce siècle, tout ce qui pourra servir à balancer les témoignages opposés, et à faire ressortir la vérité; et qu'elle aura relégué le reste dans la poussière de l'oubli; ce sera seulement alors, qu'à l'exception des *monstres* que la génération présente a unanimement réprouvés, les hommes qui ont joué quelque rôle dans cette révolution, pourront être jugés définitivement.

Tout ce qu'on peut dire aujourd'hui en faveur de MM. *Bailly* et de *la Fayette*, c'est que l'administration de l'un, et le généralat de l'autre, ont été, durant le cours de leur exercice, la sauvegarde de la ville de Paris, et parconséquent celle du royaume; que leurs soins pour approvisionner cette immense capitale, dont les troubles des provinces, et l'appel des factieux à leurs semblables, avoient considérablement accru la population, et pour y maintenir la tranquillité,

quillité, au sein d'une disette réelle, et d'obstacles incessamment renaissans, ont obtenu un succès qui en a prouvé le mérite ; que la garde nationale fut alors aussi bien composée qu'elle pouvoit l'être ; qu'elle s'est portée avec zèle, partout où il a fallu, pour faire respecter les personnes et les propriétés, et cela dans un temps où ceux qui avoient été plus particulièrement désignés à la fureur de la populace, n'avoient pas encore quitté cette terre malheureuse ; que *Bailly* a péri victime de ce zèle ; et que ce n'a été qu'après la retraite de l'un et de l'autre, que la ville de Paris est devenue le théâtre de ces scènes atroces et honteuses pour l'humanité, dont il est juste de conclure que, tant qu'ils ont été en place, ils étoient parvenus à la garantir.

Si M. *de la Fayette* a été accusé de négligence dans la nuit du 5 au 6 Octobre, il ne la pas été de complicité ; et personne ne doute plus, qu'il ne fut lui-même une des victimes désignées aux assassins.

Quant à l'affaire de *Varennes*, les événemens ont condamné sa conduite ; et ces événemens terribles

terribles ont été de nature à ne pas laisser de prétextes de disculper ses intentions*.

M. *de la Fayette*† se chargea de tout disposer dans la capitale pour la réception du Roi.

Le

---

* La fuite du Roi a été la démarche la plus fausse que l'on ait pu conseiller à l'infortuné Monarque. Si elle réussissoit, elle livroit la régence et peut-être le trône au Duc d'Orléans : sinon, elle ne pouvoit servir qu'à inspirer une méfiance générale, et qu'à aliéner du Roi, les cœurs de la multitude qu'il devenoit si facile d'alarmer sur ses intentions. Ainsi, de quelque manière que cela tournât, on ne pouvoit pas mieux servir les desseins des factieux de tous les partis qu'un intérêt commun devoit tenir encore quelques temps unis.

† M. de la Fayette, dont la constitution Américaine avoit ébloui la jeunesse, s'étoit persuadé, qu'en greffant la *déclaration des droits* sur le tronc vermoulu d'une vieille monarchie absolue, elle produiroit sous sa main les fruits que quelques hommes en avoient facilement recueillis, chez un peuple trop peu nombreux, trop disséminé sur un territoire immense, et trop occupé de spéculations individuelles ; pour que l'ambition put sitôt y multiplier les rivalités. Il voyoit dans l'élévation du *Duc d'Orléans*, non-seulement l'anéantissement de ses projets, mais encore le triomphe d'un ennemi personnel et irréconciliable. Ceci donne la clef des motifs qui le firent agir dans cette occasion, et c'est sur quoi il aura à répondre à la postérité ; car il a été assez puni, de nos jours, pour que son siècle lui permette de vivre dans l'oubli.

Le lendemain nous allâmes, mes co-députés et moi, au-devant de Sa Majesté, et nous l'accompagnames à travers une foule immense, jusqu'à l'hôtel-de-ville. Les détails de cette journée sont trop minutieusement décrits dans les procès-verbaux et dans les journaux du temps, pour qu'il soit nécessaire que je m'y arrête davantage*.

Je

* On a travesti, de cent manières, le discours que prononça M. *de Lally Tollendal* à cette occasion. Si le ridicule est l'arme la plus facile à manier, elle est aussi la plus détestable dans des circonstances aussi imposantes. On ne sait que penser de ceux qui trouvent quelque sujet de rire, lorsque leur patrie est en proie aux plus affreux déchiremens. C'est avec des épigrammes qu'on est parvenu à rendre impossibles, des rapprochemens qui auroient épargué des flots de sang. C'est avec des épigrammes que l'on a conduit des milliers de François sous le couteau de leurs bourreaux. Il seroit bien plus simple et bien plus utile d'être juste. Je connois peu M. *de Lally*; je ne crois pas lui avoir parlé trois fois en ma vie : mais je l'ai vu assez pour savoir, qu'à des talens naturels et acquis, il joint une sensibilité qui dénote un honnête homme. Sa retraite brusque de l'assemblée nationale, à l'époque où le pouvoir, la celébrité, la fortune s'offroient à lui plus qu'à tant d'autres qui ont cru les saisir, a été la preuve qu'il ne vouloit pas les acheter au prix de sa conscience, en même temps qu'un aveu louable d'erreurs involontaires, dans lesquelles il a eu le courage de ne pas persister. Tout ce qu'on peut dire de lui, c'est que son cœur a trompé un moment son esprit, mais qu'il ne s'en est montré que plus digne de l'estime des hommes qui savent mettre les préventions de côté, quand il s'agit de juger leurs semblables.

Je ne m'étendrai pas sur la nuit du 4 au 5 Août 1789. Ce qui s'y passa fut une suite nécessaire de ce qui avoit précédé. On y remarqua seulement, que la manière avec laquelle quelques députés de la noblesse et du clergé semblèrent, comme se disputer l'honneur de se dépouiller, soit eux-mêmes, soit réciproquement, n'eut rien de la dignité qui caractérise toujours des actes généreux, et des sacrifices volontaires.

Je ne m'arrêterai pas non plus à peindre les personnages qui ont figuré, avec plus ou moins d'apparence, sur cette scène de confusion, et à qui on s'est plu à donner plus ou moins de part dans les résultats. Les hommes paroissent bien petits, lorsqu'ils sont vus dans leur véritable proportion, à côté d'événemens d'une si haute importance. Leur célébrité a passé comme la fumée de l'incendie, où l'œil de l'observateur fixé sur ses terribles effets, n'aperçoit pas plus le misérable qui s'efforce d'en attiser les débris, que l'homme simple qui essaye de l'éteindre, en jetant quelques gouttes d'eau qui ne servent qu'à accroître sa fureur.

Je

Je ne ferai qu'indiquer, en passant, le contraste de l'application des principes de justice du prêtre *Syeyes* pour la conservation de ses bénéfices, avec la conduite qu'il a tenue subséquemment, et surtout lors de l'assassinat du Roi, que son exemple pouvoit empêcher, tandis qu'au contraire il entraîna cette *majorité* douteuse, qui a versé sur la France un opprobre éternel.

" *Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes.*"

Telle étoit la devise de cet hypocrite, dont toute la réputation se réduira bientôt au déplorable mérite d'avoir su éviter la mort, en rampant sous les échaffauds : mais qui n'a pas évité le supplice plus affreux de tous les jours et de toutes les heures ; celui de vivre avec lui-même.

Il est du sujet que j'aurai à traiter par la suite, de rapporter ici, que les députés de la province de Bretagne, tant ecclésiastiques que laïcs, à l'exception d'un ou de deux, déclarèrent, en faisant le sacrifice de la constitution et des priviléges de leurs pays, que leurs commettans les avoient liés au maintien de cette constitution et de ces priviléges, par des *mandats* impératifs,

dont cependant quelques députés du tiers-état crurent pouvoir garantir qu'ils seroient incessamment relevés, et ils le furent en effet: mais ces commettans n'étoient déjà plus ceux de qui ils tenoient leurs pouvoirs. Organes prétendus de la voix publique, que la frayeur avoit réduit au silence, les *affiliations jacobines* avoient, dès lors, en Bretagne comme ailleurs, subjugué toutes les classes de citoyens, et pris des mesures efficaces pour n'en être pas démenties. C'est sur cette observation qu'il faut réduire, à leur juste valeur, les milliers d'adresses, d'adhésions, de félicitations, d'offrandes à la patrie, et surtout d'assurances de coopération, qui pleuvoient de toutes parts, sur le bureau de l'assemblée constituante, et de celles qui l'ont suivie. Il n'est pas inutile d'ajouter que le plus grand nombre de ces adresses ne manquoit presque jamais, de contenir quelques demandes particulières souvent même en opposition aux décrets auxquels les souscripteurs protestoient de leur profonde soumission: mais l'objet principal n'étoit pas moins rempli; et comme celui des demandes n'étoit pas accordé, ce fut ainsi que les mécontentemens

secrets

secrets se mêlant insensiblement à l'enthousiasme, et produisant des impressions plus profondes, quoique moins vives, commencèrent à préparer l'écroulement du frêle édifice de la constitution nouvelle, et la ruine de ses auteurs.

Si dans l'organisation d'une société naissante, il est difficile de rendre sensibles aux hommes les liens nécessaires et directs qui attachent l'intérêt personnel à l'intérêt de tous; cette tâche devient plus difficile dans une société nombreuse; mais elle est hors du pouvoir de l'homme, dans une société corrompue. Alors le mot de patriotisme est un vain son, et la chose une chimère. Ce n'est plus que l'instrument de l'ambition, l'appât qu'elle offre à la stupidité avide, ou à la misère oisive, le signal du crime et le précurseur du despotisme.

Le despotisme n'est donc qu'une suite nécessaire et inévitable de la perversité, ou de la foiblesse des nations. C'est la chaine qui garantit le frénétique de sa propre fureur, ou la lisière qui soutient les pas chancelans de la décrépitude ou de l'enfance.

Il n'est qu'un moyen pour les nations qui veulent jouir long-temps des bienfaits d'une liberté bien ordonnée, c'est de conserver leurs forces, et leur raison ou leur morale ; car la morale est la force et la raison des peuples.

C'est là le préservatif et la base de toute constitution, et l'appendice de ces écrits volumineux, de ces dissertations abstraites qui ont enchaîné le monde, en prétendant l'affranchir. Hors de là, la liberté périt, et l'esclavage vous attend. Ce n'est pas de la maladie qu'il faut se plaindre, mais il faut prévenir l'intempérance qui la produit. Il en est de la liberté comme de la santé : un régime sage et soutenu la conserve ; les excès et les remèdes la tuent.

Les décrets rendus dans la nuit du 4 au 5 Août devoient faire présager l'abolition prochaine de la noblesse. Elle avoit été arrêtée au directoire secret des *Jacobins ;* et quoiqu'elle ait été prononcée plus tard, c'est ici le moment d'en parler.

Long-temps avant que le sacrifice des priviléges pécuniaires eût été exigé, la noblesse du *Perche* avoit eu le mérite d'en faire unanimement l'abandon ;

l'abandon ; et les instructions que j'avois reçues de mes commettans étoient précises à cet égard. Je n'avois garde d'atténuer ce que cet abandon avoit eu de généreux, en le renouvelant, dans cette nuit de délire : et je me bornai à publier, contre le *décret* qui supprimoit les priviléges honorifiques, une protestation dont je remis des exemplaires au Roi, aux ministres, et à tous les membres de l'assemblée. Je n'en ai conservé aucun ; ainsi il est hors de mon pouvoir de l'extraire ici : mais ceux, entre les mains de qui peut-être, il en est resté quelque copie, y trouveront sans doute les principes que j'ai développés plus haut, en parlant de l'institution de la noblesse : car je n'en ai pas changé depuis.

Les attentats des journées de cinq et six Octobre 1789, sont encore trop présens, et les détails en sont exposés dans plusieurs écrits ; je me refuse donc à les retracer : mais comme il s'en suivit une procédure, à laquelle l'assemblée constituante a pris une part active ; cette circonstance est trop grave, pour que je me dispense de rendre compte de la conduite que j'y ai tenue.

Le Châtelet de Paris avoit été érigé en un tribunal

tribunal provisoire, spécialement compétant pour juger les crimes de *lèse-nation*, dénomination vague, et institution barbare, qui, en privant l'accusé de ses juges naturels, établissoit, sur ce qu'on osoit appeler les bases de la liberté, la plus odieuse pratique du despotisme ; et qui, comme toutes les institutions de ce genre, a retombé sur la tête de ses auteurs et confondu leur sang avec des flots de sang innocent.

Il étoit de l'intérêt des *Jacobins* que l'affaire des 5 et 6 Octobre fût ensevelie dans l'oubli. Mais soit qu'ils ne fussent pas encore assez assurés de la docilité de l'assemblée ; soit qu'ils espérassent de corrompre, ou de maîtriser les juges du Châtelet, l'assemblée nationale ordonna, sans beaucoup de contradiction, que ce tribunal seroit chargé d'informer, et de poursuivre les auteurs et complices des crimes de ces affreuses journées.

Cependant, les juges munis de ce décret tinrent une conduite différente de celle qu'on avoit attendue. Ils entamèrent une procédure sérieuse ; et ne négligèrent rien pour connoître, et pour atteindre les coupables. Le résultat de leur information fut qu'il y avoit lieu à décréter,

de

de *prise de corps*, plusieurs membres de l'assemblée constituante, à la tête desquels se trouvèrent *Mirabeau* et le Duc *d'Orléans ;* mais comme leur titre de *représentans de la nation* sembloit les couvrir du manteau de l'inviolabilité, le tribunal n'osa pas aller plus loin, avant d'avoir consulté l'assemblée ; celle-ci cédant à l'influence du *club* des *Jacobins*, aux menaces des tribunes, et aux vociférations d'une foule de misérables soudoyés au dehors, ordonna que les pièces de la procédure seroient apportées devant elle et se réserva de prononcer.

Le résultat ne pouvoit pas être douteux. Les accusés furent déchargés par un décret plus honteux pour les juges, qu'il ne fut favorable aux coupables, que le ciel s'étoit réservé de punir.

Un nombre assez considérable de députés, qui s'étoient opposés au décret, se réunirent pour signer une protestation, qui fut publiée dans le temps : je n'avois pas eu connoissance de cet acte, et je fis imprimer une déclaration particulière. Je l'adressai, pour la rendre publique, autant qu'il étoit possible, à ceux des journalistes du temps, dont les feuilles n'étoient pas fermées aux

actes

actes de justice et d'honneur. Elle fut insérée dans la Gazette de Paris * quelque temps après la date du décret.

Quoique les expressions de cette déclaration ne soient pas présentes à mon souvenir, je me rappelle littéralement celles-ci. " Qu'il étoit de " l'honneur et de l'intérêt de la nation et de l'as- " semblée, de s'absoudre elles-mêmes de tels at- " tentats par la punition des coupables."

On auroit lieu d'être surpris sans doute (s'il étoit possible encore d'être surpris de quelque chose) en apprenant que des hommes † revêtus d'une grande confiance, et qui ont été depuis, les instrumens de la ruine du parti royaliste, qu'ils prétendoient servir et diriger, aient fait tous leurs efforts

* La Gazette de Paris ne doit pas être confondue avec une feuille intituée, *Journal de Paris*, rédigée dans des principes diamétralement opposés. L'éditeur de la *Gazette* étoit *M. du Rosoy*, qui fut l'une des premières victimes de la révolution, et qui étoit l'un des plus honnêtes hommes de son temps, dans le sens que, toute prévention de parti mise de côté, on est convenu d'attacher à ce mot.

L'auteur du journal étoit *Garat*, qui, devenu depuis *ministre de la justice de Roberspierre* ..... a rempli l'affreuse fonction de signifier à Louis XVI, le *décret* qui le condamnoit à mort !

† Les agens du Roi à Paris.

efforts pour répandre et pour propager, en Bretagne, l'idée que j'avois été du *parti d'Orléans*.

Que pensera-t-on, lorsque l'on saura que ces mêmes hommes avoient choisi le moment, auquel ils publioient ce mensonge, pour m'écrire, à moi, qu'ils étoient occupés à chercher une copie de la déclaration dont je viens de parler, afin de la faire réimprimer, et de la distribuer de nouveau, pour imposer silence aux calomnies ! * Ceci n'est qu'un foible échantillon des intrigues et des noirceurs qui m'ont assailli pendant une longue suite d'années : mais je ne veux pas anticiper sur les événemens.

Dans le cours du mois d'Octobre, la suppression des costumes distinctifs des trois ordres de l'état, fût prononcée sur la motion d'un membre appartenant à celui de la noblesse. Ce décret en amena un autre qui ordonna que tous les députés, indistinctement, seroient confondus à l'avenir, dans l'ordre des séances.

---

* Lettre de *Brothier* et de *la Villebeurnoy*, sous les noms d'*Etienne* et de *A. C. Boullé* du 2 Janvier 1797. Cette lettre, ainsi que plusieurs autres, dont je donnerai des extraits, me dispenseront, heureusement, de qualifier les hommes à qui j'avois à faire.....

Les députés du tiers-état, comme je l'ai déjà rapporté, avoient occupé, jusqu'alors, la moitié de la salle qui faisoit face au siége du président ; il s'étoit manifesté parmi eux, comme dans toutes les réunions d'hommes, une grande diversité d'opinions ; et la division des esprits, avoit produit celle des personnes ; c'est-à-dire, que les plus exaltés, en sens contraire, s'étoient respectivement portés aux deux extrémités de la salle, abandonnant le milieu aux hommes plus froids et sans doute plus réfléchis. Cette marche qui véritablement copioit, ou plutôt étoit celle de la nature, fut suivie, peu à peu, par les députés des deux premiers ordres, après la suppression de leurs places distinctives. Les membres de la noblesse et ceux du clergé qui appartenoient au *club* des *Jacobins*, se portèrent à l'extrémité du *côté gauche ;* les plus ardens dans le parti opposé, s'emparèrent de celle du *côté droit ;* tandis que le reste continua d'occuper les places qui lui avoient été assignées dès le principe : j'étois de ce nombre. On donna, aux premiers, le nom de *la montagne* ; et les autres reçurent des appellations plus ou moins bizarres.

Ces

Ces dénominations, quelques ridicules qu'elles soient, produisent des effets terribles, dans les troubles publics. L'histoire en fournit des exemples à chaque page. Non-seulement elles sont un éloge, ou une injure, suivant la diversité des opinions : mais encore elles ne tardent pas à devenir un signe réciproque de réprobation, et un obstacle insurmontable aux rapprochemens et au retour de la paix. Les chefs en sentent tout le ridicule, mais leur ambition en connoît l'utilité : s'ils ne partagent pas intérieurement, ces haines personnelles, qui en sont la suite, ils mettent tous leurs soins à les affecter, à les inspirer, et à les nourrir. Combien en ai-je vu complaisamment sourire au sentiment de leur propre capacité, jeter un regard d'orgueil et de pitié sur la docilité de ceux qui étoient leurs instrumens? instrumens eux-mêmes, dans la main d'autres qui ne s'apercevoient pas plus qu'eux, que tout le fruit de leurs intrigues, et tout le succès de leurs efforts, se bornoient à ramasser, brin-à-brin, les premiers matériaux de l'incendie qui devoit les réduire en cendres.

Depuis ce temps, les représentans de la nation Françoise formèrent, dans le lieu de leurs séances, comme deux camps, en présence l'un de l'autre; entre lesquels un reste de pudeur élevoit encore, une sorte de retranchement, qui ne leur permit pas d'en venir aux mains; mais d'où se précipitoient chaque jour, des sorties de menaces, de démonstrations de fureur, d'invectives, et de cris. Les galeries, ou tribunes, étoient remplies d'assistans qui ne se bornoient pas toujours à être les spectateurs muets de ces scènes scandaleuses; l'extérieur de la salle étoit pressé, comme je l'ai dit, par un tas de bandits qui, instruits par des signaux, ou par des émissaires, de ce qui se passoit au-dedans, témoignoient, par des huées, la part qu'ils prétendoient prendre aux délibérations; et qui plus d'une fois, assaillirent les hommes intrépides que, ni la vue des poignards, ni les menaces de la mort, n'avoient pas pu conduire à trahir leur conscience. Ce seroit bien ici le lieu d'en citer quelques-uns; mais je manquerois à ceux dont ma mémoire n'a pas conservé les noms. L'histoire ne les oubliera pas; et la France qui, dans l'absence

l'absence de toutes les vertus, n'avoit pas du moins, perdu l'éclat du courage, en conservera le respect, et finira par les honorer.

Décidé que j'étois, pour l'intérêt de mes commettans, à ne prendre aucune part active, autant que je pourrois l'éviter, aux querelles de paroles ou de plumes; je me suis borné à conserver jusques à la fin la place qui, avant la destruction des ordres, contre laquelle j'avois protesté, m'avoit été assignée au *côté gauche*, sur les bancs de la noblesse.

Un nombre assez considérable de députés nobles tinrent la même conduite; et je ne me rappelle pas, sans éprouver un léger mouvement d'amour-propre, qu'ils étoient généralement connus par leur esprit de sagesse, leurs sentimens d'honneur, et leur attachement désintéressé à leur pays, ainsi que les membres du clergé et ceux du tiers-état, qui vinrent successivement occuper les places vacantes dans cette partie de la salle.

Le Marquis *de Marnézia*, homme à la tête et au cœur chauds, mais estimable sous tous les rapports, avoit été de la *minorité*, dans la chambre de la noblesse, et partisan zélé des idées nouvelles; mais

mais ayant vu la tournure que les affaires avoient prises, il s'étoit porté au *côté droit*.

" Pourquoi ne venez-vous pas avec nous," me dit-il un jour, " vous qui pensez si bien ?" " C'est, lui répondis-je, que je ne crois pas avoir " besoin de m'électriser du courage de personne. " Il se peut faire que ce soit par entêtement, que " je conserve ma place ; mais je ne crois pas cet " entêtement plus déraisonnable que celui de ne " pas vouloir permettre que l'on ne soit pas tou- " jours de votre opinion. Si j'ai en horreur, les " stupides fureurs de la *montagne*, il s'en faut de " beaucoup, que je sois toujours de l'avis des " autres. En fait d'opinions, je crois que la raison " est placée entre les extrêmes : c'est du moins " là où je suis décidé à la chercher. Tout cela " doit finir par monter à cheval, et alors, croyez- " moi, je n'y monterai pas le dernier."

Il est plusieurs membres de l'assemblée constituante, qui peuvent se rappeler cette réponse dont ils furent les témoins, comme il en est d'autres à qui je l'ai faite, en différens temps, sur la même question.

Il y avoit long-temps que j'avois tenu parole, et

et que j'avois pris les armes pour combattre les ennemis de tout ordre et les bourreaux de mon pays ; lorsque ma conduite, à l'assemblée constituante, est devenue le prétexte banal des calomnies de quelques intrigans qui, incapables de préserver la chose publique, avant la révolution, se sont toujours trouvés sur le chemin de ceux qui ont essayé de la rétablir. J'aurois méprisé leurs efforts comme leurs personnes, et le silence que j'ai gardé avec le public, pendant plusieurs années, est une preuve que je ne les ai pas jugés dangereux : mais ayant appris que ces calomnies étoient parvenues à produire, dans le cœur de Louis XVIII, trop éloigné pour discerner la vérité, une prévention profonde contre moi ; j'ai regardé comme un devoir, de chercher à en détruire l'effet.

Son Altesse Royale Monsieur frère du Roi, m'avoit autorisé à correspondre fréquemment avec lui. C'est à ce prince, trop peu connu, et digne d'un sort plus heureux, que je m'adressai dans cette circonstance : j'ai sous les yeux une copie de la lettre que je lui écrivis. Cette lettre contient en substance, presque tout ce que j'ai dit,

depuis

depuis le commencement de ces mémoires. Je sens qu'en la transcrivant, ce sera jeter mes lecteurs et moi-même, dans l'inconvénient, et dans l'ennui des répétitions; mais j'espère qu'on me pardonnera l'extrait suivant, parce qu'il pourra servir à prouver qu'à toutes les époques, mes principes ont été les mêmes; et que d'ailleurs il aura l'avantage de préparer le développement des faits dont j'ai à rendre compte, et qui sont, pour la plupart, antérieurs à la date de cette lettre.

Extrait d'une de mes Lettres adressées à S. A. R. MONSIEUR, *Frère du Roi, à Edimburgh, du* 28 *Août* 1797.

" Depuis mon retour d'Edimburgh, pénétré " de reconnoissance pour tous les témoignages " de bonté dont Monsieur m'a honoré, et pour " les assurances de satisfaction que Sa Majesté " m'avoit adressées, il m'avoit été facile d'ou- " blier le délire et les fureurs de l'injustice et de " la calomnie.

" Livré, tout entier, aux grands intérêts qui " sembloient m'avoir été confiés, je ne me suis " occupé que des moyens d'en accélérer le suc-

" cès.

" cès. J'avois déjà réussi à poser les premières
" bases qui devoient y conduire; et j'étois par-
" venu à rétablir, parmi les royalistes de l'in-
" térieur, cet ensemble que, depuis si long-
" temps, des hommes ineptes ou pervers s'effor-
" çoient de détruire, par un abus criminel du nom
" et de l'autorité du Roi. C'est donc avec une
" vive douleur, que je me vois forcé d'inter-
" rompre cette suite de travaux importans, pour
" remettre de nouveau sous les yeux du Roi et
" de Monsieur, des vérités que je n'avois pas,
" sans doute, assez développées, et qu'il est en-
" core de mon devoir de leur soumettre pour
" la dernière fois.

" Je ne reviendrai point sur les machinations
" des agens de *Paris*. Ce que je n'ai pas cessé
" d'en dire et d'en écrire, depuis plus d'un an,
" la France et l'Europe le répètent aujourd'hui;
" et leur justification imprimée, qui est entre les
" mains de tout le monde, ne permet pas même
" à la malveillance, de douter à cet égard.

" Mais comme ceux qui les remplacent, pro-
" fessent la même doctrine, et suivent les mêmes
" erremens; comme il paroît qu'il n'y a eu de

" changement que dans les personnes, sans qu'il
" y en ait eu dans les choses; et que ce système
" pernicieux menace d'anéantir les seuls moyens,
" qui restent encore pour parvenir au rétablisse-
" ment de la monarchie ; que les fidèles serviteurs
" du Roi, qui n'ont pas cessé de combattre pour
" sa cause, se reposent sur moi seul, du soin de
" lui faire connoître l'état des choses, et n'ont
" d'espoir que dans sa justice éclairée par la
" vérité ; je calculerai sévèrement mes devoirs,
" comme je l'ai fait dans toutes les occasions.
" Je ne trahirai ni la confiance des royalistes, ni
" la cause de mon Roi. Je m'exposerois
" plutôt à lui déplaire, qu'à le mal servir ; et je
" sacrifierois même, s'il le falloit, sa confiance à
" son estime, et ses bontés à mon honneur et à
" ses intérêts.

" Réduit à la nécessité de parler de moi,
" lorsque tous mes instans eussent été bien plus
" utilement employés, je m'y soumets enfin. Je
" n'ai jamais ignoré, que depuis long-temps le
" Roi a conçu et nourri contre moi une longue
" et profonde prévention : je n'en ai pas été
" surpris. Quelques soient les lumières et les
" vertus

" vertus d'un prince, il peut être trompé : il
" l'est hélas ! plus qu'un autre ; et comment ne
" l'auroit-il pas été sur mon compte ! lorsque,
" depuis cinq ans, presque tout ce que je lui
" ai adressé, ainsi qu'à Monsieur, a été inter-
" cepté ; lorsque mes intentions, mes actions,
" mes discours, lui ont été peints sous les couleurs
" les plus perfides, les plus lâches, et les plus
" séditieuses ; lorsque le cri général, que l'in-
" trigue avoit élevé, a étouffé la voix tardive de
" la vérité ; que tous ceux qui ont osé la dire,
" ont été calomniés eux-mêmes ; et qu'on s'est
" empressé de prévenir contre leurs sentimens,
" contre leur conduite, et contre leurs services ;
" que des journaux et des libellistes soudoyés
" en France, et chez l'étranger ; ceux-là, sur-
" tout, que le Roi lit ordinairement, n'ont pas
" cessé d'être les échos mercenaires de la perfidie
" et du mensonge. On m'a reproché de n'avoir
" pas élevé la voix pour me justifier de toutes les
" absurdités que l'on a répandues contre moi !

" Monseigneur, un homme, un gentilhomme
" François, qui a le sentiment de sa dignité, et
" la fierté de sa conscience et de ses services, se

" justifie par des actions, et non par des paroles.
" J'ai cru que ma constance, que mon acharne-
" ment, j'ose le dire, au milieu des dangers que
" j'ai bravés, mon désintéressement et mon ac-
" tivité, en opposition à la fortune et au repos
" honorable qui m'étoient offerts ; que le calme
" enfin de mon âme et mon silence parleroient
" assez éloquemment pour moi. Si je me suis
" trompé, c'est une erreur qui m'est chère, on
" ne me l'ôtera pas.

" Quel est donc ce cahos d'accusations con-
" tradictoires, incohérentes et absurdes, dont
" l'envie s'est efforcée de couvrir mon nom,
" lorsqu'elle l'a vu s'attacher à l'histoire de l'hon-
" neur François, à cette époque si funeste à la
" monarchie ? Qu'ont-ils à articuler contre moi,
" ces hommes si lâches dans les dangers de leur
" patrie, mais si audacieux pour attaquer dans
" les ténèbres, la réputation des hommes dont
" les actions sont la censure la plus sanglante de
" leur conduite ? leur orgueilleuse ignorance s'at-
" tache-t-elle à déprimer l'origine de ma nais-
" sance, et les services de ma maison ? Ils
" doivent savoir que, sans en tirer vanité, je
" m'honore

" m'honore d'une longue suite d'ayeux qui, dès " les principes de la monarchie, et de siècle en " siècle, dans toutes les circonstances où elle a " été menacée, chevaliers François sans être " courtisans, ont payé à leur patrie et à leur Roi " une série non interrompue de services honora- " bles ; et que je ne me les suis rappelés que pour " chercher à imiter leur fidélité, leur courage, et " leurs vertus.

" Calomnient-ils les années de ma jeunesse, " et ma conduite dans les différentes positions où " le cours ordinaire des choses m'avoit succes- " sivement placé avant la révolution? Qu'ils " consultent les compagnons encore existans de " mes études, et ceux des corps militaires dans " lesquels j'ai servi : qu'ils interrogent la noblesse " de ma province? Elle leur répondra, que la " première marque de confiance et d'honneur " qu'il a été dans son pouvoir de décerner, elle " me l'a donnée en me nommant son procureur- " sindic, lors de l'institution des assemblées pro- " vinciales. Ils apprendront que ce même corps " de noblesse réuni, qui n'avoit à nommer qu'un " représentant aux états-généraux du royaume,

" m'a

" m'a choisi, quoiqu'absent, et sans aucune dé-
" marche de ma part, pour m'élever à cette
" honorable mission, et qu'ils sachent, enfin, que
" celui qui étoit parvenu à mériter l'estime, la
" considération, la confiance et même l'amitié
" de tous ceux avec qui il avoit vécu, devoit
" sans doute ces sentimens réunis à l'exercice des
" vertus qui constituent l'homme d'honneur, le
" bon citoyen et le sujet fidèle.

" C'est à cette époque, à proprement par-
" ler, qu'a commencé ma vie publique ; c'est à
" cette époque aussi que mes détracteurs se sont
" principalement attachés. S'il répugne à un
" homme qui s'est toujours conduit sans ostenta-
" tion comme sans foiblesse, de parler de lui-
" même ; il lui est doux, lorsqu'il est forcé de le
" faire, de pouvoir se glorifier de toutes ses ac-
" tions, et de les rapprocher, sans crainte, des
" principes qui les ont dirigés, et dont il ne
" s'écarte jamais, l'honneur et la conscience.

" J'étois, dit-on, de la minorité de la no-
" blesse aux états-généraux.

" Je sais, avec l'Europe entière, tous les
" maux dont cette minorité a été l'instrument,
" dans

" dans la main des factieux. Je partageois dès-
" lors le mépris, et depuis j'ai partagé l'indigna-
" tion générale contre quelques-uns de ses mem-
" bres; mais il en étoit plusieurs parmi eux en
" qui j'ai connu un grand fonds de droiture,
" d'honneur, et de probité; qui ont été entraînés
" par enthousiame, et qui se sont laissés éblouir
" par de fausses lumières, alors même que la ma-
" jorité n'étoit pas toujours exempte de reproches;
" en évitant les erreurs de ceux-ci, et les fautes de
" ceux-là, je n'étois pas fait pour les crimes des
" autres.

" Mes commettans m'avoient donné des pou-
" voirs illimités, comme la confiance dont ils m'a-
" voient honoré. J'ai porté, à cette assemblée,
" une opinion libre et indépendante. Je n'ai été
" ni de la minorité, ni de la majorité, lorsque l'a-
" vis de l'un ou de l'autre n'a pas été le mien.
" J'ai été le député de la noblesse de ma pro-
" vince, et non le membre d'un club, ou d'une as-
" sociation particulière. Incapable d'asservir mon
" opinion personnelle à la volonté, à la manière
" de voir ou à la détermination des autres, j'au-
" rois craint d'avilir le caractère dont j'étois re-
" vêtu,

" vêtu, si je l'avois préparée, dès la veille, en " m'électrisant de celle d'une assemblée parti- " culière et illégale : et je n'avois besoin du cou- " rage de personne pour soutenir le mien. J'ai " fait plus ; car j'ai évité jusqu'aux lieux de réu- " nion de plaisirs et de société, pour m'ôter à " moi-même, le danger de toute influence étran- " gère.

" J'ai vu la monarchie menacée dès le prin- " cipe ; et je ne me suis occupé que des moyens " de la soutenir chancelante, ou de la relever, " si elle venoit à succomber. Un imprimé de " soixante pages, distribué, lors des premières " séances de la chambre de la noblesse, contient " mon opinion à cet égard ; elle n'a pas varié, et " ce que je présageois alors, ne s'est que trop réa- " lisé depuis. Je n'ignorois pas combien le " temps que l'on perdoit dans une discussion, sur " laquelle on pouvoit céder sans danger, pourvu " qu'on cédat promptement, et qu'on sût mourir " ensuite pour soutenir les bases de la monarchie, " étoit employé utilement, par les factieux, à " achever de pervertir l'esprit public, à corrompre " et à insubordonner les troupes, et principale-

" ment

" ment les Gardes-Françoises, seul moyen de ré-
" pression qui fut alors assez à portée dans la
" main du Roi. Je votai pour la vérification des
" pouvoirs en *commun*, et je maintins, de tout mon
" pouvoir, le vote *par ordre*, comme la sauve-
" garde de la constitution monarchique. La
" faux révolutionnaire n'a pas moissonné tous
" les membres de la chambre de la noblesse; il n'en
" sera pas un seul qui puisse dire le contraire.

" Cette opinion qui eut peut-être sauvé la
" France, si elle eut été suivie, (il est assurément
" bien vrai de dire qu'elle n'eût pas empiré son
" sort) m'a donc fait classer dans la minorité de
" la noblesse; et lorsque la question du vote *par*
" *ordre* fut discutée, je n'ai pas cessé de m'op-
" poser à tous les *arrêtés* qui ont été proposés
" pour la maintenir; parce que les formes hosti-
" les de ces *arrêtés*, ne me paroissoient propres
" qu'à exaspérer de plus en plus, les esprits, et
" qu'à précipiter l'affreuse catastrophe dont la
" France étoit menacée. C'est alors que je me
" montrai, seul de mon opinion. Je la motivai,
" en votant pour le fond que la minorité rejetoit,

" et en condamnant la forme adoptée par la " majorité.

" Bientôt après, cette division entre les dé- " putés de la noblesse produisit des animosités " réciproques, dont les chefs de la minorité pro- " fitèrent adroitement, pour entraîner à une dé- " marche factieuse, ceux des honnêtes gens qui " n'avoient plus à espérer de pardon de la part de " la majorité. C'est ainsi qu'en fermant l'oreille " au repentir, et en refusant de compatir aux er- " reurs, on a, depuis le commencement de la " révolution, repoussé de la bonne cause, des " hommes qui lui auroient rendu des services " d'autant plus importans, qu'ils auroient eu des " écarts à réparer, et des bons procédés à recon- " noître. Quarante-six députés composant la mi- " norité de la noblesse, se réunirent à la chambre " du tiers-état, et cette détermination fatale ren- " versa la monarchie.

" Ceux qui avoient jugé à propos de me " placer dans cette minorité, dûrent, à cet ins- " tant, reconnoître les principes qui m'avoient " dirigé. Ferme dans ces principes, je restai at-

" taché

" taché au *vote par ordre*. Non-seulement on ne
" vit pas mon nom sur la liste de ceux qui se
" réunirent au tiers-état ; mais lorsque la majo-
" rité se crut forcée, par des considérations, bien
" louables sans doute, mais qui n'agirent pas
" aussi fortement sur moi, de se joindre à l'as-
" semblée séditieuse qui venoit de se constituer
" en représentation nationale ; je ne pris aucune
" part à cette délibération, et je ne me joignis
" point à la démarche qui la suivit. Ce ne fut
" que lorsque je vis qu'il n'y avoit plus de res-
" sources, que j'entrai enfin, le dernier de tous,
" dans cette salle, où je cessois de voir les états-
" généraux du royaume ; mais où je jugeois né-
" cessaire de faire un acte conservatoire pour mes
" commettans, en protestant, en leur nom, con-
" tre tout ce qui se feroit dans cette assemblée
" *illégale*, à laquelle j'ai refusé constamment de re-
" mettre mes pouvoirs, comme l'avoient fait tous
" les autres députés de la noblesse ; bien déter-
" miné à préparer et à employer le seul moyen
" de salut, celui d'une insurrection intérieure.
" Ceux qui m'ont vu familièrement alors, savent
" quels étoient mes projets dès ce moment ; la

" suite a prouvé si j'ai été ferme et constant à en
" poursuivre l'exécution.

" Tous ces faits n'ont pas besoin de démons-
" tration ; ils sont devenus une vérité historique.
" Quiconque oseroit en nier l'authenticité, sera
" démenti par les procès-verbaux qui sont entre
" les mains de tout le monde. On peut aussi faire
" compulser les archives de l'assemblée natio-
" nale ; on y trouvera la protestation dont je
" viens de parler ; mais non pas les pouvoirs que
" mes commettans m'avoient confiés, et la no-
" blesse du Perche s'applaudira peut-être un jour,
" avec quelques sentimens de gratitude envers
" moi, de n'avoir pris aucune part à la révolu-
" tion. Semblable en cela à la noblesse de Bre-
" tagne que, par une suite d'événemens impré-
" vus, et par un rapprochement qui m'honore,
" j'ose dire m'être montré digne de commander.

" J'étois, ajoute-t-on, du *côté gauche* à l'as-
" semblée nationale ! Cette guerre de *côtés* n'é-
" toit assurément pas à mes yeux, celle qui de-
" voit affermir le trône ébranlé. Une lutte de
" tribune, lorsque la monarchie s'écrouloit sur
" ses antiques bases, offroit peu de gloire à un
" gentil-

" gentilhomme ; je me préparois à la servir plus
" utilement, et je me contentai de gémir sur cette
" manie de faire parler de soi, et sur ce besoin
" de renommée qui a fait descendre, dans une
" arène séditieuse, des hommes qui, quoique dis-
" tingués par leur courage, et par leurs vertus, ne
" s'apercevoient pas, qu'en confondant les inté-
" rêts de leur amour-propre, avec ceux de la
" cause qui leur étoit si chère, tous les efforts
" qu'ils faisoient pour elle, ne servoient qu'à
" l'anéantir.

" Mon opinion étoit, que les députés de la
" noblesse Françoise, loin de sanctionner par leur
" réunion, la formation de l'assemblée nationale ;
" loin de légitimer ses délibérations, en y pre-
" nant part, soit par leurs discours, quelques éner-
" giques qu'ils fussent, soit par leur présence,
" n'avoient pas d'autre parti à prendre, que de
" se séparer ouvertement des factieux ; de se ré-
" pandre, chacun dans leurs provinces, d'y sonner
" l'alarme, de rallier autour de la monarchie, leurs
" parens, leurs amis, leurs vassaux, et de mourir
" sous le drapeau royal, ou de le faire triompher.
" Tel étoit, sans doute, le vœu de la noblesse
" Françoise,

" Françoise, et celui de ses députés fidèles ; on " sait qu'alors une volonté puissante enchaîna " leur courage ; cette considération ne prévalut " pas sur moi ; je restai attaché à mon premier " dessein, et dès ce moment, je ne m'occupai " plus que des moyens de l'effectuer.

" Ma première détermination, après la ré- " union des trois ordres pour délibérer en *com-* " *mun*, fût de me retirer dans mes foyers, et de " m'y donner tout entier, à préparer les moyens " de l'insurrection que je voulois mettre en œuvre ; " lorsque je reçus des lettres de MM. de *Vans-* " *say* et de *St. Gervais*, commissaires nommés par " la noblesse de ma province, pour correspondre " avec moi. Ces MM. en donnant au nom de " mes commettans, les plus grands éloges à la " conduite que j'avois tenue, et dont je leur avois " développé les motifs, m'engageoient à rester à " l'assemblée nationale, pour y veiller sur la " sûreté des personnes et des propriétés qui étoient " menacées, et pour éloigner d'eux, les maux " dont les gentilshommes de plusieurs provinces " avoient été déjà les victimes. A ces instances " se réunirent celles des deux députés du tiers-état

" du

" du *Perche*, qui, encore qu'animés d'excellens
" sentimens, m'assurèrent qu'ils ne répondoient
" pas de la tranquillité de notre pays, si je venois
" à être remplacé par un autre ; et firent, auprès
" de moi, tous leurs efforts pour me décider à ne
" pas les quitter. Cette considération des inté-
" rêts particuliers qui m'étoient confiés, régla ma
" conduite ; et j'en ai recueilli le prix, en appre-
" nant que lorsque ailleurs, les personnes et les
" propriétés des nobles étoient livrées aux in-
" sultes, aux menaces, au pillage et aux flammes ;
" la province du Perche a du moins joui d'une
" tranquillité, précaire à la vérité, mais qui n'a
" pas été troublée un instant, pendant le cours
" de ma députation.

" Ces considérations, que je confiai à M. le
" Duc de Brissac, pour qu'il en fit part au Roi,
" à qui j'ai souvent donné, par lui, des avis salu-
" taires qui n'ont pas été suivis, me conduisirent
" à la salle des états-généraux, où je trouvai les
" trois ordres réunis, et l'universalité des dé-
" putés de la noblesse, ayant M. le Duc de
" *Luxembourg* à leur tête, tous siégeant *à la*
" *gauche* du président ; je pris donc ma place *au*

" *côté*

" *côté gauche*, et après avoir fait la protestation " dont j'ai parlé plus haut, je partis pour la Nor- " mandie, où je jetai les premières bases de mon " projet d'insurrection, dont je confiai la conduite " au très-petit nombre de personnes que je ju- " geai propres à me seconder.

" Pour que S. A. R. puisse prendre connois- " sance de mon caractère, et de la suite que j'ai " toujours donnée à mes idées, il est à propos " de l'instruire que, durant le cours de l'assem- " blée constituante, j'ai fait plus de quarante " voyages dans la province de Normandie, que " j'habitois alors; qu'indépendamment d'une ma- " ladie d'un an, je n'ai paru que très-rarement " aux séances de l'assemblée; que j'ai refusé les " élections qui ont été faites de moi, pour plu- " sieurs comités, principalement pour celui des " finances; que je n'ai été membre d'aucun *club*, " d'aucune assemblée secrète; que ceux qui me " connoissent, savent parfaitement, qu'autant il " eut été en mon pouvoir d'obtenir la facile cé- " lébrité que donnoient la tribune et les écrits " publics; autant je l'ai dédaignée: et qu'oc- " cupé, tout entier, de grandes idées qui rem-

" plissoient

" plissoient mon esprit, je n'ai jamais prononcé
" un discours, parce que cela seul auroit annullé
" les effets de ma résistance première ; que je ne
" me suis jamais permis d'autres écrits, que des
" protestations conservatoires des droits de la
" monarchie, et de ceux de mes commettans ; et
" qu'enfin, dans les courts intervalles, qui sépa-
" roient mes fréquens voyages en province, et qui
" en écartoient le soupçon ; si j'ai été le témoin
" du déplacement successif qui s'opéroit dans la
" salle, et qui scindoit ainsi les députés, en deux
" partis distincts et opposés ; j'ai refusé d'y pren-
" dre part ; n'en voulant prendre aucune aux
" délibérations, dont cette lutte étoit un aveu,
" qui me paroissoit devoir en sanctionner, plus
" qu'indirectement, les résultats, etc. etc."

J'ai marché, jusqu'ici, avec beaucoup de difficultés, à travers les détails qu'il ma fallu décrire. Privé de toute espèce de mémoires, de renseignemens, ou même de simples notes, j'ai tracé les faits, comme ils se sont présentés à mon souvenir ; bientôt une nouvelle scène va s'ouvrir, dans le récit de laquelle, je serai secondé par toutes les pièces écrites, qui peuvent y avoir un rap-

port direct. Car une des singularités qui m'a le plus étonné dans tous les hasards qu'il m'a fallu parcourir, et vu le genre extraordinaire de la guerre que j'ai soutenue; c'est que, de tous les papiers qui concernent le parti royaliste, et qui ont été à ma garde, et à celle de mes compagnons de fortune, il n'en a pas été perdu un seul; pas un seul n'est tombé entre les mains de l'ennemi. Démonstration non équivoque de la fidélité des agens que j'ai employés, de la vigilance des officiers qui ont servi sous mes ordres, et du dévouement héroïque de tant de victimes généreuses qui ont dédaigné de racheter la vie qui leur étoit offerte, aux pieds des échaffauds; plutôt que de révéler des secrets dont la publicité pouvoit nuire aux succès de la cause qu'ils avoient embrassée. Que l'on compare cette conduite, avec les preuves publiées, chaque jour, dans les papiers publics, de l'indiscrétion, de la négligence, de l'ineptie et de la foiblesse de ceux, qui sembloient n'avoir surpris la confiance de quelques royalistes, et même celle du Roi, que pour divulguer leurs secrets, et faire avorter leurs desseins.

Je reviens à l'assemblée constituante.

Tandis

Tandis que la société des Jacobins croissoit chaque jour, en nombre et en forces; le parti contraire paroissoit s'affoiblir en proportion. Cependant plusieurs de ceux qui pensoient, avec raison, que résister à tout c'est ne résister à rien; et qu'il étoit des points sur lesquels il étoit juste et politique de céder, pour en conserver de plus essentiels; imaginèrent de former une société nouvelle composée des députés qui ne s'étoient pas exclusivement donnés à l'un ou à l'autre parti. Ils donnèrent à cette réunion le nom de *club impartial.* Ces *impartiaux* n'étoient à comparer, en rien, aux *indépendans* d'Angleterre, ni pour les principes, ni pour la profonde politique, ni pour l'audace. C'étoient généralement des hommes très-estimables; animés des meilleurs sentimens, celui d'ambition à part, dans quelques-uns; et dont le principal objet étoit d'opposer une barrière aux progrès du mal, et de sauver du moins, quelques débris de l'autorité royale, qu'ils considéroient comme le seul préservatif et le seul remède efficace.

Le club *impartial,* comme l'on voit, ne différoit de ce qu'on appeloit le *côté droit,* que par

des nuances. Les directeurs de celui-ci, y entretinrent des agens secrets, et ne considérèrent cette réunion de députés, que comme un moyen de s'assurer les suffrages et l'opinion d'hommes que leurs exagérations, dans le dire de ceux-ci, avoient éloignés d'eux.

Les uns et les autres ne pouvoient pas manquer d'avoir le même sort, et tel sera dans tous les temps, celui d'individus qui n'auront que des conseils et des délibérations à opposer à la force. Les raisonnemens, l'éloquence et la vérité, même, dans tout son éclat n'ont aucun pouvoir sur des hommes qui savent, aussi bien que vous, tout ce que vous pouvez leur dire. Si vous prétendez persuader celui qui ne veut pas l'être, c'est une chimère; si, comme j'en ai vu beaucoup, le désir des applaudissemens est ce qui vous dirige, c'est un orgueil nuisible et déplacé, que la célébrité d'un jour a trop payé. Vous croyez-vous en mesure de repousser ouvertement la violence? Ce n'est pas sur un bureau, qu'il faut combattre, c'est sur un champ de bataille. Vos moyens de résistance sont-ils trop foibles? prenez garde que les élans d'une ardeur indiscrète ne s'opposent à leur

leur accroissement et à leur maturité. N'avez-vous aucun espoir de les accroître? Cedez, et n'attendez que du temps, le triomphe de la raison sur la force.

Tels étoient alors mes principes, la suite fera voir si je leur ai été fidèle. Cependant je ne pus pas me refuser aux instances réitérées qui me furent faites de visiter le club *impartial*. Le Comte de *Virieux* qui en étoit un des membres les plus actifs, m'y conduisit un jour. Parmi un grand nombre de personnes qui m'étoient inconnues, je remarquai plusieurs députés du clergé, et quelques-uns des autres ordres. Les principaux étoient *Stanilas de Clermont Tonnerre*, à qui il n'a manqué que des années pour être un homme d'un mérite éminent, M. *Malouet*, connu par ses talens, *Mallet du Pan*, rédacteur du Mercure de France, l'un de ceux à qui le titre d'*impartial* convenoit le plus; et qui dès le principe de la révolution, n'a pas cessé de parler le langage de la vérité, avec la force et la dignité de la raison. L'evêque de *Nancy*, celui *d'Usez*, et quelques autres; le Chevalier de *Boufflers*, le Comte de *Lannoy*, le Marquis de *Bonnay*, etc. On nous donna

lecture

lecture d'une déclaration rédigée, par articles, sous le titre de *principes des impartiaux*. Ces principes généraux étoient absolument les miens : j'y souscrivis sans hésitation ; mais ce club n'en avoit pas moins pour moi, les inconvéniens qui m'avoient éloigné de toute assemblée particulière. Ainsi, après avoir assisté à deux séances, je me retirai, emportant avec moi, une estime réelle pour les membres qui le composoient, et l'affligeante conviction de l'inutilité de leurs efforts.

Un fait qui se passa dans le cours de Février 1790, et qui a rapport au sujet de ces mémoires, (car rien de ce qui concerne la Bretagne, ne peut leur être étranger), demande de moi quelques détails.

Le parlement de cette province, défenseur né de sa constitution, et plus fidèle à ce devoir, que les députés, dont j'ai parlé, ne l'avoient été à leurs mandats, s'étoit opposé avec beaucoup de fermeté, à tous les genres d'innovation qui menaçoient ses priviléges et ses libertés. La chambre *des vacations* avoit refusé de transcrire sur ses registres, un décret de l'assemblée, portant prorogation de ces chambres dans tout le royaume, avec injonction

injonction de continuer, seules, l'administration de la justice. A l'exception d'un président de *Talhouet* qu'on a vu depuis, secrétaire ou substitut du procureur de la commune de *Rennes*, au temps de *Roberspierre*, ce refus avoit été unanime de la part de tous les membres du parlement de Bretagne. Ni le décret itératif de l'assemblée, ni de nouveaux ordres envoyés, au nom du Roi, ni les menaces de la populace, ni la vue d'une mort presque inévitable, ne produisirent aucun effet sur l'âme de ces magistrats inébranlables.

On aime à se reposer sur des actes de courage, quand on a traversé, comme je viens de le faire, une scène continuelle de lâcheté.

Mais il n'y avoit point à la tête des *Jacobins*, de ces hommes qui prouvent qu'ils sont nés pour conduire un parti; par cela seul qu'ils savent estimer et honorer l'héroïsme, même, dans leurs ennemis. Le dévouement de magistrats, sans défense et sans forces fut taxé de révolte et de sédition; les membres de la chambre des vacations du parlement de Rennes furent mandés à Paris, pour y rendre compte de leur conduite.

Je les ai vus à la barre de l'assemblée, et je ne

ne les ai pas vus, sans éprouver un mouvement consolant d'intérêt et d'admiration. La dignité, la décence, et la fermeté de leur maintien, et de leurs discours, me rappelèrent ces sénateurs Romains, attendant la mort sur leurs chaires curules, et ces victimes de la ligue, dont le courage et le supplice ont jeté tant d'éclat, sur la magistrature Françoise.

Celui qui porta la parole, au nom de la chambre des vacations du parlement de *Rennes*, fut le président de la *Houssaye*, l'un des hommes les plus vertueux de son siècle. Je ne le connoissois pas alors ; je l'ai connu particulièrement depuis, et cela à l'époque de sa vie où il paroît le plus grand, dans son exil, et au sein d'une médiocrité glorieuse pour lui, honteuse pour son pays. Je ne lui ai jamais parlé de la circonstance que je viens de rappeler, parce que sa modestie le met au-dessus des éloges. C'est ici qu'il trouvera le tribut qui lui appartient. Celui qui écrit les mémoires de son temps doit à la postérité, les traits de courage et de vertu, qui l'ont honoré.

Le président de la *Houssaye* ne m'a connu que dans le temps où la calomnie avoit épuisé sur moi

moi tous ses traits : il m'a autorisé à le croire mon ami. J'avoue qu'en publiant cette circonstance, j'y suis conduit, en quelque manière, par un sentiment de fierté, je dirai plus, de justice envers moi-même. L'amitié d'un homme vertueux est l'éloge indirect de celui qui en est l'objet, et jusqu'à ce qu'un seul des auteurs des accusations, sans nombre, qui ont été fabriquées contre moi, (je ne parle pas de ceux qui en ont été les échos), puisse prouver que parmi ses amis, si tant est qu'il en ait, il compte un honnête homme ; j'aurois le droit de ne pas faire d'autre réponse. C'est un défi que je leur fais au milieu de mes contemporains, à la face de mon siècle : qu'ils se nomment, et qu'ils prouvent !

Mais la simple exposition des faits remplira, au-delà de mesure, cette tâche que je regarderois comme au-dessous de moi d'entreprendre de toute autre manière.

Cependant l'assemblée constituante, ou pour mieux dire la société des *Jacobins*, continuoit de mettre en pièces le plus beau royaume de l'Europe ; et les sociétés affiliées, dans les provinces, à qui elle sembloit comme en jeter les lambeaux, à

dépécer, l'avoient secondée avec une telle ardeur, que neuf mois après la date de l'édit de convocation des états-généraux, la désorganisation étoit à son comble.

Pour éviter des détails que tout le monde connoît, il me suffira de citer un passage du discours de remercîmens de *Desmeuniers*, lorsqu'il fut nommé à la présidence de l'*assemblée nationale*. C'est une de ces phrases que l'on n'oublie point, tant à cause de sa singularité, que par rapport à la multiplicité d'idées qu'elle exprime, et de réflexions qu'elle fait naître.

" Grâces à vos heureuses combinaisons (di-
" soit-il ingénument), *le royaume aujourd'hui*
" *désorganisé dans toutes ses parties*, ne présen-
" tera bientôt qu'un ordre parfait, et un spec-
" tacle imposant par sa régularité !"

Et le nouveau président fut fort applaudi.

Ce seroit affoiblir l'effet de ce passage, que de le faire suivre d'un commentaire.

Desmeuniers n'étoit pas un méchant homme ; il n'étoit pas sans talens ; mais tel est l'effet de l'anarchie : comme elle ôte tout de la place qui lui est propre, les meilleures intentions, les lumières

mières et les vertus même, servent souvent à accroître la confusion générale, au lieu de la dissiper.

Bientôt de toutes les parties de l'empire, s'éleva le cri du besoin d'ordre, de justice, et de paix. Des courriers se succédoient à chaque minute pour apporter des détails d'insurrections, de pillages, d'incendies, de massacres, et de famine. A cela l'assemblée se bornoit à décréter froidement l'envoi de ses décrets.

Et par une dérision perfide, se déclarant incompétente sur le reste, elle s'en remettoit au Roi, dont elle avoit lié les mains, du soin d'y pourvoir: aussi attentive à se renfermer dans l'exercice des fonctions législatives, lorsqu'il s'agissoit de venir au secours des peuples, qu'empressée d'en sortir pour humilier le Monarque, ou pour absoudre le crime.

Un tel état de choses étoit bien une dissolution de fait, du pacte social; et tout François pouvoit légitimement reprendre, dès cette époque, le droit de sa propre défense et de celles des opprimés, qui voudroient se réunir à lui.

C'est sous ce point de vue que j'envisageai dès lors les circonstances où la France se trouvoit : et cette idée devint le sujet ordinaire de toutes mes réflexions : une démarche éclatante de la part du Roi, et les événemens auxquels cette démarche donna lieu, vinrent pour quelques temps en suspendre l'effet.

Le 4 de Février, à l'ouverture de la séance, *Bureaux de Pusy*, que l'estime générale, et un mérite universellement reconnu, avoient seuls porté à la présidence, reçut un billet du Roi, par lequel Sa Majesté le chargeoit de prévenir l'assemblée nationale, que son dessein étoit de se rendre au milieu d'elle dans la matinée du même jour, et son désir d'y être reçu sans cérémonie.

Le Roi suivit de près l'envoi de ce billet.

Un hasard heureux ayant fait tomber dans mes mains quelques procès-verbaux, parmi lesquels se trouve celui de la séance du 4 de Février, je ne puis pas me refuser à transcrire ici, dans son entier, le discours que prononça Louis XVI a cette importante occasion. Quelques multipliées que soient les copies de cette pièce, elles

ne

ne peuvent pas l'être trop : car indépendemment de ce qu'elle est une peinture fidèle de la situation de l'état, des sentimens généreux du Roi, et de la politique de son conseil ; elle doit servir à jeter un grand jour sur les motifs qui ont dirigé la conduite de plusieurs ; de ceux-là, surtout, qui commencèrent de ce moment à considérer la constitution nouvelle, quelque vicieuse qu'elle fut, comme une chaloupe offerte par le hasard dans le naufrage, et dont la fragilité même, après une courte expérience, serviroit à faire sentir à tous, la nécessité d'une construction plus solide et plus régulière.

Discours prononcé par Louis XVI *à l'Assemblée Nationale, le 4 de Février* 1790.

« Messieurs,

« La gravité des circonstances où se trouve « la France, m'attire au milieu de vous. Le « relâchement progressif de tous les liens de l'or- « dre et de la subordination, la suspension ou « l'inactivité de la justice, les mécontentemens qui « naissent des privations particulières, les oppo- « sitions, les haines qui sont la suite inévitable « des

" des longues dissentions, la situation critique " des finances, et les incertitudes de la fortune " publique, enfin l'agitation générale des esprits, " tout semble se réunir pour entretenir l'inquié- " tude des véritables amis de la prospérité et du " bonheur du royaume.

" Un grand but se présente à vos regards, " mais il faut y atteindre, sans accroissement de " troubles, et sans nouvelles convulsions. C'étoit, " je dois le dire, d'une manière plus douce et " plus tranquille que j'espérois vous y conduire, " lorsque je formai le dessein de vous rassembler, " et de réunir, pour la félicité publique, les lu- " mières et les volontés des représentans de la " nation ; mais mon bonheur et ma gloire ne " sont pas moins étroitement liés aux succès de " vos travaux. Je les ai garantis par une con- " tinuelle vigilance, de l'influence funeste que " pouvoient avoir sur eux, les circonstances mal- " heureuses au milieu desquelles vous vous trou- " viez placés. Les horreurs de la disette que la " France avoit à redouter l'année dernière, ont " été éloignées par des soins multipliés, et des " approvisionnemens immenses. Le désordre

" que

" que l'état ancien des finances, le discrédit,
" l'excessive rareté du numéraire, et le dépérisse-
" ment graduel des revenus devoient naturelle-
" ment amener ; ce désordre au moins, dans
" son éclat et dans ses excès, a été jusqu'à pré-
" sent écarté. J'ai adouci partout, et princi-
" palement dans la capitale, les dangereuses con-
" séquences du défaut de travail ; et nonobstant
" l'affoiblissement de tous les moyens d'autorité,
" j'ai maintenu le royaume, non pas, il s'en faut
" bien, dans le calme que j'eusse désiré, mais
" dans un état de tranquillité, suffisant pour re-
" cevoir le bienfait d'une liberté sage et bien
" ordonnée. Enfin, malgré notre situation inté-
" rieure, généralement connue, et malgré les
" orages politiques qui agitent d'autres nations,
" j'ai conservé la paix au-dehors, et j'ai entretenu
" avec toutes les puissances de l'Europe, les rap-
" ports d'égards et d'amitié qui peuvent rendre
" cette paix durable.

" Après vous avoir ainsi préservés des grandes
" contrariétés qui pouvoient si aisément traverser
" vos soins et vos travaux, je crois le moment
" arrivé, où il importe à l'intérêt de l'état, que
" je

" je m'associe d'une manière encore plus ex-
" presse et plus manifeste, à l'exécution et à la
" réussite de tout ce que vous avez concerté pour
" l'avantage de la France. Je ne puis saisir
" une plus grande occasion que celle où vous
" présentez à mon acceptation des décrets des-
" tinés à établir dans le royaume une organisation
" nouvelle, qui doit avoir une influence si im-
" portante et si propice sur le bonheur de mes
" sujets, et sur la prospérité de cet empire.

" Vous savez, Messieurs, qu'il y a plus de
" dix ans, et dans un temps où le vœu de la
" nation ne s'étoit pas encore expliqué sur les
" assemblées provinciales, j'avois commencé à
" substituer ce genre d'administration, à celui
" qu'une ancienne et longue habitude avoit con-
" sacré. L'expérience m'ayant fait connoître que
" je ne m'étois point trompé, dans l'opinion que
" j'avois conçue de l'utilité de ces établissemens,
" j'ai cherché à faire jouir du même bienfait
" toutes les provinces de mon royaume; et pour
" assurer aux nouvelles administrations la con-
" fiance générale, j'ai voulu que les membres
" dont elles devoient être composées, fussent

" librement

« librement élus par les citoyens. Vous avez « amélioré ces vues de plusieurs manières ; et la « plus essentielle sans doute, est cette subdivi- « sion égale et sagement motivée qui, en affoi- « bloissant les anciennes séparations de province « à province, et en établissant un système géné- « ral et complet d'équilibre, réunit davantage, « à un même esprit et à un même intérêt, toutes « les parties du royaume. Cette grande idée, « ce salutaire dessein vous sont entièrement dûs ; « il ne falloit pas moins qu'une réunion de vo- « lontés de la part des représentans de la nation ; « il ne falloit pas moins que leur juste ascendant « sur l'opinion générale, pour entreprendre avec « confiance, un changement d'une si haute im- « portance, et pour vaincre au nom de la raison, « les résistances de l'habitude et des intérêts par- « ticuliers.

« Je favoriserai, je seconderai par tous les « moyens qui sont en mon pouvoir, le succès de « cette vaste organisation, d'où dépend, à mes « yeux, le salut de la France ; et je crois néces- « saire de le dire, je suis trop occupé de la situa- « tion intérieure du royaume ; j'ai les yeux trop « ouverts

" ouverts sur les dangers de tout genre, dont
" nous sommes menacés, pour ne pas sentir forte-
" ment que, dans la disposition présente des
" esprits, et en considérant l'état où se trouve
" les affaires publiques, il faut qu'un nouvel or-
" dre de choses s'établisse avec calme, et avec
" tranquillité, ou que le royaume soit exposé à
" toutes les calamités de l'anarchie.

" Que les vrais citoyens y réfléchissent, ainsi
" que je l'ai fait, en fixant uniquement leur at-
" tention sur le bien de l'état; et ils verront que,
" même avec des opinions différentes, un intérêt
" éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le
" temps réformera ce qui pourra rester de défec-
" tueux dans la collection des lois qui auront
" été l'ouvrage de cette assemblée; mais toute
" entreprise qui tendroit à ébranler les principes
" de la constitution même, tout concert qui
" auroit pour but de les renverser, ou d'en af-
" foiblir l'heureuse influence, ne serviroient qu'à
" introduire au milieu de nous les maux effrayans
" de la discorde; et en supposant le succès dans
" une semblable tentative contre mon peu-
" ple et moi, le résultat nous priveroit sans
" rem-

" remplacement, des divers biens, dont un nouvel
" ordre de choses nous offre la perspective.

" Livrons-nous donc, de bonne foi, aux
" espérances que nous pouvons concevoir, et ne
" songeons qu'à les réaliser par un accord una-
" nime; que partout on sache que le Monarque
" et les représentans de la nation sont unis d'un
" même intérêt et d'un même vœu, afin que
" cette opinion, cette ferme croyance, répandent
" dans les provinces un esprit de paix et de
" bonne volonté; et que tous les citoyens re-
" commendables par leur honnêteté, tous ceux
" qui peuvent servir l'état essentiellement par
" leur zèle et par leurs lumières, s'empressent
" de prendre part aux différentes subdivisions de
" l'administration générale, dont l'enchaînement
" et l'ensemble doivent concourir efficacement
" au rétablissement de l'ordre, et à la prospérité
" du royaume.

" Nous ne devons point nous le dissimuler;
" il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but.
" Une volonté suivie, un effort général et com-
" mun sont absolument nécessaires pour obtenir
" un succès véritable. Continuez donc vos tra-

" vaux, sans autre passion que celle du bien.
" Fixez toujours votre première attention sur le
" sort du peuple et sur la liberté publique ;
" mais occupez-vous aussi d'adoucir, de calmer
" toutes les défiances, et mettez fin le plutôt pos-
" sible aux différentes inquiétudes qui éloignent
" de la France un si grand nombre de ses ci-
" toyens, et dont l'effet contraste avec les lois de
" sûreté et de liberté que vous voulez établir.
" La prospérité ne reviendra qu'avec le contente-
" ment général. Nous apercevons partout des
" espérances, soyons impatiens de voir aussi par-
" tout le bonheur.

" Un jour, j'aime à le croire, tous les Fran-
" çois indistinctement reconnoîtront l'avantage
" de l'entière suppression des différences d'ordres
" et d'état, lorsqu'il est question de travailler en
" commun au bien public, à cette prospérité de
" la patrie qui intéresse également tous les ci-
" toyens, et chacun doit voir, sans peine, que
" pour être appelé dorénavant à servir l'état de
" quelque manière, il suffira de s'être rendu re-
" marquable par ses talens ou par ses vertus.

" En

" En même temps, néanmoins, tout ce qui " rappelle à une nation l'ancienneté et la conti- " nuité des services d'une race honorée, est une " distinction que rien ne peut détruire; et comme " elle s'unit aux devoirs de la reconnoissance, " ceux qui dans toutes les classes de la société, " aspirent à servir efficacement leur patrie, et " ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réussir, " ont un intérêt à respecter cette transmission de " titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les " héritages, qu'on puisse faire passer à ses en- " fans.

" Le respect dû aux ministres de la religion " ne pourra non plus s'effacer; et lorsque leur " considération sera principalement unie aux " saintes vérités qui sont la sauvegarde de l'or- " dre et de la morale, tous les citoyens honnêtes " et éclairés auront un égal intérêt à la mainte- " nir et à la défendre.

" Sans doute, ceux qui ont abandonné leurs " priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront " plus, comme autrefois, un ordre politique dans " l'état, se trouvent soumis à des sacrifices dont " je connois toute l'importance; mais j'en ai la

" persuasion,

« persuasion, ils auront assez de générosité pour « chercher un dédommagement dans tous les « avantages publics, dont l'établissement des as- « semblées nationales présente l'espérance.

« J'aurois bien des pertes à compter, si au « milieu des grands intérêts de l'état, je m'arrê- « tois à des calculs personnels ; mais je trouve « une compensation qui me suffit, une compensa- « tion pleine et entière dans l'accroissement du « bonheur de la nation ; et c'est du fond de mon « cœur que j'exprime ici ce sentiment.

« Je défendrai donc, je maintiendrai la li- « berté constitutionnelle, dont le vœu général, « d'accord avec le mien, a consacré les principes : « je ferai davantage, et de concert avec la Reine, « qui partage tous mes sentimens, je préparerai « de bonne heure, l'esprit et le cœur de mon fils « au nouvel ordre de choses, que les circonstances « ont amené ; je l'habituerai, dès ses premiers « ans, à être heureux du bonheur des François, « et à reconnoître toujours, malgré le langage des « flatteurs, qu'une sage constitution le préservera « des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste « liberté ajoute un nouveau prix aux sentimens « d'amour

" d'amour et de fidélité dont la nation, depuis
" tant de siècles, donne à ses Rois des preuves si
" touchantes.

" Je ne dois point le mettre en doute, en
" achevant votre ouvrage, vous vous occuperez
" sûrement, avec sagesse et avec candeur, de l'af-
" fermissement du pouvoir exécutif; cette con-
" dition, sans laquelle il ne sauroit exister au-
" cun ordre durable au-dedans, ni aucune consi-
" dération au-dehors. Nulle défiance ne peut
" raisonnablement vous rester; ainsi il est de
" votre devoir, comme citoyens, et comme fidèles
" représentans de la nation, d'assurer au bien de
" l'état, et à la liberté publique, cette stabilité
" qui ne peut dériver que d'une autorité active
" et tutélaire. Vous aurez sûrement présent à
" l'esprit que, sans une telle autorité, toutes les
" parties de votre système de constitution reste-
" roient à la fois, sans liens et sans correspon-
" dance; et en vous occupant de la liberté que
" vous aimez, et que j'aime aussi, vous ne per-
" drez pas de vue que le désordre en administra-
" tion, en amenant la confusion des pouvoirs,
" dégénère souvent, par d'aveugles violences,

" dans

" dans la plus dangereuse et la plus alarmante
" de toutes les tyrannies.

" Ainsi, non pas pour moi, Messieurs, qui
" ne compte point ce qui m'est personnel, près
" des lois et des institutions qui doivent régler le
" destin de l'empire; mais pour le bonheur même
" de notre patrie, pour sa prospérité, pour sa
" puissance, je vous invite à vous affranchir de
" toutes les impressions du moment, qui pour-
" roient vous détourner de considérer, dans son
" ensemble, ce qu'exige un royaume tel que la
" France, et par sa vaste étendue, et par son im-
" mense population, et par ses relations inévi-
" tables au-dehors.

" Vous ne négligerez point, non plus, de
" fixer votre attention sur ce qu'exigent encore,
" des législateurs, les mœurs, le caractère, et les
" habitudes d'une nation devenue trop célèbre
" en Europe, par la nature de son esprit et de
" son génie, pour qu'il puisse paroître indifférent
" d'entretenir ou d'altérer en elle, les sentimens
" de douceur, de confiance, et de bonté, qui lui
" ont valu tant de renommée.

" Donnez-lui l'exemple aussi, de cet esprit

" de

" de justice qui sert de sauvegarde à la pro-
" priété, à ce droit respecté de toutes les nations;
" qui n'est point l'ouvrage du hazard, qui ne dé-
" rive point des priviléges d'opinion, mais qui se
" lie étroitement aux rapports les plus essentiels
" de l'ordre public, et aux premières conditions
" de l'harmonie de l'ordre social.

" Par quelle fatalité, lorsque le calme com-
" mençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes se
" sont-elles répandues dans les provinces? par
" quelle fatalité s'y livre-t-on à des excès? Joi-
" gnez-vous à moi pour les arrêter, et empêchons,
" de tous nos efforts, que des violences criminelles
" ne viennent souiller ces jours, où le bonheur
" de la nation se prépare. Vous qui pouvez in-
" fluer par tant de moyens sur la confiance pu-
" blique, éclairez sur ses véritables intérêts, le
" peuple qu'on égare; ce bon peuple qui m'est
" si cher, et dont on m'assure que je suis aimé,
" quand on veut me consoler de mes peines.
" Ah! s'il savoit à quel point je suis malheureux,
" à la nouvelle d'un injuste attentat contre les
" fortunes, ou d'un acte de violence contre les

" personnes, peut-être il m'épargneroit cette dou-
" loureuse amertume !

" Je ne puis vous entretenir des grands in-
" térêts de l'état, sans vous presser de vous occu-
" per, d'une manière instante et définitive, de
" tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre
" dans les finances, et à la tranquillité de la multi-
" tude innombrable de citoyens qui sont unis, par
" quelque lien, à la fortune publique. Il est
" temps d'apaiser toutes les inquiétudes ; il est
" temps de rendre, à ce royaume, la force, le
" crédit auxquels il a droit de prétendre à la fois.
" Ainsi je vous invite à réserver pour d'autres
" temps, une partie des biens dont la réunion de
" vos lumières vous présente le tableau ; mais
" quand vous aurez ajouté à ce que vous avez
" déjà fait, un plan sage et raisonnable pour
" l'exercice de la justice ; quand vous aurez
" assuré les bases d'un équilibre parfait entre les
" revenus et les dépenses de l'état ; enfin quand
" vous aurez achevé l'ouvrage de la constitution ;
" vous aurez acquis de grands droits à la recon-
" noissance publique, et dans la continuation suc-
" cessive

" cessive des assemblées nationales, continuation
" fondée dorénavant, sur cette constitution
" même, il n'y aura plus qu'à ajouter, d'année
" en année, de nouveaux moyens de prospérité,
" à tous ceux que vous avez déjà préparés.
" Puisse cette journée, où votre Monarque vient
" s'unir à vous de la manière la plus franche et
" la plus intime, être une époque mémorable
" dans l'histoire de cet empire ! elle le sera, je
" l'espère, si mes vœux ardens, si mes instantes
" exhortations peuvent être un signal de paix et
" de rapprochement entre vous. Que ceux qui
" s'éloigneront encore d'un esprit de concorde,
" devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de
" tous les souvenirs qui les affligent ; je les paye-
" rai par ma reconnoissance et mon affection.
" Ne professons tous, à compter de ce jour, ne
" professons tous, je vous en donne l'exemple,
" qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une
" seule volonté ; l'attachement à la constitution
" nouvelle, et le désir ardent de la paix, du bon-
" heur et de la prospérité de la France."

Ce discours qui contient mieux que je ne pourrois les développer, tous les motifs qui dé-

terminèrent mon opinion, sembla produire l'effet qu'on s'en étoit promis. La confiance parut renaître, ou plutôt un enthousiasme éphémère le supposa. Le Roi étoit venu *s'unir de la manière la plus franche et la plus intime à son peuple.* Et la constitution nouvelle étoit le lien de cette union. Cette constitution fut donc présentée comme le *palladium*, autour duquel devoient se rallier tous ceux qui ne désespéroient pas que la France ne pût trouver, dans ses propres forces, des moyens efficaces de salut.

Le Roi étoit à peine sorti de la salle des délibérations qu'un décret ordonna que chacun des membres prêteroit à l'instant même, le serment *d'être fidèle à la nation; à la loi, au Roi; et de maintenir de tout son pouvoir, la constitution décrétée par l'assemblée et acceptée par le Roi.*

La foi des promesses est aux nations ce que la pudeur est aux vierges. C'est le complément de la beauté d'une saine organisation sociale; mais la moindre atteinte la flétrit; et le premier pas vers la corruption, nécessite un lien plus imposant et moins fragile. La religion du serment devient alors la base nécessaire de toute morale pratique.

pratique. Elle est la sauvegarde des empires, le garant des fortunes publiques et particulières, le guide de la justice, le gardien de l'innocence, l'effroi du crime et la source de toutes les prospérités; gage assuré de la solidité des conventions, et de la sûreté des traités; elle commande la paix et l'harmonie au-dedans, le respect et la considération au-dehors. Le coup le plus terrible que la révolution ait porté à la France, est parti de cette multiplicité de sermens successifs et contradictoires, arrachés par la force, et prêtés par la frayeur ou par l'égoïsme; qui d'une nation renommée par sa loyauté, et pour sa fidélité à ses engagemens, en a fait, pendant plusieurs années, un peuple de parjures.

Ce serment fut prêté individuellement, par tous les membres de l'assemblée qui étoient présens; les absens s'empressèrent d'envoyer le leur, par écrit. Les députés extraordinaires des provinces et des colonies, les députés suppléans, les huissiers et les spectateurs qui remplissoient les galeries, sollicitèrent, comme une faveur, d'être admis à le prêter, au sein de l'assemblée. Bientôt la capitale, les départemens, districts, cantons,

cantons, villes, bourgs, villages, chaumières, retentirent du cri de vingt-cinq millions d'hommes, s'unissant par le plus sacré des liens, à un engagement dont le sens n'étoit pas déterminé, et au soutien d'une constitution, qui quoique à peine ébauchée, portoit, dans son sein, les causes nécessaires de sa destruction prochaine.

En effet le serment civique, (c'est ainsi qu'on le nomma) présentoit, dans sa rédaction, de quoi accommoder toutes les opinions et toutes les consciences.

Etre fidèle à la nation, à sa patrie, est un devoir que tout homme apporte en naissant. S'il est un monstre qui s'y refuse, étouffez-le, mais n'en exigez pas de serment: il ne le tiendroit pas!

Fidèle à la loi, est une expression inutile et vague; car la loi n'ayant de durée que celle de la volonté générale, la fidélité, envers la nation, et envers le Roi, implique la *soumission* à l'expression de cette volonté: mais le mot *soumission* ne convenoit pas précisément par ce qu'il étoit le mot propre.

Fidèle au Roi! et qui vous avoit déliés, qui avoit

avoit délié le peuple François, dont vous vous disiez les représentans, du serment solemnel réitéré par tant de générations; que vos pères avoient fait aux siens, que vous lui aviez fait vous-mêmes; pour que vous vous crussiez dans la nécessité d'en ordonner un nouveau? il est trop vrai de le dire, c'étoit sa trop grande condescendance et son excès de bonté.

Que pouvoit-il résulter de cette confusion d'idées divagantes, entassées, dans une seule ligne? si non la guerre civile, si vous eussiez été moins corrompus; ou ces déchiremens intestins que produit le déchaînement de tous les vices, au défaut d'énergie.

En supposant que la nation et son chef viennent à se séparer; de quel côté doit se ranger celui à qui vous avez imposé un serment collectif de fidélité envers l'un et l'autre? Du côté de la nation, me répondrez-vous: mais à quels caractères certains voulez-vous que l'on reconnoisse la nation? sera-ce sur la parole de quelques intrigans aussi féroces qu'ambitieux; parce qu'ils seront parvenus à enivrer la multitude, et à imposer silence à la raison, qui malheureusement

n'est

n'est pas toujours la compagne du courage? Ainsi, les extravagances et les foiblesses de l'assemblée constituante ; les sottises et les crimes de l'assemblée législative, la scélératesse. et les forfaits de la *convention*, et les monstruosités des *Jacobins* de toutes les époques, seroient l'ouvrage de la nation Françoise? Cela n'est pas. Une nation ne peut exprimer sa volonté que lorsqu'elle est libre ; elle ne peut être libre que lorsqu'elle est vertueuse. Où étoient vos vertus? où est votre liberté?

Il n'est pas douteux que lorsqu'un empire a long-temps été agité par des factions, l'être collectif qu'on appelle nation, n'est, à proprement parler, qu'une proie contestée qui se trouve, en dernier résultat, du côté du plus fort : et si les occupations de la guerre ont garanti vos armées des désordres de votre esprit, comme elles les ont empêchés de partager tous vos crimes ; si les avantages de la subordination et de l'ordre, plus éloquens que vos sophismes, leur en ont démontré la nécessité, et que le mépris pour votre lâcheté, ne l'emporte pas en elles, sur la pitié pour votre foiblesse ; préparez-vous à bénir, avec toute l'Europe, ceux qui vous rendront des fers dont vous

ne

ne pouvez pas vous passer, et qui vous réduiront à l'heureuse impossibilité de troubler désormais votre propre tranquillité, et celle de vos voisins. Ainsi le veut la nature irrésistible des choses; parcourez l'histoire de tous les peuples, et bornez-vous à désirer qu'il ne vous arrive pas pire.

Quelque vivement que ces réflexions se présentassent à mon esprit, je n'en ai pas moins prêté le serment civique: je déclare, même que je l'ai prêté dans toute la sincérité de mon cœur; comme je n'ai pas cessé de lui être fidèle, tant que son objet éphémère a subsisté.

J'étois loin de considérer un assemblage volumineux de décrets sans liaison, et sans correspondance entre eux, délibérés au sein d'une assemblée tumultueuse, ou dans des instans de lassitude, de frayeur, ou d'ivresse, les articles les plus essentiels étoient défigurés ou retranchés, et le plus souvent remplacés par des pièces de rapport, sans proportion et sans mesure, comme un code de lois. J'étois plus loin encore, de reconnoître les caractères d'une constitution, dans un ramas de principes spéculatifs, applicables, seulement, à un monde chimérique, comme les vision;

de leurs auteurs. Assurément les membres du comité de constitution m'ont toujours paru plus dignes de pitié que de reproche. Chargés de proposer un code de lois pour une grande et puissante nation, la tâche étoit trop belle, et la gloire du succès trop attrayante, pour ne pas croire qu'ils n'aient pas fait le mieux qu'ils aient pu faire : mais ils ont pris l'enthousiasme pour du génie, et l'étude superficielle de la théorie, pour les observations de l'expérience. Ils ont cherché l'homme métaphysique et spirituel, dans la région des rêves philosophiques ; lorsqu'il falloit étudier l'homme physique et terrestre, livré au choc de toutes les passions, au sein de la corruption, de la foiblesse, et de la misère. Il falloit faire des lois pour les hommes tels qu'ils étoient, en effet, et non tels que leur imagination exaltée se les figuroit. Ils n'avoient qu'à descendre en eux-mêmes ; observer dans leurs propres cœurs, cet orgueil irréfléchi qui leur avoit fait rechercher l'exercice de la plus redoutable des fonctions ; cette présomption, cette jalousie, cette soif de renommée, ce goût de domination, cette avidité des honneurs, des richesses, et des places, enfin toutes les foiblesses

blesses de l'humanité, que l'orgueil s'efforce d'ennoblir sous des noms mensongers; cela les eut conduits à *réfléchir* que le commun des hommes doit aussi être agité, par les mêmes passions; mais que l'effet de ces passions est d'autant plus dangereux qu'elles ont un caractère moins élevé, et qu'elles sont moins susceptibles d'être réprimées par la raison, en proportion du plus ou du moins d'instruction, et de vertus acquises ou naturelles. Devenus savans dans la connoissance du cœur humain, dont la connoissance de soi-même est le premier rudiment, il leur auroit suffi d'essayer en idée leurs spéculations, sur eux-mêmes, pour se garder de les proposer aux autres. Mais il semble qu'ils n'avoient pas calculé une difficulté, pas prévu un obstacle; et cependant n'en rencontroient-ils pas assez, dans la discussion seule de leurs projets, de la part de quelques centaines d'hommes; pour ne pas supposer une partie de ceux qui s'opposeroient à leur application, sur vingt-cinq millions de leurs semblables?

Les vices les plus graves de cette constitution étoient au nombre de cinq, dont un seul eut

suffi pour la renverser, après une courte expérience.

1°. L'admission des non-propriétaires, qui formoient la grande majorité des François, au droit d'élection.

2°. Le renouvellement périodique des assemblées nationales, après chaque année.

3°. Le renouvellement de ces assemblées *en entier*.

4°. La concentration du pouvoir législatif dans un corps unique.

5°. Le défaut de pouvoirs suffisans dans la main du Roi.

Ce seroit offenser un lecteur judicieux que de s'attacher à prouver l'extravagance de ces dispositions, autrement qu'en les exposant.

C'est là cependant la constitution que j'ai jurée de maintenir, avec les vingt-neuf trentièmes de la France. Je ne blâme pas ceux qui ont refusé de le faire. Mais j'ai considéré ce simulacre comme la dernière ressource, l'unique et frêle étai qui pût encore soutenir pendant quelques temps, l'état prêt à se dissoudre; et je n'ai pas hésité à lui sacrifier mes idées et mes intérêts personnels.

Le discours du Roi, dont j'ai donné la copie, contient tout ce qu'il est possible de dire à cet égard. Je me dispense d'y rien ajouter.

Le Roi, a-t-on dit, n'étoit pas libre. Si l'on entend par défaut de liberté, la crainte d'attirer, par un refus, de nouveaux malheurs sur son royaume, sur sa famille, et sur lui; certes il étoit loin d'être libre. Mais étoit-ce dans le cœur de l'infortuné Monarque, que le peuple pouvoit aller chercher la mesure de ses devoirs? Il n'est pas permis de douter que Louis XVI, comme homme, n'ait réprouvé la constitution; mais il la sanctionnoit comme Roi; et quoique j'aime à croire toutes les parties de son discours sincères, il est manifeste par sa contexture, que si ses sacrifices ont été portés jusques à l'héroïsme, il a dû sentir d'autant plus vivement ce qu'ils avoient de douloureux et de pénible. En fait d'autorité, les actes extérieurs quelqu'opposés qu'ils soient aux sentimens du prince, n'en sont pas moins seuls obligatoires. La plus terrible des lois, ou plutôt l'anéantissement de toutes les lois, seroit celle qui autoriseroit les citoyens ou les sujets, à juger de l'intention secrète du magistrat ou du monarque.

Le

Le Roi lui-même auroit puni, et il auroit justement puni, comme rebelle, celui qui, sans forces suffisantes du moins, auroit essayé de détruire la constitution jurée. Si quelqu'un eut pu douter de cette vérité, le sang encore fumant du malheureux *Favras*, parloit assez éloquemment pour le convaincre.

De tels motifs, pourroit-on me dire, ne devoient pas agir sur vous; et ce qui excuse le peuple, ne vous excuse pas! Cela peut-être; aussi ne cherchai-je pas d'excuse; car je ne crois pas en avoir besoin. Lorsque j'examinerai, plus tard, quels sont les devoirs d'un gentilhomme envers le peuple, lorsqu'il est opprimé, ou qu'il est en délire, ce qui produit des effets semblables; je reviendrai sur cette question. Mais dans l'état actuel des choses, d'autres motifs étoient prépondérans. La France étoit encore entière; les divisions n'étoient que dans les esprits; une exaltation, presque universelle, comprimoit les plaintes de quelques mécontens, et ôtoit à ceux qui devoient bientôt en accroître le nombre, la liberté de réfléchir sur eux-mêmes. Ceux qui auroient pu agir dans l'intérieur, étoient allés se rallier sur

une

une terre étrangère, et cette démarche avoit opposé le plus formidable obstacle au retour de la raison publique. Ce n'étoit plus, comme dans le principe de la révolution, où les lenteurs et les incertitudes avoient été si pernicieuses. A cette époque au contraire, les délais seuls pouvoient amener des chances favorables ; et c'étoit du temps seul, qu'il étoit permis d'espérer. Lui seul pouvoit ramener les esprits, calmer les inquiétudes, dissiper les méfiances, et préparer les moyens d'obtenir une réforme par la conviction de sa nécessité, ou par la force des armes. Cette constitution n'en étoit pas une ; mais elle en avoit le nom. Et qui ne connoit pas le pouvoir des mots sur la multitude ? en se ralliant tous à ce mot, on eut bientôt senti le besoin de la réalité. Le peuple n'eut pas été privé de ses conseils et de ses guides naturels ; il n'eut pas été réduit à la nécessité de se jeter, aveuglément, dans les bras de misérables, intéressés à l'égarer. Les emplois publics auroient été occupés par des hommes que tous les liens attachoient à la fortune publique, et à la prospérité de l'état, et capables par leurs talens d'y contribuer. L'armée auroit

conservé

conservé ses officiers ; les émigrés leurs propriétés, une administration sage eut redonné de la vigueur aux ressorts du gouvernement ; et la France en peu de temps, auroit obtenu le bienfait d'une constitution, fondée sur l'expérience, et sur la connoissance du caractère, de l'esprit, des besoins, des ressources, enfin des vices et des vertus de ses habitans.

Voilà quelles étoient mes idées, et lorsque je considère que si, par de nouvelles fautes, on n'eut pas donné aux factieux de nouvelles armes ; mon pays n'auroit ni à se reprocher le sang de son Roi, ni à pleurer sur celui de trois millions de ses habitans ; je suis bien loin de me les reprocher.

Cet espoir fût de peu de durée.

C'est à cet endroit qu'il convient de terminer ce que j'ai à dire de l'assemblée constituante. Une maladie longue et dangereuse m'en sépara pour long-temps ; et je n'ai pris aucune part directe à ce qui s'est passé depuis. Le départ du Roi et son retour forcé sont les événemens les plus marquans qui ayent eu lieu pendant le reste de cette session ; le Roi avoit été forcé et

invité

invité à cette démarche par les outrages d'un parti, et par les sollicitations de l'autre. C'est ainsi que par un aveuglement qui n'a pas cessé, ceux qui ont dirigé les conseils du parti royaliste, ont provoqué à toutes les époques, l'adoption des mesures les plus opposées à ses intérêts, et ont semblé choisir précisément celles qui ne pouvoient servir que les desseins de leurs ennemis. Le *parti* du *Duc d'Orléans*, toujours méprisé, mais toujours prétexte ou moyen, continua de se traîner dans la boue, et dans le sang, jusqu'à ce qu'il eût consommé le plus exécrable des forfaits. Le *parti* mixte, à qui on a donné le nom de *constitutionnel*, perdoit chaque jour de son influence; il s'efforça de faire adopter dans la constitution, quelques modifications qu'il avoit promises au Roi; cela n'étoit plus dans son pouvoir. Un club appelé des *Cordeliers*, qui ne différoit, quant aux mesures, de celui des Jacobins, qu'en enchérissant encore sur l'atrocité de leurs principes (si cette idée ne passe pas les bornes de la conception humaine), fut principalement dirigé contre les *constitutionnels*. C'est alors que,

pour la première fois, on entendit les noms de *Danton* et de *Marat*.

Tous les députés ne soupiroient qu'après le moment où il leur seroit libre de retourner dans leurs foyers. Les uns fatigués d'une scène longue et douloureuse pour des âmes honnêtes; quelques-uns honteux d'en avoir été les acteurs; d'autres pour aller recueillir les éloges des *Jacobins* de leurs départemens, et pour les fortifier dans leurs principes; ceux-ci pour y jouir des places d'autorité ou de profit qu'ils s'y étoient ménagées; ceux-là pour s'assurer de nouveaux suffrages aux élections de l'année suivante; nul ne montra le désir d'y rester plus long-temps, et jamais reproche ne fut si peu mérité que l'inculpation qui leur fut faite de chercher à se perpétuer. Ce sont-là de ces petits moyens qu'on a trop souvent mis en usage, et qui ne nuisent qu'à ceux qui les employent: car ils ne servent qu'à démontrer qu'on n'en a pas de meilleurs. Et l'on ne fait pas assez réflexion, que le coup le plus funeste qui puisse être porté à la cause que l'on soutient, est de découvrir la foiblesse de ses défenseurs; mal-

adresse

adresse qui produit le double effet, de multiplier le nombre de vos ennemis, et d'éloigner ceux dont une opinion différente de vos forces auroit fait vos amis.

Le choix des électeurs, pour former l'assemblée législative, fut tel qu'on avoit dû le prévoir : et les *Jacobins* ne manquèrent pas de s'emparer des nouveaux députés, à mesure qu'ils arrivèrent. On commença à se familiariser avec le mot de *république* ; et beaucoup d'entre eux n'attendirent pas la dissolution de l'assemblée, pour manifester hautement leur improbation de son travail, et leur dessein de n'en pas laisser les choses où ils les trouvoient.

Quelques membres de l'assemblée constituante formèrent en conséquence le projet de rester à *Paris* pour contenir, disoient-ils, par leur présence, et par leurs écrits, la fougue de leurs successeurs : leurs exemples furent mieux suivis que leurs leçons.

De douze cents individus qui composèrent cette première assemblée, la moitié ou plus a péri dans le cours d'un petit nombre d'années.

Tant

Tant il est vrai que la main invisible, qui s'appesantit sur un peuple coupable, ne tarde pas à briser les instrumens de sa vengeance !

FIN DU LIVRE QUATRIÈME

ET

DU VOLUME IER.

De l'Imprimerie de Cox, Fils et Baylis, No. 75, Great Queen-Street, Lincoln's-Inn-Fields, à Londres.

584307
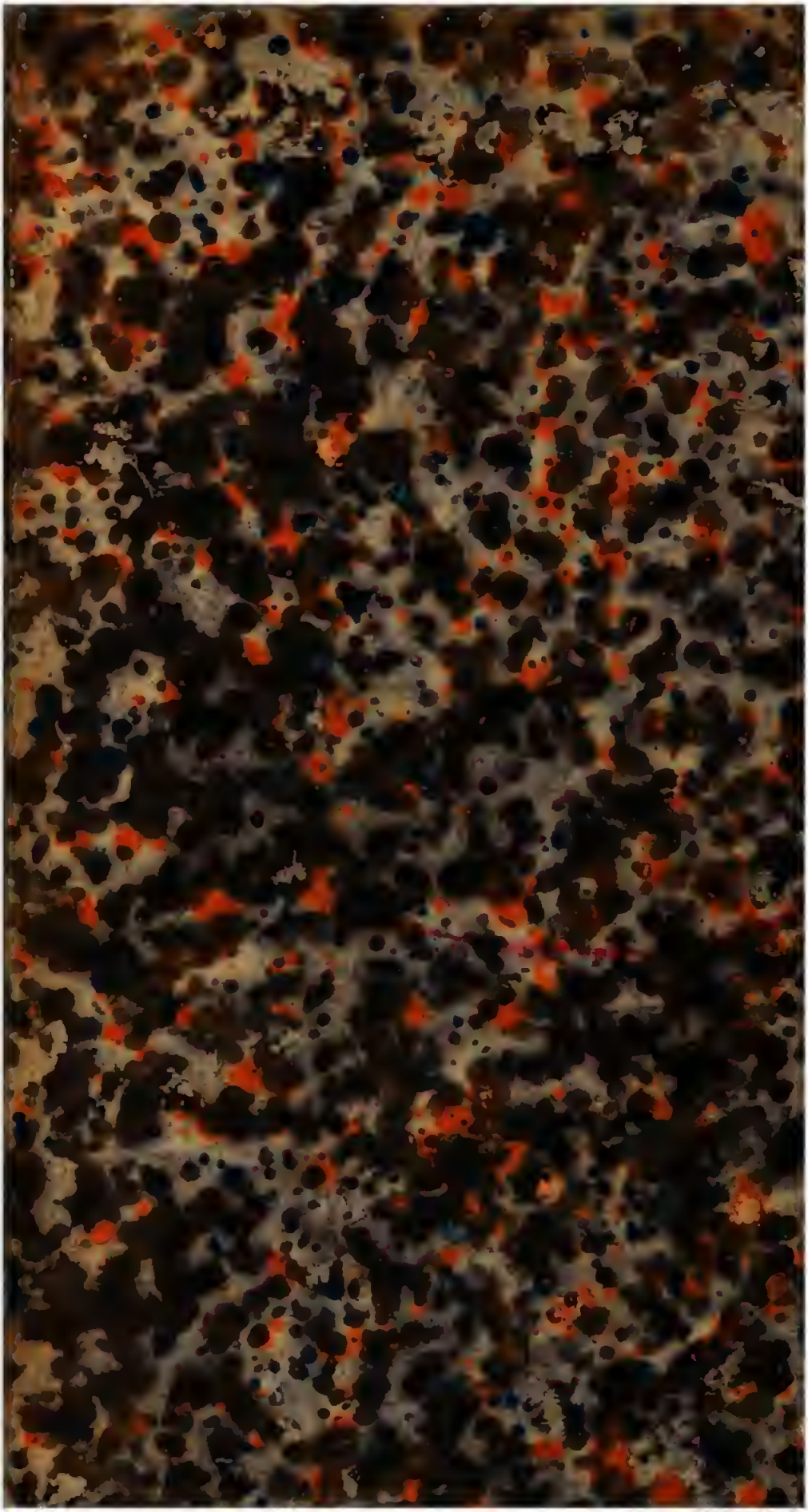
Digitized by Google